



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

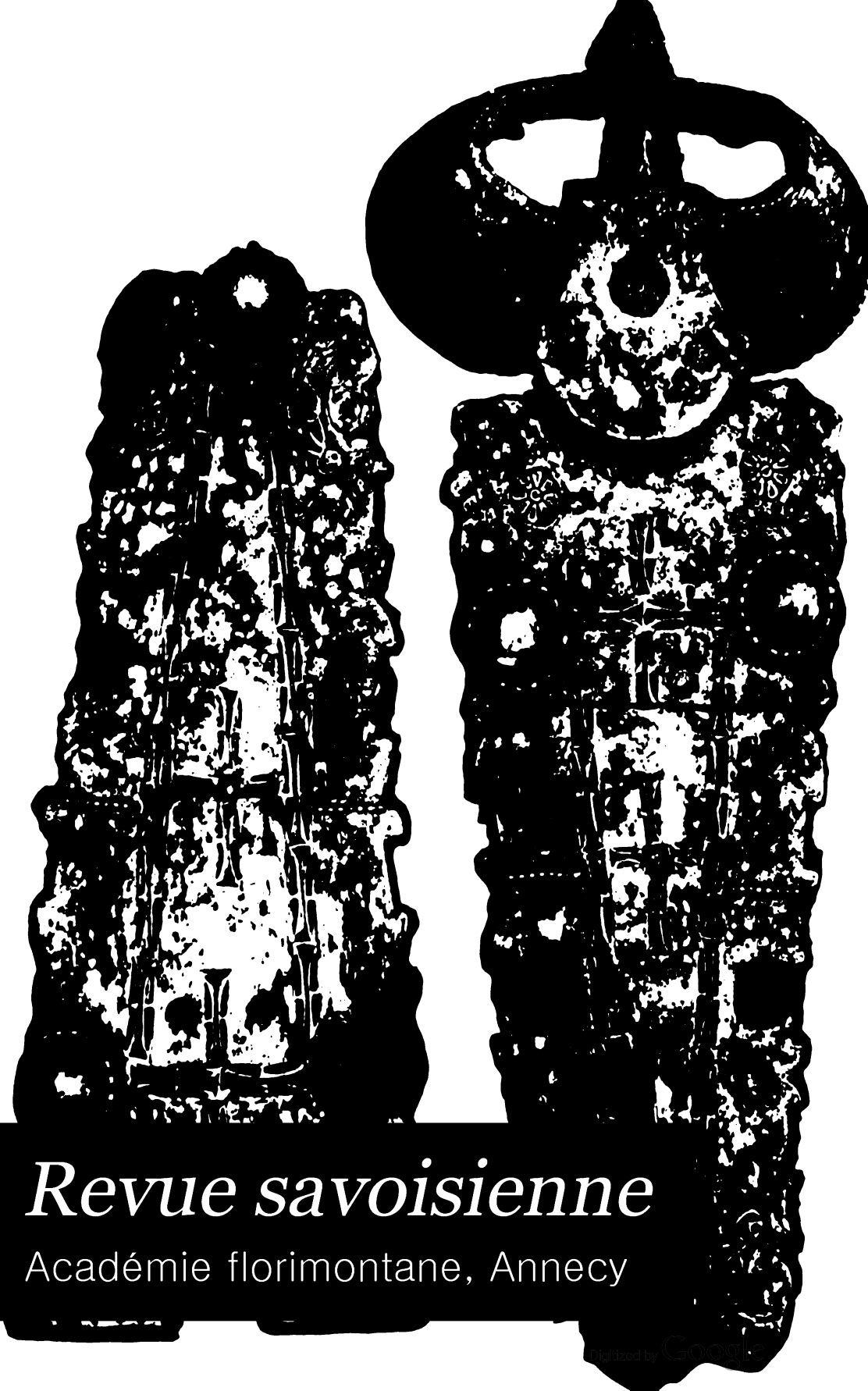
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

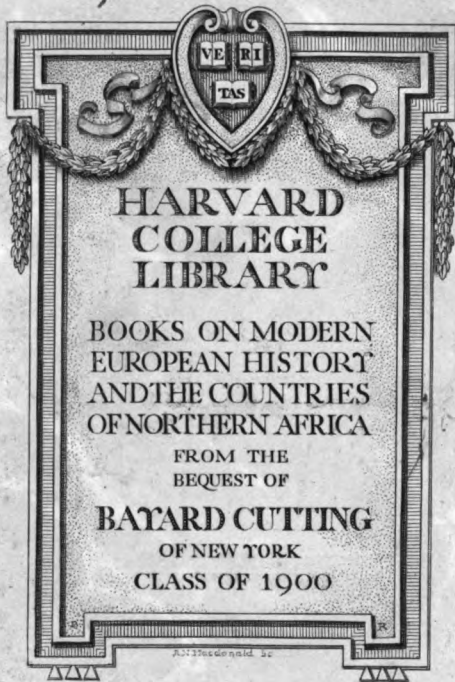
Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



Revue savoisienne

Académie florimontane, Annecy

Fr 45.9





*La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière
des opinions qu'il émet.*

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE
SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1898 — 39^{me} ANNÉE

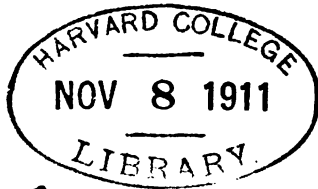


Omnes omnium caritates patria
una complexa est.
(De Officiis, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
LIBRAIRE-ÉDITEUR

1898

Fr 45.9



Cutting fund

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT * ☙ I, conseiller de préfecture honoraire.

1^{er} Vice-Président : M. le docteur THONION ☙ I, député de la Haute-Savoie.

2^e Vice-Président : M. Ch. MARTEAUX ☙ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ☙ A, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. Max BRUCHET, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ † ☙ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET et GONTHIER.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

BALLIARD Charles, à New-York.

BARTHÉLEMY (Anatole de) * ☙ I, membre de l'Institut.

CHANTRE Ernest * ☙, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

DEMOLE Eugène, conservateur du médailler de Genève.

DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.

DUFOUR Th., directeur de la Bibliothèque de Genève.

HOLLANDE ☙ I ★, docteur ès-sciences, professeur au Lycée de Chambéry.

MORTILLET (Gabriel de) * ☙, professeur à l'Ecole d'Anthropologie de Paris, ancien conservateur du Musée d'Annecy.

PAPIER * ☙ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).













RÉVIL, géologue à Chambéry.

REYON Michel * ☙, docteur en droit et ès-lettres, professeur de droit comparé à l'Université impériale du Japon.

RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

- ALLART, ingénieur à Annecy-le-Vieux.
 BAROU, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 BELLY, receveur des finances en retraite, à Chambéry.
 BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
 BOCH Louis  A, architecte, maire d'Annecy.
 BOIRET ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
 BOUCHET Pierre, négociant, à Annecy.
 BRUCHET Max, archiviste départemental, à Annecy.
 BUTTIN Ch., notaire, à Rumilly.
 CARNOT François, à Paris.
 CARREY (M^{me}) Ernestine, née Robert, à Paris.
 CARRON Jacques, avocat, à Annecy.
 CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
 CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
 CHAUDIER, architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
 CHEVALIER Etienne, chanoine, à Annecy.
 CONSTANTIN Aimé  A, secrétaire honoraire de la Société Florimontane.
 à Annecy.
 CORCELLE  A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 CROLARD Albert, ingénieur, à Cran-Gevrier.
 CROLARD Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes.
 CROZET F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
 DÉSORMAUX, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
 DESPINE Antoine, à Annecy.
 DOMENJOUR Henri, percepteur, à Annecy.
 DUBOULOZ, procureur de la République, à Bonneville.
 DUNAND Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
 DUNANT Camille *   I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
 DUPLAN  A, numismate, à Evian-les-Bains.
 DUPONT François  A ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
 DUSSAIX, propriétaire, à Megève.
 DUVAL César  A, sénateur de la Haute-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
 FITREMAN *, proviseur honoraire, à Annecy.
 FOLLIET André   A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
 FONTAINE Antoine, architecte, à Annecy.
 FRÉZAT Simon, à Annecy.
 GALLIARD Louis, médecin, à Annecy.
 GELEY Gustave, médecin, à Annecy.
 GERMAIN, directeur de l'école primaire de Thonon.
 GONTHIER (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
 GOUVILLE François, à Annecy.
 GRIVAZ Louis, notaire, licencié en droit, conseiller général, à Annecy.
 GUERBY  A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
 GUIGNÉ (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
 GUILLERMIN, percepteur de Gevrier.
 LAEUFFER Emile  , à Paris.

- LAEUFFER Frédéric C † O †, administrateur délégué de la Manufacture d'Annecy et Pont, à Annecy.
- LE ROUX Marc † A, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
- LEVET Eugène *, major au 7^m régiment du génie, à Constantine.
- MANGÉ Auguste † I, architecte de la ville d'Annecy.
- MARTEAUX Charles † A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
- MATHIEU, ancien conseiller de préfecture, à Annecy.
- MATHIEU, capitaine au 1^{er} régiment tonkinois, à Cao-Bang.
- MAYAN, trésorier général de la Haute-Savoie, à Annecy.
- MEYER † I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
- MILLET † A, ingénieur à Bonneville.
- MIQUET, receveur des finances, à Saint-Julien.
- MUGNIER François * O † † † I, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- NANCHE Isidore † A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
- PÉRIER Casimir, substitut du procureur de la République, à Annecy.
- PHILIPPE Charles, principal au collège de Castelnaudary.
- PICCARD Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
- PISSARD Charles-Eugène † A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
- PISSARD Hippolyte O *, ancien député, à Saint-Julien.
- RACT-MADOUX, ancien directeur des fonderies de Cran, à Lyon.
- RAILLON, architecte départemental, à Annecy.
- RICHARD Auguste, greffier du Tribunal, à Annecy.
- RITZ Jean † † I, compositeur de musique, à Annecy.
- ROBERT Victor, conseiller municipal, à Annecy.
- ROLLIER Joseph, notaire, à Annecy.
- ROMAND Alph. †, professeur à l'Académie militaire de Turin.
- ROUSSY DE SALES (le comte de) O † *, à Thorens.
- SAINT-BON (de), à Marseille.
- SALLAZ, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
- SAUTIER-THYRION, à Lyon.
- SCHITZ, à Milhau (Aveyron).
- SERAND Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
- THONION † I, médecin, député de la Haute-Savoie, à Annecy.
- TISSOT (l'abbé), curé de Cluses.
- VASCHY Aimé † A, ingénieur des télégraphes, à Paris.
- VERNAZ O ★, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

- DUBOULOZ *, autocopiste, à Paris.
- FENOUILLET ★, instituteur à Desingy.
- GOSSE, conservateur du musée archéologique de Genève.
- MARTIN (l'abbé), à Bâgé-le-Châtel (Ain).
- PERRIN, archéologue, à Chambéry.
- PLEZANCE, à Paris.
- TAVERNIER † A, juge de paix, à Taninges.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA REVUE SAVOISIENNE

FRANCE.

- AGEN. Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc.
 AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
 ANNECY. Académie Salésienne.
 AUTUN. Société éduenne.
 AUXERRE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
 BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
 BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
 BÉZIERS. Bulletin de la Société archéologique.
 BÔNE. (Algérie). Académie d'Hippone.
 BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
 BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
 CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
 — Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
 CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
 — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
 — Société centrale d'agriculture.
 — Société d'histoire naturelle.
 CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
 DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
 GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
 GRENOBLE. Académie delphinale.
 — Société de statistique de l'Isère.
 LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
 LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
 LYON. Société de botanique de Lyon.
 — Académie des sciences et des belles-lettres.
 — Société d'agriculture.
 — Annales de l'université.
 MACON. Académie des sciences.
 MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
 MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
 MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
 MOUTIERS. Académie de la Val d'Isère.
 NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
 NANTES. Société des sciences naturelles.
 NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
 NIMES. Académie du Gard.
 PARIS. La Mélusine.
 — Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
 — Comité des travaux historiques et scientifiques.
 — Société de géographie.

PARIS. Le Cyclamen.

- Journal des savants (don du Ministère).
- Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
- Société nationale des antiquaires de France.
- Revue mensuelle de l'École d'anthropologie.
- Académie des inscriptions et belles-lettres.
- Ministère de l'instruction publique (bureau de l'enseignement et des manufactures nationales).

PAU. Société des sciences et lettres.

POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.

PUY (le). Société agricole et scientifique.

ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.

SAINT-JEAN DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.

SEMUR. Société des sciences historiques.

THONON. Académie chablaisienne.

TOULON. Académie du Var.

TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.

— Académie des jeux floraux.

VALENCE. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme,

ÉTRANGER.

BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.

— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.

BRUXELLES. Société royale de botanique.

GENÈVE. Institut national genevois.

— Société d'histoire et d'archéologie.

— Société de physique et d'histoire naturelle.

— Société suisse de numismatique.

— Société de géographie (le Globe).

— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.

LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.

— Société d'histoire de la Suisse romande.

MOSCOU. Société impériale des naturalistes.

NEUFCHÂTEL. — Société des sciences naturelles.

TURIN. Miscellanea di storia italiana. Regia deputazione di storia patria.

WASHINGTON Smithsonian Institution.

ZURICH. Anzeiger für schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).

— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.

PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales. — Inspection académique.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Art. 3. — Les membres effectifs de la Société peuvent se faire communiquer, pour les consulter sur place, ou les emporter à domicile, les livres, revues ou journaux que possède la Société. — Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port et de correspondance sont à la charge du sociétaire.

Art. 7. — Un sociétaire ne peut avoir à la fois en communication plus de 15 volumes, à moins de cas exceptionnels qui seront soumis à l'appréciation du Bureau de la Société. Le même volume ne pourra être gardé plus de deux mois sans une nouvelle inscription : ce délai pourra être réduit à 15 jours lorsque l'ouvrage communiqué sera demandé par un autre sociétaire.

Art. 8. — Tout sociétaire qui égare ou macule un livre, doit le remplacer. Si le livre fait partie d'un ouvrage en plusieurs volumes qui ne se vendent pas séparément, l'ouvrage entier est remplacé aux frais du sociétaire.

Art. 10. — La Bibliothèque est ouverte le mercredi, de 4 heures 1/2 à 5 heures, sauf pendant les vacances universitaires...

Art. 12. — Ne peuvent sortir du local de la Bibliothèque sans autorisation spéciale du Bureau : les livres rares, de grande valeur ou qu'il serait impossible de remplacer, les atlas, cartes, albums, etc.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 janvier 1898.

PRÉSIDENTE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président annonce que M. Boiret, professeur d'agriculture de la Haute-Savoie, vient d'être nommé chevalier du Mérite agricole. Il se fait l'interprète des membres de la Société pour présenter à notre collègue de cordiales félicitations pour cette distinction bien méritée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :
CHABERT : *De l'Emploi populaire des Plantes sauvages en Savoie* (2^e édition).

M. Ritz expose la situation financière au 1^{er} janvier 1898 et donne le compte-rendu des opérations de 1897.

Compte-rendu financier de l'année 1897.

RECETTES.

| | |
|--|------------------|
| Encaisse au 1 ^{er} janvier 1898..... | 601 75 |
| Cotisations des membres effectifs..... | 921 25 |
| Abonnements à la <i>Revue savoisienne</i> | 458 » |
| Vente de n ^{os} de la <i>Revue</i> et de rapports du concours Andrevetan..... | 23 80 |
| Reçu de la municipalité pour le concours Andrevetan..... | 500 » |
| Intérêts des fonds placés..... | 31 45 |
| TOTAL DES RECETTES..... | 2,536 25. |

DÉPENSES.

| | |
|--|-------------------------------|
| Facture Abry : service de la <i>Revue</i> , papeterie, cartons et bandes pour la bibliothèque..... | 1,040 » |
| Achat de volumes et ports..... | 95 90 |
| Reliures..... | 16 » |
| Frais de bureau et de recouvrements..... | 59 65 |
| Cliché pour la <i>Revue</i> | 33 05 |
| Prix du concours Andrevetan..... | 500 » |
| TOTAL DES DÉPENSES..... | 1,744 25 |
| Encaisse au 31 décembre 1897..... | 791 65 |
| TOTAUX ÉGAUX..... | 2,536 25 2,536 25 |

Le Président donne acte de cette situation florissante et

des félicitations sont votées par acclamation à notre dévoué trésorier.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Durandard, ancien avoué à Moûtiers qui, s'occupant exclusivement depuis longtemps de questions agricoles, donne sa démission de membre de la Florimontane.

L'ordre du jour portant, aux termes des Statuts, le renouvellement annuel du bureau, le président fait procéder au scrutin.

Tous les membres sortants sont réélus.

M. Sorand ayant terminé le rangement de la bibliothèque demande à être relevé de ses fonctions de bibliothécaire pour se consacrer plus spécialement à la mise en ordre des nombreuses archives de la Société. En conséquence, la charge de bibliothécaire est dévolue à M. Bruchet, déjà secrétaire-adjoint.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin MM. C. PÉRIER et FONTAINE sont proclamés membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 2 février 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

Le Président ouvre à 5 heures la séance en adressant au nom de la Société des félicitations à nos deux confrères, MM. I. Nanche, d'Annecy, et Tavernier, de Taninges, qui viennent d'être nommés officiers d'Académie. La distinction dont le président de la Chorale d'Annecy vient d'être l'objet est la récompense justement méritée de l'activité et du dévouement déployés par M. Nanche en vue de la prospérité de sa Société. Quant à M. Tavernier, nos lecteurs n'ont pas oublié les consciencieuses recherches historiques de ce savant modeste dont l'*Histoire de Samoëns* a été couronnée au concours Andrevetan de 1895.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée, et procède au dépouillement de la correspondance.

M^{me} E. Goffin, de Liège, a obtenu au concours de 1897 le 3^e prix de poésie. Or, le règlement interdit aux étrangers de

prendre part à ces concours. Cette dame, priée par le Comité de faire connaître son état civil, ayant répondu qu'elle était de nationalité belge, le prix en argent de 30 fr. n'a pu lui être décerné.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, dons des auteurs à la bibliothèque Florimontane :

F. DESCOSTES : *Genèse du monument de Maistre*; conférence.

CONVERSET : *Rimes*.

M. Le Roux annonce que, sur sa demande, le Comité des archives des sciences physiques et naturelles de Genève a bien voulu consentir l'échange avec la *Revue savoisienne*. En raison de l'importance scientifique de cette publication, la collection complète de la *Revue savoisienne* (38 années), a été échangée contre trente-huit volumes des *Archives*.

Le même fait part des nouvelles acquisitions du Musée.

1° Un vitrail rond de 0^m12 de diamètre représentant saint Pierre en grisaille sur fonds jaunes, provenant de l'ancienne église de Gruffy. (Don de M. Travers.)

2° Un denier d'argent d'**Elagabale** (COHEN, t. III, n° 91); un dupondius de **Néron** assez fruste; un bronze d'**Otaçille** (COHEN, t. IV, n° 3), provenant des Fins. (Don de M. Jourjon, professeur au Lycée.)

M. Bruchet communique un calendrier publié en 1774 par le Réformateur des études de Savoie et donné aux Archives départementales par M. Dussaix. Ce document est intéressant par les mentions des jours de fête ou congés, les dates des examens des élèves de théologie, de rhétorique, d'humanités, enfin les noms des auteurs portés au programme.

M. Marteaux tient la Société au courant des fouilles de la plaine des Fins. Dans la partie nord de la parcelle n° 390, le propriétaire a mis au jour deux grands murs parallèles réunis par plusieurs murs de refend délimitant des chambres pavées d'un solide béton, un lambeau de route empierrée de menus cailloux se continuant d'une part, par delà le chemin, dans la parcelle 401, de l'autre, dans le clos Chatelet. Les objets trouvés sont rares : une petite enclume en fer, une sorte de grappin dont les pointes offrent la disposition des piques d'une hallebarde; une aiguille en os de 0^m10, un bec de terrine marqué TBIT·PRIN, etc. — Dans la partie ouest de la parcelle n° 411, une autre route large de plusieurs mètres, également empierrée, a été découverte; elle était bordée de murs avec les chambres pareillement bétonnées et chauffées au moyen d'un hypocauste, ainsi que l'attestent les débris des tuyaux. M. Mugnier, pro-

priétaire, y a trouvé une belle monnaie en bronze de **Maxime** : Av. MAXIMVS CAES GERM, tête à dr. ; rev. génie debout avec deux enseignes S·C, PRINCIPI IVVENTVTIS ; une anse d'amphore marqué M·FE ; un bec de jatte (AV)G·VASSOF ; les deux premières lettres sont ligaturées ; un fond de vase en terre noire au nom bien connu de MARTINVS ; une moitié de beau bol rouge malheureusement brisé par accident ; une clef en fer, une tige en bronze longue de 0^m14 terminée en anneau ; un poids d'argile estampillé de treize rosaces, et divers fragments. M. Mugnier a bien voulu donner ces objets à M. Marteaux qui se fait un plaisir de les offrir au Musée.

M. Le Roux fait part à la Société d'un don très important fait à la bibliothèque de la ville par M. Boch, maire d'Annecy. Il s'agit de 47 volumes in-4° et in-f° tous relatifs à l'architecture et aux industries du bâtiment. Ces ouvrages écrits par des auteurs en renom, accompagnés de magnifiques planches viennent heureusement combler une lacune dans notre bibliothèque municipale. La Société adresse ses félicitations à notre collègue dont la libéralité sera hautement appréciée par les travailleurs du cours municipal de dessin auxquels ces ouvrages offriront de précieux modèles pour leurs études.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 9 mars 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre annonçant que M. Melville-Glover a légué à la Société Florimontane, par testament olographe, en date du 24 février 1897, la partie de sa bibliothèque relative à la Savoie et pays voisins (Bresse, Lyonnais, Suisse), ainsi que ses manuscrits historiques.

Le Président se fait l'interprète des membres de la Société pour exprimer les regrets causés par la perte de notre collègue, décédé à Lyon, le 9 novembre dernier, et rappelle d'après une notice lue par M. Perrin à l'Académie de Savoie, les travaux de Melville-Glover.

Né aux Eaux-Vives (Genève), le 1^{er} octobre 1834, d'une fa-

mille anglaise, Glover fit ses études à Thonon, vint s'établir à Chambéry avec sa mère et sa tante, en 1859, et y fut professeur d'anglais; à l'Annexion, il alla s'établir à Lyon. On lui doit des études historiques relatives à la Savoie et plus particulièrement au Chablais : *Le Pont de la Dranse et ses alentours*, 1854; *Notice sur l'Abbaye du Betton (Mémoires de l'Académie de Savoie, 1859)*; *Liste de Baillis, Gouverneurs, Châtelains et Juges du Chablais*, 1861; *Les Augustins de Thonon*, 1863. En collaboration avec R. Muffat il rédigea trois catalogues de vente de bibliothèques, contenant des notices instructives, des renseignements curieux. A Lyon, il donna : *Notice historique sur le château de Montellier en Bresse*, 1869; *Monuments préhistoriques des environs de Tarare*, conférence, 1876.

M. Bruchet donne connaissance d'une lettre de M. Dussaix, de Megève, annonçant l'envoi d'un certain nombre de brochures ayant trait à la Savoie et son projet de copier certaines délibérations du conseil municipal de Megève antérieures à la Révolution, présentant un intérêt historique. La Société est heureuse de remercier notre confrère de son obligeance et de le féliciter de l'intéressante initiative qu'il a prise de transcrire des pièces d'archives, exemple qu'il est utile de signaler à d'autres chercheurs de documents du passé. M. Dussaix envoie en outre pour la bibliothèque la photographie d'une pagode cochinchinoise et quatre enluminures sur moelle d'œschinomène.

Le Conservateur du Musée fait part des nouvelles acquisitions :

1° Une pièce en bronze de **Julia Mamaea** (COHEN, édition 1860, t. IV, n° 53), trouvée dans un puits romain aux Fins. (Don de M. Chevalier, aumônier de la Visitation.)

2° Un fragment de **bas-relief** en marbre avec figure d'ange, provenant d'un sarcophage chrétien des catacombes de Rome. (Don de M. Guinier, ancien inspecteur des forêts.)

3° Un fragment de **tasse rouge** avec l'estampille VITAL, provenant des Fins. (Don de M. Robert Victor.)

M. Marteaux décrit une nouvelle trouvaille monétaire faite aux Fins. En fouillant l'automne dernier un puits romain, MM. Jacquet ont recueilli dans la marne boueuse, à onze mètres environ de profondeur, 84 pièces de monnaie s'échelonnant de 12 av. J.-C. au milieu du III^e siècle après. Bien que la plupart soient frustes on reconnaît que les plus nombreuses appartiennent aux règnes des Antonins. Leur présence dans le

puits s'explique par leur état d'usure; n'ayant ni valeur, ni cours, elles y ont été jetées. Quelques-unes sont en cuivre jaune, les autres en cuivre rouge, sauf un billon d'un empereur du III^e s.; peut-être de Gallien. Voici ce qu'il a pu déterminer :

Auguste et Agrippa. Têtes adossées; revers à la proue de vaisseau.

Drusus; rev.; S-C. TRIBVN POTESTITE (*sic*) PONTIF; percée d'un trou de suspension.

Antonin. ANTONINVS AVG PIVS PPTRPCOSII (139 ap.) rev.; tête de Marc-Aurèle jeune.

Caracalla; rev.; TRPXX COSIII PP (217); l'empereur debout conduit un quadrigé à gauche; en ex. SC.

Julia Domna; monnaie percée de deux trous incomplètement faits comme pour une plaque de collier.

Alexandre Sévère. IMP ALEXANDER PIVS AVG; rev: MARS VLTOR.

Julia Mœsa; rev. PIETAS AVG. L'impératrice debout sacrifiant au dessus d'un autel.

Gordien III. IMP..... PIVSFELAVG; rev: IOVISSTATOR (*sic*).

Philippe I. IMPIVLIVS PHILIPPVS AVG; rev.: SALVS AVG.

Le même a lu dans les *Alpes* du 17 février 1898 une note d'après laquelle M. Mégevand Jules aurait trouvé sur sa propriété à Sciez un diamant brut (??) du poids de 47 gr.; il est blanc, d'une parfaite beauté avec une face polie et gravée représentant les têtes d'Auguste et de Livie couronnées avec dans le champ, le sigle A. Il s'agit sans doute d'une intaille sur quartz qu'il serait curieux de comparer avec celle décrite par l'abbé Ducis dans la *Revue savoisienne* de 1862. Le Musée qui possède l'une ne pourrait-il pas acquérir l'autre ?

M. Le Roux répond qu'il écrira à l'auteur de la trouvaille pour obtenir communication de la pièce qui en fait l'objet. A propos de l'intaille du Musée présentant les têtes accolées de Pompée et de Cornélie, à laquelle fait allusion M. Marteaux, il est persuadé que ce n'est pas une œuvre de glyptique romaine. A son avis, elle doit être tout au plus attribuée à l'époque de la Renaissance. Peut-être pourrait-on y voir le travail de l'un de ces *intagliatori* milanais, habiles à graver le verre et le cristal de roche : Tortorino, Rossi, de Trezzo¹, qui florissaient vers le milieu du XVI^e siècle ? D'ailleurs le modelé et l'interprétation des bustes, le caractère des lettres grecques de la légende, tout dénote une œuvre de la Renaissance.

Le même donne connaissance d'une lettre de M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire-Faucigny, qui signale une trouvaille d'ossements dans l'exploitation de graviers du village, dit chez Millet, à la Tour. Ces graviers forment un talus à la base d'un

1. MAZZ-SANCAR. *Le Livre des Collectionneurs.*

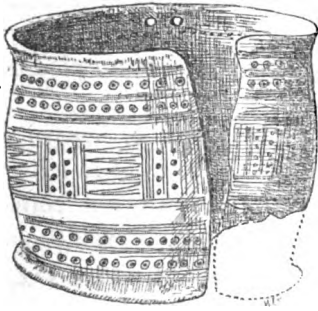
rocher qui fait partie de la montagne de Vernant, dernier anneau méridional de la chaîne de Miribel.

C'est à une cinquantaine de mètres de la voie du tramway que les ouvriers ont mis au jour une certaine quantité d'ossements humains. L'un de ces os était encore entouré d'un bracelet en bronze.

On a aussi ramassé non loin de là trois pièces de monnaie de la période impériale romaine.

Les têtes des squelettes étaient tournées vers le levant, d'après les renseignements fournis par le chef de l'exploitation.

M. Le Roux a examiné le bracelet que M. Bosson a eu l'obligeance de lui envoyer en communication. Le cercle large de



52^m/m, recouvert d'une belle patine, est d'un galbe très délicat et sa surface est ornée de cercles et de lignes en creux. Le métal est martelé. L'ornementation formée de lignes géométriques, de points ajourés cerclés, de lignes faisant des angles aigus emboîtés, est caractéristique. Les disques à point central sont fréquents sur la poterie de Hallstadt

et se retrouvent constamment sur les vases lacustres. Ces dessins étaient estampés, c'est-à-dire imprimés par le moyen de la frappe. On n'a pas ici affaire à de la gravure au trait, car les lignes ne sont pas fouillées et n'offrent pas les échappées habituelles dans le travail du burin. Des bracelets analogues à celui de Saint-Jeoire ont été rencontrés dans le trésor de Réalton et la même ornementation est fréquente sur ces brassards en bronze battu formés d'une large feuille mince que l'on trouve communément dans toutes les sépultures de l'âge du bronze.

Ce style décoratif n'est pas spécial à cette dernière période, car il s'est conservé pendant longtemps jusqu'à l'aurore des temps historiques. C'est à une époque intermédiaire qu'il faut faire remonter le bracelet de Saint-Jeoire : vraisemblablement au premier âge du fer. La découverte des sépultures du Valais (Sion, vallée de la Loetschen) vient confirmer cette opinion. Leurs squelettes étaient accompagnés de nombreux objets en bronze, parmi lesquels des bracelets analogues à celui du Faucigny. Thioly les attribue à la race helvète, rameau gaulois, qui envahit la Suisse au moment où les populations lacustres de l'âge du bronze étaient dans leur état le plus florissant,

c'est-à-dire à l'époque du 1^{er} âge du fer¹. D'autre part, Bonstetten remarque que tous les bijoux trouvés dans ces tombes helvètes sont décorés de chevrons et de disques pointillés². Tout près de nous, les cimetières de Saint-Jean de Belleville³ ont livré des mobiliers funéraires qui établissent la transition entre les stations lacustres du Bourget et les temps historiques.

Tous ces faits réunis concordent au même résultat, à savoir qu'il est naturel de supposer que sur les deux versants des Alpes habitaient des peuples à un état identique de civilisation et possédant une industrie assez avancée dans l'art décoratif, si l'on en juge par le beau spécimen sorti des tombes de S^t-Jeoire.

Les ossements recueillis dans cette localité ont été malheureusement brisés. C'est regrettable, car l'étude de plusieurs crânes eût évidemment donné quelques notions ethniques précieuses sur la race de ces populations qui vécurent au pied des Alpes après la fin de l'âge du bronze.

La Société Florimontane remercie M. Bosson de l'envoi de cette antiquité intéressante pour l'histoire du pays et le félicite d'avoir bien voulu offrir au Musée, pour enrichir nos collections numismatiques, les trois pièces trouvées dans le voisinage des ossements : deux grands bronzes : *Lucius Verus* (COHEN, t. III, n° 121, frappé en 162 de J.-C.) et *Alexandre Sévère* (COHEN, t. IV, n° 371, fr. en 230 de J.-C.), un moyen bronze d'*Antonin le Pieux* (COHEN, t. II, n° 479, fr. en 154 de J.-C.)

M. Guerby entretient la Société des observations météorologiques faites à Annecy depuis trois ans. Il a construit des courbes et des diagrammes fort intéressants dont la lecture facile permet de se rendre compte d'un seul coup d'œil des variations climatiques. Quelques-uns de ses graphiques paraîtront dans la *Revue*.

M. Gonthier lit une notice sur les deux Jacques de Savoie.

M. Désormaux donne lecture d'un travail linguistique sur les mots *Pastenade* et *Pasnalie*.

M. Bruchot donne quelques renseignements sur les recherches qu'il a faites récemment aux archives de Genève sur les documents relatifs à notre pays. Il a pu, grâce à l'obligeance de M. Dufour-Vernes, archiviste dans ce dépôt, prendre la liste des minutes de notaires intéressant la Savoie.

1. THIOLY : *Sépultures helvètes*, in *Anzeiger f. Schweiz. Alterthumsk.*, 1868, p. 104.

2. BONSTETTEN : *Recueil d'Antiquités suisses*, planche VII.

3. COSTA DE BEAUREGARD : *Les Sépultures de Saint-Jean de Belleville*, 1867.

Il signale l'intérêt particulier que l'on témoigne à Genève pour ces sources si précieuses sur l'histoire des familles. Des répertoires manuscrits très complets ont été dressés par les soins de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève et déposés dans les archives de cette Société. Cette collection est très riche parce que les notaires, suivant une louable tradition, ont versé dans ce dépôt public leurs vieilles minutes.

Indépendant de ces fonds d'origine genevoise, les archives du canton de Genève renferment tout le fonds du tabellion de Saint-Julien et de Carouge de 1697 à 1792, dont l'usage est facilité par 7 portefeuilles de tables, collection ininterrompue qui contient la copie de toutes les minutes passées dans les différentes localités ressortissant de l'ancienne province de Carouge. Ce fonds important fut transporté à Genève un peu avant l'invasion de la Savoie par les Français, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée le 20 septembre 1792 à l'Intendant général de Savoie par l'ancien trésorier de la province de Carouge, Magnin, conservée aux Archives départementales de la Haute-Savoie (fonds de Carouge, liasse 26, pièce 1).

Voici l'énumération des minutaires anciens qui peuvent intéresser la Savoie :

Il faut signaler tout d'abord 3 volumes de minutes des notaires secrétaires du duc, ceux de Guillaume Favier (1487), d'Amédée Favier (1488) et de Jacques Vulliod, qui complètent la célèbre série conservée aux Archives de Cour à Turin sous la rubrique de Protocoles des notaires ducaux.

Voici les noms des notaires groupés par régions :

Région de Ville-la-Grand, Douvaine et Chablais.

Claude BLECHERET, à Ville-la-Grand, 1551-1595.

Aimé BENOD, à Douvaine, Thonon et Massongy, 1588.

DE VILLETTE Jean-Pierre, notaire à Veigy-Foncenex, 1734-1735.

Humbert BRIGAND, à Veigy, Hermance, Armoy, 1580-1589.

Charles BUFFET, à Ville-la-Grand, 1567-1571.

Pierre et Louis DE VILLE, en Chablais, notamment à Hermance, 1573-1582.

Jean DUVERNEY, à Brécorens, puis à Genève, 1502-1546.

Charles-Amédée FODRAL, à Veigy, 1546-1547.

Nicolas GUIGNONAT, à Thonon, 1577-1608.

Jacques-Amédée LEMASSON, à Chens, 1721-1743.

Jean-Louis MASSON, à Ville-la-Grand, 1736-1777.

Georges MERME, à Veigy, 1598-1602.

MICHON, à Nernier et Veigy, 1577-1580.

François CHUIT, à Veigy et Collonge-sous-Bellerive 1758-1791 (avec registre de délibérations consulaires de Veigy, de 1760 à 1790).

Claude PYU et Gabriel PYU, à Hermance, 1535-1628.
QUISARD, à Corsier, Hermance, Nernier, etc., 1560-1562.

Région d'Annemasse.

François CARUSSIN, notaire à Chêne, 1732-1780.
Guillaume CARUSSIN, notaire à Chêne, 1783-1807.
Joseph-Marie BABAZ, notaire à Chêne, 1798-1802.
François-Joseph BRUN, notaire à Chêne-Thonex, 1802-1806.
François-Auguste CHATRIER, à Chêne-Thonex, 1802-1817.
François de LAISSU, à Chêne, 1567-1587.
Marin DUNANT, à Chêne, Troinex, 1568-1581.

Région de Saint-Julien.

Guillaume COLOMB, à Troinex, puis à Saint-Julien, 1575-1577.
Etienne BURDALLET, notaire à Carouge, 1777-1808.
Claude-François LAFONTAINE, notaire à Carouge, 1764-1808.
Claude-François VUARIN, notaire à Carouge, 1787-1791.
Aimé BABEL, au bailliage de Ternier, 1543-1574.
Aimé BERTHOLLET, à Collonge-sous-Salève, 1616-1619 ; 1657-1683.
Claude BUTTAZ, à Archamps, Soral, Ternier, etc., 1581-1588.
Louis et Joseph CHRISTINÉ, à Carouge, 1756-1783 ; 1792-1798.
François DE VEYRIER, à Ternier, 1497-1504.
Jacques FRÈRE, à Saint-Julien, puis à Carouge, 1769-1790 ;
MESSIER et Claude TESTU, notaires jurés de Saint-Victor, 1531-1556 et
1543-1569.
Antoine PASTEUR, à Saint-Julien, 1617-1654.
Claude TESTET, à Léluiset et à Viry, 1596-1607.
Philippe VIAL, à Archamps et Beaumont, 1567-1574.
Louis VIEUX, à Saint-Julien et au bailliage de Ternier, 1571-1589.
Etienne VIGNIER, au bailliage de Ternier, 1564-1586.

Régions diverses.

Michel PERNAT, notaire à Arâches, puis à Carouge, 1768-1800.
Alexandre et Jean CLÉJAT, à Bonne et dans diverses localités du Faucigny
et du Genevois, 1583-1596.
Henri DE BOSCO, à Bonne, 1509-1511.
DELÉVAL, à Thônes, 1550.
DE PERRA, à Viuz-en-Sallaz, 1555.
FRANÇ VUARRIER, instrumentant dans tout le diocèse de Genève, 1524-1567.
COCHEARD, de Yenne, 1373-1380.
DE VILLETTE Jean-Pierre, notaire à Challonge-en-Semine 1716-1725.

Le Secrétaire annonce qu'une nouvelle série d'ouvrages se rapportant à l'architecture et à la construction vient d'entrer à la bibliothèque de la ville. M. Mangé a bien voulu, en effet, lui offrir la collection complète, texte et planches, soit seize années du *Génie civil*. La Société adresse ses remerciements à notre collègue pour ce don généreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

SÉPULTURES BURGONDES

ANTHROPOLOGIE

STATIONS ET MOBILIER FUNÉRAIRE

Cette étude a pour objet la description d'une partie des collections du Musée d'Annecy. Elle est destinée à faire suite aux deux catalogues déjà publiés¹ sous les auspices de la Société Florimontane.

Loin d'avoir eu la pensée de nous placer sur le même plan au point de vue critique que les savants autorisés dont les travaux ont déjà éclairé d'une lumière conductrice l'obscurité de la période dite *mérovingienne*, nous nous contenterons de présenter ce travail comme une modeste contribution à la connaissance des temps barbares, dans la région encore peu explorée des Alpes qui comprend le département de la Haute-Savoie.

Nous donnerons les résultats des fouilles en énumérant les documents archéologiques qui sont les guides indispensables aux recherches historiques.

Sans nous hâter de généraliser et en évitant le danger des conclusions prématurées, nous avons poursuivi ce seul but : mettre les lecteurs au courant de l'état actuel de la question et leur présenter, sous une forme plus attrayante que celle d'un catalogue sèchement descriptif, les objets conservés dans les collections du Musée en leur exposant, chemin faisant, les considérations que nos études anthropologiques et l'examen des mobiliers funéraires ont pu nous suggérer.

Notre érudition bibliographique a souffert de la pénurie des ouvrages spéciaux qui ne sont que peu ou point représentés dans les rayons de nos bibliothèques. Nous n'avons pu utiliser que les notes ou mémoires dispersés dans les publications de quelques sociétés savantes. Toutefois M. Barrière Flavy, l'un des savants qui connaissent le mieux la période barbare dans ses monuments, nous faisait dernièrement hommage de son bel ouvrage sur les sépultures wisigothiques². La lecture de ce

1. MARTEAUX et SERAND : *Catalogue du Musée lapidaire*, 1893. — MARTEAUX et LE ROUX : *Catalogue du Musée gallo-romain* (marques de fabriques, graffiti, poids, etc.), 1896.

2. BARRIÈRE FLAVY : *Étude sur les Sépultures barbares du Midi de la France*, in-4°, Toulouse, 1895.

livre nous a été très profitable. Que M. Barrière Flavy veuille bien recevoir ici nos sincères remerciements.

Avant d'entrer en matière c'est-à-dire de dresser la liste des stations et des nécropoles burgondes, il sera nécessaire d'indiquer sommairement dans quelles conditions les Barbares se sont établis en Savoie, et à quelle souche ethnique ils appartiennent.

Les crânes burgondes forment un groupe important de la collection anthropologique du Musée d'Annecy. Leur description trouve sa place ici, car ces pièces ont été toutes recueillies dans des tombes et sont par conséquent d'origine certaine. Leur étude apportera donc quelques notions utiles à la connaissance de cette race qui a déjà provoqué d'intéressants travaux de la part de MM. Topinard et Abel Hovelacque.

Le nomenclature des cimetières trouvés en Haute-Savoie, la description des mobiliers funéraires, accompagnée, autant que possible, de dessins pour faciliter leur comparaison avec les objets analogues des autres pays ; quelques observations sur les inscriptions et les trouvailles monétaires formeront la deuxième partie du présent travail.

Les sépultures burgondes ayant été, la plupart du temps dans notre région, mises au jour par l'effet du hasard, leur découverte, fait insignifiant pour les cultivateurs, a souvent passé inaperçue. Il a fallu attendre les recherches méthodiques des savants suisses tels que MM. Gosse, Troyon, etc.¹, qui les premiers ont publié des notices et mémoires avec planches et ont marqué ainsi la première étape dans la voie de ces études.

L. Revon, au cours de ses recherches sur l'époque gallo-romaine, a noté au passage la découverte d'un certain nombre de cimetières, mais sans entrer dans des détails circonstanciés.

Longtemps après ces travailleurs, nous cherchons à continuer leur œuvre, à condenser les notions acquises en ajoutant nos observations à l'ensemble. Ce travail est donc, dans notre pensée, un nouveau point de départ pour les études ultérieures qui feront connaître d'une façon plus complète la civilisation burgonde durant les premiers temps de l'occupation de la Savoie par ce peuple.

1. TROYON : *Descriptions des Tombeaux de Bel Air*, 1841. — SORET : *Enfouissements monétaires de Genève et de ses environs et anciens lieux de Sépultures des environs de Genève. (Mémoires de la Soc. d'hist. et d'arch. de Genève = A.G., 1841.)* — GOSSE : *Notice sur d'anciens Cimetières trouvés en Savoie et dans le canton de Genève. A.G., 1853 et suite à cette notice, 1857.* — REBER : *Recherches archéologiques dans le Territoire de l'ancien Evêché de Genève. A.G., 1892.*

LES BURGONDES EN SAVOIE.

ETAT DE LA GAULE ET DE LA CITÉ DE VIENNE DU III^e AU V^e SIÈCLE. — Vers la fin du III^e siècle, la paix romaine à laquelle la Gaule avait dû l'éclat de sa civilisation et de sa prospérité, subit un commencement d'éclipse. Les frontières de l'Empire, autrefois défendues sur le Danube par Trajan et Marc-Aurèle, étaient maintenant forcées sur le Rhin par des bandes, des armées de pillards que les révolutions intérieures et les guerres chassaient de Germanie. Après avoir poussé des pointes audacieuses jusqu'au cœur de la Gaule, les unes, pourchassées par les soldats, repassaient le fleuve rassasiées de butin et de sang, les autres, vaincues, allaient grossir le nombre des esclaves ou ne laissaient que le souvenir de leur extermination. Mais, victorieuses ou anéanties, elles n'en couvraient pas moins la Gaule de ruines et avançaient ainsi l'œuvre de dissolution à laquelle devait succomber l'Etat romain.

On peut juger des souffrances endurées du III^e au V^e siècle par la chronologie ¹ de ces implacables razzias, auxquelles se joignaient les révoltes des campagnards, les luttes acharnées des compétiteurs à l'Empire et le passage incessant des fonctionnaires et des armées que les habitants devaient encore héberger et nourrir. C'est l'époque de ces enfouissements précipités de monnaies, de bijoux, d'objets précieux que les propriétaires ne sont jamais venus reprendre ; de ces lieux de refuge établis dans les endroits sauvages et inaccessibles ; c'est l'époque où bientôt les grands propriétaires fortifieront leurs luxueuses villas, où les villes, en qui se réfugie toute activité commerciale et industrielle, se resserreront, se feront petites derrière les épais remparts dont elles empruntent les matériaux aux débris des monuments détruits.

Sous Gallien, les calamités sont particulièrement effroyables. En 256, les Francs traversent et pillent la Gaule entière. Trois ans plus tard, les Alamans après avoir, selon Grégoire de Tours, ravagé l'Auvergne, franchissent les Alpes au mont Genève et envahissent l'Italie. De ces années date, en Haute-Savoie, un enfouissement de 180 pièces en billon près de Minzier et de plusieurs milliers près de la Balme-de-Sillingy. Après les luttes de Gallien et d'Aurélien contre les Césars gaulois, vers 277, les Francs et les Alamans ravagent la Gaule à loisir jusqu'à

1. G. GORAU : *Chronologie de l'Empire romain*, 1891.

leur expulsion par Probus. Sous cet empereur, les enfouissements sont nombreux ailleurs et dans la province viennoise, aux environs de Genève et d'Annecy, à Sévrier, à la Bâthie et sur l'emplacement du *vicus Bautas* où l'on a trouvé en plusieurs cachettes plus de 1,500 monnaies, des têtes de statues en bronze de grands fonctionnaires, une jolie statuette de même métal, etc. Le fait que ces trésors, enfouis parfois à 0^m 50 du sol, sont restés intacts jusqu'à nos jours, prouve évidemment que la plupart des habitants se sont dispersés dans des lieux plus sûrs ou ont péri, puisqu'aucun n'en a conservé le souvenir. C'est également sous Probus que les campagnards se réfugient dans les grottes du Salève, du Vuache et des montagnes qui environnent le lac d'Annecy. Après la révolte d'Ælius à Lyon et les insurrections des Bagaudes, les victoires de Constance Chlore et de Constantin ramènent un peu de tranquillité. Les campagnes alors se repeuplent ; les vici et les villas se relèvent de leurs ruines et les routes impériales, devenues impraticables, sont restaurées. Mais les misères recommencent sous Constance II et c'est peut-être de son règne qu'il faut dater les trésors monétaires trouvés dans le val de Fier près de Saint-André et à Bredannaz.

En 357, Lyon et ses environs sont ravagés par les Lètes ; puis, malgré les victoires de Julien sur les Alamans, ceux-ci reprennent leurs incursions pendant que les campagnes ouvertes deviennent la proie des brigands. Enfin, en 406-410, après le règne paisible de Théodore, des bandes de Suèves, de Vandales et d'Alains, appelées par Stilicon, dévastent horriblement la Gaule, que parcourent encore les armées des usurpateurs. Les chefs-lieux des cités entourés de murailles, les villas fortifiées échappent à la destruction, grâce aux grands propriétaires qui, surtout dans le Midi, organisent la résistance et aménagent des refuges sur leurs terres¹ ; mais les villas isolées, les petits vici disparaissent.

Ainsi pillage, massacre, incendie, captivité, famine, tels furent les nombreux maux qui accablèrent pendant deux siècles, avec de rares accalmies, les malheureuses provinces. Ils n'eurent pas seulement pour résultat de diminuer la population déjà bien éprouvée par les effrayantes épidémies des règnes de Néron, de Marc-Aurèle et de Gallien², ils eurent aussi sur la

1. ALLMER : *Inscript. de Vienne*, IV, p. 237.

2. MOLLIÈRE : *Statistique gallo-romaine*, dans *Mém. Académ. de Lyon*, 1893, XXVIII. L'auteur arrive à cette conclusion que quatre siècles après la conquête la Gaule était plutôt moins peuplée qu'à l'arrivée du premier César.

situation politique une répercussion désastreuse. En lisant dans les panégyriques du temps le tableau de la civilisation romaine ou les descriptions que fait Sidonius de ces magnifiques demeures de Provence et d'Aquitaine et de ces villes où s'agit cette riche et brillante société du v^e siècle, si optimiste, si contente d'elle-même, on pourrait croire que ces troubles ne causèrent que des dégâts matériels peu sensibles et vite réparés. En réalité c'est le corps social lui-même qui se trouve atteint et avarié ; insensiblement l'état de la population s'est profondément modifié. Ce qui faisait la richesse de la Gaule, c'était le nombre et l'activité de ses commerçants, de ses industriels, de ses petits propriétaires, de ses petits capitalistes et de ses ouvriers. Or, cette classe moyenne n'existait plus guère. F. de Coulanges¹ a montré par quelle progression la misère avait ruiné cette classe d'hommes libres dans laquelle une ambitieuse poussée vers les fonctions sénatoriales avait tout d'abord fait un vide qui ne s'était plus comblé. Puis l'industrie et le commerce ayant été paralysés à la suite des premières invasions, les corporations avaient disparu, le capital s'était fait rare et la terre avait perdu de sa valeur. Le petit propriétaire avait naturellement le plus souffert de sa dépréciation. Pressuré d'impôts, obligé de faire rentrer ceux de ses concitoyens, pour cela responsable du déficit, mais non de la haine que ses fonctions lui attiraient, il n'aspirait plus qu'à la servitude. Ne trouvant ni acheteur, ni argent pour améliorer son outillage, ni bras pour cultiver son fonds, il était bien forcé de le laisser hypothéquer par le grand propriétaire auquel il empruntait et finalement, ne pouvant s'acquitter, il en était dépouillé et n'y travaillait plus que comme colon à perpétuité avec sa famille. Beaucoup d'hommes libres du reste devenaient colons d'eux-mêmes et échangeaient volontiers leur petit fonds improductif et trop imposé pour une tenure dans la villa du riche. La population gallo-romaine se répartit ainsi peu à peu en deux classes : l'une, la classe aristocratique, celle des grands seigneurs, patrices, sénateurs, fonctionnaires, possesseurs de nombreux domaines peu ou mal cultivés, maîtres de plusieurs milliers de travailleurs ; l'autre, la classe rurale, formée de cette masse de travailleurs sujets, colons, affranchis, esclaves gallo-romains ou barbares. A côté, une minorité d'hommes libres, appauvris,

1. F. DE COULANGES et C. JULIAN : *L'Invasion germanique*, 1891. — F. DE COULANGES : *Recherches sur quelques Problèmes d'histoire*, 1885 : Le Colonat romain, chap. III.

découragés, méprisés autant qu'ils méprisaient l'Empire : tel était l'état de la société à la fin du iv^e siècle.

Si les empereurs s'étaient trouvés impuissants à empêcher l'appauvrissement et l'extinction des curiales, ils avaient essayé du moins de lutter contre la dépopulation des campagnes et le manque d'ouvriers agricoles en établissant des barbares sur les propriétés publiques et privées, soit à titre d'esclaves vendus en détail sur les marchés, soit à titre de colons payant tribut quand ils demandaient eux-mêmes un sol à cultiver. Comme depuis longtemps aussi ils avaient pris à leur solde des troupes auxiliaires de fédérés, ils avaient permis à ces soldats étrangers de cultiver des terres et de s'y caserner avec leurs femmes et leurs enfants. Plus tard, quand s'augmenta aux frontières l'afflux des masses barbares, les empereurs s'efforcèrent d'arrêter les envahisseurs en les cantonnant dans des provinces suivant un traité particulier en vertu duquel, devenus soldats d'empire, ils devaient, moyennant un droit d'hospitalité et des terres à cultiver, protéger le territoire qui leur était abandonné. Ce fut dans ces dernières conditions que les Wisigoths, les Francs entrèrent en Gaule au v^e siècle. Certes, ce ne furent pas des protecteurs modèles ; ils ne s'abstinrent, dans des accès de mauvaise humeur et de violence, ni de ravager les propriétés, ni de molester les populations, soit qu'ils voulussent se venger de l'inexécution des conventions, soit qu'ils cédassent aux offres intéressés des usurpateurs. Seulement, quand la paix était faite entre eux et l'Empire, leurs rois n'étaient plus que des gouverneurs militaires, des comtes impériaux, veillant à la sécurité des indigènes, levant les impôts et rendant la justice au nom de l'empereur¹. Tout fait supposer qu'il en a été de même en Savoie en ce qui concerne les Burgondes.

LES BURGONDES². — Voici, en résumé, les renseignements chronologiques qui les concernent.

Pline les cite (*H. N.*, IV, 28, 99) au premier siècle ; on les perd ensuite de vue jusqu'au troisième.

1. F. DE COULANGES : *L'Invasion germanique*, II, ch. v, vi, vii et ix.

2. Ammien Marcellin dit que les Burgondes (ou Burgondions) savaient qu'ils étaient autrefois de race romaine. D'après Orose, c'étaient d'anciens prisonniers germains qui, répartis dans les camps, placés le long de la frontière, formèrent une nation et tirèrent leur nom des *burgi* ou habitations agglomérées qui s'y trouvaient. Cette étymologie, admise par les chroniqueurs, est étrange. Notons que dans le nom de peuple, les Urugundes, apparaît le même suffixe comme aussi dans nombre de noms de personnes tels que Gondebaud, Baudegunde, Aldegunde etc, et que le radical se retrouve dans les Buri, cités par Tacite, les Burions et les Boranes.

En 245, les Gépides exterminent les Burgondes. — 277. Probus bat une de leurs bandes et prend les survivants à sa solde. — 286. Alliés aux Alamans auxquels ils faisaient le plus souvent la guerre, ils préparent une incursion en Gaule et sont décimés par la famine et par les troupes de Maximien. — 291. Les Burgondes, alliés aux Alains, sont battus par les Goths. — 370. Invités par Valentinien à combattre les Alamans, ils les dispersent et se présentent sur le Rhin, mais l'empereur, ayant refusé de les recevoir, ils retournent dans leur patrie. — 373. 80,000 guerriers viennent sur la rive droite du fleuve, appelés, dit Frédégaire, par les Gallo-Romains. — 404. Une bande pille la Gaule avec les autres barbares. — 412. Gonthaire, chef des Burgondes, aide l'usurpateur Jovin à se faire proclamer empereur dans Mayence. — 413. Les Burgondes obtiennent une partie de la Gaule avoisinant le Rhin et s'y établissent à demeure. Les historiens les dépeignent comme des gens paisibles, vivant presque tous de leur métier de maçons ou de charpentiers et subissant facilement en chrétiens catholiques l'influence des clercs romains. — Vers 436, les Burgondes s'étant révoltés contre l'Empire et ayant fait une incursion en Belgique, Aëtius bat leur roi Gundicharius, que les Huns exterminent l'année suivante avec son peuple. — En 443, dit Prosper Tyro¹, la Sabaudia fut donnée aux restes des Burgondes pour être partagée avec les habitants. — 451. Un contingent burgonde combat dans les rangs de l'armée impériale contre Attila. — 456. Des Burgondes, dit Marius d'Avenche² occupent une partie des Gaules et partagent le territoire avec les sénateurs (c'est-à-dire les grands propriétaires) gaulois. A cette époque les rois Gundioc et Chilpéric sont en Espagne comme auxiliaires de Théodoric, roi des Visigoths, dans sa guerre contre les Suèves. — 463. Gundioc et Chilpéric, revenus d'Espagne, se mettent eux et leurs troupes au service de Majorien qui leur confie la garde et l'administration de la Viennoise et de la Lug-

1. *Theodosii Augusti anno xx Sabaudia Burgundionem reliquis datur cum indigenis dividenda.* Le nom de *Sapaudia* paraît pour la première fois dans Ammien Marcellin (XV, II, 17) « *per Sapaudiam fertur et Sequanos*, dit-il en parlant du Rhône, *longeque progressus Vienne sem latera sinistro perstringit, dextero Lugdunensem et emensus spatia flexuosa* etc. Il désigne évidemment le territoire de la cité de Genève jusqu'aux limites de celles de Vienne. D'après la notice des Dignités rédigée au début du v^e siècle, Grenoble et Yverdon (Suisse) font également partie de la Sabaudia. Cette dénomination s'appliquait donc aux hauteurs boisées des préalpes et des chafnons jurassiques, par opposition aux parties plus planes qui avoisinent le Rhône. (Voir L. MENABREA : *Des Origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 213-216.

2. *Eo anno Burgundiones partem Galliae occupaverunt terrasque cum gallicis senatoribus dividerunt.*

dunaise. Ils ont le titre de *virii illustres* et de *magistri militum* et ils gouvernent ces provinces au nom de l'empereur concurremment avec les patrices qui détiennent le pouvoir civil. Ils sont donc à la fois rois barbares et fonctionnaires impériaux. Quelques années plus tard, leurs successeurs, Gondebaud et Sigismond, investis de la dignité de comtes ou de patrices, cumulant les deux pouvoirs civil et militaire, chefs de soldats, seuls dispensateurs de la justice et des impôts, réunissant ainsi toutes les attributions, deviennent les vrais maîtres de leur province et le lien qui les rattache à la cour de Constantinople n'est plus qu'un lien de vassalité idéale se traduisant par des formules de banal respect et par une reconnaissance de plus en plus rare de la suzeraineté impériale¹. Ils ont donné du reste à leurs possessions territoriales une extension considérable. D'abord en résidence à Genève, les rois burgondes s'étendent dès 457 sur la rive droite du Rhône où la villa Ambariacum (Ambérieux) paraît avoir été un de leurs séjours favoris et un lieu de réunion pour les assemblées nationales; puis, au sud, au delà de l'Isère; après 470, Lyon et Vienne reconnaissent leur domination dont Vaison et Langres marquent les limites extrêmes².

ETABLISSEMENT DES BURGONDES EN SAVOIE. — F. de Coulanges s'est efforcé de jeter quelque lumière sur la question si obscure et si controversée de l'établissement des Burgondes dans nos contrées. Il est arrivé à ce résultat important, déjà partiellement entrevu, qu'il n'y a pas eu à proprement parler de conquête germanique, ni de spoliation générale des terres des indigènes, mais que les Barbares, entrés en Gaule à des titres différents, se sont diversement établis dans les domaines des grands propriétaires. Il faut donc distinguer : 1° Ceux qui y furent admis à demeure, de gré ou de force, comme colons ou comme esclaves; dans le premier cas, ils étaient tenanciers d'un lot plus ou moins considérable pour lequel ils payaient en argent ou en nature une redevance annuelle appelée *tertia*, c'est-à-dire qu'ils laissaient au propriétaire un tiers de la récolte. Ces admissions de Barbares, appelés par les propriétaires eux-mêmes, durent être fréquentes du III^e au V^e siècle. Il est vraisemblable que ce fut comme colons que les premiers Bur-

1. Nous renvoyons, pour les références aux textes anciens, aux nombreuses notes recueillies par F. de Coulanges dans *l'Invasion germanique*, p. 452 et suiv. et dans *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire*, 1891, p. 279 et suiv.

2. A. LONGNON, *Géographie de la Gaule au VII^e siècle*, 1878, p. 70.

gondes vinrent s'établir dans la Sapaudia en 443, après le désastre qui les avait presque anéantis et les avait rendus peu redoutables. 2° Ceux qui, entrés au service de l'empereur, à titre de fédérés, furent cantonnés d'une façon permanente, comme cela s'était fait pour d'autres soldats de l'Empire sur le territoire d'une cité ou d'une province, sur les vastes domaines des riches propriétaires fonciers qui leur devaient le logement et la nourriture, ainsi qu'à leurs femmes, leurs enfants, et leurs esclaves. Tels avaient été les Lètes autour de Lyon, tels furent ces hôtes barbares, ces singuliers *patroni* dont parle Sidoine Apollinaire (*Carmen*, XII). Il n'est pas douteux qu'ils firent endurer aux possesseurs gallo-romains toutes sortes d'ennuis, mais ils ne s'emparèrent pas de leur fonds, ni ne le partagèrent avec eux, sauf exception. Ceux-ci durent seulement leur abandonner les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, c'est-à-dire, explique l'historien, du revenu du sol et des esclaves. Il est possible que la *divisio* dont parle Marius d'Avenche en 456 et celle qui s'opéra en 463 au retour des rois Gundioch et Chilpéric fussent des contrats de cette nature. 3° Ceux enfin qui, postérieurement émigrés de Germanie, reçurent par édit royal, le tiers des esclaves, les deux tiers des terres arables, la moitié des forêts, du verger, de la cour et de la maison. Il est peu probable que l'édit de Gondebald qui règle ce partage ordonne la division matérielle en deux parties égales d'une maison et d'une cour : il veut évidemment parler du logement et des produits de la cour, c'est-à-dire des greniers et des étables qui l'entouraient. Plusieurs historiens rangent parmi cette catégorie d'hôtes, les hommes libres burgondes appelés Faramanni¹; ils les regardent comme des chefs de famille ou de groupes barbares ayant gardé leur ancienne appellation germanique et que Gondebald aurait installés sur les territoires des villas et auxquels il aurait accordé la moitié des fruits, des vergers et des essarts. M. H. Beaune voit dans les Faramanni les familiers du roi Gondebald, les habitués de son palais, appelés ailleurs *amici. convivæ regis*².

Ce qui tend à prouver que l'établissement des Barbares a été en somme légal et pacifique, c'est la permanence des domaines gallo-romains qui subsistent encore aujourd'hui et dont on retrouve les noms, les limites, et la superficie dans la plupart

1. F. DE GINGINS-LA-SARRAZ : *Essai sur l'Etablissement des Burgundes*, p. 101 (extr.), *Mém. Acad. de Turin*, t. IX.

2. H. BEAUNE : *Les Faramanni burgondes dans la loi Gombette*; (*Mém. Académie de Lyon*, 1895, III.)

de nos communes. Il est fort douteux qu'ils offrissent alors leur aspect florissant d'autrefois. Les minages exécutés sur l'emplacement du vicus Boutas laissent à penser qu'il a été partiellement détruit par un incendie postérieurement au ⁱⁱe siècle et reconstruit ; il a dû ensuite beaucoup souffrir des invasions du ⁱⁱⁱe siècle, car après cette époque les monnaies impériales deviennent plus rares. Il en est de même après Constantin ; aussi le nombre des habitants du petit bourg devait être bien réduit quand il fut ruiné et abandonné au début du ^ve siècle. Il y avait donc quarante ans qu'il n'existait plus quand quelques familles burgondes élevèrent leurs cabanes au milieu de ses débris. Il en fut de même dans les campagnes environnantes. Depuis longtemps les villas avaient disparu. Les tenanciers barbares en utilisèrent les décombres. Ils prirent les plus beaux blocs pour leurs églises, consolidèrent leurs tombes en molasse avec les tuiles ou entourèrent pieusement le corps de leurs enfants des morceaux de marbre enlevés aux parois des habitations. On a trouvé même certaines sépultures qui reposaient sur les mosaïques et le béton des chambres ; ils choisissaient ainsi comme lieux de repos, ces amas de pierres autour desquels ne croissaient plus que les ronces. Ce n'est donc pas aux Burgondes que sont dues les ruines que l'archéologue relève dans notre département. Bien avant leur arrivée, les incursions d'autres barbares, les révoltes, les passages d'armées, la haine que les chrétiens portaient aux monuments païens ¹ furent la cause de la destruction des temples, des maisons de maître et des bourgs isolés que l'insécurité persistante et l'indifférence empêchèrent de reconstruire. Au reste la politique des rois burgondes fut plutôt conservatrice ; dans leurs lois ils ne cherchèrent pas à séparer le Romain du Barbare, mais s'appliquèrent à régler minutieusement leurs rapports, à sauvegarder leurs droits de propriété et la condition des personnes qu'ils employaient sur leurs terres. Si des Barbares devinrent propriétaires, ce fut rarement par la violence, mais plutôt par voie d'achat, de testament ou de prescription, au cas où celui dont ils étaient les hôtes avait négligé de réclamer la redevance qui lui était due. Seulement il a pu arriver aussi que les rois, à qui avaient été cédées les terres des villes, des corporations, des temples et

1. C'est à la fin du ^{iv}e siècle que le christianisme devint persécuteur et s'attaqua aux temples et aux chapelles des campagnes. En 399, un édit d'Honorius ordonna la destruction totale des édifices et des autels. Aux temples succédèrent alors les églises rurales élevées surtout dans les villas des grands propriétaires. (LEMBART DE LA TOUR : *Les Paroisses rurales dans l'ancienne France* ; *Revue historique*, mars-avril 1896.)

du fisc impérial, auxquelles s'ajoutèrent celles provenant de confiscations, récompensèrent par des dons domaniaux leurs meilleurs serviteurs.

On peut dès lors se faire une idée à peu près exacte de ce qu'était la Sapaudia au vi^e siècle¹. Son sol était divisé en plusieurs milliers de domaines, les uns, possédés par un seul propriétaire, d'autres partagés en portions appartenant à des propriétaires différents qui peu à peu leur ont donné leurs noms, tout en gardant le nom général du domaine. Parmi ceux-ci les uns ont des terrains étendus et variés, les autres ne possèdent que des parcelles. Parfois un domaine englobe dans ses limites d'autres villas plus petites. Sur tous le maître, Romain ou Burgonde, qu'il y habite temporairement ou à demeure, s'est réservé une part de terrain qu'il fait exploiter par son régisseur et ses serfs et une maison. Ce n'est plus l'habitation gallo-romaine, parfois luxueuse, toujours commode, c'est une grande bâtisse mi-pierre, mi-bois, dont il ne restera aucune ruine. Devant s'élargit une cour, qu'enferment le corps de logis principal, les écuries, les étables, les granges, etc., et les murs où s'ouvre la porte d'entrée en pierre. Non loin d'elle s'élève la chapelle seigneuriale, où le prêtre, ancien esclave affranchi et reconnu par l'évêque, officie pour tous les habitants du domaine. Tout autour s'étend la terre domaniale comprenant un petit parc, un verger, un jardin potager soigneusement clos de haies et des cultures de divers produits. Le reste de la propriété est divisé en lots d'étendue inégale ou tenures, appelés *mansi*, et répartis entre le personnel agricole : esclaves de la glèbe, affranchis, colons qui les cultivent moyennant certaines redevances le plus souvent en nature, des corvées et autres services supplémentaires nécessaires aux besoins du maître. Ils y habitent, soit dans des cabanés isolées, soit réunis en des groupes d'habitations qui deviendront nos hameaux et nos villages. Les terres incultes, landes et forêts, forment une troisième part dont usent communément les tenanciers pour le pâturage des bêtes, la glandée, le bois. Dans la forêt même, le maître s'est réservé une portion où il chasse à loisir avec ses chiens et ses faucons. Enfin le domaine a ses limites, souvent tracées de toute antiquité et indiquées par de grosses pierres, des bornes marquées, des murs en pierre sèche, des fossés, des arbres taillés, un molard, des ruines, etc.

Ainsi, après les premières années de gêne causée par l'igno-

1. F. DE COULANERS : *L'Alleu et le Domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, 1889.

rance, la grossièreté et la brutalité des immigrants, peu à peu la civilisation gallo-romaine reprend le dessus. Les races se mêlent, les différences de mœurs disparaissent ; les Burgondes chrétiens, ariens, puis catholiques, parlent latin, et se transforment en de vaillants agriculteurs, pleins d'amour pour la terre de leur nouvelle patrie dont les tenures en friche s'offrent à leur activité ; les bois, les marais disparaissent peu à peu et font place aux champs de blé, aux prairies et aux vignes ¹.

NOTICE ANTHROPOLOGIQUE.

L'anthropologie régionale de la Haute-Savoie est représentée au Musée d'Annecy par deux importantes collections : l'une est relative aux races qui ont habité autrefois notre sol (Gallo-romains, Burgondes) ; l'autre consistant en une nombreuse série de crânes exhumés des cimetières modernes se rapporte à la population indigène du pays dont le pur type celtique s'est conservé sans mélange dans les hautes vallées de nos montagnes et chez laquelle le degré de brachycéphalie est poussé au maximum ².

C'est de la série des crânes burgondes dont nous allons nous occuper maintenant.

Déjà en 1876, A. Hovelacque ³ examinait six crânes provenant de Cruseilles et de Viuz-Faverges. Les mesures qu'il donne sont :

| | |
|------------------------|-------|
| Indice céphalique..... | 75.81 |
| — de hauteur..... | 72.53 |
| — nasal..... | 47.21 |

Plus tard, le même savant publiait un travail plus considérable sur nos crânes burgondes ⁴. Les pièces qui lui avaient été communiquées par Revon se composaient de 15 crânes, la plupart en bon état, quelques-uns assez avariés.

Les mesures principales sont les suivantes :

| | |
|--|-------|
| Indice céphalique (sur 14 crânes)..... | 75.39 |
| — de hauteur (sur 10 crânes)..... | 72.60 |
| — nasal..... | 46.51 |
| — orbitaire (sur 7 crânes)..... | 85 |

1. E. CAILLEMER : *L'Etablissement des Burgondes dans le Lyonnais*. (Mém. Académie des Sc. de Lyon, t. XVIII, 1879.)

2. L'intérêt ethnique de ces collections a paru suffisant pour avoir déterminé à deux reprises un voyage d'études des élèves de l'École d'anthropologie de Paris, sous la conduite du professeur Gabriel de Mortillet.

3. A. HOVELACQUE : *Bull. de la Soc. d'Anthr. de Paris*, 19 octobre 1876.

4. Id. : *Le Crâne des Burgondes du moyen âge*. (*Rev. d'Anthr.*, 2^e série, tome XI.)

En 1897, on nous signalait la découverte à Gruffy d'un certain nombre de cercueils en pierre avec des ossements. Sur les 7 crânes soumis à notre examen, l'un très brachycéphale a dû être écarté de la série. L'ensemble des autres a donné comme moyenne :

| | |
|-------------------------------|-------|
| Indice céphalique..... | 76.48 |
| Diamètre frontal minimum..... | 98.20 |
| Indice orbitaire..... | 86.53 |
| — nasal..... | 45.41 |

La comparaison de nos mesures avec celles des crânes burgondes de Ramasse (Ain), nécropole qui date du milieu du v^e siècle, n'a pu être effectuée, car il nous a malheureusement été impossible de nous procurer le mémoire si important et si estimé de M. Topinard. C'est une lacune regrettable.

* *

Trente crânes burgondes de la collection du Musée n'ont pas encore été soumis à un examen scientifique. Ce sera le but de cette notice. Nous eussions vivement désiré faire suivre leur étude anthropologique du tableau des mensurations prises sur les diverses parties du corps ; les données relatives à cette race en eussent été éclairées d'autant mieux qu'on a jusqu'à ce jour à peu près négligé la morphologie comparée du squelette complet. Malheureusement, il faut reconnaître que les inventeurs des trouvailles ont négligé la plupart du temps les amas d'ossements et se sont souciés de recueillir seulement des crânes. Dans les caisses qu'ils adressaient au Musée, on trouvait bien quelques fémurs, tibias, humerus, etc., mais ces os étaient brisés en nombreux fragments, les indications de provenance manquaient, de sorte qu'il nous a été impossible de reconstituer une seule pièce propice aux mesures.

Une étude entreprise dans ces conditions peu favorables, sur des éléments aussi incomplets, n'eût donné que des résultats fautifs. Nous avons dû nous occuper uniquement des crânes. Quelques-uns étaient dans un état lamentable, mais avec beaucoup de soin et énormément de patience il a été possible de recoller leurs fragments et de procéder à des mensurations dont les chiffres sont devenus acceptables dans le calcul des moyennes. Nous avons écarté de la série les crânes déformés ou trop incomplets. Ceux-ci sont d'ailleurs en très petit nombre.

* *

Les particularités les plus importantes à connaître, les dis-

positions anatomiques exceptionnelles que chaque crâne peut présenter seront maintenant décrites ici sommairement. Le tableau des mesures craniométriques qui suivra donnera d'ailleurs avec une précision supérieure à toute description l'ensemble des caractères de ces crânes. (Les numéros correspondent à ceux du registre inventaire du Musée.)

N° 6985. FINS D'ANNECY, mas Maffi. — Homme adulte. Inion recourbé en bec (n° 5 de l'éch. de Broca). Plagiocéphalie droite. Epaisseur considérable de la boîte crânienne. Saillie des arcades sourcilières énorme. Os propres du nez droits accolés en angle aigu. Appareil masticateur puissant. Gonion recourbé en dedans.

12470-1. FINS. Trouvaille de 1894. — Jeune femme, à en juger par le peu de saillie de la glabelle et la délicatesse des impressions musculaires. Trous pariétaux très marqués. Grande complication des sutures lambdoïdes. Crâne se retrécissant fortement vers les tempes. La *norma verticalis* présente la forme d'un trapèze.

12470-2. FINS. Trouvaille de 1894. — Femme adulte. Glabelle et inion absolument nuls. Un large os wormien dans la région du lambda, presque un épactal. La face manque.

12470-3. FINS. Trouvaille de 1894. — Homme adulte. Bosses frontales élevées. Inion faible et repoussé vers l'opisthion. Les trous pariétaux bien nets. La crête temporale du frontal très marquée sous la forme d'une ligne âpre. La grande courbe sagittale descend rapidement jusqu'au lambda.

12470-4. FINS. Trouvaille de 1894. — Homme adulte. Arcades sourcilières énormes. Bosse pariétale gauche très saillante. Plagiocéphalie droite. Inion en crochet.

12470-5. FINS. Trouvaille de 1894. — Homme adulte. Epaisseur exceptionnelle de la voûte du crâne. Toute la face manque. Synostose commençant sur la suture sagittale.

12470-6. FINS. Trouvaille de 1894. — Femme très âgée. Synostose très avancée des sutures coronale et sagittale. Dépression sénile des pariétaux. La suture écailleuse n'est pas oblitérée. Inion et crête occipitale externe absolument nuls.

12470-7. FINS. — Homme adulte. Plagiocéphalie gauche posthume. Os wormiens oblongs sur la suture lambdoïde (n° 3 de l'éch. de Broca). Commencement d'oblitération de la coronale. Crêtes sourcilières très marquées.

12470-8. FINS. — Sexe incertain. Synostose de la sagittale. Inion proéminent (n° 2 éch. de Broca).

12470-9. FINS. — Homme. Suture en voie d'oblitération. Inion assez prononcé. Bosses frontales et glabelle très marquées.

12470-10. FINS. — Sexe incertain. — Crâne très âgé remarquable par son épaisseur et la synostose complète. Mentionné pour mémoire; son mauvais état empêchant de prendre des mesures.

12470-11. FINS. — Vieillard. Inion très prononcé (n° 3 de l'éch. de Broca). Synostose complète même de la suture écailleuse. Dépression sénile des pariétaux. Crâne très léger.

12470-12. FINS. — Vieillard. Synostose complète excepté pour les sutures lambdoïdes. Crête temporale très marquée. Inion développé (n° 3 de l'éch. de Broca).

3316. NOIRET, près Cruseilles, dans un cercueil en molasse. — Jeune fille. Crâne extrêmement mince, incomplet, les mesures faciales seules ont pu être prises. Indice orbitaire 85,33. Indice nasal 44,46.

3318. NOIRET. — Femme adulte. Apophyses styloïdes très développées. Sutures assez compliquées. Crête occipitale externe très marquée. Inion à peine sensible.

3319. NOIRET. — Homme très âgé. Edentation presque complète avec ancienne atrophie des arcades alvéolaires. Synostose complète. Dépressions séniles au sommet des pariétaux. Voussure énorme de l'écaïlle occipitale. Inion nul. Glabellle et arcades sourcilières énormes. Front fuyant. Les os propres du nez très développés.

8648. BELLECOMBE. — Femme adulte. Sutures compliquées. Un os wormien sur la lambdaïde. Os propres du nez saillants sur la face.

4510. HAUTEVILLETTE. — Homme âgé. Synostose de la suture coronale. Aspect globuleux à cause de deux bosses à la hauteur et de part et d'autre du lambda. Trous pariétaux très nets.

8453. MÉSIGNY. — Homme adulte. Degré n° 5 de complication des sutures. Plusieurs os wormiens sur les lambdaïdes. Inion peu indiqué. Arcades sourcilières énormes. Os propres du nez aplatis.

6436. SAINT-JULIEN. — Sexe incertain. Os wormiens sur la lambdaïde, complication extrême des sutures. Glabellle déprimée. Arcades sourcilières très fortes. Inion absolument nul. Périostite alveo-dentaire. Apophyses styloïdes très longues.

10339. MIEUSSY, lieu dit le Char des Morts. — Femme jeune. Bosses frontales assez saillantes. Forte dépression au bregma. Les trous pariétaux bien ouverts. Apophyses mastoïdes très réduites.

10340. MIEUSSY, lieu dit le Char des Morts. — Femme adulte. Commencement d'oblitération de la sagittale. Suture métopique. Os wormiens près de l'obéliion. La face manque. Ptérion en K.

10341. MIEUSSY. — Homme adulte. Glabellle saillante (n° 2 de l'éch. de Broca). Bosses sourcilières très proéminentes. Développement extraordinaire des apophyses mastoïdes. Deux os wormiens symétriquement placés sur chacune des lambdaïdes. Synostose de la sagittale. Légère scaphocéphalie. Les os de la base du crâne manquent.

9484. FLÉRIER, tumulus de la Chauffa. — Femme très âgée. Edentation ancienne. Synostose complète. Crête occipitale externe saillante. Apophyse mastoïde très petite et obtuse, rainure digastrique à peine indiquée.

10342. — FLÉRIER, tumulus de la Chauffa. Homme âgé. Synostose partielle de la sagittale et de la coronale. Inion proéminent (n° 3 éch. de Broca). Apophyse mastoïde et rainure digastrique très développée. Longues apophyses styliformes.

10343. FLÉRIER, tumulus de la Chauffa. — Homme âgé. Suture métopique. Fortes arcades sourcilières. Epaisseur considérable des os du crâne. Os wormien très large près de l'astériion. Condyles occipitaux très réduits.

13065. GRUFFY, au Vernay. — Homme adulte. Inion développé (n° 3 éch. de Broca).

13066. GRUFFY. — Sexe incertain. Suture métopique. Ptérion en K. Suture métopique. Inion peu saillant.

13067. GRUFFY. — Femme adulte. Grand degré de complication des sutures. Deux os wormiens (n° 3 de Broca) sur chacune des lambdaïdes. Bombement considérable de l'écaïlle occipitale.

13068. GRUFFY. — Homme adulte. Deux os wormiens sur les lambdaïdes. Glabellé prononcée. Inion recourbé en crochet.

Quelques vues d'ensemble se dégagent nettement de l'examen des caractères principaux décrits ci-dessus. Par exemple : Les arcades sourcilières et la glabellé sont fortement saillants. Les crêtes destinées aux insertions musculaires sont également très marquées chez les hommes. L'inion est développé, parfois recourbé en bec. L'accolement à angle obtus et la proéminence des os propres du nez sont aussi à signaler. En général, on constate une complication extrême des sutures ainsi que la présence d'os wormiens. Les crânes vus suivant la *norma verticalis* laissent apercevoir les arcades zygomatiques : quelques-uns sont absolument cryptozyges.

* * *

Pour l'étude collective nous avons rangé en une série unique tous les crânes dont la liste précède. Un certain nombre de ces pièces proviennent de localités différentes, mais les circonstances de leurs trouvailles déterminent une présomption suffisante de similitude ethnique. Il est évident que ces populations ont subi dès le v^e au viii^e siècle des croisements qui ont un peu altéré certains individus. La comparaison des indices édifiera le lecteur à ce sujet. Mais le type dominant subsiste cependant et nos résultats ne sont pas sensiblement différents de ceux qui découlent des précédentes études. Voici maintenant le relevé des moyennes du registre craniométrique :

| | | | | | | |
|---------------------|--------------|-----------------------|------------------------------|-------|----------------|----|
| Région crânienne .. | Diamètre .. | { | antéro-postérieur maximum .. | 186 | | |
| | | | transversal maximum | 140 | | |
| | | | vertical | 134 | | |
| | | | frontal minimum | 102 | | |
| | | | stéphannique | 122 | | |
| | | | iniaque | 194 | | |
| | | | biauriculaire | 130 | | |
| | Indices | { | bitemporal | 142 | | |
| | | | astérique | 127 | | |
| | | | céphalique | 75,26 | | |
| | | | vertical | 72,05 | | |
| | | | Trou occipital | { | longueur | 37 |
| | | | | | largeur | 30 |
| Courbe médiane ... | { | sous-cérébrale | 28 | | | |
| | | frontale totale | 135 | | | |
| | | pariétale | 130 | | | |
| Courbe transversale | { | occipitale | 120 | | | |
| | | sus-occipitale | 88 | | | |
| | | totale | 450 | | | |
| | | { | sus-auriculaire | 320 | | |

| | | | | |
|---------------------|---------------|------------------------------|--------------------------------|----------------|
| | } biorbitaire | { externe..... | 96 | |
| | | | | { interne..... |
| | } Largeur ... | bimaleire..... | 97 | |
| | | bijugale..... | 105 | |
| | | bizygomatique (E)..... | 141 | |
| | } Hauteur... | totale de la face (F)..... | 101 | |
| | | spino-alvéolaire..... | 184 | |
| | | de la pommette..... | 25 | |
| | | Indice facial (100 F/E)..... | 71,63 | |
| Région faciale..... | | Espace inter-orbitaire..... | 97. | |
| | | Largeur de l'orbite..... | 36 | |
| | | Hauteur de l'orbite..... | 31 | |
| | | Indice orbitaire..... | 86,11 | |
| | | } Nez | longueur..... | 48. |
| | | | largeur..... | 22. |
| | | | Indice nasal..... | 45,83 |
| | | | Courbe horizontale totale..... | 560 |
| | | } Projection | antérieure..... | 95 |
| | | | postérieure..... | 112 |
| | } Angle | facial ophryo-spinal..... | 78° | |
| | | occipital de Daubenton..... | -1° | |
| | } Largeur ... | bicondylienne..... | 112 | |
| | | bigoniaque..... | 111 | |
| | | bimentonnaire..... | 47 | |
| Mandibule..... | } Hauteur... | symphysienne..... | 36 | |
| | | molaire..... | 26 | |
| | } Cordes.... | gonio-symphysienne..... | 93 | |
| | | condylo-coronoïdienne..... | 39 | |
| | } Branches.. | longueur..... | 65 | |
| largeur..... | | 32 | | |
| | | Courbe bigoniaque..... | 211 | |

(Les mesures ont porté sur 9 pièces.)

Faute de goniomètre, les angles mandibulaire et symphysien n'ont pu être calculés.

Telles sont les mesures relatives à 28 crânes sur 30, deux d'entre eux ayant dû être mis de côté à cause de leur état de délabrement.

On remarquera que l'indice céphalique des moyennes est de 75,26, ce qui range nos crânes parmi les sous-dolichocéphales. Ce résultat était à prévoir, nos résultats ne s'écartent guère de ceux des études antérieures effectuées sur le même sujet. Le n° 4510, très raccourci a pour indice 83,31 ; il est donc sous-brachycéphale de même que le n° 10339 dont l'indice monte à 80,95. Le maximum de la mésaticéphalie est atteint par le n° 8453 avec un indice de 80. Enfin le crâne le plus allongé est le n° 10341 dont l'indice s'abaisse jusqu'à 69,70.

En résumé, 11 crânes sont des dolichocéphales vrais ; 10 sont

sous-dolichocéphales; 5 mésaticéphales et 2 sous-brachycéphales.

L'indice nasal a particulièrement attiré notre attention. D'après Broca ¹, cet indice ainsi que la longueur absolue des os propres du nez fournit de bons caractères de race, les sexes n'influent pas sur son chiffre. Or, le calcul des moyennes a donné 45,83; on en conclut que les Burgondes étaient leptorhiniens comme presque toutes les races de l'Europe. Chez les Parisiens actuels cet indice s'élève à 46,87.

On voit par la comparaison des indices céphaliques que les Burgondes sont proches parents des Francs. Les Mérovingiens mesurés par M. Topinard ont donné 76,36. La différence est en moins pour nos crânes burgondes de la Haute-Savoie de 1,10. Une divergence se manifeste cependant en ce qui concerne l'indice nasal qui chez 84 Mérovingiens s'élève à 48,17. Les Francs seraient donc des mesorrhiniens.

Un fait à noter encore est la présence de la suture métopique que nous avons constatée 4 fois sur 30 crânes étudiés, ce qui donne un pour cent de 13,33.

La mandibule est forte, carrément tronquée dans sa partie symphysienne. Les dents sont régulièrement disposées.

Enfin l'angle du prognathisme alvéolo-sous-nasal atteint une moyenne de 78 degrés ².

* * *

Dégageons-nous maintenant de l'aridité des chiffres et tentons d'esquisser à grands traits la physionomie des Burgondes de la Haute-Savoie en prenant pour base les données fournies par l'anthropologie; nous rappellerons ensuite ce que l'on connaît sur les origines de ces peuples.

Tous ceux qui ont exhumé des tombes dans notre pays ont été frappés de la grandeur inusitée des ossements qu'elles contenaient ainsi que de la puissance de l'appareil masticateur et de la belle conservation des dents. Les relations des trouvailles sont unanimes sur ce point. Ces hommes étaient donc d'une taille élevée, ils avaient un corps bien proportionné et des muscles puissants. Leur visage étroit et allongé dessinait un ovale agréable; le front s'élevait droit et large au-dessus d'arcades sourcilières assez prononcées. Le nez était mince et long. La mâchoire forte, les dents saines et bien rangées. Nous sommes

1. *Bull. Soc. anthropolog. de Paris*, p. 106.

2. M. Topinard a trouvé sur 42 mérovingiens une moyenne de 76,54. Le prognathisme à cette époque se serait accru dans la classe aristocratique pour diminuer ensuite. (P. TOPINARD : *L'Anthropologie*, 1879.)

donc bien en présence de cette race dont parle Sidoine Apollinaire lorsqu'il décrit les géants burgondes hauts de sept pieds, *Burgundio septipes*. M. G. de Mortillet a acquis la certitude que l'on pouvait encore de nos jours observer sur le vivant, dans certaines parties du canton de Vaud, les caractères de cette belle race à crâne dolicho-ogival. Ce serait en remontant plus haut dans le passé le type perpétué de Bel-Air de MM. Rutimeyer et His. On observe un fait analogue en France, dans les pays où le territoire a été longtemps occupé par les Burgondes (Doubs, Jura, Côte-d'Or).

En effet, suivant les remarques de Broca, les conscrits de ces départements présentent le minimum d'exemptions pour défaut de taille.

En Haute-Savoie, le type celtique s'est conservé prédominant dans la population actuelle.

La fusion des dolichocéphales s'étant effectuée dans le milieu ambiant en laissant peu de traces d'influences sur les caractères ethniques actuels, probablement à cause du nombre restreint du groupe envahisseur. L'étude craniométrique a démontré cependant que des croisements évidents ont modifié certains types, ce que l'on constate par le relèvement des indices céphaliques dans un certain nombre de crânes exhumés de nos sépultures.

Que dire maintenant des origines de ce peuple ? Il est généralement admis, d'après les faits qui ressortent du domaine historique que le principal noyau des Burgondes était fixé vers 370 av. J.-C. dans la Germanie centrale¹. Ils occupèrent aussi les parties orientales de la Germanie, tout le pays entre la Vistule et l'Oder d'où ils sont arrivés par poussées successives jusque sur le Rhin.

Pline croit à la parenté des Burgondes et des Vandales. Suivant Procope, ces deux types d'une même race seraient d'origine gothique. M. Lagneau croit que les Burgondes ont beaucoup de rapports avec certains peuples de la Scandinavie². Nous acceptons volontiers cette opinion, d'autant mieux que les monuments archéologiques, l'art et l'industrie des Burgondes nous paraissent avoir beaucoup de points de contact avec ceux des peuples du Nord³.

Enfin des considérations d'un autre ordre viendraient encore

1. GINGINS LA SARRAZ (ouv. cité).

2. LAGNEAU : *Bull. de la Soc. d'Anthropol.*, 20 nov. 1862.

3. MONTENIUS : *Les Temps préhistoriques en Suède*, trad. par M. S. Reinach.

à l'appui de cette thèse. D'après Malte-Brun et Balbi, la parenté linguistique des Burgondes qui ont envahi les Gaules et des Goths qui se sont établis en Suède (Gothie, Götaland) serait un fait certain.

Il nous reste à mentionner une autre donnée s'appuyant sur des faits d'ordre sociologique. M. E. Beauvois démontre qu'une certaine pénalité de la loi Gombette¹ s'est conservée dans la vallée de Valdresdal depuis le I^{er} jusqu'au VII^e siècle. Les Burgondes auraient emporté dans leurs migrations cette coutume du pays qui fut leur berceau et qui renferme encore trois localités du nom de Borgund. L'auteur du mémoire spécifie qu'ils seraient originaires des deux versants du plateau de Fillaflial en Norvège. Nous lui laissons la responsabilité de cette dernière affirmation si précise, tout en admettant sa principale conclusion : la péninsule scandinave comme point de départ de la race burgonde.

LES SÉPULTURES.

L'aspect d'une carte sur laquelle on fait le pointement des stations et des nécropoles burgondes est très instructive. On y voit du premier coup d'œil que les agglomérations barbares furent surtout nombreuses le long des vallées et sur les plateaux qui avoisinent le Léman et le Rhône, précisément là où les Gallo-Romains ont laissé le plus de traces de leur existence. Plus rares à mesure que ces vallées pénètrent dans les massifs élevés, elles jalonnent en général les anciennes routes du moyen-âge qui ont succédé aux voies et aux chemins antérieurs. Le cimetière burgonde, creusé près des ruines de la villa, prouve donc la répartition des groupes germaniques sur les propriétés gallo-romaines. Les tombes du VI^e siècle sont pour l'archéologue l'indice que non loin d'elles le sol cache les débris du siècle précédent.

MODE DE CONSTRUCTION. — Un mode assez uniforme préside à la construction des tombes. Elles sont formées de dalles de pierre le plus souvent dégrossies pour l'usage auquel on les destinait ; dans beaucoup de cas on a fait usage des débris que l'on avait sous la main, tuiles à rebord, pierres avec inscriptions datant de l'époque gallo-romaine.

En général ces tombes barbares ne diffèrent pas essentiellement de celles des Francs et des Wisigoths :

1. E. BEAUVOIS : *Matériaux pour l'Hist. de l'Homme*, janvier 1887.

Il est intéressant de remarquer à cette occasion que les peuples des invasions ont conservé dans la construction de leurs sépultures — par une sorte de survivance des coutumes au travers des âges lointains, — la manière probablement rituelle employée par leurs ancêtres des époques préhistoriques.

M. de Morgan au cours de ses savantes recherches sur les *Premiers Ages des Métaux dans l'Arménie russe* a eu maintes fois l'occasion de constater combien les cists en pierre brute de ce pays, ressemblaient aux tombes franques ou burgondes formées de cercueils en dalles simplement dégrossies.

Nous voyons que l'on peut considérer en somme l'édifice d'une sépulture barbare comme une sorte de dolmen souterrain : une série de pierres placées de champ pour former les parois et une ou plusieurs dalles rectangulaires juxtaposées reposant sur le tout. Le fond est généralement occupé par une autre dalle ou un lit de pierres. Souvent les ossements reposent sur une simple couche de gravier.

A propos de la similitude des tombes du Caucase et des sépultures burgondes, nous croyons utile de rapprocher de ce fait les explications ingénieuses de M. le baron de Baye au sujet de ses trouvailles d'Ananino ¹. Les civilisations du bronze et du fer se seraient succédé sans introduction d'éléments ethniques nouveaux. L'art des Scythes de l'Ukraine, les antiquités finno-ougriennes (grains de colliers en pâte de verre ou en chrysocole, bijoux zoomorphiques) auraient une origine sibérienne. Or, les Scythes ont transmis leur ornementation zoomorphique aux Barbares qui séjournèrent plus tard sur les bords de la mer Noire, aux Goths. Ces principes décoratifs passèrent de ces derniers chez les peuples dits germaniques : Francs, Burgondes, Longobards. Les bijoux aviformes des tombeaux francs seraient un souvenir des bronzes scythes ukrainiens.

Les sépultures burgondes en Savoie n'ont pas livré, à notre connaissance, de bijoux zoomorphiques, mais les grains de collier en pâte de verre bleuâtre ou à tons polychromes, les perles en ambre sont communes. Ne pourrait-on voir dans ce fait une relation certaine entre l'art des anciens peuples du bronze et celui des Barbares envahisseurs venus du Nord, ces derniers ayant remplacé le minéral qui leur faisait défaut par la pâte de verre et par l'ambre substance précieuse abondante sur les bords de la Baltique ?

On a rencontré aussi en Savoie, mais à l'état d'exception,

v. DE BAZE : *La Néropole d'Ananino*. (*Mémoires de la Société des antiq. de France*, 1895.)

des tombes constituées par un seul bloc ou sarcophage en forme de parallépipède creux. Deux fois nous avons constaté que le monolithe a dû être fortement entaillé dans sa paroi antérieure afin de permettre d'y loger la tête du cadavre, celui-ci étant d'une taille trop considérable pour y reposer commodément.

Quelques-unes de ces tombes ont été percées, près de la base et à l'un de ses angles, d'un trou d'écoulement, peut-être destiné à faciliter la sortie des liquides cadavériques ¹.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION. — Les sarcophages burgondes sont généralement à parois parallèles ; ils s'élargissent aussi parfois dans leur portion antérieure, mais ce fait est l'exception. On a utilisé pour leur construction les matériaux qui se trouvent communément dans le pays : la molasse, le schiste ardoisier, ou bien dans le Chablais et le Faucigny, les protogines et gneiss erratiques ; les calcaires urgoniens ou néocomiens, les marbres provenant des débris des constructions antiques, enfin la brèche jaspique de Saint-Gervais, plus rarement des cubes de tuf.

Un soin tout particulier préside à la construction des tombes destinées à des personnages d'un certain rang. Les pierres pariétales sont dressées, le couvercle généralement monolithe est creusé d'une rainure en forme de mortaise qui permet l'encastrement du bord supérieur des parois. En dehors et en dessous on a ménagé des creux ou évidements destinés probablement à faciliter la préhension du couvercle.

Les cercueils sont généralement isolés ; d'autres fois ils se touchent et une même paroi peut servir de cloison de séparation.

SITUATION ET ORIENTATION. — Les cimetières sont ordinairement situés sur des éminences et le récit des trouvailles mentionne presque toujours l'existence d'un *crêt*.

La direction des tombes est loin d'avoir toujours été relevée d'une façon rigoureuse. Mais si l'on tient compte de la majorité des observations qui sont concordantes, on peut établir en principe que les corps étaient toujours déposés la tête à l'ouest, les pieds au levant. Mais cette orientation est variable dans les limites peu étendues dans toute la région du cadran qui s'étend du nord-est au sud-est. Nous aussi serions tentés de voir dans ce

1. Dans quelques villages des caisses en pierre de cette nature ont été utilisées de nos jours, en guise de *bachals*, pour recueillir les eaux pluviales, ou comme bassins de fontaines publiques.

fait une disposition rituelle se rapportant au cycle solaire. Les cadavres sont orientés pendant les diverses saisons, la tête regardant le point où le soleil se lève à ce moment de l'année déterminé par le jour de l'inhumation, ce point se déplaçant d'une façon continue sur l'écliptique ¹.

Le sol n'a jamais été creusé à une très grande profondeur pour la construction des tombes. On trouve souvent des squelettes à 0^m50, parfois la profondeur atteinte est de 1^m50. Dans ce dernier cas d'autres cercueils rangés au-dessus des premiers sont alignés perpendiculairement à la direction de ceux-ci.

Les squelettes sont généralement couchés sur le dos. Les bras allongés le long du corps, la tête inclinée sur le côté. Quelquefois les bras sont ramenés en croix sur la poitrine. On trouve un corps par tombe, quelquefois deux ou trois, rarement un plus grand nombre. Dans une sépulture relevée au Noiret, près de Cruseilles, et qui a été reconstituée dans tous ses détails au Musée (salle du moyen âge), on a rencontré deux cadavres. Le premier était celui d'un homme très âgé. A côté de sa tête reposait un crâne de femme dont les dents venaient s'appuyer sur les siennes.

Les ossements du second squelette y compris le maxillaire inférieur gisaient en tas aux pieds du premier. Le déplacement des ossements est peut-être dû à une action mécanique, à un tassement avec glissement produit par la filtration des terres diluées par le ruissellement, combiné avec un défaut de niveau du sol de ce tombeau.

MOBILIER FUNÉRAIRE. — Un fait constant et caractéristique à signaler est la pauvreté du mobilier funéraire. Le sol, depuis longtemps fouillé, n'a livré, à part quelques rares exceptions, qu'un petit nombre de ces spécimens si nombreux de l'industrie et de l'art des peuples dont les cimetières francs et wisigothiques ont enrichi les collections.

Les objets peuvent être classés en groupes : Les armes. Les bijoux et ornements. Les ustensiles et poteries.

La description de ces objets trouvera sa place naturelle au cours de l'énumération des stations burgondes en Savoie. Nous publierons ensuite, à la fin de ce travail, une carte de la Haute-Savoie indiquant l'emplacement des cimetières.

1. H. Gossz : A. G., IX, *Notice sur d'anciens Cimetières.*

LES STATIONS BURGONDES.

Nous entrerons maintenant dans l'énumération des stations burgondes de la Haute-Savoie dont l'existence est attestée par la découverte des cimetières, des sépultures isolées ou des objets se rapportant à cette époque.

Il nous a semblé rationnel de grouper les localités par régions physiques naturelles plutôt que de suivre l'ordre alphabétique. L'examen d'une carte au 80 millième par exemple, permettra de retrouver la position des fouilles faites sur le territoire de la commune citée. Il est évident que pour bien des raisons cette liste est loin d'être complète, mais telle qu'elle est, elle peut servir de base pour des recherches ultérieures.

Pour un certain nombre de localités où les découvertes n'ont pu être soumises au contrôle de notre examen personnel, il a fallu avoir recours, faute de renseignements plus précis, au Répertoire archéologique manuscrit, conservé dans les archives de la Société Florimontane. Ce manuscrit a été établi au moyen de questionnaires qui furent transmis, il y a une trentaine d'années à tous les instituteurs du département de la Haute-Savoie. Les notes y sont malheureusement trop concises et documentées d'une façon trop peu rigoureuse. Quoi qu'il en soit, chaque fois qu'il a été possible de le faire, nous avons vérifié les assertions de ce manuscrit.

I. — RÉGION DU CHABLAIS.

Bassin des Dranses et rives du Léman.

Les plateaux de la bordure côtière du Léman, les vallées que drainent vers ce grand bassin lacustre les torrents des Dranses ont fourni un certain nombre de nécropoles, des tombes isolées, des monnaies et une inscription.

Bornex, lieu dit au *Creux d'Anières*. — Tombes en molasse contenant des squelettes, de petits bracelets de cuivre, des grains grossièrement taillés en émail bleu et vert et en ambre, une jatte de pierre. Le tout est au Musée de Genève¹.

Marin, à *Avonay*. — Tombes formées de grandes pierres plates et de tuiles, contenant des ossements. (Rep. Arch. ms.).

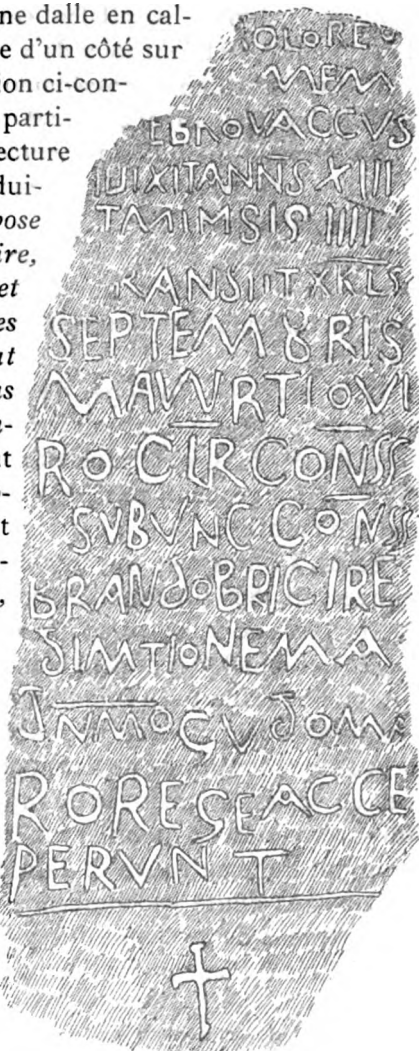
Lugrin. — Inscription burgonde trouvée en 1855 en labourant le cimetière de l'ancien couvent de Sainte Offenge, au bord

1. A. G., t. II, p. 240.

du lac ; elle est au Musée de Lausanne¹. Cet emplacement a livré des restes de fondations d'origine gallo-romaine, des tuiles, des débris de béton et une dalle en calcaire roux grisâtre, moulurée d'un côté sur laquelle est gravée l'inscription ci-contre, plusieurs fois publiée en particulier par Revon dont la lecture est la meilleure². Nous traduisons : *Dans ce tombeau repose Brovaccus, de bonne mémoire, qui vécut 13 ans et 4 mois et trépassa le dix des calendes de septembre sous le consulat de Mavurtius, vir clarissimus (527). Sous ce consul les Brandobriges reçurent (l'argent de) leur rançon du roi Godomar, notre maître. Il s'agit sans doute des membres d'une noble famille burgonde, emmenés peut-être comme otages par les Francs, réduits en servitude et rachetés par Godomar ; plutôt que d'une peuplade du Chablais comme le croit M. Longnon (ouv. c., p. 82).*

Messery, au mas des *Esserts*. — Tombes en dalles de grès schisteux³.

Nernier, sur le plateau des *Esserts*⁴, au lieu dit *Cremur* (?). — (Rep. Arch.)



1. Cette inscription est reproduite ici d'après un moulage et la photographie d'un estampage communiqués à Revon par M. Morlot en 1863. Le procédé employé est d'une précision absolument rigoureuse. Il consiste à tirer une épreuve sur papier au ferro-cyanure, et à repasser les contours à l'encre de chine, on fait ensuite disparaître l'image bleue dans un bain de carbonate de sodium. Notre confrère, M. Sallaz a trouvé une formule très commode qui rétablit après l'action du réactif le papier dans toute sa blancheur primitive ; les contours seuls apparaissent en noir. Le dessin est donc éminemment propre à la zincographie. (Solution de $\text{Co}^3 \text{Na}^2$ à 5 %, laver et s'il reste encore quelques traces jaunes d'oxyde repasser dans un bain à 10 %).

2. *Indicateur d'Hist. et d'Antiq. suisses*, 1855, p. 48 ; 1856, p. 5 et 37 ; 1857, p. 10. — **REYON** : *Inscript. antiques*, p. 46.

3. *Rev. sav.*, 1881, p. 81.

4. *Id.*, 1865, p. 91, 97 et 1874, p. 16.

Sur un terrain en pente douce, on découvrit, il y a environ quarante ans, un cimetière composé de tombes rangées suivant trois lignes parallèles sous 30 centimètres de terre. Les squelettes étaient tous de grande taille, à l'exception d'un seul. Les maxillaires possédaient toutes leurs dents dont l'émail était parfaitement conservé, quoique les os fussent friables.

Excenevex, lieu dit au *Marterey*¹, à 2 k. N. du chef-lieu. — Cimetière composé de tombes construites avec des dalles en grès schisteux.

Chens-Cusy, canton de *Douvaine*. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte à une époque indéterminée d'une tombe isolée, contenant un squelette accompagné d'une épée et d'un vase de verre.

Douvaine. — En 1892, dans un jardin au N.-E. du chef-lieu, on trouva un tombeau formé de dalles en gneiss erratique, long de 1^m 75. Avec le squelette qui avait la tête tournée vers le S.-E., on a recueilli des pots en terre noire grossière et une perle d'ambre².

Sciez, à *Choisy*. — Sur une colline, dite le Martray, on a découvert en 1888 un cimetière contenant une vingtaine de tombes formées de dalles en gneiss erratique orientées du N.-W. au S.-E. Les squelettes étaient bien conservés, les bras croisés sur la poitrine. Une tuile romaine était sous une tête. Aucune de ces tombes ne possédait de mobilier funéraire.

A *Jussy*, commune de Sciez, au lieu dit le Martray. — Tombes en dalles de gneiss et de molasse superposées à des sépultures romaines. Le mobilier funéraire se composait uniquement d'un pot de terre rouge et d'un collier³. A ce groupe se rattachent sans doute les tombeaux découverts en 1896, lors de l'écrêtement de la rampe Jussy-Sciez et qui alors auraient été considérés à tort comme d'origine romaine⁴.

1. En Savoie le mot *marterey* (qui se retrouve du reste en France), écrit aussi *martray*, *marteret* avec son diminutif *martellet*, désigne toujours l'emplacement d'un ancien cimetière ; mais, tandis qu'une dénomination comme le *champ des morts*, avec sa voie d'accès, le *chemin des morts*, s'applique plutôt à des cimetières du moyen âge établis autour d'une vieille église ou chapelle aujourd'hui détruite, nous croyons que celle de Martray concerne surtout une agglomération de tombes burgondes. En effet *mortarius*, vase à piler, mortier, a signifié dans la langue populaire un récipient en forme d'auge, puis une fosse funéraire. Il a donc pu s'appliquer aux tombes en molasse. Au moyen âge, Ducange dit qu'il désignait d'anciennes sépultures. *Mortarius* + *etum*, suffixe locatif marquant réunion d'objets, donne *mortaretum* d'où *marteret* ou *marterey*. Dans la Drôme, on rencontre en 1190 la forme *martoredum*. On trouvera donc presque sûrement les tombes de l'époque burgonde dans les localités ou les lieux dits de ce nom.

2. REBER : Ouv. c., A. G., 1892, p. 288.

3. Id., p. 300.

4. *Mém. Acad. chablaisienne*, t. X, p. xxiii.

Loisin. — Dans le jardin du presbytère, on a trouvé des cercueils en pierre dont l'un contenait une épée qui est conservée au Musée de Genève. (Rep. Arch.).

Massongy, au lieu dit sous *Etraç*. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte, à une époque indéterminée, de tombeaux en pierre.

Ballaison, au lieu dit le *Châtelard*, tumulus situé au-dessus du château de Tenières. — Une levée de terrain circulaire présentant un bombement de 8^m de haut, mais qui n'a pas encore été fouillée méthodiquement, a fourni des tombeaux en pierre. (Rep. Arch.).

Lully, près du chef-lieu. — En minant deux monticules on a trouvé à une profondeur de 3^m des squelettes, un anneau d'or, une épée, des débris de casque, des vases, des boucles en laiton. Cette trouvaille est au Musée de Genève. (Rep. Arch.).

Brenthonne. — Le Rep. Arch. mentionne des tombes en pierre présentant un mélange d'ossements.

II. — RÉGION DU FAUCIGNY.

Bassin de l'Arve. Vallées du Giffre et de la Menoge.

La situation et l'accès facile de la riante vallée qui est parcourue par le Giffre était propice à l'établissement d'agglomérations burgondes. Aussi y relevons-nous des nécropoles importantes.

Mieussy. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte dans cette localité de tombeaux, contenant des agrafes et des plaques de ceinturons. Nous ignorons ce que ces objets sont devenus.

A *Quincy*. — On a trouvé des tombeaux en dalles renfermant ce que les paysans appellent des *épaulettes* et des *boucles de souliers* lesquelles ne sont autre chose que des agrafes et des plaques de ceintures burgondes. Ces mobiliers funéraires ont été vendus à Genève¹.

A *Dessy*, au lieu dit le Char des Morts. — Un tumulus ouvert sur le flanc occidental d'une colline a livré des fragments de tombes en dalles rouges, contenant quelques ossements et plusieurs crânes qui sont conservés au Musée.

Samoëns. — En 1869, M. Riondel, de Samoëns, exhumait

1. TAVERNIER : *Hist. de Mieussy. (Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Archéol., t. XXIX.)*

au lieu dit le Hâr ou crêt du Martellet, devant le hameau de *Secouen*, un certain nombre de tombes recouvertes de dalles en schiste ardoisier. Orientées du N.-N.-W. au S.-S.-E., elles contenaient un, deux et jusqu'à trois squelettes. Le mobilier funéraire se composait des pièces suivantes (Musée d'Annecy) :

Un coutelas en fer (*fig. 1*) ; long. 0^m43, larg. au talon 0^m034. Le dos de la lame est légèrement incurvé, le côté du tranchant est convexe vers la pointe. Cette arme était cannelée comme les poignards dits *scramasaxs*, ainsi que le démontre l'existence d'un sillon en partie oblitéré par la rouille, près du dos. La pointe est émoussée. Sur toutes les armes similaires trouvées dans les tombes de la H^{te}-Savoie, nous relèverons cette particularité exagérée intentionnellement.

Fig. 1



Fig. 2

Plaque de ceinturon en fer, munie de sa boucle et d'un ardillon à talon élargi (*fig. 2*). Malgré l'oxydation très avancée on peut se rendre compte qu'un placage d'argent recouvrait cette pièce qui est ornée en plus de trois bossettes.

Fig. 3



Une contreplaque de ceinturon en fer (*fig. 3*) de forme rectangulaire ; long. 0^m09, larg. 0^m06. Six bossettes garnissent cette pièce. Des traces d'incrustation d'argent sont visibles encore par places.

Un fragment de boucle avec son ardillon ; deux pièces à peine reconnaissables sous l'oxydation.

Taninges. — Près du mont Marcelly, un cimetière a donné un grand nombre de dalles de grès schisteux ¹.

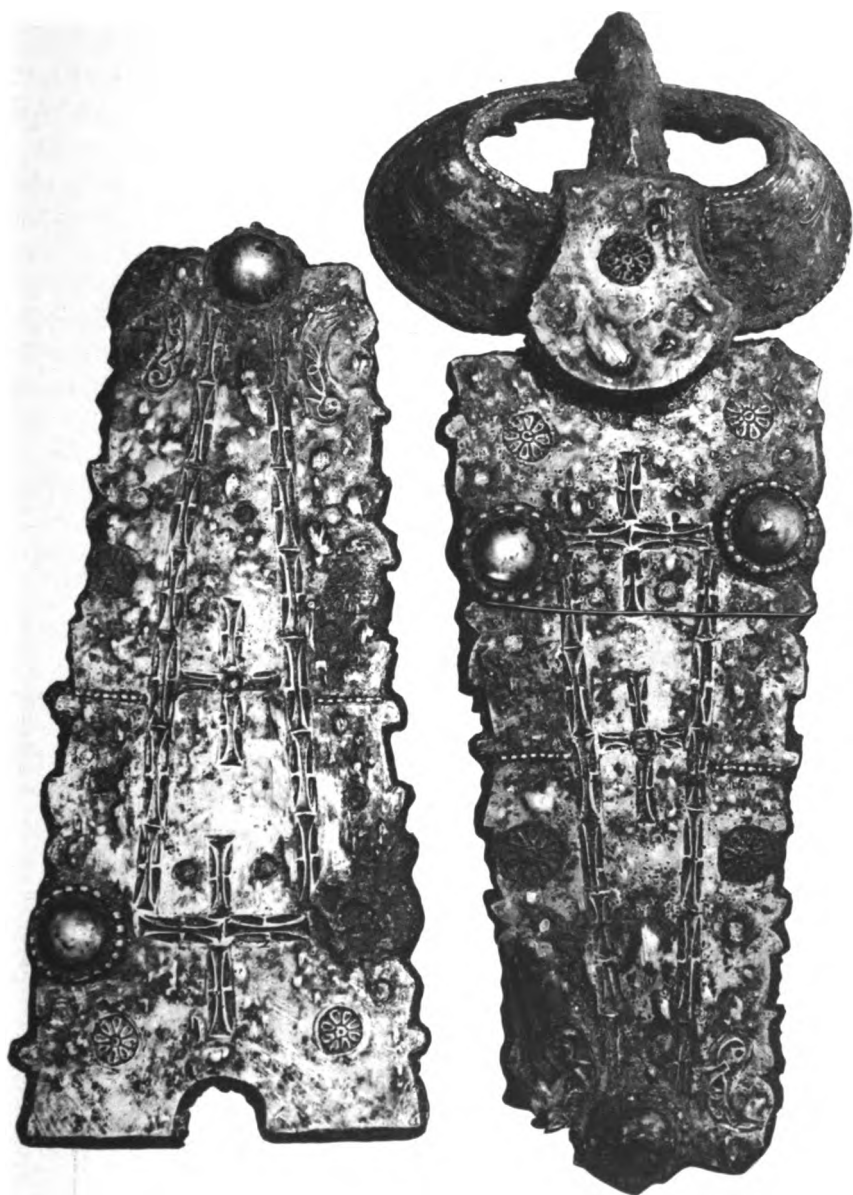
A *Flérier*, en 1868, on trouva quelques cercueils en pierre dont l'un contenait une boucle.

Dans la même localité, en 1874, on découvrit, à 20 mètres à l'est du cimetière moderne, à une profondeur de 1 mètre, cinq tombes en dalles de grès schisteux. Quelques ossements gisaient épars ; nul autre objet n'y fut recueilli ².

Enfin, sur *Flérier*, au lieu dit la *Chauffa*, colline qui se ter-

1. *Rev. sav.*, 1866, p. 5.

2. *Id.*, 1874, p. 100.



PLAQUE DE CEINTURON BURGONDE

DE FLÉRIER PRÈS TANINGE

mine à la combe des Cochenées¹, des travaux de défrichement mirent au jour trente tombes dont les dalles en grès schisteux étaient parfaitement ajustées. L'une mesurait 2^m30 de longueur. On y trouva une belle tête osseuse à laquelle des cheveux étaient encore adhérents (?). D'autres contenaient quelques ossements et des crânes (collection du Musée) et des fragments de vases en pierre ollaire.

Certaines de ces tombes étaient uniquement formées de fragments de tuiles à rebord. C'est de l'une d'elles que provient la magnifique plaque de ceinturon du Musée d'Annecy.

Cet ornement, en fer recouvert d'une épaisse feuille d'argent, se compose de trois parties : la plaque, la contreplaque, la boucle et son ardillon. La longueur totale est de 0^m42, la plus grande largeur à l'endroit de la boucle mesure 0^m10. Cette dernière partie est réunie à la plaque au moyen d'une double charnière et peut basculer en s'écartant de l'ardillon. Trois bossettes hémisphériques disposées en triangle sont cerclées à leur base d'un grenetis perlé. Nos plaques sont très richement décorées d'un style sobre et élégant à la fois. Quatre rosaces étoilées chamlevées d'or alternent avec les bossettes. Le sujet principal de l'ornementation se compose de deux grandes croix fouillées au burin, flanquées de deux lignes travaillées de la même manière. Leur centre ainsi que les cantons inférieurs des croix placées entre les bossettes étaient garnis de gouttes d'émaux bleus et verts ainsi que de grenats. Les faces de la boucle, de forme tronc-conique et dont les bases sont formées d'un chapelet de perles métalliques, présentent aussi une décoration cruciforme. On remarque encore deux sortes de palmes en creux aux extrémités de la plaque et de la contreplaque dont les contours sont élégamment festonnés².

(A suivre.)

M. LE ROUX et CH. MARTEAUX.

1. TAVERNIER : *Taninge et ses environs*. (Mém. et Doc. de la Soc. sav. d'Hist. et d'Arch., t. XXVII.)

2. Cette plaque doit évidemment être attribuée à la première ou pure époque burgonde. Celles qui ont été trouvées en Suisse, à Fétigny (Musée de Fribourg) et à Elisried (Musée de Berne) sont absolument identiques. (Note communiquée par M. Barrière Flavy.)

LES COMPTES DES CHÂTELLENIES DE SAVOIE aux Archives Camérales de Turin

Les Archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Savoie, dont le siège était à Chambéry, furent réunies en 1720 à celles de la Chambre des Comptes de Turin et sont conservées actuellement dans ce dépôt, formant la 3^e section de l'*Archivio di Stato* de Turin.

Parmi les mines précieuses pour notre histoire que renferme ce beau fonds d'archives se trouvent les comptes des diverses châtelles de Savoie. Sauf ceux de la châtelles de Chambéry qui ont été connus de MM. Menabrea et Chapperon, grâce surtout à une analyse faite au xviii^e siècle et conservée aux Archives Camérales, et ceux d'Allinges, ces comptes de châtelles forment une source complètement inédite. Le grand historien piémontais Cibrario a connu quelques-uns de ces documents et s'en est servi, notamment dans ses travaux sur l'Economie politique au moyen âge, mais d'une manière très exceptionnelle. Il a donc paru intéressant de signaler aux érudits savoyards les châtelles dont les comptes sont conservés aujourd'hui à Turin, avec leurs dates extrêmes.

Cette série est extrêmement riche. Pour ne citer que quelques exemples, elle renferme sur la seule châtelles de Montmélian de 1263 à 1528, 235 rouleaux ou volumes ; sur celle de Montfalcon de 1289 à 1490, 197 articles ; sur celle d'Annecy de 1325 à 1534, 180 articles.

On sait que la châtelles était au moyen âge la circonscription administrative, judiciaire et financière de la Savoie. Le châtelain, qui centralisait les divers pouvoirs, était tenu de présenter chaque année par devant la Chambre des Comptes à Chambéry, les comptes de sa châtelles divisés en recettes et dépenses. On trouve surtout dans les dépenses des renseignements très variés et très imprévus sur les mœurs, l'histoire militaire, l'archéologie de la région et sur une infinité de sujets qui permettent de restituer avec une grande intensité de vie ces époques reculées. Un exemple tout récent et fort intéressant des ressources que peuvent présenter ces documents vient de nous être donné par le Conseil fédéral suisse qui, faisant procéder à la restauration du beau château de Chillon, a fait

copier pour la période du XIII^e et du XIV^e siècles, les dépenses relatives à sa construction ¹.

Voici l'énumération de ces comptes de châtelainie :

Savoie. — Chambéry, Saint-Alban et Entre-deux-Guiers, 1270-1585. — Aiguebelle, 1275-1562. — Aiguebelle, mines de cuivre de cette châtelainie et de la seigneurie d'Hurtières, 1338-1349. — Apremont, 1482-1506. — Beaufort, 1355-1519. — Le Bourget et mestrallie de Voglans, 1289-1571. — Châtelard en Bauge, 1272-1514. — Ecole en Bauge, 1504-1514. — Chevron, 1523-1531. — Conflans, 1305-1514. — Cusy et terre de Grésy, 1289-1480. — Entremont et mestrallie de la Chartreuse, 1305-1485. — Hauteville de Rumilly, 1350-1392. — La Bâthie de Seyssel, 1503-1504. — Les Molettes, 1317-1323. — Les Marches et Apremont, 1340-1502. — Montmélian, 1263-1528. — Mionlans, 1452-1457. — Montfalcon, 1289-1490. — Pont-de-Beauvoisin, 1299-1557. — Novalaise, mestrallie, 1270-1279. — La Rochette, 1290-1438. — Rumilly, 1325-1533. — Saint-Alban et Monterminod, 1499-1502. — Saint-Genis et Cordon, 1298-1565. — Saint-Hippolyte-sur-Aix, prieuré et châtelainie, 1308-1359. — Tournon, 1270-1521. — Villard-Sallet, Montmayeur et Saint-Pierre de Soucy, 1472-1497. — Yenne et Chanaz, 1312-1562. — Seyssel, 1377-1562.

Genevois. — Annecy, 1325-1534. — Annecy, compte des blés et du vin, 1343-1349. — Alby, 1325-1515. — Arlod, 1325-1551. — Les Bornes, vidomnat, 1325-1401. — La Bâthie et la Balme de Sillingy, 1356-1577. — Chaumont, 1356-1528. — Chaumont, comptes des blés, 1337-1384. — Cruseilles, 1370-1593. — Cessens et Grésy-sur-Aix, 1317-1543. — Duingt, 1325-1552. — Duingt, comptes des blés et des vins, 1331-1352. — Faverges, 1318-1506. — Gruffy, 1326-1420. — La Roche, 1321-1586. — La Roche, compte des blés, 1336-1382. — Rumilly-sous-Cornillon, 1345-1515. — Sallenôve, 1579-1581. — Soirier, 1332-1333. — Ternier, comptes de la châtelainie et du péage du Pont d'Arve, 1325-1488. — Ternier, comptes des blés, cidres, vins et foins, 1331-1348. — Thônes, 1340-1515. — Val des Clefs, 1329-1336. — Ugines, 1289-1519. — Vuache, 1326-1343.

1. Quelques comptes conservés aux Archives de la Haute-Savoie ont été analysés par M. Mugnier dans une brochure publiée en 1891 sous le titre de *Comptes de Châtelains en Savoie aux XI^e et XV^e siècles*. L'abbé Gonthier a utilisé ceux d'Allinges dans sa monographie historique de cette commune publiée dans le tome III des *Mém. de l'Ac. salésienne*. Il est regrettable que son exemple n'ait pas été suivi par les chercheurs qui ont publié dans cette même collection, après lui, des monographies de paroisses.

Faucigny. — Bonneville, 1355-1663. — Bonne, 1313-1543. Charousse, 1325-1534. — Faucigny, 1308-1552. — Châtelet du Credo, 1307-1529. — Châtillon et Cluses, 1355-1553. — Flumet, 1283-1553. — Monthoux, 1332-1444. — Montjoye, 1355-1568. — Rosey, maison, 1412-1414. — Sallanches, 1317-1530. — Samoëns, 1310-1546.

Chablais. — Thonon, les Allinges, Balaison et maison forte de Bonnant, 1271-1536. — Balaison, Beauregard et Troche, 1325-1475. — Balaison, compte des blés et vins, 1331-1333. — Corbières, 1301-1407. — Evian et Féternes, 1271-1573. — Gaillard, 1320-1532. — Hermance, 1356-1475. — Yvoire et La Ravorée, 1305-1364. — Massongy, vidomnat, 1406-1452. — Nernier, 1451-1517.

Maurienne. — Comptes de la châtellenie de Maurienne « tant en bas qu'au dessus de la Verna », 1266-1535.

Tarentaise. — Comptes de la châtellenie de Tarentaise « tant en bas qu'au dessus du Saix », 1275-1565.

On conserve également aux Archives Camérales les comptes des diverses châtellenies du Valais et du pays de Vaud du XIII^e au XVI^e siècles, à l'époque où ces domaines faisaient partie des Etats des princes de Savoie. Les comptes de la châtellenie de Genève, connus sous le nom de château de l'Île et vidomnat, sont conservés exceptionnellement dans la 1^{re} section de l'Archivio di Stato, connue sur le nom d'Archives de Cour, dans la 13^e catégorie du fonds de Genève et vont de 1278 à 1522 : il y en a 21 paquets.

Ces comptes des châtellenies de Savoie sont complétés très heureusement par la série des *Comptes des subsides*, conservés aussi aux Archives Camérales de Turin et dressés à l'occasion de la levée des subsides en argent accordés aux princes de Savoie par leurs sujets. La répartition des subsides se faisait par feux : les comptes donnent l'énumération de ces feux avec les noms des habitants et souvent la désignation précise du village où ils se trouvent. Ils sont suivis aussi de l'indication de diverses dépenses payées sur les fonds du subside, mentions qui renferment autant d'imprévu que celles des comptes de châtellenie proprements dits. Voici la liste de ces comptes de subsides classés par châtellenie :

Savoie. — Aiguebelle, 1333-1527. — Albens, 1377. — Apremont, 1356. — Beaufort, 1356-1467. — Le Bourget, 1331-1527. — Châtelard en Bauge, 1325-1511. — Conflans, 1331-1514. — Cusy, 1331-1373. — Entremont, 1331-1402. — Les

Marches, 1366-1388. — Montmélian, 1331-1527. — Saint-Pierre d'Albigny et Miolans, 1335-1386. — Montfalcon, 1313-1508. — Chautagne, 1356. — Pont de Beauvoisin, 1331-1451. — La Rochette, 1331-1451. — Rumilly, 1330-1500. — Saint-Genis et Cordon, 1331-1527. — Tournon, 1331-1526. — Yenne et Chanz, 1331-1527. — Seyssel, 1359-1504.

Genevois. — Annecy, 1361-1560. — Alby, 1361-1515. — Arlod, 1361-1527. — La Bâthie et la Balme de Sillingy, 1361-1500. — Chaumont, 1352-1511. — Clermont, 1361-1518. — Cruseilles, 1407-1514. — Cessens et Grésy, 1356-1526. — Duingt, 1361-1479. — Faverges, 1356-1527. — La Roche, 1361-1515. — Mornex, 1372-1522. — Rumilly-sous-Cornillon, 1405-1515. — Ternier, 1331-1527. — Thônes, 1361-1515. — Ugines, 1331-1432.

Faucigny. — Bonneville, 1356-1527. — Bonne, 1356-1504. — Charousse, 1361-1525. — Faucigny, 1356-1501. — Châtelet du Credo, 1356-1515. — Châtillon et Cluses, 1356-1515. — Flumet, 1356-1467. — Monthoux, 1356-1439. — Montjoye, 1356-1527. — Sallanches, 1356-1527. — Samoëns, 1356-1527.

Chablais. — Allinges et Thonon, 1356-1578. — Balaison, 1331-1473. — Corbières, 1404. — Evian et Féternes, 1356-1504. — Gaillard, 1361-1534. — Hermance, 1356-1473. — Nernier, 1451. — Yvoire, 1356-1362.

Tarentaise, 1331-1530, et **Maurienne**, 1318-1515.

Il y a aussi des comptes généraux de subside pour toute la Savoie relatifs à la période de 1357 à 1534, intéressants à étudier. Il importe de faire remarquer qu'il y a une autre série des Archives Camérales renfermant de véritables recensements de la population au XVI^e siècle, principalement en 1561, à l'époque où Emmanuel-Philibert fit rechercher très exactement le nombre d'habitants de chaque paroisse pour établir la gabelle du sel. On en trouvera l'énumération dans deux inventaires manuscrits des fonds de la Chambre des Comptes de Savoie, aux Archives Camérales de Turin (nos 192 et 72).

Les archéologues qui rechercheraient dans les comptes de châtelainies des mentions relatives à la construction des châteaux de Savoie trouveront, toujours aux Archives Camérales, dans la série des comptes des constructions des châteaux, une source précieuse. Voici l'énumération des châteaux dont on possède les comptes :

Allinges, 1636. — Annecy, 1393-1687. — Annonciade, 1569-1581. — Bonneville, 1385. — Le Bourget, 1408-1564. — Cham-

béry, château et Sainte-Chapelle, 1321-1711. — Charbonnière, 1633. — Corbières, 1338-1343. — Evian, 1376-1377. — Faverges, 1321. — Miolans, 1564, — Montmélian, 1300-1688. — Pont-à-Mafrey, 1628-1632. — Sainte-Catherine, 1589-1599. — Saint-Genis, 1330-1347. — Ternier, 1331-1405. — Thonon et Ripaille, 1433-1434. — Yenne, 1316. — Yvoire, 1318.

MAX BRUCHET.

LA CAILLE

(Suite et fin.)

II. — Les ponts de la Caille.

Avant la création du pont Charles-Albert, on passait la grande Usse plus en amont.

Parvenu à la bifurcation de la route actuelle d'Annecy à Genève et de celle qui monte à Villy-le-Pelloux, le voyageur venant d'Annecy suivait un instant cette dernière, traversait le hameau de la *Caille*, ainsi baptisé, dit-on, à cause d'une auberge à l'enseigne de la caille, et descendait sur le bord du torrent.

A cet endroit, la rivière, quittant la direction du sud, prend celle du couchant et coule paisible dans un rustique vallon, entre des bois de sapins mêlés de hêtres et des prairies en pente. Au bas du vallon, un petit ruisseau, dit le nant de Bougy, vient se jeter dans les Usses après une série de chutes ou cascades sur les marches de son lit taillé en escalier.

LE PONT ROMAIN. — C'est près de ce confluent, à vingt pas en amont que s'élevait l'antique pont de l'Usse, dont l'origine remonte à l'époque romaine, peut-être même bien au-delà.

Sur la rive droite, dans cette prairie escarpée dont vous voyez les eaux corroder la base, on avait bâti, au moyen-âge, une léproserie avec une chapelle dédiée à sainte Madeleine : c'était la *maladière* soit l'hôpital du pont d'Usse, *maladeria pontis Ussie*¹. Il en est assez souvent fait mention dans les testaments des nobles d'autrefois, par exemple dans ceux d'Henri de Menthon, seigneur de Nâves (23 novembre 1300), et d'Henri seigneur de Menthon (1437). Le 28 avril 1413, N^e Hugonin de Lucinge lui légua la somme de 20 sols, soit environ trente francs

1. Archives de l'Evêché, *passim*.

de notre monnaie. Elle était à la nomination du curé et de la communauté de Cruseilles. Ses revenus consistaient en biens fonds, acensés pour le prix de 42 livres, avec une cense de dix livres dues par les frères Challut et les deux tiers de la dîme du crêt Rambert évalués à six quarts de froment.

Au xvii^e siècle (5 juillet 1640), cette maladière fut unie à la Congrégation des Douze Apôtres¹ qui la laissa tomber en ruines. Aussi dans sa visite de l'an 1665, M^{gr} d'Arenthon ordonna-t-il de la raser.

LE DEUXIÈME PONT. — Le pont romain durait depuis une longue suite de siècles, lorsque tout-à-coup, sur la fin du siècle dernier, il menaça ruine. S. M. le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, ordonna d'en construire un autre, à 130 mètres plus en amont (1780).

Afin de diminuer la pente à gravir du côté de Cruseilles, l'architecte voulut donner une grande hauteur à son œuvre. Il éleva dans ce but deux murs parallèles dont il remplit l'intervalle de cailloux jetés pêle-mêle sans les lier par du mortier.

Le nouvel ouvrage présentait un bel aspect, et le naturaliste Albanis de Beaumont qui publia en 1802, sa *Description des Alpes grecques et cottiennes*, ne craint pas de dire que « le pont de la Caille est un des plus beaux édifices de ce genre dans toute la province de Genevois. L'on est fort surpris de trouver un pont aussi grand et aussi élevé sur une aussi petite rivière que celle des Usses, qui n'est considérable que lors de la fonte des neiges... ».

Malheureusement, cet édifice manquait de solidité. Bientôt il menaça ruine, et s'écroula définitivement en 1813.

LE TROISIÈME PONT. — On le remplaça par un simple pont de bois qu'on construisit à cent mètres en amont, à moitié chemin d'un moulin qu'on appelle de nos jours le moulin du Bois, mais

1. La Congrégation des Douze Apôtres avait été fondée le 12 février 1614, entre les curés des environs de Cruseilles qui se réunissaient le jeudi de chaque Quatre-Temps, pour aviser aux moyens les plus propres à bien instruire leurs ouailles et à les préserver des opinions hétérodoxes. On l'appelait aussi la congrégation de *sainte Agathe*, parce qu'elle tenait ses conférences dans la chapelle érigée en l'honneur de cette sainte dans le petit château de Cruseilles, depuis la donation que leur en avait faite, le 29 novembre 1622, Henri de Savoie, duc de Genevois et de Nemours. (Voir Archives de l'Evêché et *Acad. chablaisienne*, t. VIII, p. 5.)

Cette congrégation prit fin en 1772, par la démission de ses membres. M^r Biord unit alors la chapelle de la maladière, soit ses revenus à la cure de Cruseilles (26 juillet 1780). Dans la mappe de 1730, elle n'est pas indiquée; mais le pré sur lequel elle avait été bâtie, porte le nom de pré de la *male*.

qui se nommait jadis le moulin de Coppet¹. De ce point une route aux lacets nombreux remontait la côte de Cruseilles.

Le 25 février 1814, il y eut une escarmouche aux abords de ce pont. Une colonne autrichienne, fuyant d'Annecy poursuivie par le général Serrant, fit mine de vouloir défendre le passage des Usses. Mais les Français les attaquent vigoureusement à la baïonnette, les font plier, et les chassent le lendemain jusqu'à Copponex².

LE PONT CHARLES-ALBERT. — Pendant l'interminable montée du passage des Usses rendait très difficile les communications entre Annecy et Genève. Des plaintes unanimes s'élevèrent de la part des commerçants et des voyageurs, demandant qu'on étudiât les moyens de remédier à cet inconvénient. Les uns préconisaient un hardi pont de pierre, dont le plan fut dressé par l'architecte Ruphy ; d'autres, un pont en fil de fer.

En aval du pont romain soit de l'embouchure du ruisseau de Bougy, la berge se relève soudain de chaque côté ; et la rivière, creusant son lit, se précipite entre deux rochers perpendiculaires qui la dominant de 450 pieds. C'est sur ces rochers posés en face et faisant suite au mont Terreaux que l'on résolut de jeter le pont suspendu. Par ce moyen on abrégéait de $\frac{3}{4}$ d'heure la distance entre Annecy et Genève, et l'on supprimerait la plus grande partie de la montée. Mais il fallait obtenir l'autorisation et l'appui du gouvernement.

Sur ces entrefaites, Charles-Albert étant venu visiter la Savoie, les habitants d'Annecy lui présentèrent une requête dans ce but. Le bon monarque accueillit favorablement leur demande, qui était d'ailleurs chaudement appuyée par son ami, M^{sr} Rey, évêque du diocèse, et donna aussitôt des ordres pour qu'on en procurât la réalisation.

Le gouvernement promit 95,000 francs, et le surplus de la dépense devait être fourni par les entrepreneurs qui se rembourseraient au moyen d'un péage de 66 ans.

Entre les divers plans présentés, on choisit celui de M. Em. Bertin, ingénieur en chef des ponts et chaussées de France.

L'adjudication eut lieu le 30 juin 1837 en faveur de MM. Ant. Blanc, d'Annecy, L. Bonnardet, de Lyon, Bertin, de Paris ; et la direction fut confiée à M. P. Lehaitre. Les travaux, com-

3. Le moulin de Coppet existait déjà au XIII^e siècle ; il appartenait à l'abbaye de Talloires. En 1730, il est la propriété de N^o J.-B. Delorme.

2. *Vie du général Dessaix*, page 312.

mencés le 10 mars 1838, furent poussés avec assez d'activité pour que les tours aient été achevées et les câbles jetés avant l'hiver. Voici la description qu'en faisait, en 1839, M. le chanoine Sallavaud ¹.

« Le pont est suspendu par deux groupes chacun de 12 câbles en fil de fer, qui posent sur deux couples de tours élevées à chaque extrémité. Ces tours sont rondes, en maçonnerie pleine et couronnées par des créneaux ; elles ont 20 mètres de hauteur au-dessus du seuil du pont, 4 mètres de diamètre, et sont construites en assises de pierre dure, liées de cinq en cinq par des crampons intérieurs en fer. Un arc en pierre unit les deux tours, et présentant la coupe d'un arc de triomphe, leur donne un aspect tout à fait monumental.

« Les rouleaux qui portent les câbles sont à 18^m60 de hauteur. Ceux-ci vont s'amarrer dans des puits de 30 pieds de profondeur creusés dans le roc ; ils ont 300 mètres de développement, et la distance des points d'amarre est de 235 mètres. La longueur du tablier est de 192 mètres, sa largeur de 6, y compris les deux trottoirs de 70 centimètres chacun. Le pont est porté par 133 poutrelles transversales, sur lesquelles le plancher est établi ², et les extrémités en sont attachées aux grands câbles par 266 tiges de suspension en fer. Les gardes-fous sont en bois. »

Au printemps de 1839, un temps froid et pluvieux retarda beaucoup la reprise des travaux. Enfin, tout étant achevé, l'essai se fit le 10 juin.

L'épreuve exigée était un poids de 225,000 kil., réparti sur toute la longueur du pont. Lorsque les graviers représentant ce poids y furent posés, une pluie survint, et l'absorption d'eau que firent ces matériaux, augmenta considérablement leur pesanteur. Au même temps un ouragan furieux vint agiter le pont ; mais celui-ci résista vaillamment à tous ces assauts. On pouvait donc procéder à l'inauguration.

Elle eut lieu un mois plus tard, soit le 11 juillet, et fut brillante. On y voyait l'évêque du diocèse, le gouverneur de la Savoie, Victor Casazza di Valmonte, l'intendant du Genevois, F. Lenciza, le comte de Sales, ministre d'Etat, avec une foule de 10 à 12,000 personnes de tout rang et de tous pays. Sur la rive gauche du pont, pavoisé aux couleurs sardes, étaient, rangées en bataille, deux compagnies de chasseurs, et sur la rive droite, le corps des pompiers. La musique de la garnison

1. *Notice sur le Pont Charles-Albert*, Annecy, Burdet, 24 pages in-12.

2. On les a remplacés en 1883 par des traverses en fer.

d'Annecy et celle de la milice urbaine exécutaient de triomphantes symphonies.

Après un discours de l'entrepreneur Bonnardet à l'intendant et la réponse de ce dernier, l'évêque d'Annecy, revêtu de ses habits pontificaux, monte sur une estrade dressée à l'entrée du pont. Sa voix s'élève majestueuse. « Le Seigneur est admirable dans les choses élevées », s'écrie-t-il, *Mirabilis in altis Dominus*, et il fait sortir de ce texte de magnifiques considérations qu'il répète à l'autre bout du pont. Puis, retournant au milieu, suivi de plus de cent prêtres, il chante avec eux le *Te Deum*, et termine la cérémonie en bénissant solennellement le pont selon la formule du Rituel.

Au banquet qui suivit, le syndic d'Annecy, P. Chaumontet, lut une pièce de vers marquée au coin de la bonne inspiration. Vingt ans plus tard, le poète Veyrat, rentrant en Savoie après son exil, aperçoit le pont de la Caille, et s'écrie ¹ :

A l'horizon sublime,
Un arc démesuré s'élançe sur l'abîme
Et mon œil ébloui se demande comment
S'est posé dans les cieux ce hardi monument,
Quel habitant de l'air, quel démon, quelle fée
A suspendu si haut ce magique trophée...
Satan a-t-il construit ce pont audacieux
Pour tenter de nouveau l'escalade des cieux ?
.....
Et l'homme sur ce pont qui tremble au moindre vent
Sans un pacte infernal peut-il passer vivant ?
L'homme seul a vaincu cette invincible cime...
Il s'était dit : troublant l'aigle au fond de son aire,
Je prendrai son chemin à l'oiseau du tonnerre,
A ces monts révoltés je jetterai mon frein,
Et le pont s'élança sur ses câbles d'airain.

Malgré l'impôt perçu par la compagnie, c'est sur le pont Charles-Albert que passa dès lors presque tout le trafic entre Annecy, l'Italie et Genève ².

Un jour, de l'an 1861, sous la poussée d'un violent ouragan, on vit le tablier du pont se soulever de quelques mètres, redescendre tout à coup, et l'une de ses extrémités se brisant tomber au fond de l'abîme. Le docteur Bouchet, qui venait de

1. *Progrès de l'Industrie en Savoie*.

2. Une personne payait 5 centimes, les bœufs et les porcs, 10 centimes, les bêtes de somme, 20 centimes. Une voiture suspendue à deux roues payait 1 fr. 20 ou 1 fr. 50, voyageurs compris, suivant qu'elle était traînée par un ou plusieurs chevaux ; les voitures à quatre roues 2,50 à 3 francs ; les autres chars de 0,80 à 1 fr. 20 ; ce péage fut du reste supprimé par décret dès le soir du 13 août 1869.

traverser le pont au galop de son cheval, fut témoin de la catastrophe et sentit à cette vue les cheveux lui dresser à la tête. Afin de prévenir le retour de pareil accident, le tablier est maintenant retenu par des chaînes supplémentaires placées sous le tablier lui-même.

La création du chemin de fer d'Annecy à Genève a grandement diminué l'importance du pont Charles-Albert ; mais si les voitures passent plus rarement, il est à chaque instant traversé par les habitants de la rive gauche qui viennent dans les magasins de la rive droite, jouissant de la *zone*, s'approvisionner de denrées coloniales (sucre, café, chocolat, etc.).

III. — La vallée des Bains.

En aval du pont Charles-Albert, la vallée des Bains étroite et profonde suit la direction du nord-ouest ; mais à l'endroit où s'élèvent les thermes elle fléchit vers l'ouest pour s'élargir et s'abaisser tout-à-coup aux abords du moulin Dunand.

Du pont à ce moulin, qui en est éloigné d'environ 1200 pas, le géologue et le touriste rencontrent une foule de choses dignes de fixer leur attention.

Signalons tout d'abord dans la berge de la rive gauche, à 50 mètres en amont du pont et presque au niveau du torrent, une grotte ou *Danna* qui renferme de très belles stalactites ; et sous le pont même des coquillages ou fossiles abondants.

Dans la berge de droite, on remarque de nombreuses grottes. Ce sont, en descendant :

La Grotte du Tunnel, dont l'entrée inaccessible a la forme d'une gigantesque porte de cathédrale romane ;

La Bornala du Charbon, assez vaste mais n'offrant rien de remarquable ;

La Danna à Pequets, dont l'abord est facile mais dans laquelle on ne pénètre qu'en se traînant sur les genoux. Elle est ainsi nommée à cause de belles stalactites qu'on y admirait jadis, avant que des amateurs indiscrets ne se permissent de les emporter ;

Et derrière celles-ci, la grotte de *Catalanna* dont l'entrée se trouve à l'ouest dans un repli du chemin à talons qui descend de Cruseilles. Elle est très inclinée, et présente vers le milieu une pierre taillée par le ciseau du temps, dont la forme ressemble à celle d'un tigre, qui garde l'entrée. C'est à quelques mètres en aval de la grotte *Catalanna* que l'on prend l'étroit sentier qui conduit aux deux grottes précédentes.

Plus bas, s'élève l'établissement des Bains dont nous parlerons ci-après. On est agréablement surpris de trouver, au milieu de cette gorge sauvage, un hôtel confortable avec chapelle et trois autres édifices entourés d'un jardin et de corbeilles de fleurs cachés au milieu des grands arbres.

Vers les Bains, la vallée, nous l'avons dit, fléchit à l'ouest, et la montagne de gauche s'écarte assez pour que l'on ait pu tracer un chemin carrossable, qui remontant par de multiples lacets les pentes boisées de la berge, relie l'établissement des Bains à la route de Genève près l'entrée méridionale du pont Charles-Albert.

Ce chemin, commencé par le chanoine Croset en 1852, a été reconstruit à grands frais en 1883, au moyen de subsides fournis par l'Etat et par la Société des eaux de la Caille. Il traverse les Usses à trente pas en aval des Bains, sur un pont de pierre dit le pont des *Tines*, à cause de deux grandes cuves ou tines dans lesquelles les eaux du torrent se précipitent en produisant un bruit sourd imitant le roulement d'une grosse voiture. Au fond de l'une de ces tines, jaillit une source d'eau sulfureuse. A 5 ou 6 mètres du pont, s'élève une modeste croix de bois, à laquelle se rattache une légende dont nous parlerons bientôt.

Au dessus de ce pont, sur la droite, se trouve une grotte assez vaste et à deux étages : c'est la grotte du *Diable*. L'étage inférieur a la forme d'une chapelle précédée d'un petit vestibule, tandis que l'ouverture supérieure représente la porte d'une cathédrale gothique.

Presque en face, sur la gauche, au milieu de la montagne du Châtelard, on aperçoit un trou, par lequel, après des pluies abondantes, on voit s'élancer une cascade aux jets impétueux et aux flots écumants. Elle sort d'un réservoir creusé dans le rocher et que les gens du pays ont baptisé du nom de *Baçhai dé Fâyes*. Au pied de cette cascade, jaillissent deux sources d'eau, dont l'une est ferrugineuse et l'autre produit des tufs.

En continuant à descendre la vallée par le chemin établi sur la droite des Usses, on trouve à 200 mètres en aval du pont des Tines, une espèce de faille ou gorge étroite par laquelle on peut monter au village de Féchy. Au bas de cette gorge ou couloir, est une grotte assez vaste, dont l'accès est facile et dans laquelle coule un filet d'eau : c'est la *Danna du Pontet*, qui se prolonge dans la montagne. M. Paul Collet y place une légende ¹.

1. *La Caille, son Etablissement thermal, son Pont et ses Environs, Annecy, 1853, 172 pages in-8°.*

« Au siècle dernier, nous dit-il, trois personnes vivaient cachées dans cette grotte : une jeune femme d'Annecy, Marie, avec son époux, Pepito, capitaine espagnol, et son beau-père Fernando Gomez, échappés tous deux au massacre général que firent les habitants d'Annecy, de la garnison espagnole, le soir de Noël en l'an 1746. Avertis secrètement par la jeune femme, les deux étrangers s'enfuirent avec elle déguisés en capucins, et vinrent se cacher dans ce rocher. C'est là qu'ils moururent l'un après l'autre ; et leurs corps déposés dans une fosse commune, reposent au pied de la croix de bois dont nous avons parlé plus haut. »

Trois cadavres ont réellement été trouvés, en 1852, à l'endroit où s'élève cette croix. Mais qu'étaient ces personnes réunies après leur mort dans ce lieu solitaire ? La tradition est muette à cet égard. Nous avons interrogé, il y a près de trente ans, les vieillards de Féchy. Aucun d'eux n'avait ouï parler des Espagnoux de la vallée ; et le père Jacquet, vénérable octogénaire, n'avait jamais connu dans sa parenté non plus que dans le voisinage, le Mathurin dont parle la légende, bâtie de toutes pièces par l'auteur précité.

De la grotte du Pontet, on peut se rendre directement à celle du Diable en suivant le sentier qui longe le rocher. A l'endroit où nous sommes, les deux berges ou montagnes s'abaissent graduellement et se rapprochent comme pour fermer la vallée. Continuons cependant à descendre.

Au bout d'une centaine de pas, voici une nouvelle curiosité.

Vous entendez d'abord tout près de vous sur votre droite un bruit sourd semblable à celui d'une eau courante, et bientôt après vous voyez sortir du rocher, claire et limpide, une source très abondante, dont une partie, captée dans des canaux de bois, s'en va mouvoir la roue d'un moulin que nous allons rencontrer sur notre route : c'est la Doue ou la *Diouè*¹,

On croit que cette eau, prenant sa source au pied du Salève un peu au-dessus du village de Vovray, se perd dans des marais pour ressortir ici. Au fait, pendant que des ouvriers italiens exploitaient le minerai de fer qui se trouve au lieu dit les Grottes entre Cruseilles et Vovray, l'eau de la *Diouè* était chargée de fer.

En face de la *Diouè*, au pied de la berge de gauche, on re-

1. Doix, du latin *ductus*, est, en Normandie, le nom d'un petit cours d'eau. — Autrefois, la *Diouè* sortait plus haut, près de la gorge du Pontet, mais vers 1840, un maçon creusa dans le rocher le souterrain qu'elle y suit aujourd'hui.

marque une petite cascade à laquelle sa forme étrange et grotesque a fait donner le nom de Pissevache.

Encore quelques pas, et la vallée s'élargit tout-à-coup. Aux rochers abruptes de la rive droite succède une côte douce plantée de vignes, au pied de laquelle bruit la roue d'un moulin, dit le moulin Dunand, du nom de son propriétaire.

En continuant de suivre la rive droite des Usses on rencontre bientôt (25 min.) le petit hameau de *Vers-les-Gots*. En face s'élevait jadis une véritable forteresse ; c'était la maison forte de *Vulpillières* qu'ont possédée successivement les de Compeys de Thorens (1317-1538), les de Viry, de l'Allée, enfin les N^{es} Reydet de Choisy (1568-1793). Elle était déjà en mesures, il y a deux siècles. Une passerelle jetée sur les Usses permet d'aller chercher parmi la broussaille et les chênes les rares pans de murs qui subsistent.

IV. — Les environs de la Caille.

Si le baigneur peut trouver, dans la seule vallée des Bains, tant de choses dignes d'attirer son attention, les alentours lui offriront des promenades non moins intéressantes que variées.

Un jour, il visitera le pont Charles-Albert, qui produit, depuis les Bains, un effet réellement fantastique ; et *remontant* la rive gauche par un chemin qui *descend* en pente douce, il ira voir le moulin des Bois et les vestiges des vieux ponts dont nous avons parlé.

Une autre fois, après avoir donné un coup d'œil à l'église du village d'Allonzier, il examinera sur les murailles du château soit de la dernière maison au Sud-Est, les armoiries des nobles d'Allonzier « d'azur à une croix double de gueules » et celles des N^s d'Angeville « de sinople à 2 fasces ondées d'argent » avec la date 1666. Légué par le dernier d'Angeville à M^e F. Delaplace (1765), ce château, aujourd'hui délabré, fut acheté par J.-B. Garnier, sénateur, et vers la fin du siècle, par les nobles de Reydet, qui le possèdent encore.

Il pourra ensuite faire l'ascension, très facile d'ailleurs, de la petite montagne de Montmin, d'où l'on jouit d'un ravissant panorama ; ou bien prenant le chemin qui longe la base orientale du mont, il ira, à vingt minutes de là, au pied d'un rocher taillé à pic, cueillir quelques fleurs d'une plante inconnue dans le reste de la France, je veux parler du *Cyclamen napolitanum*. Puis traversant le col de Mandallaz, il visitera les ruines de la maison forte de Rossy, ancien fief des Reydet, et regagnera ra-

pidement les Bains par Avregny, autrement dit le Feug (fayard) et la passerelle du moulin Dunand.

Aux archéologues, nous conseillons de visiter les ruines qui couronnent la montagne du Châtelard au S.-O. des Bains et dont l'histoire est ensevelie dans l'oubli. Après quoi, traversant les hameaux champêtres de *Mépii* soit du Néflier, de la *Greuba* et du Feug, ils iront fouiller les ruines de Vulpillières.

Une autre promenade fort agréable conduit du clocher d'Alonzier au Feug par un chemin tracé entre deux petites montagnes ou collines.

Parcourons maintenant la rive droite des Usses. A l'extrémité du pont Charles-Albert, deux ou trois cafés et hôtel vous offrent un rafraîchissement; 10 min. plus haut, voici le hameau du Noiret au centre duquel on a trouvé, il y a quelque trente ans, un cimetière burgonde.

15 min., la route de Genève oblique à droite. De ce point, orné d'une belle croix de pierre vue splendide sur le bassin tourmenté des Usses et sur la province du Genevois.

25 min., Cruseilles (altit. 770^m), antique bourgade couronnée jadis par un château fort, qui commandait la route de Genève, et dont il reste des vestiges.

De Cruseilles, on peut monter vers la grotte des Coudrets ou même faire l'ascension du Salève (1381^m).

Descendant de Cruseilles, on peut regagner les Bains en suivant un sentier pittoresque qui du Noiret, traversant le hameau de Féchy, conduit aux Bains par la gorge du Pontet ou par un autre sentier moins raide aboutissant au moulin Dunand.

Nous signalerons encore plus au loin : le château de *Boisy*, qui domine la gare de Groisy-le-Plot : c'était jadis le fief du père de saint François de Sales, le château de *Thorens*, et la chapelle voisine qui a été bâtie sur le lieu où naquit le saint évêque de Genève. Un service régulier de voitures y conduit 2 fois le jour.

Enfin de la gare de Groisy-le-Plot, on peut gagner rapidement Annecy et visiter ses monuments qui rappellent le souvenir de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, sa forteresse aujourd'hui transformée en caserne et son joli lac dans les eaux duquel se mirent les ravissantes stations de Veyrier, Menthon, Talloires, Duingt, Saint-Jorioz et Sévrier. — On peut se rendre de même à Genève par Annemasse, ou, par La Roche, Bonneville et Cluses pousser une pointe jusqu'à Chamonix.

J.-F. GONTHIER

NOTES DE LINGUISTIQUE

Pastenade et Pasnalie.

Voici un des mots les plus populaires qu'on puisse trouver dans les parlers de la Savoie. Qui ne connaît la fameuse chanson de Joseph Béard, *Lô K'apoé* ou *La Pasnalie*? M. Constantin, qui a donné de cette chanson une transcription phonétique nouvelle¹, n'a pas manqué d'ajouter un utile commentaire historique et linguistique, à l'usage des Savoisiens curieux de reproduire, en un patois quelque peu différent, le célèbre refrain :

Jamais Vayron n' vaudra Pasnalie.

Aux étrangers il rappelle que le mot *pasnalie* désigne la carotte (*carotte jaune*; *Daucus carotta*), tandis que la plante appelée en patois carotte se nomme en français *betterave*².

Ce terme n'est pas particulier aux nombreux idiomes de la Savoie. Nous le trouvons dans un grand nombre de provinces de la langue d'Oc comme de la langue d'Oïl, et dans la Suisse romande, sous une multitude de formes voisines, mentionnées dans les lexiques spéciaux ou dans le Dictionnaire de Godefroy. On peut classer les principales de ces formes en trois groupes, d'après la nature du suffixe :

- | | | |
|---|---|--|
| A. Suffixe à Gutturale ³ . . . | } | Pastenaque. Pastenaga, pastenague, pasternague, pastenargo. |
| B. Suffixe à Dentale | } | Pastenate ou pasténate. Pastenade, pastinade, pastonade ou pastonnade, pastounade. Pasquanade ⁴ , pasquenade. Pastenée (chûte de la dentale, dans le français propre). (Avec chûte de s) : patenade, patenée. |
| C. Yod ou L mouillée | } | Pastenaille, pastenaye. Parstenaillo. Pasnaille ou pasnalie. (Avec chûte de s) : Patenaille, patenée, pétenaille, potenaille. |

1. *Etudes sur le Patois savoyard.*

2. *Dictionnaire de Trévoux* : On appelle, dans quelques provinces du Royaume, carotte la bete-rave, et pour la carrote (*sic*) on la nomme *pastenade*.

3. On trouve le suffixe *aca* dans cloaca, portulaca, lingulaca, verbenaca, pastinaca et surtout dans les mots du règne végétal. Signalons aussi arboraca, dans Isidore. (Diez, *Grammaire des Langues romanes*, II, p. 281.)

4. *C. pasquenade*, dans Rabelais, nom du poisson appelé en latin *pastinaca*.

Mentionnons pour mémoire la forme bretonne (?) *pastonna-dex*, et l'hypothétique *pestinak*, donné comme mot teuton (?) dans un *Glossaire genevois*.

Tous ces mots désignent le plus souvent la carotte (ou racine jaune), le panais, rarement l'épi (WALLON : *Pastenarde*), ou la berce-branc-ursine (*Heracleum Sphondylium* de Linné).

*
* *

Nous citerons d'abord quelques passages intéressants, recueillis dans Godefroy ou dans les textes de la Renaissance :

« Les pastenee et racine estoient sy chieres c'on vendoit .IIII. navel .II. den., .IIII. pastenee .I. d. » (J. AUBRION, *Journ.*, an 1473.)

« Les salades sont bonnes de capres, laitues, sicorees, pimpe-nelle, vinette, *pastinades*, et plusieurs autres herbes. » (J. BOUCHET, *la Noble Dame*, éd. 1530.)

Au commencement du II^e livre de la *Savoie*, J. Pelletier du Mans énumère les nombreux produits de cette « plaisante et fructifieuse » contrée, comme disait son contemporain Buttet : « La prune violette, la pomme douce et la guigne mollette, l'artichot, le melon, le safran, le chou, la laitue, l'endive, l'hy-sope, la mente, le thin, la marguerite, le liz, les euillets et les roses, spic, baselic et soussi, le fenail, la marjolaine, le roumarin, l'aniz. » Il ajoute :

Je n'oublieroi le doussatre Cherui,
La Pastenade et l'Asperge avec luy.

Aussi bien ce terme est-il d'un usage courant, dans la langue littéraire, au XVI^e siècle. Olivier de Serres nous apprend que « en Languedoc et ailleurs n'appellent autrement les carottes que *pastenailles* blanches ». A Paris, ces deux mots *pastenade* et *carotte* étaient synonymes. En effet, « les *pastenades* et carottes ne diffèrent pas entre elles presque en autre chose qu'en la couleur : celle de l'une estant rouge et de l'autre blanche ». (*Th. d'Agric.* VI, éd. 1605.)

Le lexicographe anglais Cotgrave signale les deux formes *pastenaque* et *pastenade* (1611). Il définit ainsi ce dernier mot :

Pastenade : « The garden carrot, or a root like a carrot (most commonly) of a bloudred colour ; and sometimes of a yellow ; but that by art ; some authors also call the parsenip thus. »

*
* *

Quelle est l'origine de ce mot ? La question ne pouvait jadis embarrasser maint érudit :

« Les *pastenagues* qui ont toute leur vertu en la racine et en la semence sont ainsi appelées pour ce que leur racine est un agreable et convenable *past* à l'homme. » (*Platine de Honneste Volupté*, éd. 1528.)

Cette étymologie a pu contenter Ménage, mais elle ne saurait suffire aujourd'hui¹.

On ne manquera pas tout d'abord de rapprocher *pastenade* et *pasnalie* du mot latin *pastinaca*. Beaucoup d'anciens glossaires traduisent déjà ce mot par l'une des nombreuses graphies que nous avons énumérées. A côté de la glose *PASTINACA pastinacie*, on trouve *pasternague* (*Gloss. de Douai*), *panaye*, *pasnaise* ou *panaise* (*Catholicon*, ap. GODEFROY). — Au mot *pastinaca*, dans les additions qu'il a faites au Dictionnaire de Du Cange, P. Carpentier signale la forme *pasnasie* (IN GLOSSAR. LAT. GALL. EX COD. REG.); vulgo *panais* et *pastenade*.

Voici ce que dit Littré à ce sujet : « Le latin a *pastinaca* ; mais *pastinaca* peut-il donner *pastenade* ? D'ailleurs le sens ancien de *Pastenade* est carotte ; il est donc plus probable que c'est un dérivé de *pastinare*, fouir, houer. » (Sub. verb. : *Pastenade*.)

On peut concilier les deux étymologies indiquées par Littré. Il est bien évident que *pastinaca* n'a pu donner *pastenade*. Mais à ce mot latin on doit rapporter toutes les formes à gutturale, telles que *pastenague*, ou le vx. prov. *pastenaga*. Quelques-unes de ces formes semblent être d'origine savante, comme nous le remarquons pour le nom du poisson que les Latins appelaient *Pastinaca*.

A *pastenague* correspondrait la forme française *patenaie*. Suivant les lois de la phonétique française, le *c* post-tonique suivi d'*a* devient *yod* après *a*, *e*, *i*, (Cf. *báca* = *baie*), tandis qu'après les autres voyelles il s'affaiblit en *g*, puis disparaît.

Les différentes graphies en *aye*, *aïe* peuvent aussi venir de *Pastinaca*. Mais, le plus souvent, le même radical a été augmenté du suffixe *aille*, de *ália*. Comme le remarque Darmesteter (*Mots nouveaux*, p. 84), ce suffixe évoquait d'abord l'idée de pluralité ; cette idée primitive se laisse encore reconnaître dans le caractère collectif de nombre de mots ainsi formés. Souvent ce même suffixe prit un sens nettement péjoratif.

Enfin le latin, surtout le latin populaire, avait de nombreux diminutifs en *áculus*. Ainsi à côté de *bēta*, on trouve *betá-*

1. Cf. l'étymologie de *Rapum* (rave), dans le poème latin *Rapina*, de Bigothier.

« *Rapaque dicta quidem quoniam rapiuntur ubique.* »

culus = petite rave. *Acula* aboutit de même que *ália*, à la finale française *aïlle*. Les deux suffixes ont donc fini par se confondre. (L'italien offre un suffixe nouveau : *pastricciano*, terme de botanique comme de zoologie.)

Quant aux formes à dentale, auxquelles correspondent les doublets français *pastenée* et *patenée* (Cf. *salade* et *salée*), c'est encore au même radical qu'il convient de les rapporter. Seul le suffixe serait différent. C'est l'avis de Puitspelu, l'auteur bien connu du *Littré de la Grand'Côte* et du *Dictionnaire étymologique du Patois Lyonnais*.

Après avoir mentionné ce vers d'un poète stéphanois du xvii^e siècle :

L'hiver n'a ren lessi que quauque pastounade,

Puitspelu ajoute : « De *pastināca*, avec substitution du suffixe provençal *áda*, de *áta*. D'où *past'nada*, *past[e]nada*, (par insertion d'une voyelle d'appui) ; *pastinada* ou *pastonada*. Au pluriel *pastonades*. »

Cette substitution de suffixe est d'autant plus admissible que le latin *pastinaca* appartient (comme le participe passé *pastinata*), à la famille du verbe *pastinare*, de *Pastinum*, d'où *pastinare* = creuser, houer.

L'étymologie populaire a pu rattacher *pastenade* à un second verbe *pastinare*, diminutif de *pascor* (d'où *pastinagium* = jus pascendi porcos in silva domini (DU CANGE), et le vieux verbe *pastiner* = paître). Un souvenir de cette étymologie est resté dans l'explication souvent donnée de *Pastinaca*, qui venait, disait-on, *a pastu*, « parce que l'on mange le panais des jardins ».

La persistance de *s*, que Puitspelu trouve assez bizarre, s'explique naturellement dans les formes provençales. Dans certaines formes françaises, *s* fut sans doute maintenu par une influence savante ou dialectale.

*
* *

On peut se demander maintenant quel rapport de sens existe entre *pastináta* (carotte) et l'espèce particulière de plantoir pour les jeunes vignes que les Latins appelaient *pastinum*. « C'était un long bâton se terminant par deux dents, entre lesquelles on saisissait le jeune plant, et au moyen de cette pince on l'enfonçait dans le sol à la profondeur voulue. » (RICH.)

Ce mot nous fournira l'occasion d'étudier comment peuvent naître et se développer des significations nouvelles.

Pastinum (mot qu'on a proposé de rattacher à la racine qui

se trouve dans le verbe *pango*) a donné *pastindre* = faire usage du *pastinum*. Le laboureur qui défonce le sol d'un vignoble et y plante de jeunes vignes s'appelait *pastinator*. Le terrain de ce vignoble s'appela soit *pastinatum* (solum), soit *pastinum*, du nom même de l'instrument, soit *pastinatio*, comme l'action même de houer la vigne.

Pastinare qui primitivement ne s'appliquait qu'à un travail viticole très spécial, prit un sens plus étendu, celui de creuser, fouir, houer, cultiver, planter, provigner.

La pastenade serait ainsi simplement la « cultivée », *pastināta* (radix) ¹.

Cette origine nous explique fort bien comment *pastenade* (ou *pasnalie*) a pu désigner souvent des plantes assez différentes. C'est d'abord un terme générique :

« Une espèce de pastenades est la betterave », dit Olivier de Serres, « laquelle nous est venue d'Italie n'a pas longtemps ». S'agit-il de préciser, on ajoute d'ordinaire un qualificatif : « pastenaille sauvage » (Joubert, *Pharmac.*, éd. 1588, Cf. l'italien : *pastricciano salvatico*); ou pastenaille blanche, rouge, jaune.

Ainsi pour les bettes : « Il y a de trois couleurs de bettes, de blanche, de verte et de rouge » (Ol. de Serres). Il en est encore de même aujourd'hui pour le mot racine : *racines jaunes*. Cette locution est employée par ceux qui, sachant le français, ne veulent pas se servir de termes patois. (Puitspelu).

Obligé de lutter contre les mots carotte, racine, betterave, *pastenade* a peu à peu perdu du terrain. Ça et là il est complètement tombé en désuétude; ailleurs le sens s'est spécialisé, mais non cependant partout de la même façon.

Ce qui a le plus contribué à la disparition de ce mot, c'est peut-être l'extension du mot *panais*. Pour les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, aucune différence entre *pastenade* et *panais* : « c'est la même chose ».

Litré observe aussi, que *pastenade* est l'ancien nom du *panais*, « plante potagère dont la racine est d'un blanc jaunâtre (*pastinaca sativa*) ». Il donne comme étymologie de *panais* le latin *panacem*, « grec *panax* et *panakes*, qui vient de *pās*, tout, et *akos*, remède, parce qu'on lui attribuait toute sorte de vertus ».

J'observerais que *panacem* est accentué sur l'antépénultième ;

1. « Elle croît naturellement dans l'Europe centrale et méridionale, sur les bords des champs, dans les prés et les haies. Par la culture, les feuilles et la tige, qui sont naturellement velues dans la plante sauvage, deviennent glabres, et la racine devient plus grosse et plus tendre ». (*Dict. des Sciences Naturelles*.)

s'il a donné *panais*, ce ne peut être que par suite de l'analogie avec les nombreuses finales latines en *âcem* : *fornâcem*, *capâcem*, etc.

Les botanistes s'accordent à reconnaître que peu de plantes ont donné lieu à d'aussi confuses discussions que le *panax* des Anciens. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot latin *panax* désigne des plantes fort diverses : l'heracleum, la centaurée etc. Le sens du dérivé français *panais* aurait donc été restreint et spécialisé, comme le fait s'est produit pour le mot *pastenade*, ainsi que pour le mot *radis*, issu de *radicem*. Mais pourquoi et à quelle époque a-t-on fini par appliquer exclusivement au *panais* cette dénomination de plante curative par excellence ? D'ailleurs ce mot *panax* fut-il jamais véritablement populaire ?

On trouve la forme *panax* dans Ambroise Paré (VIII, 4) : « escorces de racines de panax ». Ce n'est ici que le mot latin emprunté à Pline ou à Columelle. Quant à la forme *panais*, si elle provient véritablement de **panâcem*, elle se rapproche assez d'un certain nombre de dérivés de *pastinaca*. Tels sont *pasnaïse*, *basnaïse*, *pasnaïe*.

« Car une truie une basnaïe

Aime assez mielz c'un marc d'argent. »

(G. DE COINCI, ap. GODEFROY.)

Cette ressemblance a sans doute contribué à la vulgarisation du mot *panais*. Peu à peu le terme savant aura supplanté le nom ancien et d'origine populaire, sans pouvoir toutefois l'évincer d'un grand nombre de patois. Aujourd'hui beaucoup de gens ignorent le mot *panais*, ou désignent ainsi tout autre chose que la *pastinaca sativa* de Linné.

Pastenade et *pasnalie* ont-ils eu un développement métaphorique analogue à celui que reçut le mot *carotte* en français, *carote* en italien ? (Cf. LITTRÉ.) Il serait intéressant de le constater, mais je n'ai pu recueillir d'exemple probant. Signalons cependant qu'en italien *pastricciano* s'applique parfois à un homme « *sémplice e quiêto* ». Nous n'aurons garde d'oublier, pour terminer, une métaphore originale qu'on trouve mentionnée dans le *Dictionnaire du Patois savoyard*, tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville, par M. F. Brachet, au mot *Pars-tenaillô*. « On appelle ainsi les pièces de vingt francs, parce qu'elles ressemblent à une tranche de carotte rouge. »

Nous sommes loin du *Pastinum*. Mais ce n'est pas la dernière surprise que nous réserve la Sémantique, cette branche de la Linguistique si nouvelle et si pleine d'attraits.

J. DÉSORMAUX.

LES SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

QUELQUES TYPES D'OFFICIERS

ARMÉE FRANÇAISE.

ALLOUARD JACQUES, *.

Né à Chambéry le 18 mars 1770 ; volontaire allobroge le 16 septembre 1792 ; sergent le 10 décembre ; sergent-major le 29 janvier 1793 ; sous-lieutenant le 30 septembre 1793, devant Toulon ; lieutenant de carabiniers le 4 thermidor an II. Cité à l'ordre du jour pour avoir passé un des premiers le pont de Lodi, le 21 floréal an IV. En prairial an IV, il passa l'Adige à la nage avec quelques carabiniers de sa compagnie et surprit un poste ennemi qui gardait une barque sur la rive opposée ; deux mois plus tard, il enleva trois canons ; il se distingua au pont de Mori, le 10 brumaire an V, et y fut blessé d'un coup de feu à la mâchoire inférieure. Aide de camp du général Dessaix le 26 pluviôse an XII. Capitaine le 5 ventôse an XIII. Le 8 mai 1809, il passa le premier la Piave et eut trois chevaux tués. Il fut ramassé sous son cheval à Wagram. Criblé de blessures, il prit sa retraite le 1^{er} novembre 1811, et mourut à Chambéry en 1816.

(Voir FOLLIET, *Vie du général Dessaix*, p. 492.)

BLANC-GARIN JEAN-FRANÇOIS, O *.

Né le 13 février 1782, à Serraval. Vélite le 29 mai 1804, il fut d'abord au camp de Boulogne, puis à Austerlitz. Passé aux grenadiers de la garde, il fit en 1806 et 1807 les campagnes de Prusse et de Pologne. Sous-lieutenant le 6 janvier 1808, il prit part aux opérations qui se poursuivaient dans l'Italie orientale en 1809 ainsi qu'à l'expédition de Sicile en 1810. Envoyé en 1811 à l'armée de Valence en Espagne, il y fut fait lieutenant aux chasseurs à pied de la garde, le 8 février 1812. Il partit de Valence pour Moscou. En 1813, il fut nommé successivement capitaine le 8 avril ; membre de la Légion d'honneur le 17 mai et officier du même ordre le 14 septembre, après des faits nombreux témoignant de son énergie et de sa valeur. « Le 3 février 1814, étant en position devant La Ferté-sous-Jouarre, la droite du 5^e corps fut repoussée vigoureusement par 1,000 ou 1,200 Russes. Il chargea à la tête de sa compagnie et arrêta l'ennemi,

qui se replia en désordre avec une perte considérable. » Grièvement blessé, le 27 mars 1814, au pont de Doulaincourt, près Bar-sur-Aube. Après avoir pris part à la campagne d'Espagne en 1823, il sollicita et obtint son admission au traitement de réforme. Il reprit du service en 1830. Il était attaché à l'état-major de Lyon quand éclata l'insurrection de 1834. Il tomba sous les balles des émeutiers et mourut de ses blessures le 17 juillet 1834. La ville de Lyon lui éleva une tombe à côté de celles des autres officiers victimes de l'insurrection, et le général Dessaix prononça un discours à ses obsèques.

(*Panthéon de la Légion d'honneur*, communiqué par M. Buttin.)

CHALLUT CLAUDE, ✱.

Né à Annecy le 2 juin 1771 ; enrôlé, le 10 février 1793, comme capitaine de la 4^e compagnie du 3^e bataillon des volontaires du Mont-Blanc. Il combattit aux armées des Alpes, du Midi et d'Italie, de l'an II à l'an VII. Momentanément détaché au siège de Toulon, il entra le premier dans cette place, à la tête d'une patrouille de 120 hommes. Le 21 floréal an V, à Lodi, il ramena au combat une colonne de quatre à cinq cents hommes dont le courage était ébranlé. A l'affaire du 12 ventôse an V, dans le Tyrol, avec une centaine d'hommes il débusqua l'ennemi des postes qu'il occupait, et le poursuivit la baïonnette dans les reins jusqu'au village de Faedis, défendu par une colonne de 600 fantassins, avec laquelle il soutint pendant une heure un combat acharné. Blessé dès le commencement de l'action par un coup de feu à la main gauche, il ne quitta le champ de bataille que lorsqu'une balle lui eut traversé le corps. Cette courageuse résistance sauva le 3^e bataillon, qui allait être cerné par des forces supérieures. Challut fit toutes les campagnes avec son corps, finalement celles d'Autriche et de Prusse, et mourut glorieusement à Iéna le 14 octobre 1806.

(*Fastes de la Légion d'honneur*.)

DECOUZ JEAN-JOSEPH, ✱.

Né à Annecy le 10 novembre 1769 ; engagé en 1787 au 2^e régiment de chasseurs à cheval, il fit les campagnes du Rhin de 1792 à 1796. Capitaine de cavalerie, il fut tué en avant de Raab le 13 juin 1809 : entouré par 20 hulans, il refusa de se rendre et ne succomba qu'après avoir mis quatre des assaillants hors de combat. Frère aîné du général Decouz, il avait encore deux autres frères plus jeunes, qui tombèrent également au champ d'hon-

neur : Etienne, lieutenant, tué à Bautzen en 1813, et Sigismond, major dans la garde impériale, qui succomba à Waterloo.

(Voir FOLLINET, *Volontaires*, p. 222.)

DUCROS, *.

Né à Sixt en 1820 ; chirurgien militaire ; s'est illustré, le 11 avril 1842, dans le combat de Beni-Mered, près Bouffarick, où 21 hommes portant la correspondance, sous la conduite du sergent Blandan, furent assaillis par 300 cavaliers arabes et massacrés, sauf quatre, après une glorieuse résistance. En signalant ce fait d'armes à l'armée d'Afrique, le maréchal Bugeaud s'exprimait ainsi : « Tous ont mérité qu'on garde d'eux un éternel souvenir... Je compte, parmi eux, le chirurgien sous-aide Ducros, qui revenait de congé et rejoignait son poste avec la correspondance ; il a saisi le fusil d'un blessé et a combattu jusqu'à ce que son bras eût été brisé. » Décoré le 29 mai 1842, il était le plus jeune chevalier de l'armée. Malheureusement, il n'avait pu se remettre des suites de son amputation, et il mourut en 1844. Il est représenté deux fois dans les bas-reliefs de la statue qui a été élevée à Bouffarick, au sergent Blandan, le 1^{er} mai 1887. Les photographies de ces bas-reliefs figurent au Val-de-Grâce, dans la salle d'honneur de l'Ecole.

PHILIPPE FRANÇOIS.

Né à Annecy le 20 janvier 1774 ; élu lieutenant au 3^e bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, le 15 mai 1793 ; capitaine le 30 mai suivant. Il fit avec son bataillon la campagne de 1793 et après le siège de Toulon il fut détaché en qualité d'adjoint à l'adjutant général Delort. Après un premier fait d'armes dans les montagnes du Piémont en septembre 1794, il fit la campagne de 1795 dans les montagnes de la Ligurie. Signalé dès lors comme *brave, vertueux, zélé, connaissant bien son état*, il se prodigue sans compter, partout où il y a des coups à recevoir. Le 23 novembre 1795, à la bataille de Loano, il est atteint d'un coup de feu au bras et à la poitrine. Au pont de Lodi, le 10 mai 1796, il commandait les éclaireurs des six compagnies de carabiniers placées sous les ordres de Dupas qui s'élançèrent sur le pont. Il tomba criblé de blessures, de l'autre côté du pont ; il reçut un coup de sabre à la jambe droite, un coup de lance à la main gauche, quatre coups de sabre à la tête et un coup de feu à la jambe gauche, qui fut fracturée. Incapable de continuer le service actif, il obtint le commandement de Crémone le 16 vendémiaire an v, sur les recomman-

dations des généraux Berthier, Vaubois et Vignolle. L'année suivante, il reçut le commandement des îles Sainte-Marguerite. Nommé chef de bataillon le 7 germinal an VIII, sur la demande de ses camarades, Philippe dut bientôt prendre un congé pour rétablir sa santé dans son pays natal, mais il mourut à Menthon (Haute-Savoie) le 30 octobre 1803.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 268-272.)

SAVOYE CLAUDE, O *.

Né à Chambéry en 1772 ; volontaire allobroge le 20 septembre 1792 ; sergent le 6 décembre ; sous-lieutenant de carabiniers le 4 thermidor an II ; lieutenant le 5 vendémiaire an IV. Blessé devant Toulon d'un éclat d'obus le 11 frimaire an II. Fut un des premiers à passer le pont de Lodi. En prairial an IV, il passa l'Adige à la nage et enleva un poste ennemi. Le 4 thermidor an IV, il reçut à Salo un coup de feu qui lui traversa la cuisse droite et un coup de baïonnette à la hanche gauche pendant qu'il gisait à terre. Le 8 brumaire an VIII, à la tête de 25 carabiniers, il enleva aux Autrichiens la tête du pont de Tarnaro et leur prit une pièce de canon. Adjudant-major le 1^{er} vendémiaire an IX ; capitaine le 1^{er} germinal an X ; fut blessé à Durago, en 1808, d'un coup de feu à la cuisse gauche. Retraité en 1811, il fut rappelé à l'activité en 1814, nommé chef de bataillon au 8^e léger ; blessé d'un coup de boulet à la cuisse droite au deuxième combat d'Annecy, le 24 mars 1814, et retraité définitivement le 1^{er} septembre 1815. Il mourut à Grenoble le 1^{er} octobre 1841.

(Voir FOLLIET, *Volontaires*, p. 150.)

THONIN FRANÇOIS-THERÈSE, *.

Né à Chambéry en 1763. « Entré au service en 1780 dans les gentilshommes archers de la garde du roi de Sardaigne, il passa au service de France et se distingua à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans la guerre contre l'Espagne. Avec un faible détachement de troupes, il fit mettre bas les armes à un très grand nombre d'ennemis. Il était alors adjudant-général. Peu de temps après la paix avec l'Espagne, il fut compris dans une réforme. Il sollicita de l'emploi et obtint de servir en qualité de capitaine à l'armée d'Italie, commandée alors par Bonaparte. Sa bravoure et son intrépidité lui méritèrent sur le champ de bataille le grade de chef d'escadron. Cet acte de justice ne fit qu'enflammer son courage, et une occasion éclatante de se distinguer se présenta bientôt à son impatience. Chargé

de garder un pont à l'affaire de Cerea, et voyant un gros de cavalerie autrichienne qui se disposait à lui passer sur le corps pour prendre en flanc la division du général Murat, il se déterminà à charger l'ennemi au lieu d'attendre le choc qui menaçait sa faible troupe. Ce nouveau Curtius, bientôt dépasse le pont, s'élançe à toute bride sur les Autrichiens, vingt fois supérieurs en nombre, et les étonne par son incroyable audace. Forcé de battre en retraite, il exécute encore plusieurs charges, jusqu'à ce qu'accablé par la multitude il tombe percé d'un coup de feu dans le flanc droit, le poignet droit coupé et le crâne ouvert d'un coup de sabre. Cette valeureuse résistance fit perdre un temps précieux à l'ennemi et donna au général en chef le temps de tout disposer pour enfoncer cette cavalerie qui fut, en effet, fort maltraitée dans cette mémorable journée. Passé dans le service des places, il fut quelque temps chargé du commandement de Modène ; lors de sa rentrée en France, il fut appelé successivement à différents emplois et commanda le fort Lamalgue à Toulon. Il mourut le 1^{er} mai 1814. »

ARMÉE SARDE.

CATHIARD FRANÇOIS-FERDINAND.

Lieutenant au 2^e régiment de Savoie ; se distingua à l'assaut de Volta (26 juillet 1848). Ayant pénétré dans une maison, il y est attaqué par quatre soldats autrichiens et parvient à se débarrasser d'eux, malgré deux graves blessures.

COCATRIX (DE) LÉON.

Lieutenant au 1^{er} régiment ; se signala par plusieurs actions d'éclat pendant la campagne de 1848, notamment à Sainte-Lucie, où il fut sauvé d'une mort certaine par le soldat Perrier, et à Volta, où, sous les ordres du capitaine Roux et avec l'aide du sous-lieutenant Louvatier, il fit 60 prisonniers. A la bataille de Novare, il se précipita le premier pour chasser l'ennemi d'une caserne et tomba blessé mortellement par une balle dans la poitrine. Comme ses soldats voulaient le transporter à l'ambulance : « Non, dit-il, laissez-moi mourir sur le champ de bataille, c'est le plus beau lit de mort pour un militaire. »

DELAVENAY MICHEL, ✠ ✠.

Natif d'Amancy ; capitaine au 1^{er} régiment de Savoie. A la bataille de Pastrengo (30 avril 1848), il commandait la 2^e compagnie des grenadiers du 1^{er} régiment. Sur l'ordre du colonel,

il s'avance avec un peloton contre une compagnie autrichienne qui avait surpris une des escouades dispersées en tirailleurs, et s'élançant hardiment vers l'ennemi, il l'attaque à la baïonnette, le serre de près, saisit un officier, et lui ordonne, sous peine de mort, de lui remettre son épée et de faire déposer les armes à ses soldats. Frappés d'une terreur panique, les Autrichiens se rendent prisonniers ; ils étaient au nombre de 149, y compris trois officiers. Retraité comme major par décret du 6 décembre 1850, avec une pension de 1,835 fr. Fixé à Turin en 1860.

FORAS (comte DE) CHARLES-FÉLIX, O * O †.

Né à Gênes le 28 janvier 1825 ; lieutenant au 2^e régiment de Savoie ; à l'assaut de Volta (26 juillet 1848), il force un capitaine de tyroliens à lui remettre son épée. Décoré de deux médailles d'argent à la valeur militaire pour actions d'éclat le 24 août 1848 et le 5 novembre 1849. Décoré de l'Ordre militaire de Savoie pour services brillants en Crimée, le 12 juin 1856. Démissionnaire, en 1860, du grade de major qu'il venait d'obtenir, il est devenu plus tard colonel commandant supérieur des quatre légions des mobilisés de la Haute-Savoie, sur la demande du corps d'officiers, le 8 février 1871, et lieutenant-colonel du 107^e territorial le 23 juillet 1875 ; démissionnaire le 9 février 1881.

GENY VICTOR-MARIE, O *.

Né à Ugine le 14 septembre 1820 ; engagé volontaire au 1^{er} régiment de la brigade de Casale le 16 avril 1839 ; sous-lieutenant au 1^{er} régiment de Savoie le 13 septembre 1842 ; lieutenant le 8 mai 1848. A la bataille de Goïto (30 mai 1848), il fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour avoir amené un certain nombre de prisonniers ; décoré de la médaille d'argent le 15 août 1848, pour l'intrépidité rare dont il fit preuve à l'assaut de Volta (26-27 juillet 1848). Cerné par l'ennemi à la bataille de Novare, il se défendit comme un lion et resta sur le champ de bataille, couvert de blessures ; décoré d'une seconde médaille d'argent le 13 juillet 1849 pour cette héroïque résistance ; nommé capitaine le 31 mars 1851, il prit part à l'expédition d'Orient, du 26 avril 1855 au 10 mai 1856. Se distingua encore, le 24 juin 1859, au fait d'armes de la Madonna della Scoperte, et reçut la médaille de bronze. Nommé major au 8^e régiment d'infanterie le 26 septembre 1859, il passa au service de la France le 27 juin 1860, devint chef de bataillon au 21^e de ligne et plus tard (1869) au 10^e de ligne. Le décret du

29 décembre 1860 qui le décora de la Légion d'honneur mentionne à son actif cinq campagnes et dix blessures. Celui du 14 août 1869, qui le fit officier du même ordre, indique 37 ans de services effectifs, 7 campagnes, plusieurs coups de sabre, une citation. Cet intrépide soldat fit encore avec son ardeur habituelle la campagne de 1870-71. Avec de pareils états de services, on peut regretter qu'il n'ait reçu aucun avancement depuis 1860. Il est mort à Ugines le 3 octobre 1884.

LOCHE DE VANZY (comte DE) JULIEN.

Né aux Avanchers (Savoie) le 26 octobre 1824 ; sous-lieutenant au 2^e régiment de Savoie. A l'assaut de Volta, le chevalier de Villeneuve, major au second régiment de Savoie, venait d'être tué à la tête de son bataillon ; le capitaine Joseph de Charbonneau l'avait remplacé et tombait lui-même quelques instants après, criblé de blessures. Assailli par trois Croates, il allait périr, lorsque le jeune sous-lieutenant comte de Loche, s'élançant à son secours, tua le plus acharné et blessa les deux autres, qui cherchèrent leur salut dans la fuite. M. de Loche est mort en Crimée, en 1855.

François MIQUET.

QUELQUES INDUSTRIES EN SAVOIE

FONDERIE DE CLOCHES G. & F. PACCARD

En 1796, la commune de Quintal (canton sud d'Annecy), ayant besoin d'une cloche, s'adressa à un maître-fondeur de Carouge, près Genève, J.-B. Pitton. C'était encore le temps où cette opération se faisait à pied-d'œuvre. J.-B. Pitton eut besoin d'un aide ; le syndic de la commune s'offrit, et c'est ainsi qu'Antoine Paccard, fondateur de la maison, fit son apprentissage. Il créa la fonderie de Quintal et la dirigea jusqu'en 1816. A cette date, nous le trouvons associé avec son fils Jean-Pierre. Vers 1825 il céda sa maison à ses fils, Claude et Jean-Pierre, et se retire à Lyon, où il a dirigé pendant quelque temps la fonderie Frèrejean, et a formé un élève M. Morel, qui est devenu un fondeur réputé, et a fait les gros bourdons de son temps.

Claude et J.-P. Paccard ont travaillé ensemble jusqu'en décembre 1847, date de la mort de Jean-Pierre, sous les raisons

sociales Claude et J.-P Paccard, ou Paccard frères ; on trouve ces deux manières de signer soit sur leurs conventions, soit au bas de leurs cloches.

De 1847 à 1858, Claude Paccard continue l'exploitation de la fonderie, tant en son nom qu'au nom de ses neveux. Ce fut Claude qui, en 1857, transféra la fonderie de Quintal à Annecy-le-Vieux, parce que son industrie prenait de l'extension. A sa mort (février 1858), ses neveux Victor, Georges et Francisque Paccard continuèrent sous la raison sociale Victor Paccard et frères jusqu'en 1865 ; et sous celle de Paccard frères jusqu'en 1881. Victor Paccard se retire alors, la maison Paccard frères entre en liquidation. Les deux cadets Georges et Francisque ont monté, à cette même date, au lieu dit Joly toujours commune d'Annecy-le-Vieux, la fonderie actuelle qui fait l'objet de la présente notice : toutes leurs cloches sont signées : Georges et Francisque Paccard, Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie.

Nous allons exposer la méthode généralement suivie pour la fabrication des cloches ; mais auparavant nous rappellerons que le nombre des vibrations d'une cloche est en raison inverse de son diamètre ou de la racine cubique de son poids : la gravité du son croît en raison directe des diamètres.

Ils seraient pour une série de cloches formant l'octave complète :

| | | | | | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|
| <i>ut</i> | <i>ré</i> | <i>mi</i> | <i>fa</i> | <i>sol</i> | <i>la</i> | <i>si</i> | <i>ut</i> |
| 1 | 8/9 | 4/5 | 3/4 | 2/3 | 3/5 | 8/15 | 1/2 |

Pour exécuter le tracé d'une cloche, le fondeur se sert de la *brochette*, tableau donnant pour une cloche d'un poids déterminé l'épaisseur du bord et le plus grand diamètre. Le *bord* ou la plus grande épaisseur de la cloche est pris pour unité ; toutes les autres dimensions sont fonction du bord. En général, chaque fondeur a sa brochette particulière. Le diamètre de la partie supérieure de la cloche ou *cerveau* n'est que la moitié du plus grand diamètre ou diamètre inférieur de la cloche : il donnerait donc s'il pouvait entrer en vibrations, l'octave supérieure de la note fondamentale de la cloche. Il en sera de même de deux cloches dont l'une aurait son plus grand diamètre double de celui de l'autre.

Le profil extérieur et intérieur de la cloche est tracé sur une planche, dite *planche à trousser*. On la découpe successivement, au fur et à mesure de l'avancement du moule suivant ces différents profils. Le tracé des *anses* ou *colombettes*, qui servent à suspendre la cloche, n'est pas aussi rigoureux, mais se base

également sur le bord. Le battant doit avoir environ $1/20$ du poids de la cloche.

Passons maintenant au moulage : il se fait en terre et utilise les procédés ordinaires quant au choix des terres, sables, etc.

Le moule d'une cloche comprend 4 parties : 1° le noyau ; 2° la fausse cloche ; 3° la chemise ou chape ; 4° les Colombettes ou anses.

Le noyau construit en briques et terre, est profilé par la planche à trousser suivant le vide intérieur de la cloche ; à cette fin la planche à trousser est montée sur une tige en fer de manière à pouvoir pivoter autour de l'axe vertical de la cloche.

Sur ce noyau on applique une couche de terre, mélangée de chanvre, profilée également par la planche à trousser suivant l'épaisseur que devra avoir le métal, c'est la *fausse cloche*.

C'est sur cette fausse cloche que se placent les inscriptions, dessins, figures, qui doivent orner la cloche. Toute cette ornementation a été gravée en creux sur bois ; le mouleur en prend des empreintes en cire, qu'il n'a qu'à disposer convenablement sur la fausse cloche.

Reste maintenant à faire la *chemise*. Elle recouvre tout le travail précédent et prend en creux l'empreinte des reliefs en cire. On l'obtient à l'aide de couches de terre appliquées successivement sur la fausse cloche, entremêlées de chanvre ; renforcées par du fil de fer et toujours profilées par la planche à trousser.

La beauté des cloches dépend en grande partie de la qualité de la potée recouvrant la fausse cloche et formant l'intérieur de la chemise.

Les différentes parties du moule, noyau, fausse cloche et chemise, sont séparées par des couches de suif qui empêchent leur adhérence réciproque. Le noyau est creux pour permettre d'y faire du feu et dessécher ainsi le moule. La chaleur fait aussi fondre la cire donnant l'ornementation ; cette cire est absorbée par la fausse cloche et la chemise ; c'est le procédé dit moulage à cire perdue.

Le moulage des colombettes se fait à part : on peut employer soit des modèles en bois sur lesquels on fait directement le moulage en terre ; soit des moules creux en plâtre qui donnent des colombettes en cire ; et ces dernières servent au moulage en terre ; en faisant dessécher ce moule à l'étuve, la cire fond ; on la recueille ; elle sert à une autre opération.

Les différentes parties du moule étant prêtes, on soulève la

chape, on enlève la fausse cloche, on ragrée la surface du noyau, la surface intérieure de la chemise ; on garnit le fond encore couvert du noyau avec un bouchon de terre, dans lequel est scellé l'anneau porte-battant ou bélière (quelques fondeurs disent encore colombe). On replace la chemise sur le noyau ; entre les deux se trouve maintenant le vide qui recevra le métal. Enfin on pose sur la chape le moule des colombettes et le bassin de coulée qui fait corps avec lui.

Le moule est alors prêt ; il ne reste plus qu'à l'enterrer dans la fosse de coulée, en avant du four , et à ménager les rigoles qui distribueront le métal aux différents moules.

Le métal est fondu dans un four à reverbère ordinaire ; il présente généralement la composition suivante :

| | |
|----------------|-------|
| Cuivre rouge . | 78 |
| Etain. | 22 |
| | <hr/> |
| | 100 |



La Savoyarde.

Après la coulée et quand on suppose le métal suffisamment refroidi, on brise les moules pour en sortir les cloches et les nettoyer.

MM. Paccard font actuellement quatre coulées par an en moyenne, qui donnent de 80 à 100 cloches.

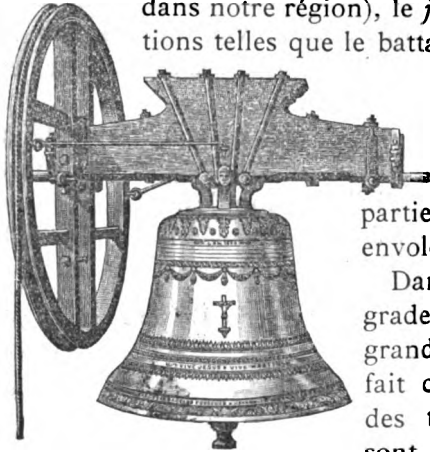
La plus grosse qui soit sortie de leurs ateliers est la *Savoyarde* dont le poids exact est 18.835 kil., suivant la pesée faite à Paris. Je ne la cite ici que pour mémoire ; le regretté chanoine Ducis lui a consacré une notice spéciale dans cette *Revue*¹. Je citerai ensuite le Bourdon de N.-D. de Liesse à Annecy fondu à l'époque du doctorat de Saint-François de Sales et qui pèse 5.105 kil. On peut estimer à 1.353 environ le nombre de cloches sorties à ce jour (25 mars 98) de la fonderie d'Annecy-le-

1. Année 1893, page 141.

Vieux et dire qu'il s'en trouve dans les cinq parties du monde.

Les cloches sont montées à *battant lancé* ou à *battant rétrograde*.

Dans la cloche à battant lancé, (mode généralement adopté dans notre région), le *joug* ou *hune* a des proportions telles que le battant participe au mouvement oscillatoire de la cloche ; de ce fait il se trouve comme lancé en l'air contre la cloche, et vient la frapper à sa partie la plus haute dans chaque envolée.



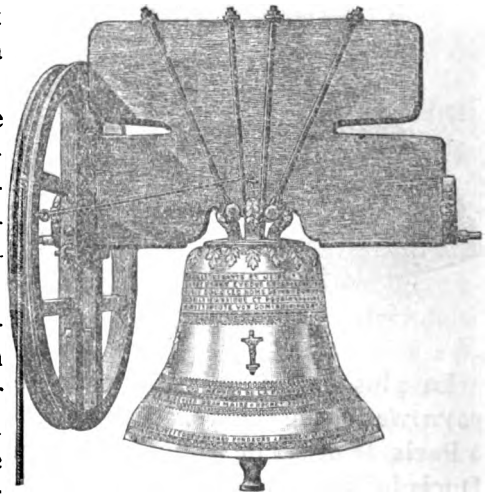
Cloche à battant lancé.

Dans la cloche à battant rétrograde, la hauteur du joug égale le grand diamètre de la cloche, et lui fait contrepoids autour de l'axe des tourillons ; les oscillations sont plus lentes, le battant, plus léger dans ce cas que dans le pré-

cédent et presque immobilisé, tend à revenir toujours dans la verticale ; la cloche vient frapper contre le battant ; résultat, la sonnerie a moins d'ampleur.

Si la cloche à battant rétrograde est sonnée à trop grande volée, le battant reste appuyé contre la cloche et arrête les vibrations : le système isolateur de l'abbé Maisonneuve obvie à cet inconvénient.

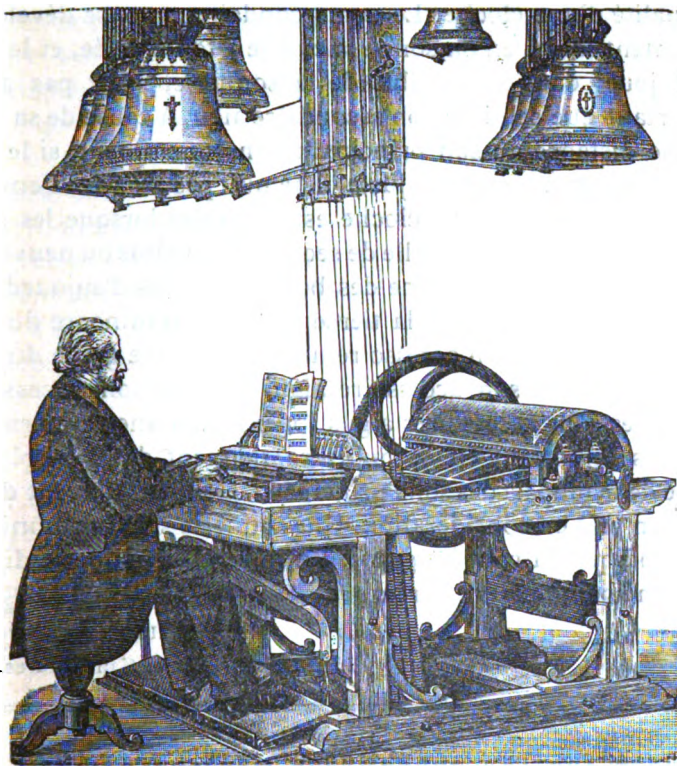
En 1865, Georges Paccard trouva le moyen d'accorder les cloches par le moulage et la fusion mêmes et sans aucune espèce de retouche après la coulée.



Cloche à battant rétrograde.

Aussi la fonderie Paccard a-t-elle produit de nombreux carillons parmi lesquels je citerai : ceux de N.-D. de Buglose qui de 25 cloches va être porté à 32, — de même pour le carillon de N.-D. de Pontmain (Mayenne), — le carillon de Saint-Sauveur

de Québec (Canada), 12 cloches, — de Saint-Pierre de Montréal (Canada), 26 cloches, — Saint-Patrice de New-York, 19 cloches. — Citons encore les carillons de Mègeve (12 cloches), de Salanches (Haute-Savoie) (9 cloches) ; de Colombo (Ceylan) ; de Port-Victoria, aux îles Seychelles ; d'Ismaïlia (canal de Suez) ; de Saint-Léonard (Angleterre) ; d'Oackfort (Natal) ; de l'Anse-à-Veau (Haïti) ; de Tevigne (Sénégal) ; Laos (Siam) ; Lagos



Machine à carillonner.

(Afrique occidentale). Pour actionner les carillons, MM. Paccard ont acquis le brevet d'une machine à carillonner qui permet de jouer du carillon aussi facilement qu'on jouerait de l'harmonium. Je rappellerai ici aux lecteurs de la *Revue* la note si intéressante de M. J. Ritz intitulée : *Les Carillons de G. et F. Paccard*¹.

Enfin, pour terminer, quelques considérations sur les cloches au point de vue musical.

1. *Revue savoisienne*, année 1895, page 193.

(*Rev. sav.*)

Le poids d'une cloche influe sur la qualité du son ; ce dernier est d'autant plus plein, plus nourri que les parois de la cloche sont plus épaisses. Une bonne cloche doit avoir des sons secondaires concomittants en harmonie, tels que tierce ou sixte majeures ou mineures, quinte ou octave justes. Il faut remarquer en effet que, outre le son principal, une cloche donne encore deux sons accessoires au moins, l'un plus aigu, l'autre plus grave que le son principal. De ces sons accessoires dépend la qualité d'une cloche. Le son secondaire grave se développe seulement lorsque l'on sonne la cloche à toute volée, et le rôle qu'il joue, dans l'ensemble de la sonnerie, n'est pas aussi important que celui du son secondaire aigu, à cause de sa plus grande distance au son principal : conséquemment, si le son secondaire grave n'est pas juste, il ne nuit pas autant à l'ensemble de la sonnerie. Une cloche est mauvaise lorsque les sons secondaires sont à intervalle de seconde, septième ou neuvième du son principal. La forme des bonnes cloches d'aujourd'hui est telle qu'elles donnent la tierce majeure ou mineure du son principal comme son accessoire aigu, et l'octave grave du son principal ou du son accessoire aigu, comme son accessoire grave. Les sons accessoires aigus jouent dans une sonnerie un rôle très important en ce qu'ils se tiennent dans la région tonale de la plupart des sons principaux. Ces sons doivent donc être bien pris en considération. Une sonnerie sera harmonique ou mélodique suivant les goûts. En général la sonnerie diatonique mélodique est préférée.

A. ALLART,

Ingénieur des Arts et Manufactures.

NOTE SUR LES PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

dans l'année 1897

L'année 1897¹ s'est fait remarquer par de nombreux orages qui ont éclaté de fin mars au commencement de septembre, puis par une sécheresse de plus de deux mois. Aucune goutte de pluie appréciable au pluviomètre n'est tombée à Annecy, du 24 septembre au 29 novembre. Durant cette période on compte

1. Les observations concernant Annecy ont été faites au Jardin public sous la direction de M. Mangé.

de nombreux jours de brouillard ou de brume; des hauts sommets on jouit souvent du spectacle toujours émouvant de la mer de nuages.

Au point de vue de la température, l'année 1897 ne présente rien de bien particulier. Au début de janvier, le temps est assez beau jusqu'au 18, date à laquelle la neige commence à tomber. La température la plus basse à Annecy est de $-12^{\circ}5$ le 25 janvier; on mesure dans ce mois $42^{\text{m}}/\text{m}$ d'eau. A partir de cette époque, le thermomètre remonte assez régulièrement pour atteindre son point maximum le 11 juillet avec 34° . Comme d'ordinaire les écarts de température sont toujours plus grands en été qu'en hiver.

On a compté à Annecy 17 jours d'orage, spécialement en juin (8 jours) et en juillet (4 jours). La grêle fait plusieurs fois son apparition mais surtout le 4 août à $5^{\text{h}} 40^{\text{m}}$ soir où pendant 12^{m} des grêlons dont quelques-uns mesurent $13^{\text{m}}/\text{m}^2$ de diamètre tombent sur Annecy et sur la côte ouest du lac. Le premier orage a éclaté à Annecy le 28 mars à $11^{\text{h}} 45^{\text{m}}$ soir et le dernier, le 3 septembre.

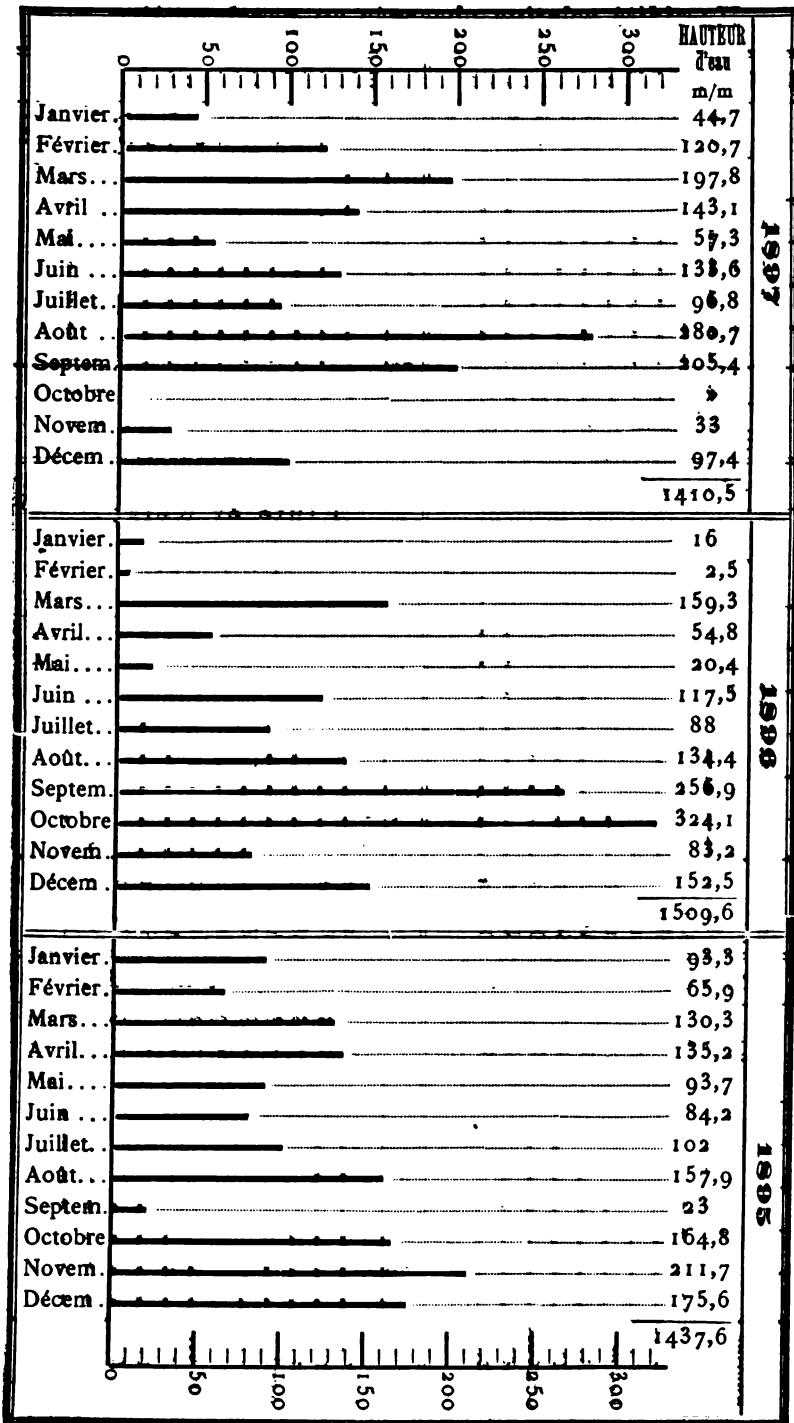
Dans un récent travail, M. Plumadon, de l'Observatoire du Puy-de-Dôme, a déterminé d'après les Annales du Bureau central, avec les moyennes de quinze années, les quantités de pluie tombées dans les principales villes de France et le nombre de jours correspondants. Au point de vue de la quantité, Annecy n'est pas heureux, il occupe le 85^{e} rang avec $1278^{\text{m}}/\text{m}$, mais il reprend l'avantage pour le nombre de jours où il pleut; il arrive au 30^{e} rang seulement, avec 121 jours. C'est qu'Annecy jouit à certains points de vue d'un climat méridional: fortes ondées donnant une grande quantité d'eau au pluviomètre, mais aussi de nombreux beaux jours. Enfin Annecy est un pays de montagnes; l'hiver il y tombe de la neige, et l'eau qui en provient élève de beaucoup la moyenne. Pour bien montrer ce fait pour 1897, nous avons dressé ci-contre un diagramme dans lequel le nombre de jours où il pleut est représenté chaque mois par une ligne perpendiculaire à la ligne horizontale suivant laquelle sont marqués les mois. On obtient un total de 123 jours, qui s'écarte peu de la moyenne de 15 ans.

La hauteur d'eau tombée à Annecy, soit sous forme de neige, soit sous forme de pluie est en 1897 de $1410^{\text{m}}/\text{m}^5$, à peu de chose près la même quantité qu'en 96 ($1509^{\text{m}}/\text{m}^6$) et qu'en 95 ($1437^{\text{m}}/\text{m}^6$). Mais ce qui caractérise l'année dernière c'est la distribution

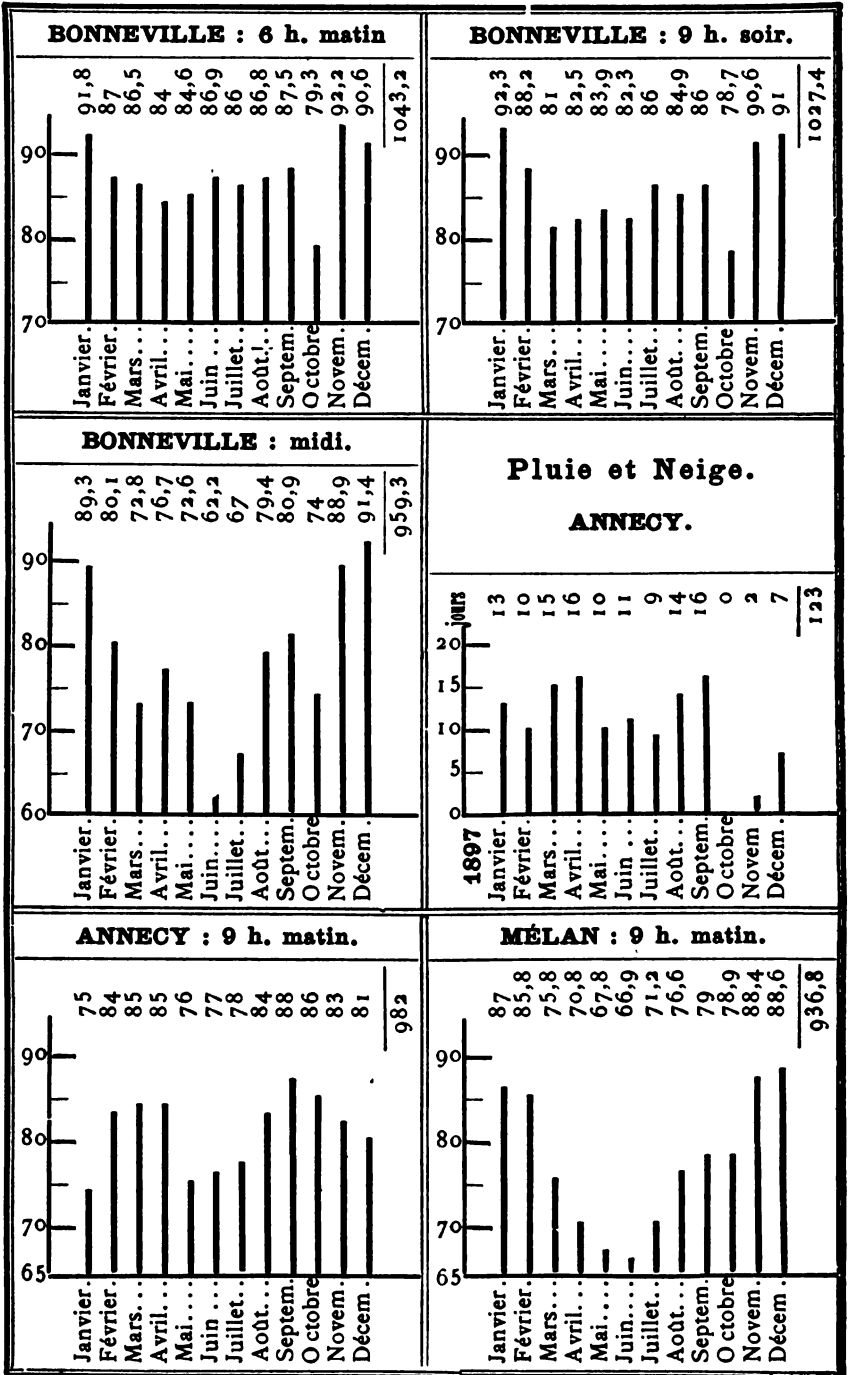
des pluies. Pour permettre de bien s'en rendre compte on n'a qu'à consulter les diagrammes ci-contre. Les hauteurs de pluie recueillie au pluviomètre et ramenée à la hauteur qui resterait sur le sol si ce dernier était imperméable, sont représentées comme ci-dessus par des droites perpendiculaires à la ligne horizontale suivant laquelle se trouvent les mois ; les longueurs de ces droites sont proportionnelles aux sommes des nombres donnés par le pluviomètre. La neige est comprise dans ces diagrammes, l'eau provenant de la fusion étant comptée comme pluie. Du reste, il ne tombe de la neige seule que du 18 au 31 janvier. En observant les diagrammes pour 1897, on s'aperçoit immédiatement du maximum de pluie qui s'est produit en août et de la sécheresse d'octobre et de novembre ; toutefois, pour les derniers mois de l'année, il faut se rappeler que les 32^m/m de novembre n'ont été recueillis que le 29 et le 30, et qu'il n'y a eu que sept jours de pluie en décembre.

On voit nettement aussi, la différence de distribution des hauteurs d'eau tombées avec les deux années précédentes ; en 1896, c'est au début de l'année que les pluies ont été peu abondantes, mais il a plu tous les mois, en 1895 aussi, et même d'une façon encore plus uniforme, mais la quantité d'eau se rapproche sensiblement de celle de 1897.

La quantité d'eau qui se trouve dans l'atmosphère à l'état de vapeur peut être mesurée par l'humidité relative ou état hygrométrique. On se rappelle que cet état hygrométrique est défini : le rapport qui existe entre la tension de la vapeur d'eau actuellement dans l'atmosphère et la tension de cette vapeur si l'air était saturé. Ce rapport est déterminé dans les trois stations d'Annecy, de Bonneville et de Mélan par le psychromètre. Les résultats envoyés à la Commission de météorologie ont été figurés par des diagrammes, disposés comme les précédents ; La valeur moyenne des humidités de chaque mois est représentée par une droite perpendiculaire à la ligne du temps. On peut ainsi facilement se rendre compte des mois où la fraction de saturation a été la plus forte. On a dit depuis longtemps qu'Annecy est plus humide que Mélan ; en effet la somme de toutes les humidités relatives pour les différents mois de l'année nous donne pour Annecy 982 et pour Mélan 936. Il nous faut remarquer toutefois, en comparant les deux diagrammes, que Mélan a possédé des mois beaucoup plus humides qu'Annecy : janvier, novembre, décembre, par exemple. Mais, en revanche, les mois de mars, avril, mai, juin, juillet ont été



Humidité relative observée au psychromètre.



beaucoup plus secs. En résumé, l'été s'est trouvé plus sec à Mélan, l'hiver beaucoup plus humide. Ce fait peut s'expliquer si on remarque que Mélan se trouve à 645^m d'altitude, tandis qu'Annecy n'est qu'à 448 et que les brumes de la fin de l'année se trouvaient à peu près partout à cette hauteur, de sorte que lorsque la sécheresse régnait à Annecy, l'humidité relative augmentait à Mélan. Remarquons d'autre part que le Jardin public où se font les observations à Annecy se trouve bien près du lac, et qu'il serait peut-être hardi d'en tirer une conclusion trop hâtive sur l'humidité de la région d'Annecy.

Dans la station de Bonneville (449^m d'altitude), à l'Ecole normale d'instituteurs, les observations se font à 6^h du matin, à midi et à 9^h du soir. L'étude des trois diagrammes correspondant à ces trois heures de la journée peut être intéressante. Remarquons en particulier qu'à 6^h matin et à 9^h soir l'humidité relative est assez considérable, mais varie entre des limites assez faibles ; ce n'est qu'au mois d'octobre, le mois de la sécheresse, que l'on constate un fléchissement bien net. Cette chute se retrouve du reste dans le diagramme d'Annecy où la sécheresse a été un peu plus prolongée. Le matin, l'humidité est en général plus grande que le soir, mais les variations sont encore relativement faibles. Le diagramme de midi présente de plus grands écarts pour les différents mois et se rapproche davantage de celui de Mélan.

Si on fait la somme des humidités relatives, on a à 6^h matin 1043, à 9^h soir 1027 et à midi 959. L'écart entre le matin et midi est donc assez sensible.

GUERBY.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

La bella Louison.

Andantino. 1^{er} GROUPE DE MOISSONNEURS.

The image shows two staves of musical notation for the song 'La bella Louison'. The first staff is in G major (one sharp) and 6/8 time. The melody consists of eighth and quarter notes. The lyrics are: 'Loui-son, bel-la Loui-son, On dit qu'elle est tant bel-la Loui-son, bel-la Loui-son. On dit qu'elle est tant bel-la.' The second staff continues the melody with similar note values and rests.

2^e GROUPE. 3^e GROUPE.

On dit qu'elle est tant bel-la. On dit qu'elle
est tant bel-la.

- | | |
|--|--|
| <p>1. Louison, bella Louison, L'on dit qu'elle est tant bella Louison, bella Louison, L'on dit qu'elle est tant bella! (ter)</p> | <p>10. Louison, bella Louison, Contre vous y a grand' guerre. Louison, bella Louison, Contre vous y a grand' guerre (ter).</p> |
| <p>2. Pas si bell' que l'on dit, Elle est un peu brunette.</p> | <p>11. Valet, mon doux valet, Rentre-toi en France.</p> |
| <p>3. Tout' la beauté qu'elle a 'l a été dérobée.</p> | <p>12. Tu diras à mon père. Que je suis mariée.</p> |
| <p>4. 'L a été dérobée Par trois de ses gens d'armes.</p> | <p>13. Que je suis mariée Au château de Plaisance.</p> |
| <p>5. L'ont prit l'ont emmenée Au château de Plaisance.</p> | <p>14. Si vous êtes mariée, Donnez-moi la livrée.</p> |
| <p>6. 'l a bien resté sept ans Sans voir soleil ni lune.</p> | <p>15. Sept aunes de rubans Pour faire une cocarde.</p> |
| <p>7. Au bout de ces sept ans, Se mit à la fenêtre.</p> | <p>16.) Encore une fois autant Pour mettre à mon épée.</p> |
| <p>8. Tant loin 'l a vu venir Le valet de son père.</p> | <p>17. C'est pour leur faire voir Que je reviens de noce.</p> |
| <p>9. Valet, mon doux valet. Que dit-on d' moi en France?</p> | <p>18. Louison, bella Louison L'on dit qu'elle est tant bella!</p> |

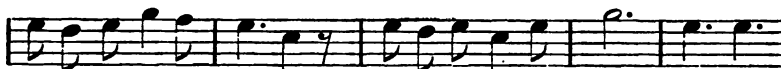
1. On reprend tous les couplets comme le premier.

Pastorale.

Allegretto.



Quand j'é-tais chez mon pè - re Pe- tit gas pas-tou - reau,



J'al-lais par la bru - yè - re condui-re mon trou-peau. Yo! Yo!



Voi-ci la fé - te, Jou-ez dou-ce mu - set - te. Yo! Yo!



Voi-ci la fé - te, la fé - te du ha - meau.

1.

Quand j'étais chez mon père,
Petit gas pastoureau,
J'allais, par la bruyère,
Conduire mon troupeau.
Yo! yo! voici la fête,
Jouez douce musette,
Yo! yo! voici la fête
La fête du hameau.

2.

J'allais, par la bruyère,
Conduire mon troupeau,
Un loup, rusé compère,
Vint gober un agneau.
Yo! yo! etc. 1.

3.

Un loup, rusé compère,
Vint gober un agneau,
Se disant : « qu'à tant faire,
Choisissons le plus beau. »
Yo! yo! etc.

4.

Se disant : « qu'à tant faire,
Choisissons le plus beau,
Je prendrais bien la paire,
Mais que dirait Rusteau ? »
Yo! yo! voici la fête,
Jouez douce musette,
Yo! yo! voici la fête
La fête du hameau.

5.

Je prendrais bien la paire,
Mais que dirait Rusteau ?
C'est bien assez, j'espère,
Monsieur du Louveteau.
Yo! yo! etc.

6.

C'est bien assez, j'espère,
Monsieur du Louveteau ;
Il fallait, en bon frère,
Laisser au moins la peau.
Yo! yo! etc.

1. Comme au premier couplet.

7.

Il fallait, en bon frère,
Laisser au moins la peau
Et l'os que je préfère
Pour faire un chalumeau.
Yo ! yo ! etc.

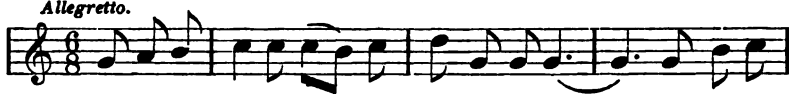
8.

Et l'os que je préfère
Pour faire un chalumeau,
Pour charmer ma bergère
Conduisant son troupeau.
Yo ! yo ! etc.

Chantée par M. Charles Buttin.

Mon Père avait six cents Moutons.

Allegretto.



Mon père a- vait six cents mou- tons, Eh lon la ! Mon père a-



vait six cents mou - tons, Eh lon la ! J'en é - tais la ber-gè- re, lon-



lai-re, lonlaire, lon-lai-re, lonla, J'en é-tais la ber-gè - re.

1.

Mon père avait six cents moutons,
Eh lon la !

Mon père avait six cents moutons,
Eh lon la !

J'en étais la bergère,
Lon laire lon laire lon laire, lon la,
J'en étais la bergère.

2.

Un beau matin, j'les mène aux champs, Quand je vendrai mes blancs moutons,
Eh lon la !

Le loup m'en a pris quinze !

4.

Vous en aurez la laine,

3.

Un beau Monsieur vint à passer,
Eh lon la !
M'a rendu ma quinzaine.

5.

Ce n'est pas la laine qu'il me faut,
Eh lon la !
C'est ton p'tit cœur, bergère.

1. On reprend toujours comme au premier couplet.

6.

Mon petit cœur, tu ne l'auras pas,
Eh lon la !
Je l'ai promis à Pierre.

7.

Je tuerai Pierre s'il le faut,
Eh lon la !
Pour ton p'tit cœur bergère.

Chantée par M^{me} Provent.

* *
* *

Variante de M. Charles Buttin :

Allegretto.



Mon père a- vait six cents mou-tons, mon père a- vait six cents mou-



Le reste comme ci-dessus.

tons, J'en é- tais...

(A suivre.)

Jean RITZ.

GLANES

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie adresse le programme du concours de poésie (fondation Guy) pour 1898. Les œuvres devront contenir un minimum de cent vers et être adressées au secrétariat avant le 1^{er} juillet 1898. Nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie. — Le prix sera de 400 fr. Une personne a prié l'Académie d'annoncer que, si le travail qui sera couronné et aura mérité à lui seul le prix, traitait de la *T. S. Vierge Marie, Mère de Dieu*, elle ajouterait un supplément de 100 fr. Le prix dans ce cas serait de 500 fr.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

M. F. MUGNIER. — *Jehan de Boyssoné et le Parlement français de Chambéry*. (Paris, Champion, 1898.)

Dans l'introduction à la belle édition qu'il a donnée des Œuvres poétiques de Marc-Claude de Buttet, M. Philibert Soupé écrivait, à propos du poète savoisien : « Il contribua pour sa part à ce magnifique réveil des lettres qu'on a appelé la Renaissance, et sur lequel *tout a été dit et redit*. » Ainsi l'on viendrait trop tard, après tant d'érudits qui ont beaucoup cherché et beaucoup écrit, et qui pensaient. Cette sentence n'a pas empêché nombre de critiques de produire beaucoup de travaux remarquables sur cette époque féconde. Comment tout serait-il dit, alors que nous n'avons aucun travail d'ensemble, ni sur les Scève, ni sur la Pléiade lyonnaise et l'italianisme à Lyon, ni sur la Renaissance en Savoie, pour ne citer que quelques exemples. En publiant, sur la vie et les œuvres de Buttet, l'intéressante notice dont nous avons rendu compte dans la *Revue savoisienne*, M. F. Mugnier s'était chargé de donner un piquant démenti à la boutade de M. Philibert Soupé. La récente étude que l'infatigable érudit nous adresse de nouveau, étude qui vient s'ajouter à la liste déjà si longue de ses travaux, suffirait à prouver combien la mine est loin d'être épuisée.

Comme beaucoup de ses contemporains, Jehan de Boyssoné eut longtemps une existence inquiète et tourmentée. Pendant vingt ans, il vécut en Savoie, « tantôt heureux, tantôt persécuté, mais toujours écrivant et versifiant ». Jurisconsulte éminent, il professa d'abord le droit, avec un vif succès, à Toulouse. L'ode que Buttet lui adressa est dédiée au Seigneur Iean Boissoné, *Tolosan* (bien qu'il ne fût pas né dans cette ville, mais à Castres). A Toulouse, on n'aimait guère alors ceux qui pensaient et professaient librement. Aussi Boyssoné fut-il obligé de chercher une ville plus clémente. Il avait le tort, paraît-il, de prendre parti pour ses étudiants contre les archers du guet qui les pendaient sans autre forme de procès, et contre les Capitouls ignares et barbares qui s'éjouissaient à ce spectacle. Avant de quitter Toulouse, Boyssoné avait pu méditer non seulement sur les périls que l'on court à commettre certaines imprudences de langage, mais aussi sur la fragilité des charges publiques,

sur la grandeur et la décadence de certains magistrats. Il avait connu ce président d'Ulmø, qui fut dégradé et promené ignominieusement sur une charrette dans les rues de la ville. « *Qui quanto altiore loco positi sunt, tanto graviore casu corruunt* », écrit-il mélancoliquement, en annonçant cette nouvelle à Mathieu Pac.

Après de nombreux voyages, Boyssoné est enfin nommé conseiller au Parlement de Chambéry, au moment où François 1^{er} venait d'occuper la Savoie.

M. Mugnier s'est attaché à étudier avec le plus grand soin le milieu nouveau où la destinée amenait le brillant professeur toulousain. On trouvera dans son livre une foule de renseignements précieux, qui ne sauraient manquer d'intéresser vivement tout lecteur curieux de l'histoire et des lettres savoisiennes.

Il y avait alors à Chambéry, dit M. Guibal, « une colonie d'hommes instruits dont la société offrait les plus grands charmes ». M. Mugnier fait revivre les principaux, surtout les lettrés, et les hommes de loi. Ceux-ci ne chomaient guère, à en juger par les nombreuses affaires qu'ils avaient à examiner. L'une des plus curieuses est le procès de la Dame de Chuit et de Jacques de Savoie. Puis ce sont de multiples informations contre hérétiques et sorciers. Enfin procès de magistrats contre magistrats : différends survenus entre Tabouet et le Parlement ; poursuites contre Pélisson, Boyssoné et autres conseillers ; leur condamnation suivie de leur réhabilitation et de la déchéance de « l'impur » Tabouet. Il y a là quantité de documents qui intéressent également critiques, historiens et même psychologues.

L'étude de M. Mugnier, on ne manquera pas de le remarquer, et d'ailleurs le titre l'indique suffisamment, offre un double caractère. D'abord, et c'est là le sujet principal, c'est une histoire du Parlement français de Chambéry, histoire faite à propos de Boyssoné, mais que l'auteur aurait pu écrire également à propos de Tabouet ou de tout autre magistrat important. Ici l'érudit se complaît volontiers. Il a fait les recherches les plus minutieuses, consulté avec soin tous les documents, et nous sommes amplement satisfaits¹. Mais c'est aussi une étude littéraire. Là, M. Guibal avait indiqué la voie. Dans son livre *Jean de Boysson ou la Renaissance à Toulouse*, il avait esquissé le portrait de l'écrivain, apprécié son caractère et ses œuvres.

1. M. Mugnier a dû lire au moins trois fois, nous dit-il, les 50 ou 60 Registres manuscrits du Parlement, et trop souvent l'écriture des greffiers du xvi^e siècle est presque illisible.

M. Mugnier ne s'est nullement proposé de refaire un travail qui sur beaucoup de points est définitif. C'est plutôt la société qui entourait Boyssonné qu'il a voulu étudier. Par suite, la figure de l'humaniste est quelque peu effacée. On risque parfois de l'oublier : il y a tant de détails nouveaux et intéressants qui peuvent nous distraire ! Nous aurions aimé néanmoins scruter les sentiments intimes de Boyssonné, alors qu'il était conseiller à Chambéry. Que pensait-il de ces malheureux, convaincus du crime « d'herésie, dogmatisation, scisme et leze majesté » ? M. Buisson, dans sa thèse sur Sébastien Castellion, semble presque reprocher au professeur toulousain de n'avoir été ni un apôtre, ni un martyr, à une époque où tant de braves gens mouraient en confessant le Christ. Il n'eut pas, il est vrai, le courage ou l'obstination de Jean Cadurque ; mais, à Chambéry comme à Toulouse, il fut de ceux qui détestaient secrètement « la stupide brutalité des bourreaux, en déplorant le candide entêtement des martyrs ».

Et tel était bien, en effet, l'état d'âme de beaucoup de lettrés contemporains. « Il vaut mieux plier qu'être rompu », écrivait Ducher. — « *Annon hoc satius quam male malle mori ?* » se demandait Barthélemy Aneau. C'était aussi l'avis de Boyssonné. Hommes faibles, mais honnêtes, et les premiers amis de la tolérance, dans un siècle qui la pratiqua si peu.

Il y a dans ce livre un certain nombre de détails qui pourront intéresser plus spécialement le lecteur annécien de la *Revue savoisiennne*. Signalons, par exemple, le passage relatif à François de Miosinge, chroniqueur de Savoie (p. 79 sqq.), où sont rectifiées diverses inexactitudes de Grillet¹. Un dixain de Boyssonné est adressé à un professeur de rhétorique au Collège d'Annecy, doyen de la Collégiale de Notre-Dame de Liesse, Angelot de Bellegarde, le même qui devait être incriminé dans

1. A propos de faits mal établis, nous nous permettons de soumettre à M. Mugnier, dont l'érudition est si étendue, la question suivante. Il a publié, on s'en souvient, l'*Apologie de Marc-Claude de Buttet pour la Savoie contre les injures et calumnies de Bartholomé Aneau*. Cette Apologie, nous dit-il, « est en prose française et non en latin ou en vers français, comme tant d'écrivains et de critiques littéraires l'ont dit et répété ». Or dans la *Bibliographie savoisiennne*, de MM. Barbier et Perrin, nous trouvons mentionnée comme œuvre de Buttet une *Apologia pro Sabaudia contra Bartholomæum Anneau (de Bourges)*. Suit cette conjecture : « probablement une réponse à la *Lettre du Roy très Chrestien aux Souverains Estats du Saint Empire*, traduite du latin par B. Anneau. » Sur quoi est fondée cette conjecture ? L'*Apologie* a été publiée chez Angelin Benoist, en 1554 ; l'*Apologia* aurait été éditée la même année, toujours à Lyon, par Benoît Rigaud. Il serait intéressant de savoir avec certitude si réellement cette *Apologia* existe et d'en connaître le sujet autrement que par des hypothèses. Buttet n'aurait-il pas rédigé d'abord en latin sa réponse au factum de B. Aneau ? Par suite, l'*Apologie* pourrait n'être qu'une simple traduction de l'*Apologia*, comme le style de certains passages nous le ferait supposer.

l'affaire Vindret. Ce dernier, qui est appelé tantôt Marc (p. 95), tantôt Nicolas (p. 181), fut poursuivi avec de nombreux complices pour avoir « mis à Annecy des tillets et placards contre la majesté du feu roy que Dieu absolve ». Vindret s'enfuit. Il fut condamné par contumace « à avoir, dès qu'il pourrait être saisi, la tête tranchée au bout du pont devant l'église de Notre-Dame d'Annecy, sa tête fichée à un poteau, et ses biens confisqués ». L'auteur a eu aussi l'occasion de mentionner les poursuites intentées contre le prieur des Dominicains d'Annecy, frère Jacques Nicodi (p. 148), et les démêlés des Bénédictins de Talloires avec ces mêmes Dominicains. Enfin on trouvera quelques détails sur Guillaume Regard, de Rumilly, et sur Jean Milles (p. 274 et passim), président à Annecy, qui eut à se défendre contre les accusations d'un avocat de cette ville, nommé Bernard de La Fontaine.

La seconde partie du livre de M. Mugnier est consacrée aux *Poésies françaises et latines de Jean de Boyssonné*. Pas plus que les lettres, les poésies de Boyssonné n'ont encore été publiées complètement. Elles méritent pourtant de l'être. M. Buche prépare, croyons-nous, une édition des lettres. Plusieurs ont déjà paru dans la *Revue des Langues romanes*. Elles sont pleines de détails intéressants. Il en est de même des poésies, à en juger par celles que M. Mugnier nous a fait connaître.

Boyssonné préférait la Muse latine à la Muse française, comme il l'écrivait à Hugues Salel. « C'est beau de composer des vers en notre langue, dit-il ailleurs, mais les vers latins sont plus gracieux. » En effet ses poésies latines sont plus remarquables que ses poésies françaises. Sur cette question, Boyssonné n'avait pas les mêmes idées que les poètes de la Pléiade. « Le français doit être loué, le latin davantage », disait-il. En quoi il retardait quelque peu, car « c'estoit aux temps passés qu'on brouilloit tout en latinois », aurait pu lui répondre un poète lyonnais, son contemporain.

M. Mugnier a publié, avec quelques dixains, « toutes les poésies latines adressées à des habitants de la Savoie, ou ayant pour objet les événements survenus au sein du Parlement, ou bien encore pouvant renseigner sur les faits et les habitudes du temps ». Quelques-unes de ces poésies sont traduites, la plupart seulement analysées. Elles nous font regretter que M. Mugnier n'ait pas jugé à propos de donner une édition complète du manuscrit de Toulouse.

Parmi les poètes ou les humanistes à qui Boyssonné dédiait

ses vers français, citons Hugues Salel, Richier, Guillaume du Bellay-Langeai, Angelot de Bellegarde, Mosinge « cronicqueur de Savoie né d'Anissy, et qui laissa

Aux Anissiens grand regret et douleur. »

Les poésies latines comprennent cinq livres : *Hendécasyllabes, Elégies, Épîtres, Iambiques, Odes.*

Nombreux sont les correspondants à qui Boyssoné les adressait. Nous trouvons beaucoup de noms bien connus : Dolet, Salel, Voulté, Rabelais, Ducher, Michel de L'hospital, Guillaume Scève. Citons encore Salomon Macrin, Gribaldi Mopha, Pomponne de Bellièvre, G. Pélissier, évêque de Montpellier. D'autres noms intéressent plus spécialement la littérature ou l'histoire de la Savoie : Delexi, Truchon, Philibert Pingon, Bapendier, J. Reynier, le grand maître des écoles de Chambéry, Philippe de Monthelon, Claude Paschal, président de Savoie (ode importante *De nomine et situ Camberii*)¹.

Dans quelle pensée M. Mugnier a-t-il écrit son livre ? Il a voulu, nous dit-il, acquitter le tribut de reconnaissance que la Savoie doit au magistrat-poète dont les écrits ont révélé tant de détails nouveaux sur nos compatriotes lettrés du *xvi*^e siècle et sur la vie intellectuelle de notre pays à cette époque ». Nous appliquerons volontiers à M. Mugnier lui-même la dernière partie de cette phrase, car il a bien mérité des lettres savoisiennes.

J. DÉSORMAUX.

1. Nous ayons relevé quelques assertions contestables, mais sans importance. *Epodes* (p. 134), ne saurait venir d'*In Excelsis*. — A propos de l'arrêt rendu contre Boyssoné, dont il est question dans l'épître XVI, M. Mugnier propose de changer un mot du texte latin :

« *Nec majore fuit sententia dicta senatu.* »

Il y a là, sûrement, dit-il, une erreur de copie et il faut lire *sanior* (p. 225). Sûrement on doit trouver dans le manuscrit autre chose que *sanior* qui rendrait faux l'hexamètre. Il n'y a pas, semble-t-il, de difficulté sérieuse à conserver *majore*. Les mêmes règles de critique s'imposent, qu'il s'agisse d'un texte de l'Antiquité ou de poésies latines de la Renaissance.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4154. — Annecy. Imprimerie ABBY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 20 avril 1898.

PRÉSIDENTICE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Le Génie civil, revue des industries françaises et étrangères, six années complètes. (Don de M. Allart.)

CIBRARIO : *Delle Finanze della Monarchia di Savoia*, in-4°. (Achat.)

COVELLE : *Le Livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève*, Genève, 1897. (Achat.)

TURRETTINI et GRIVEL : *Inventaire des Documents contenus dans les Portefeuilles historiques des Archives de Genève*, Genève, 1877. (Achat.)

ROSSOTTI a MONTEREGALI : *Syllabus scriptorum pedemontii... additi sunt scriptores Sabaudi*, 1667. (Achat.)

M. Bruchet annonce que la Bibliothèque savoisiennne léguée à la Société par M. Melville Glover est arrivée et présente le plus grand intérêt par le choix intelligent des volumes qui s'y trouvent. Il montre quelques-unes des plus précieuses raretés bibliographiques, notamment la 2^e édition des *Statuta Sabaudia* (Turin 1487), l'*Amedeus Pacificus*, attribuée au Père Monod, avec une belle reliure en maroquin aux armes du célèbre érudit Peiresc. Il préparera le catalogue de cette importante collection pour le prochain numéro de la *Revue savoisiennne*, afin de mettre le plus tôt possible cette riche mine à la disposition des membres de la Société.

Le même fait circuler la photographie d'un dessin du milieu du xv^e siècle, conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, qui représente l'un des anciens possesseurs du château d'Anancy, Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours (1531-1585), dont Brantôme a fait un bel éloge, déclarant « que qui n'a vu M. de Nemours en ses années gaves il n'a rien vu, et qui l'a vu le peut baptiser par tout le monde la fleur de chevalerie ».

Le même communique diverses photographies qu'il a prises de beaux bas-reliefs du xiii^e siècle trop peu connus qui se trou-

vent à l'église du Bourget, représentant notamment l'Adoration des Mages, la Descente de Croix et diverses scènes de la vie du Christ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 25 mai 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

A 5 heures, en ouvrant la séance, le **Président**, se faisant l'interprète des profonds regrets causés à la Société par la perte de M. Mangé, architecte de la ville, décédé à Annecy le 7 mai dernier, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« La Société Florimontane vient de perdre un de ses membres, dont l'existence était précieuse à plus d'un titre. M. l'architecte Mangé a succombé sous le poids de ses divers travaux, après une courte maladie.

« M. Mangé était le fils de ses œuvres ; il avait conquis par des dispositions natives, par la constance de ses efforts, une situation très honorable parmi ses concitoyens. Ses premiers pas dans la vie avaient été pénibles. Il avait dû, dans son enfance, venir chaque jour de son habitation lointaine à la ville pour y suivre les cours élémentaires d'une école professionnelle. Il avait travaillé seul à perfectionner son instruction. Après une étude de géométrie pratique, un stage de quelques années dans les bureaux de M. l'Architecte départemental, Camille Ruphy, il devint lui-même un architecte expérimenté. Ses plans, très appréciés, créaient des constructions parfaitement appropriées à leur destination ; ses devis, chose rare, ne donnaient lieu à aucun mécompte. Nommé architecte de la ville d'Annecy, il a dressé les plans de deux grands édifices : du Lycée de garçons et du Lycée de jeunes filles.

« Les rapports techniques qu'il était dans le cas de faire pour la municipalité étaient remarquables par leur précision et la justesse des avis qu'ils renfermaient.

« Capitaine de la Compagnie des sapeurs-pompiers, il apportait dans les combats contre l'incendie, où les minutes sont tout, un dévouement, un sang-froid, une sûreté de coup-d'œil

dans la direction des secours qui ont puissamment contribué à sauver notre ville de bien des désastres.

« Administrateur habile, il connaissait tous les rouages de l'administration, il consacrait ses connaissances pratiques à la bonne gestion des fonds de sa compagnie, et des ressources de sa commune natale qui l'avait appelé, par ses représentants, à la présidence du Conseil municipal.

« Au milieu des occupations multiples de sa laborieuse existence, M. Mangé trouvait encore le temps de préparer de précieux bulletins météorologiques pour la *Revue savoisienne*, publiée par la Société Florimontane, dont il était membre depuis 23 ans.

« Notre collègue était affable, généreux, dévoué à ses parents et à son pays : il laisse dans sa famille dont il était l'âme et le soutien, dans tous ses concitoyens qui appréciaient ses rares qualités et les services rendus à la ville d'Annecy, de vifs et profonds regrets, qui ont un douloureux écho au sein de la Société Florimontane. »

Ces paroles sont écoutées par toute l'assistance avec une tristesse recueillie et les membres de la Société adressent à la famille si éprouvée de notre regretté confrère, l'expression de leurs respectueuses sympathies.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, accordés à la Société Florimontane par le ministère de la Maison royale d'Italie, grâce à la bienveillante intervention de M. le sénateur Carutti, directeur de la Bibliothèque royale de Turin :

CIBRARIO : *La Reale Badia d'Alta-Comba*, 2 vol. f°.

La Giostra corsa in Torino nel 1839.

Il Carosello fatto in Torino nel 1842.

Il Regno di Vittoria Amedeo II in Sicilia, dell'abate Stellardi, 3 vol.

Statistica de R. Stati 1840, del Bartolomeis, 5 vol.

La Battaglia di San-Quintino, 1 vol.

CARUTTI : *Il Conte Umberto I biancamano.*

Des remerciements chaleureux sont votés à l'adresse de M. Carutti, si connu en Savoie par ses remarquables travaux historiques.

M. Le Roux fait la communication suivante :

Le Musée d'Annecy vient de s'enrichir, grâce à la libéralité de M. Bosson, pharmacien à Saint-Jeoire-Faucigny, d'un objet fort intéressant qui tiendra une place honorable parmi la belle

série de bronzes préhistoriques exposée dans la salle d'archéologie. Cet ornement, dont les similaires sont connus sous le nom de *rouelles à pendeloques*, n'a pas été trouvé dans notre pays, comme le beau bracelet décrit dans le dernier fascicule de la *Revue*, mais il provient d'une gravière près de Saint-Claude (Jura), où un ouvrier savoyard l'a recueilli il y a une dizaine d'années.



Il est peu de stations depuis l'époque larnaudienne qui n'ait fourni des rouelles accompagnées ou non de pendeloques. Le D^r Gross suppose que les objets de cette nature ont servi d'amulettes¹. Les planches du *Musée préhistorique* de G. de Mortillet en contiennent de nombreux dessins. M. E. Chantre² cite des rouelles provenant du trésor du bassin du Rhône, des palafites, de l'Italie (nécropoles proto-étrusques), et des fondries de Larnaud et de Vernaison. Celles de Ribiers et de Realon sont formées d'un grand anneau au centre duquel se trouve un autre anneau ; toutes ont des bélières. A ce dernier type se rapporte la rouelle à pendeloques du Musée d'Annecy.

Deux cercles aplatis, concentriques sont réunis par huit rayons ; la circonférence extérieure est munie d'une sorte de bélière de suspension. La rouelle de 45^m/m de diamètre supporte, par le moyen d'un anneau plein se déplaçant dans l'intervalle compris entre deux rayons, une pendeloque ayant une certaine ressemblance avec un poignard à poignée ajourée et à garde transversale, le tout ne faisant qu'un avec la lame dont la pointe est cassée.

Au premier coup d'œil, on serait tenté de reconnaître, dans cette pendeloque, la représentation de ces poignards à lame triangulaire et à large base, communs dans les trouvailles de l'âge du bronze ; mais M. Salomon Reinach, le savant conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain, auquel j'ai communiqué cette pièce, a donné de cette forme une explication ingénieuse. Les ornements de ce genre

1. GROSS : *Deux Stations lacustres. Mœringen et Auvernier*, 1878.

2. CHANTRE : *Age du Bronze*, p. 190.

sont rares, il est vrai, cependant on connaît une grande fibule en bronze découverte à Cavedine (Tyrol) qui porte sur son pourtour des pendeloques en forme d'épées. D'autre part, on a rencontré à Hallstadt et en Wurtemberg des pendeloques à peu de chose près semblables à celle du Musée d'Annecy. D'après l'interprétation de M. S. Reinach, le fabricant de cet ornement préhistorique n'aurait pas eu l'intention d'imiter un poignard. Faut-il y voir la représentation grossière d'un personnage les bras étendus? Ce type ne serait, parmi tant d'autres, qu'une des nombreuses formes résultant de l'évolution décorative du triangle¹.

MM. Bruchet et Guerby présentent les candidatures de **MM. GUINIER**, inspecteur des Forêts en retraite, et **DUMONT**, professeur au Lycée Berthollet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures et demie.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 8 juin 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, dont la rédaction est adoptée.

Les ouvrages reçus depuis la dernière réunion sont déposés sur le bureau :

La Picardie historique et monumentale, n° 5.

Société des antiq. de Picardie : *Album archéologique*, 13^e fasc.

M. Bruchet communique les renseignements que lui a fournis M. Jaclot, receveur de l'Enregistrement à Frangy, sur la découverte faite dans une maison située près de l'église de cette localité d'un sarcophage de l'époque burgonde renfermant un squelette. Ce tombeau, qui ne renfermait ni armes, ni fibules, ni autre objet quelconque, a été laissé en place et recouvert.

MM. Le Roux et Marteaux prient M. Bruchet de remercier l'auteur du renseignement sur cette trouvaille. Ils essayeront de se documenter d'une manière plus complète afin de faire figurer cette localité dans leur travail en cours de publication sur les sépultures burgondes.

A propos de la récente exposition de la Santissima Sindone

1. S. REINACH : *La Sculpture en Europe*, p. 44.

(Saint-Suaire) à l'église Saint-Jean de Turin, **M. Barou** résume, dans une intéressante causerie, les données relatives à l'histoire de cette vénérable relique.

M. Le Roux annonce que deux nouvelles œuvres artistiques viennent d'entrer au Musée.

M. A. Beauvais a bien voulu faire don à la ville d'Annecy d'une toile de 1^m70 × 1^m représentant un troupeau de moutons et des vaches paissant sur une falaise ensoleillée à Bretteville (Manche).

Le ciel est très doux, la mer bleue à demi-retirée découvrant la grève bordée de tamaris rabougris, laisse voir les varechs noirs que la lame vient doucement effleurer en molles ondulations. Au loin les falaises du cap Lévy barrent l'horizon que piquent d'une note claire quelques voiles de pêcheurs.

Cette œuvre d'un paysagiste-animalier très estimé et hors concours a figuré au Salon de 1886.

Un de nos compatriotes M. Tissot, d'Annecy, a également offert au Musée son *Saint Sébastien* qui fut exposé au Salon de 1898. Le martyr renversé sur un tronc d'arbre développe une ligne très harmonieuse, le modelé de cette figure en plâtre plus grande que nature est sévèrement étudié et la composition indique chez le jeune sculpteur, déjà récompensé au Salon, un sens artistique très développé.

La Société adresse des remerciements et des félicitations à ces deux artistes pour leur généreuse initiative.

M. Le Roux propose à l'assemblée de nommer membre honoraire M. le Docteur Fouquet, du Caire. Il rappelle les titres du savant collaborateur de M. de Morgan en Egypte, à la reconnaissance de la Société. En effet, M. le D^r Fouquet, à la suite d'une visite faite au Musée d'Annecy en 1896, a bien voulu s'intéresser à la prospérité de cet établissement et lui envoyer gracieusement, à plusieurs reprises, des collections d'antiquités égyptiennes et arabes.

Cette motion est favorablement accueillie, et le Président proclame M. le D^r FOUQUET membre honoraire de la Société Florimontane.

Il est ensuite procédé au vote sur les présentations faites pendant la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. GUINIER et DUMONT sont nommés membres de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

LES ÉPÉES DE BORDEAUX

en Guyenne et en Savoie.

Dans le savant commentaire qui accompagne son édition de *La Guerre de Navarre* par G. Anelier, Francisque Michel, il y a une quarantaine d'années, faisait déjà remarquer qu'à la fin du moyen âge les armes blanches, et particulièrement les épées, fabriquées à Bordeaux avaient joui d'une grande renommée. Plus tard, revenant sur ce sujet dans son *Histoire du Commerce à Bordeaux*, le célèbre médiéviste écrivait encore, en indiquant divers documents à l'appui : « Dès le XII^e siècle, on trouve à Bordeaux une manufacture d'armes célèbre au point d'avoir donné lieu à un écrivain arabe du XIII^e de mentionner avec éloges les épées de cette ville. Cette manufacture produisait également des targes et des lances ; et, vers le même temps, nous voyons un certain *Reymunde de Burdieus* occupé à fabriquer des armures pour des chevaliers anglais. Dans le siècle suivant, un document des Rôles gascons signale la sortie d'un navire de Dieppe chargé à Bordeaux de cette sorte d'armes et de chevaux. D'un autre côté, Froissart nous montre les acteurs du combat des Trente armés de courtes épées, *roides et aigües*, et le sire de Berkley combattant avec une épée de Bordeaux *bonne et légère et roide assez* ; il nous parle de lances affilées de fer de Bordeaux, de larges fers de Bordeaux, aigus, mordants et tranchants comme un rasoir, et d'épées forgées dans cette ville, *dont le taillant estoit si aspre et si dur que plus ne pouvoit*. Enfin Cuvelier en donne à un écuyer anglais une *qui moult chier li cousta*, et Eustache Deschamps mentionne les dagues de Bordeaux en même temps que les épées de Clermont, les couteaux de Milan, les masses de Damas¹, etc. »

Or, s'il fallait en croire M. J.-B. Giraud, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon, Francisque Michel se serait singulièrement trompé : les épées de Bordeaux, si estimées aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, auraient été forgées, non sur les bords de la Gironde, mais sur ceux du lac du Bourget en Savoie, dans l'humble village qui porte aujourd'hui le nom de Bourdeaux.

1. Francisque MICHEL : *Histoire du Commerce et de la Navigation à Bordeaux, principalement sous l'administration anglaise*, vol. I, pp. 315-316. — Bordeaux, 1867.

Grand fut mon étonnement, je l'avoue, lorsque j'appris par les journaux la nouvelle de cette découverte. Et cependant, me disais-je, aucun des érudits qui se sont occupés de l'histoire de la Savoie au moyen âge n'a relevé l'importance de ce village dans le passé. Le colonel Angelucci, si compétent pour tout ce qui touche à l'histoire des armes, ne dit pas un mot de ces épées du lac du Bourget dans son beau Catalogue de l'armurerie royale de Turin. Ni Costa de Beauregard, ni Cibrario, ni Promis, ni de Saint-Genis, ni Chapperon, ni Manno, ni Mugnier, ni personne enfin de ceux qui, dans notre siècle, ont dépouillé tant de parchemins relatifs à la Savoie, ne semble avoir jamais rien rencontré de notable à cet égard.

C'est donc avec la plus vive curiosité que, dernièrement, je pris connaissance de l'opuscule publié, en 1896, par M. J.-B. Giraud, sous le titre : « *Les Épées de Bordeaux. Archéologie comparée des industries du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le duché de Savoie* ². »

Disons-le tout d'abord, cette brochure n'offre pas le moindre document prouvant qu'il ait existé au moyen âge une fabrique d'armes quelconques à Bourdeaux-lès-Bourget, bien que l'auteur, animé d'une forte conviction, écrive hardiment : « La petite bourgade qui martelait ses épées sur la rive du Bourget a lancé dans la plus grande partie de l'Europe alors civilisée des produits dont l'excellence et la réputation sont incontestées. »

En substance, voici sur quoi est basée cette conviction : La ville de Bordeaux est située dans une région où les exploitations minières font défaut, « où le système hydrographique est absolument défavorable à l'extension d'une grande industrie sidérurgique », et l'on ne voit pas d'où elle pouvait tirer le minerai nécessaire à la fabrication des armes. Au contraire, le village de Bourdeaux-lès-Bourget fait partie d'un pays très riche en gisements de fer, et l'on sait par deux documents d'une authenticité incontestable que, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, on y forgeait des épées, dont Montaigne, quoique Bordelais, a parlé avec éloges.

Naturellement, M. Giraud interprète en faveur de sa thèse les citations littéraires mentionnées par Francisque Michel ; c'est-à-dire que pour lui, l'auteur de la chanson de geste *Girard de Roussillon*, les poètes Cuvelier et Eustache Deschamps, ainsi que Froissart, tous entendent parler d'armes fabriquées

2. C'est la réimpression d'un article paru, en 1895, dans le *Bulletin des travaux historiques et archéologiques du ministère de l'Instruction publique*.

près du lac du Bourget, lorsqu'ils vantent les lances, les glaives, les dagues et les épées de Bordeaux.

En ce qui concerne Froissart, l'invraisemblance est manifeste, puisque le célèbre chroniqueur dans ses volumineux écrits n'a pas une ligne pouvant faire soupçonner qu'il ait jamais entendu parler du village de Bourdeaux en Savoie, tandis que très souvent il nous parle de la « *citè de Bourdeaulx* », où il avait séjourné en 1366 et en 1367, à l'époque de la plus grande prospérité de cette ville sous la domination anglaise. Si à quinze endroits différents de ses Chroniques il loue les produits de l'industrie bordelaise, c'est assurément comme admirateur des Anglais qu'il le fait, lui, qui dans sa jeunesse avait été clerc au service de la reine d'Angleterre, et qui plus tard, comme il le dit, était resté « *plus de ung quart d'an en l'hostel du roy Richart de Bourdeaulx (Richard II)* », après avoir été « *moult familier au noble roy Edouard, son tapon, de bonne mémoire, et à madame Phelippe de Haynnau, royne d'Angleterre, sa taye*³ ».

Mais ce qu'il y a de plus contrariant pour la thèse en question, c'est le témoignage du géographe Ibn-Sayd (1214-1274), dont Francisque Michel n'avait donné que le texte arabe⁴. Le voici en langue française, d'après la traduction de M. Reinaud : « *Bordeaux se trouve hors de l'Andalos dans le pays des Francs, au commencement du sixième climat. Sa situation est au nord de Barcelone. Les épées qu'on y fabrique sont célèbres. Elle est bâtie à l'orient d'une petite mer d'eau douce (la Gironde) dans laquelle se jette le fleuve de Toulouse ; le fleuve sort ensuite de cette mer et va se jeter dans la mer environnante*⁵. »

En reproduisant cette citation, M. Giraud fait remarquer que l'auteur hispano-arabe n'avait que des renseignements assez vagues sur le pays des Francs, et il ajoute : « Ce qu'il y a de plus clair dans son texte, c'est que la réputation des épées de Bordeaux (entendez de Bourdeaux-lès-Bourget) avait non seulement franchi les Pyrénées, mais avait encore pénétré dans cette terre classique des belles épées, célèbres déjà du temps des Scipions. » On ne saurait se tirer plus cavalièrement d'embarras.

D'autre part, M. G. cite, d'après diverses sources, plus de documents relatifs aux armes bordelaises qu'il n'en fallait pour

3. Œuvres de Froissart (édition Kervyn de Lettenhove), tome XVI, pp. 233-34.

4. Francisque MICHEL : *Histoire de la Guerre de Navarre, en 1276-1277, par Guillaume Anelier de Toulouse*, tome II, p. 307, note 3.

5. *Géographie d'Aboulfeda*, par M. Reinaud, tome II, 1^{re} partie, p. 307.

prouver tout le contraire de ce qu'il voulait démontrer. Ainsi il rappelle qu'en 1244 le roi d'Angleterre Henri III faisait payer par Robert de Mucegros une somme de 40 livres pour 100 targes et 100 lances fabriquées à Bordeaux, d'après ses ordres (*ad opus Regis apud Burdegalam*). En 1367, le roi de Navarre se rendant à Paris fait acheter à Bordeaux cinq demi-glaives. Une pièce des Archives des Basses-Pyrénées, de 1375, mentionne un « *Guitard de Junquyères, armurer de Bordeu* ». L'on trouve parmi différentes fournitures pour la cour de Navarre, en 1378, « *une espada de Burdeos, 6 florines* ». Puis dans les comptes de l'Archevêché de Bordeaux, il est parlé d'un certain « *Guilhem de Sauveterre, faure d'espadas* », en 1382, et de *Ramond le Riche*, armurier vers 1394. Les Archives municipales de la même ville (Registres de la Jurade) conservent un acte de 1416 ayant trait à une saisie d'épées destinées à la France ; etc.

M. Giraud reconnaît donc forcément que la ville de Bordeaux a eu sous la domination anglaise « des armuriers, des fourbisseurs, des heaumiers, des forgerons », une *rua fabrorum* et même un *putz des faures* ; « mais, dit-il, sauf Guilhem de Sauveterre, le *faure d'espadas* (qu'il suppose être un industriel de passage!), nous n'avons trouvé aucune trace d'atelier, forge, martinet ou autre organisation spéciale comme il s'en trouve toujours en nombre dans les centres métallurgiques ». Ici l'auteur évidemment perd de vue le moyen âge et pense à Saint-Etienne ou au Creusot.

Venons maintenant à la question des métaux employés sur les bords de la Gironde. Faut-il nécessairement qu'un endroit où l'on a forgé de bonnes armes soit situé sur un terrain riche en minerai de fer ? M. G. ne devrait pas le penser, puisqu'il nous parle de la renommée des armuriers de Milan, et que cette ville est dans une plaine entièrement dépourvue de gisements de ce métal. Milan ainsi que Bordeaux faisaient venir du dehors le fer nécessaire à leurs forges ; seulement cette dernière ville se trouvait dans de meilleures conditions pour l'importation, vu qu'elle est placée à l'entrée d'une des voies commerciales les plus fréquentées en Europe depuis l'antiquité. L'auteur arabe Ibn-Sayd, cité plus haut, disait, au XIII^e siècle, en parlant de la Garonne : « Le fleuve qui coule au midi est remonté par les navires qui viennent de la mer environnante avec de l'étain et du cuivre, apportés de l'Angleterre et de l'Irlande ; de Toulouse ces métaux sont transportés à dos d'animaux à Narbonne, d'où on les expédie sur des navires francs

pour Alexandrie⁶ ». Fr. Michel, à qui ce passage du géographe arabe a échappé, nous apprend seulement qu'en 1289, Edouard I^{er} avait fait venir à Bordeaux du fer acheté au pays de Labourd. Toutefois il me semble que la plus grande partie de ce métal employé dans la capitale de la Guyenne provenait de l'Angleterre, et surtout de l'Espagne, qui en expédiait jus- qu'en Normandie au xiv^e siècle⁷.

L'opuscule de M. G. renferme de copieux extraits du livre de M. Gabriel de Mortillet sur la géologie et la minéralogie de la Savoie, lesquels nous montrent qu'il y a dans ce pays des gise- ments de fer partout, excepté à Bourdeaux-lès-Bourget. Cette localité n'est pas comprise dans la nomenclature de M. G. de Mortillet, comme le fait observer l'auteur ; mais tout près de là, au Mont-du-Chat, l'on rencontre « du fer hydraté concre- tionné », et au Bourget « du fer en grains, au bout de l'avenue de la Serraz », ce qui est déjà quelque chose.

En outre, se basant sur un mémoire de MM. A. Dufour et Fr. Rabut, M. Giraud publie une liste de fabricants d'armes blanches en Savoie antérieurs à 1650. Pour tout le moyen âge il y en a deux de cités : 1340, Jean Ramelet — 1392, Simon Brulafer ; puis l'on saute à l'année 1569. Ainsi pas d'armuriers, pas de fourbisseurs en Savoie, aux xiii^e et xv^e siècle, ni même au xiv^e sous le Comte Vert et le Comte Rouge. Et pourtant, en faisant quelques recherches particulières sur ces deux grands batailleurs, pour une période d'une vingtaine d'années (1372-1391), j'ai trouvé dans les registres des trésoriers géné- raux de Chambéry, qu'Amédée VI avait pour « *armeours* » Simond de Berthelot, en 1374 ; Pierre Garnier, en 1378 ; Jaquet Dynoys, en 1382, sans parler de « Simond, valet armeur », en 1376, qui paraît être le « *Symondus dictus Brulafer, armeator Domini* » si souvent nommé dans les comptes de 1380 à 1391. De plus j'ai relevé un « *maistre Anthoine le furbissieur* », *Tierry le furbisseur, Conchelin furbisseur, Soffred furbis- seur* ; en 1383, *Reynaud furbisseur* vendait au Comte Rouge une épée et une dague, Guigo Vionet des *auberions d'acier* et « *mestre Johan de Montmelian, faure* », lui faisait « *des gar- nisons de lances de joste* ». Du reste l'on se procurait aussi des armes hors de la Savoie. En 1374 « *Jaquemolus armeator Pinerolii* » livrait un certain nombre de lances au Comte Vert ;

6. *Géographie d'Aboulfeda*, loc. cit.

7. Vers 1375, l'on fit faire à Caen un grand canon pour lequel « on employa, dit M. L. Delisle, 885 livres de fer d'Auge, 1200 livres de fer d'Espagne et 200 livres d'acier ». (Voy. Froissart (édit. Kervyn), vol. VIII, p. 465, en note.)

en 1384, *Johan du Liege, mestre des ovres des forteresces* du Comte Rouge, se fournissait de fers de flèches à Lausanne, tandis que l'arbalétrier Mathieu acquérait une arbalète de Gênes « *aubaleste janueyse* » ; en 1390, Breton, archer d'Amédée VII, était envoyé à Paris pour acheter des arcs et des flèches ; etc. Ces quelques notes sont prises un peu au hasard dans les comptes des trésoriers Pierre Gerbais, André Belletruche. Pierre Voisin, Amblard Gerbais et Martin Deleschaux, mais elles suffisent pour montrer à quel point un travail tel que celui de MM. Dufour et Rabut eût pu s'enrichir par le dépouillement systématique d'une foule d'autres registres analogues.

Quiconque veut traiter d'une question historique relative à l'ancienne Savoie devrait se persuader qu'il est impossible de le faire convenablement sans consulter les riches dépôts des Archives de Turin. C'est ce qu'aurait dû faire, par exemple, M. Mailland avant de publier son histoire de Bourdeaux, et surtout M. Giraud avant de parler de ce village, dont il ne connaît rien de certain avant le xvi^e siècle, si ce n'est qu'en 1497, il comprenait seulement six feux ou familles, qu'il n'avait point de maison curiale et que son église était desservie par un prêtre du Bourget. Qu'il y ait eu là une forge d'armes dès le xi^e siècle, comme le suppose gratuitement M. Mailland, c'est fort peu probable. Toutefois Bourdeaux est très ancien. Déjà vers 1100, d'après un cartulaire de Grenoble, l'on a une « *Ecclesia de Bordels* » (plus tard « *Ecclesia Sancti Vincentii de Bordellis* »⁸). Les Archives de Turin me fournissent en outre quelques données intéressantes à ce sujet. Le 12 juin 1263, Aymon de Seyssel prêtait hommage au comte Pierre de Savoie pour sa maison de Bourdeaux et pour ce qu'il possédait au-delà du Mont-du-Chat. « *Anno Dom. mill^o cc lx^{mo} iij, indiccione vj, iij idus Iunii, Dominus Aymo de Saysello juramento recognovit quodipse erat homo ligius Domini comitis Sabaudie et quod tenebat ab eodem in feudum domum suam de Bordellis et totum illud quod possidet ultra montem Catii*⁹..... »

Vers 1290, les habitants de Bourdeaux payaient annuellement à la châtelainie du Bourget une obole pour leur défense¹⁰, et, au commencement du xiv^e siècle, quatre deniers pour cha-

8. J.-J. VERNIER : *Dictionnaire topographique du département de la Savoie*, p. 257. — Chambéry, 1896.

9. Turin, *Archives de Cour*, province de Savoie, paquet 8, n^o 1.

10. *Ibidem*, Arch. camerati, compte de Pierre Morery (1289-1293), fol. 3 : « *Item reddit computum... de j. ob. r. de hominibus de Bordus pro garda, per annum.* »

que feu ¹¹. Les feux ou familles étaient au nombre de 23, en 1334, alors que Le Bourget en comptait 245 ¹². Il est à remarquer que les trésoriers des subsides indiquent les noms de ceux qui représentent ces feux au Bourget, en y joignant çà et là leur profession (*faber, carpentator, escofferius, mugnerius*, etc.); au contraire pour Bourdeaux les 23 noms sont donnés tout simplement, comme s'il n'y eût eu alors aucun artisan dans la localité.

A la même époque, la propriété du château de Bourdeaux était revendiquée par Guigues, dauphin de Viennois, ainsi qu'on le voit par l'une des nombreuses *demandes* que celui-ci formulait, le 2 août 1330, contre le comte Aymon de Savoie : « *Item le chastel de Bordex en Savoie et ses appartenances, liquiex est du fief Aynardet de Bellecombe, homme lige et aydant du Daufn, et ly est commis pour ce que le Sire d'Aix, qui le tient, ne ly a reconneu le fieu, et ly cuens de Savoie par force empesche touz jours le dit Aynardet qu'il n'en use de son droit a recouvrer le dit chastel* ¹³. » Ce sire d'Aix était Humbert de Seyssel ¹⁴.

Un compte de 1389, relatif aux travaux de fortification exécutés au château du Bourget, nous apprend que quelques habitants de Bourdeaux faisaient alors le commerce de bois de charpente : « *(Libravit) Johanni, filio Hugonis Foyssat de Bordellis, pro precio postium infrascriptorum per ipsum venditorum et expeditorum Johanni de Sura, scutiffero dicti Johannardi (Provane) in Reyssia de Bordellis...* » — « *Item Mermeto de Comba de Bordellis et Johanni ejus filio, manu dicti Johannis de Sura, pro precio duodenarum chivronum quarrotorum pro tanto venditorum, ij s. ij den. gr.* ¹⁵. »

Ensuite, pendant un siècle, les trésoriers de la châtellenie du Bourget sont absolument muets sur l'existence de Bourdeaux. On serait tenté de croire que ce village eut à subir quelque catastrophe, car lorsque nous le voyons réapparaître, en 1487, dans les registres des subsides, c'est avec sept feux seulement ; en 1499, il n'en avait plus que six, mais il revint à sept dans les années suivantes, jusqu'en 1527, époque où s'arrête la source de nos informations ¹⁶. Je dois ajouter que diverses pièces con-

11. *Ibid.* Compte de Girard de Crest (1334-1337), fol. 3 : « *In mandamentis de Aquis et de Bordellis solverunt pro quolibet foco quatuor den. gr. tur.* »

12. *Ibid.* Computus Jacobi de Bordellis, castellani Burgeti (1331), fol. 2.

13. Samuel GUICHENON : *Histoire de Bresse et du Bugey*, 1^{re} partie, pp. 64.

14. Turin, *Arch. de Cour*, protocole de Renaudi (1329-1332), n° 154, fol. 4.

15. Turin, *Arch. Cam.*, Compte de Johannard Provana (1389), ff. 4 et 8.

16. *Ibidem*, Subsides du Bourget (1487-1527).

servées aux Archives de Turin, font mention de quelques personnalités nobles appelés *de Bordellis* : tels sont, *Jaquemus de Bordelliis* et *Guillelmeta de Bordellis*, dans une investiture de 1350¹⁷ ; et *Johannis de Bordellis, domicellus*, dans plusieurs comptes de la châtellenie de Seyssel, de 1378 à 1389¹⁸ ; le 24 septembre 1473, Jean de Bordeaux, seigneur de Broissieux (*nobilis Johannes de Bordellis, dominus Broysiaci*) ratifiait l'hommage prêté en son nom, au duc Philibert de Savoie, par son fils naturel (*nobilis Anthonius de Bordellis, naturalis*)¹⁹, etc. Mais je ne voudrais pas affirmer que tous ceux qui portaient ce titre aient été seigneurs de Bourdeaux.

L'on voit clairement par ce qui précède que, loin d'être devenu au moyen âge le grand centre d'industrie imaginé par M. Giraud, Bourdeaux n'a jamais été alors qu'un pauvre village sans aucune importance, si ce n'est par son château qui dominait la route de Yenne au Bourget. Il en fut ainsi d'ailleurs de toutes les localités qui, formées originellement de quelques cabanes (*bordæ, bordella*) près d'un bourg ou d'un château, prirent jadis les noms de *Bordes, Bourdets, Bourdelas, Les Bourdeaux* (Vaucluse), *Bordeaux de Saint-Clair* et *Bordeau de Vigny* (Seine-et-Oise), etc.

Mais ici se présente une question philologique qui doit être prise en considération. Si le village des bords du lac du Bourget et la capitale de la Guyenne étaient appelés de même en français, il n'en était pas ainsi en latin. La ville de Bordeaux, dans les textes latins du moyen âge, n'était pas désignée par *Bordella*, mais bien, comme au temps du poète Ausone, par *Burdigala* ou *Burdegala*, nom, apparemment d'origine ibérique, qui ne s'est jamais appliqué à aucun des autres Bordeaux ou Bourdeaux²⁰.

M. Giraud, conservateur de musées archéologiques, n'ignorant certainement pas les faits linguistiques dont nous venons de parler, il y a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas pensé à chercher quelque mention des épées de Bordeaux dans les textes latins des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Sur ce point, de nouveau, les Archives de Turin lui auraient fourni un document d'autant plus important qu'il émane de la Savoie. En effet l'on conserve

17. Turin, *Arch. de Cour*, Protocole de Boniface de la Motte (1350), n° 21, fol. 30 v°.

18. *Ibid.* *Arch. Cam.*, Compte de François Bonivard (1375-1378), fol. 9.

19. *Ibid.* *Arch. de Cour*, province de Savoie, paquet 8, n° 2.

20. Dans le *Dixionario geografico* de G. Casalis, *Burdigala* se trouve, il est vrai, accolé à Bourdeaux, mais cela prouve seulement que l'auteur n'avait jamais vu de document latin concernant le village du lac du Bourget.

aux dites Archives un curieux inventaire des meubles du château d'Annecy, rédigé le 5 mars 1393, où, parmi divers objets ayant appartenu au comte Pierre de Genève, une épée de Bordeaux, échue en partage au sire de Saint-Georges, est indiquée comme il suit : « *Item recepit dominus de Sancto Georgio unum gladium de Burdegal* »²¹. »

Il est donc bien établi que les épées de Bordeaux, mentionnées par Cuvelier, Froissart et autres, étaient forgées sur les bords de la Gironde. Mais qu'était-ce que ces fameuses épées ? Les historiens ne nous le disent pas, et il paraît qu'aucune d'elles n'est parvenue jusqu'à nous. Tout porte à penser que c'étaient de courtes épées ou dagues de luxe, fort chères, car il était difficile de se les procurer à cause des hostilités continues qui existaient entre les Français et les Anglais. Le roi Charles VI en possédait huit, en 1401 ; l'une d'elles avait été payée 108 sols parisis²². Son frère, Louis d'Orléans, en eut également plusieurs ; lorsqu'en 1391, il se rendit en Lombardie, près de Jean Galéas, son beau-père, il en emporta deux, dont l'une était *de parement* (de parade)²³.

Cependant la prospérité de la fabrication des armes à Bordeaux déchet rapidement au xv^e siècle, après l'expulsion des Anglais de la Guyenne et la réunion de cette province à la couronne de France. En effet, devenu maître de Bordeaux, en 1453, Charles VII ne tarda pas à s'apercevoir que les habitants étaient mécontents de la nouvelle domination, et il voulut prévenir leur rébellion par des mesures de rigueur qui eurent pour résultat de provoquer l'émigration en Angleterre d'un grand nombre de commerçants et d'artisans, attirés du reste par les faveurs que leur promettait le roi Henri VI. Ce fut là sans doute la cause première de la misère dans laquelle cette ville tomba au xv^e siècle. Au commencement du siècle suivant, la manufacture d'armes de Bordeaux ne fonctionnait plus, fait justement observer Francisque Michel, puisqu'en 1533, un armurier bordelais achetait une certaine quantité de lames d'épées à un marchand de la ville de Crecq, nommé Jean Baro²⁴.

21. Turin, *Arch. de Cour, Genevois*, paquet 1, n° 27, fol. 11 v°. — Cet inventaire doit être publié sous peu par M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, qui a eu dernièrement l'obligeance de me le signaler pour mes recherches à Turin.

22. Voy. Victor GAY : *Glossaire archéologique* (voc. *Épée*).

23. J. ROMAN : *Inventaires des princes d'Orléans-Valois*, n° 16 et 25. (Recueil d'anciens inventaires, t. I. — Paris, 1896). — M. J. Roman a fait erreur en disant que le frère de Charles VI alla en Lombardie, en 1389. (Voir à ce sujet, J. Camus, *La Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans*, p. 25, note 1. — Turin, 1898).

24. Fr. MICHEL : *Hist. du Commerce à Bordeaux*, vol. 1, pp. 317 et 359.

Quoiqu'il en soit, l'on ne rencontre aucune mention des épées de Bordeaux postérieure à la première moitié du xv^e siècle, et il est probable qu'au temps de la Renaissance, on en avait perdu le souvenir partout, excepté chez les amateurs d'armes et les armuriers. Deux de ces derniers, deux frères, originaires de Bourdeaux-lès-Bourget, tentèrent alors de faire revivre l'ancienne renommée de ces armes en exploitant l'homonymie du nom de leur village et de celui de la capitale de la Guyenne. C'est du moins ce qui me paraît ressortir d'un intéressant contrat, découvert par M. le D^r Coutagne aux Archives départementales du Rhône et publié *in-extenso* dans la brochure de M. Giraud. Cette pièce nous apprend que, le 22 août 1576, M^e Sonthonnax, notaire royal à Lyon, enregistrait un acte par lequel les frères Michel et Claude Pasquier²⁵, « forgeres d'épées de Bordeaux près le Borget lez Chambéry en Savoie », vendaient et promettaient de fournir à Jehan Perret, marchand, bourgeois de Lyon, toutes les lames qu'ils forgeraient sur leur martinet, durant le temps de trois années entières.

Cinq ans après, Montaigne, de passage à Bourdeaux, à son retour d'Italie, ayant entendu vanter ces épées, écrivait dans ses notes de voyage : « De là (de Chambéry) nous vîmes passer le Mont-du-Chat... au pied duquel se siet un grand lac, et le long d'icelui un château nommé Bourdeau, où se font des espées de grand bruit²⁶. » Il résulte de ce passage que l'auteur des *Essais* ne se doutait pas de la réputation qu'avaient eue, au moyen âge, les épées forgées à Bourdeaux, sa ville natale. Mais il est très probable que la plupart de ses concitoyens se trouvaient alors dans le même cas.

En 1568, Bourdeaux ne comprenait toujours que sept feux²⁷, et les martinets des frères Pasquier ne semblent pas avoir contribué beaucoup à son accroissement dans les années suivantes, puisque Montaigne ne parle que du « château nommé Bourdeau » sans mentionner le village.

J'ignore ce que devint ensuite l'entreprise des deux armuriers, mais certes elle n'enrichit pas la contrée. Au commencement du xvii^e siècle, les habitants des bords du lac du Bourget n'avaient apparemment pas d'autres ressources pour vivre que

25. C'étaient sans doute les descendants du *Johannes Pasquier* qui représente constamment l'un des feux de Bourdeaux, de 1487 à 1527, dans les Comptes des subsides de la châtellenie du Bourget, que nous avons cités plus haut.

26. MONTAIGNE : *Journal du voyage en Italie* (édit. D'Ancona), p. 556.

27. Document dans les *Mém. et Doc. publiés par la Soc. savoisienne d'hist. et d'arch.* (1872), p. xiv. — (Citation de M. Giraud, p. 56).



JACQUES DE SAVOIE
DUC DE GENEVOIS-NEMOURS
(1531 + 1585)

les récoltes. Celles-ci étant venues à manquer, la misère fut telle dans le pays, que le duc Charles Emmanuel, par un arrêt du 17 juin 1609, exempta de toutes tailles « les manantz et habitantz du Bourget et Bourdeaux, pour avoir esté affligé tout leur terroir par la tempeste et greslé trois années de suite ²⁸ ».

Jules CAMUS.

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

Instruction et Discours sur le fait du Gouvernement (1582)

La gloire éclatante dont se couvrit, au milieu du xvi^e siècle, le restaurateur de la Maison de Savoie a suscité, chez les contemporains ou chez les érudits modernes, un tel concert de louanges que le rôle joué à l'époque d'Emmanuel-Philibert par divers personnages de sa famille semble avoir été singulièrement effacé : il a paru intéressant de remettre en lumière la figure de l'un des plus proches parents de ce prince, Jacques de Savoie, duc de Genevois, qui fut à la Cour de France où il était connu sous le nom de duc de Nemours, non seulement le « fort aimé des dames », mais aussi l'un des conseillers et des capitaines les plus écoutés d'Henri II et de ses fils.

On sait que la famille de Genevois-Nemours formait une branche collatérale de la Maison de Savoie, remontant au père de notre héros, Philippe, qui reçut en apanage le 14 août 1514 concession de son frère Charles III, duc de Savoie, les baronnies de Beaufort et de Faucigny et le comté de Genevois, érigé 50 ans plus tard en duché. L'importance de ces domaines et surtout leur situation au cœur de la Savoie fit du comte de Genevois un seigneur puissant dont François I^{er} résolut de se faire un allié en le comblant de faveurs. Pour gagner à sa politique ce prince attiré à la cour de France par sa sœur Louise de Savoie, mère de François I^{er}, ce dernier lui donna, le 22 décembre 1528, le duché de Nemours, dans l'Île de France, après l'avoir attaché à son parti par des liens plus étroits encore en lui faisant épouser, trois mois auparavant, une princesse française, Charlotte d'Orléans, fille du duc de Longueville ; et, en effet, le

28. Turin, Arch. cam. Répertoires des patentes de 1609 à 1611, n^o 25.

nouveau duc de Nemours et surtout son fils Jacques justifèrent la confiance témoignée par François I^{er} en mettant au service de sa couronne tout leur dévouement.

Serviteur des rois de France, Jacques de Nemours se trouvera parfois, suivant les hasards de la guerre, combattre sur le champ de bataille le chef de sa famille, Emmanuel-Philibert, notamment au Mesnil, près d'Hesdin, en 1553, et à Piquény, l'année suivante, au moment où ce dernier dirigeait les opérations de l'armée impériale, sur la frontière septentrionale de la France, contre les troupes de Henri II. Les actions d'éclat des deux parents, en ces rencontres exceptionnelles, intéresseront directement les historiographes de la Maison de Savoie, mais le plus souvent le duc de Nemours s'emploiera avec succès, notamment pendant la période des guerres de religion, en des expéditions qui deviennent étrangères à l'histoire militaire de la Savoie et du Piémont.

La meilleure et l'on peut dire la seule étude générale qui ait été faite sur les princes de Genevois-Nemours est due à la plume infatigable d'un éminent historien piémontais, M. le baron Claretta, qui a su, par la découverte d'intéressants documents puisés aux Archives de Turin ou à la Bibliothèque nationale de Paris, faire revivre des personnages qui n'étaient guère connus avant ses travaux, que par les biographies arides et incomplètes de Guichenon. Toutefois, M. Claretta n'a pas pu, à notre grand regret, donner à cette étude générale les développements nécessaires, ce travail ayant été considéré par lui comme un chapitre d'introduction sur les ascendants d'une des dernières princesses de la famille Genevois-Nemours, Marie-Françoise-Elisabeth, l'infortunée reine de Portugal¹. Afin d'attirer l'attention des érudits sur ce sujet, il a paru intéressant de publier l'une des œuvres du plus brillant représentant de cette branche collatérale de la Maison de Savoie, l'*Instruction et Discours sur le fait du Gouvernement et Conduite d'un grand Estat et d'une grande armée*. Quelques mots sont

1. *Vita di Maria-Francesca-Elisabetta de Savoia-Nemours, regina di Portogallo*, per il barone Gaudenzio Claretta, Torino, 1865, 312 pages in-8°. Le chapitre 1^{er}, comprenant 68 pages est consacré à la biographie des ducs de Genevois-Nemours : Philippe, 1490-1533 ; Jacques, 1531-1585 ; Charles-Emmanuel, 1567-1595 ; Henri I^{er}, 1572-1632 ; Charles-Amédée, 1624-1652 ; Henri II, 1625-1659, dernier prince mâle. On trouvera l'histoire généalogique des ducs de Nemours dans GUICHENON, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, édition de Turin, 1778, tome III, p. 189 à 215. Voir l'intéressante bibliographie de manuscrits relatifs aux domaines de la Maison de Nemours, publiée par M. le baron Antonio Manno dans le tome I^{er}, p. 46, de la belle *Bibliografia degli Stati della Casa di Savoia*, ainsi que le manuscrit A.15 des Archives départementales de la Haute-Savoie contenant les privilèges de la Maison de Genevois-Nemours de 1514 à 1609.

nécessaires pour présenter l'auteur et esquisser les traits principaux de cette figure originale du xvi^e siècle.

Le duc de Nemours était un chef-d'œuvre de la nature ; ce qu'il avait de moins admirable était d'être l'homme du monde le mieux fait et le plus beau. Ce qui le mettait au-dessus des autres était une valeur incomparable et un agrément dans son esprit, dans son visage et dans ses actions que l'on n'a jamais vu qu'à lui seul. Il avait un enjouement qui plaisait également aux hommes et aux femmes, une adresse extraordinaire dans tous ses exercices, une manière de s'habiller qui était toujours suivie de tout le monde sans pouvoir être imitée et enfin un air dans toute sa personne qui faisait que l'on ne pouvait regarder que lui dans tous les lieux où il paraissait. Il n'y avait aucune dame, dans la Cour, dont la gloire n'eut été flattée de le voir attaché à elle, peu de celles à qui il s'était attaché se pouvaient vanter de lui avoir résisté, et même plusieurs à qui il n'avait point témoigné de passion n'avaient point laissé d'en avoir pour lui.

C'était, en un mot, un véritable héros de roman : et, en effet, Madame de la Fayette, qui a tracé de notre auteur le séduisant portrait que l'on vient de lire, en a fait le personnage principal de sa *Princesse de Clèves*, témoignage curieux de la persistance de cette réputation chevaleresque acquise par le duc de Nemours tant célébrée par ses contemporains, notamment par Brantôme.

Né le 12 octobre 1531, dans l'abbaye de Vauluisant en Champagne, Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, qui avait à peine deux ans au moment de la mort de son père, fut élevé par sa mère Charlotte d'Orléans, en grande partie à la cour de France.

Il s'adonna, dès sa petiteesse, suivant sa naturelle inclination, à l'exercice des armes tant à pied qu'à cheval, (aimant avec ce tres grandement la musique), à l'occasion de quoy son escuerie et armementaire feurent de tout temps des mieulx fornies de chevaulx et toute sorte de armes et harnois de France, tellement que dans peu de temps il se rendit si adroit et si parfait en l'exercice militaire que en la 15^{me} année de son aage, il se trouva avec le roy Henry au siege de Bologne, là où il bailla à la presence de ce grand roy toute esperance de soy mesmes ¹.

Le jeune duc de Nemours suivit l'exemple de son père en servant dans les troupes de France. Sa naissance, puis sa valeur

1. Eloge funèbre de ce prince rédigé le 20 juin 1585 par son confesseur et conservé, aux Archives de Cour de Turin (*Storia della real Casa*, 4^e categoria, mazzo 5); ce document inédit est un manuscrit de 12 pages autographes, avec nombreuses ratures et additions; l'auteur s'appelait Cristin et avait été choisi par la famille de Nemours l'année de la mort de Jacques, pour diriger les exercices pieux du Carême. Il assista aux derniers moments de ce prince et nous en a conservé la relation un peu verbeuse en l'accompagnant de quelques notes biographiques que nous aurons l'occasion de citer au cours de cette introduction. — Le siège de Bologne dont il est question est celui de Boulogne en 1546 : le « Roi Henry » n'était alors qu'héritier de la couronne.

lui firent confier rapidement des charges importantes. Dès l'âge de 15 ans, il commanda en Lorraine un détachement de 200 chevaux légers. Il se signala sous les ordres du duc de Guise en 1552, au siège de Metz bloqué par Charles-Quint, et à l'attaque du Renty, en 1554. Divers succès lui firent confier, en 1556, dans l'expédition dirigée en Italie par le duc de Guise, la charge de colonel général de l'infanterie ; le duc de Nemours avait alors 25 ans. Ayant sous ses ordres 4,000 hommes, le jeune prince se signala avec tant d'éclat par sa bravoure, surtout à l'assaut de Valenza, sur le Po, en janvier 1557, ville qu'il prit au pas de course avec ses gens de pied, que les soldats des autres corps d'armée, notamment ceux de l'intrépide maréchal de Brissac, se débandaient pour avoir l'honneur de servir sous ses ordres¹. Deux ans après, il fut nommé colonel général de la cavalerie légère : « bref, durant le règne du Roy Henry, luy « estant en tres bonne disposition, ne se fist voyage ni entre-« prinse de guerre en laquelle il ne se trouva le premier allé et « le dernier revenu² ».

Sous les fils de Henri II, le duc de Nemours eut à se plaindre, au début du règne de Charles IX, des intrigues de cour qui le rejetèrent au second plan.

Vous ne m'aves fait — dit-il dans une lettre adressée à la Reine-Mère, vraisemblablement vers le 15 mai 1561³ — cet honneur de reconnoitre [ma bonne volonté] comme il me sembloit qu'elle et les servisses que j'ay faite à cette cour le meritoit, mais davantage outre qu'il vous a pleu me discontinuer l'honneur que me voullies faire de me commander et fier de moy, vous n'aves laissé que moy seul avec occasion de se plaindre des honneurs qu'il vous a pleu despartir depuis la mort des feus rois mes mes-tres, dont il est venu que je n'ai peu faire de moins que de vous remonstrer, avec tout l'honneur et le respect que je dois à Votre Majesté, le tort qui m'a esté fait, lequel d'autant j'ai estimé plus grand qu'il est venu de personne de la bonne grace de laquelle m'assurait la fidelité.

Catherine de Médicis, pour calmer l'irritation légitime du duc, qui avait rendu de grands services lors de la conspiration d'Amboise, l'année précédente⁴, lui écrivit une lettre très affectueuse :

1. DE RUBLE ; *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, p. 62.

2. Eloge funèbre de Révérend Cristin aux Archives de Cour à Turin.

3. Cette lettre, non datée, a été publiée par le baron Claretta : *Vita di Maria Francesca Elisabetta di Savoia-Nemours, regina di Portogallo*, page 24, note. En la rapprochant d'une lettre de Catherine de Médicis publiée postérieurement par le comte de La Ferrière, dans le tome I, p. 197 de son édition des *Lettres de Catherina de Médicis*, on acquiert la certitude que la lettre du duc de Nemours est antérieure de quelques jours à celle de Catherine, laquelle est du 21 mai 1561.

4. Sur le rôle politique du duc de Nemours pendant la conspiration d'Amboise voir les intéressants détails donnés par le baron de Ruble dans le chapitre VIII du 2^e tome de son ouvrage sur Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret.

1561, 21 mai. — Si vous avez rapporté si peu de satisfaction qu'il vous semble avoir grande occasion de vous plaindre, c'est au malheur du temps à qui il faut que vous en preniez, qui m'a forcée souvent faire tout le contraire de ma volonté, et non à moy qui ay esté contraincte de m'y accommoder mesmes en choses qu'en aultre saison pour riens du monde je n'eusse voullu faire. Or, mon cousin, perseverant en la devotion que vous portez au Roy mon filz et à moi et luy touchant de si pres que vous faictes, vous ne devez esperer de luy et de moy que toute l'amitié et faveur que pouvez desirer de personnes qui seront tousjours bien fort ayses de vous veoir et de vous faire bonne chere à toute heure que voz affaires vous permettront de revenir par deçà. Et sur ce, mon cousin, je prieray Dieu vous avoir en sa sainte et digne garde ¹.

Malgré ces paroles flatteuses, la défaveur dont se plaignait le duc de Nemours, causée sans doute par son attachement à la famille de Guise que la reine mère tenait en défiance, devint même momentanément une disgrâce complète. Catherine de Médicis s'imagina qu'il avait trempé dans une conspiration qui aurait eu pour but de lui enlever son fils le duc d'Orléans, — premier prince du sang, le futur Henri III, dont le parti catholique pensait se servir pour augmenter son crédit, en opposant au besoin ce prince à Charles IX, — et s'en plaignit au roi d'Espagne.

1561, novembre. — ... Je me decouvre à vous d'une chose qui me pese infiniment sur le cœur pour m'en douloir premierement avec vous et puis vous demander avis et conseil de ce que j'aurai à faire en cet endroit : c'est que ayant toute ma vie aimé Monsieur de Nemours aussi chèrement que autre prince qui fut en ce royaume, pour les services qu'il a fait à cette couronne, et pour l'avoyr toujours estimé des plus affectionnés et obligés envers ceux qui me touchent de si pres que sont mes enfants, je n'avais jamais pensé qu'il lui put tomber au cœur de faire autre chose qui fut tant à leur desavantage et au mien que celle qu'il a quelques jours auparavant son partement de cette cour tentée en l'endroit de mon filz d'Orleans, qui a esté de le me vouloir lever d'entre les bras pour le mener hors de ce royaume, faignant que c'étoit pour le faire nourir ou avec Madame ma sœur la duchesse de Savoye ou sa sœur de Lorraine, où il lui promettoit, pour plus aisement le persuader à se laisser enlever, qu'il seroit plus doucement traité et caressé qu'il n'étoit auprès de moi... Je m'assure que... me conseillerez ainsi que je vous en supplie de tout mon cœur comme je aurai à me gouverner à l'endroit dudit sieur de Nemours pour l'avenir. J'avais delibéré de lui faire dire qu'il ne s'ingere plus de venir en ce royaume, d'autant que je ne saurais jamais prendre nulle sureté de lui, après m'avoir voulu faire un si lache tour ; toutefois, si l'affaire ne me presse davantage, j'attendrai votre meilleur conseil et avis... ; je vous suplye ne le vouloir recevoir en votre compagnie ni service ².

1. LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*, I, 198.

2. *IBID.*, I, 245. Voir à la page suivante le récit, par un agent diplomatique, de la tentative d'enlèvement du duc d'Orléans. L'orthographe de la citation que l'on vient de lire a été

Catherine de Médicis ne tint pas toutefois longtemps rigueur à celui qu'elle accusait si véhémentement : six mois après, en mai 1562, elle annonçait à la duchesse de Savoie que le fait de M. de Nemours était accommodé ¹. Celui-ci essaya sans doute de la convaincre que ses griefs, basés sur le témoignage d'un enfant, interprétés par un esprit méfiant, n'étaient pas fondés : le crédit dont il jouissait auprès d'une des plus puissantes familles de France par son intimité avec la duchesse de Guise fit paraître ses raisons vraisemblables. La reine-mère craignait d'ailleurs, en lui gardant rancune, de jeter dans les rangs des séditeux du parti catholique un de ses plus valeureux capitaines. Dès cette époque, elle ne cessa de lui témoigner sa confiance. Arrivé à la Cour en juillet 1562, le duc de Nemours reprit sa charge de colonel général des cheveu-légers et reçut en outre celle de colonel des cheveu-légers italiens. Nommé au mois de septembre suivant lieutenant général de l'armée en Lyonnais et circonvoisins où régnait une agitation dangereuse, il obtint encore le 25 décembre de cette même année grâce à la reine-mère, après la mort du maréchal de Saint-André, le gouvernement du « Lionnais, Forest, Beaujolai, Dombes, Bourbonnais, Haute et Basse-Auvergne, Haute et Basse Marche et Combraille ² ».

Les services qu'il rendit en ces fonctions difficiles lui donnèrent, dans les conseils, une part prépondérante. Le duc de Nemours sauva même la famille royale, en une circonstance mémorable, de l'un des plus grands dangers qui l'aient menacée à cette époque si troublée, « quand l'an 1567, étant le roy Charles IX avec toute la royale maison, mère, frères et sœurs à Meaux en danger d'être pris des Huguenots, contre l'opinion de presque tout le conseil, il fut seul cause de faire déloger le roi à 4 heures du matin avec 600 chevaux et 6000 Suisses, à la tête desquels il se mit pour conducteur, et conduisit très heureusement Leurs Majestés à Paris en dépit des ennemis qui ne s'épargnèrent pas pour parfaire leur malheureux dessein, de façon que le Roy eut à dire qu'il ne tenait la vie, après Dieu, que du duc de Nemours ³ ».

rajeunie afin d'en rendre la lecture plus facile. Voir le récit détaillé de cet incident dans DE RUBLE : *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III.

1. LA FERRIÈRE : *Lettres de Catherine de Médicis*, t. I, p. 303.

2. DE RUBLE : *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, p. 96.

3. Arch. de Turin : Eloge déjà cité. Il faut lire aussi dans Brantôme le récit vivant de cette affaire : le 29 septembre 1567, à 4 heures du matin, la reine-mère et ses enfants sortent de Meaux placés dans un carré commandé par le duc de Nemours. Poursuivi par les Huguenots, celui-ci descend de cheval et reconforte le courage de l'escorte : « C'est avec vous, mes amis,

La maladie empêcha ce fidèle serviteur de la France de rendre à cette couronne les services que l'on attendait de son expérience et de son dévouement. Ayant subi déjà au commencement de l'année 1567 une première attaque de goutte, en février 1568, Catherine de Médicis lui exprimait toute la peine qu'elle ressentait de le savoir alité et mettait à sa disposition son médecin ¹. L'année suivante, deux attaques l'obligèrent de renoncer aux expéditions qu'il dirigeait. Le roi et la reine même s'inquiétaient avec beaucoup de sollicitude de son état.

Je me trouve bien de mes breuvages — leur répondit, en décembre 1569, le duc de Nemours — quant à l'apoplexie, mais pour les gouttes et sciaticques, je ne m'en aperçois point, et s'il y a 3 mois que je suis au gaiac et à la salse pareille, je suis encore si faible sur les jambes qu'il n'est de plus et ne puis demeurer à cheval ².

L'année suivante une saison aux eaux de Bourbonne ne lui réussit pas davantage ³ ; depuis cette époque, la santé du duc de Nemours devint si précaire qu'il dut renoncer à prendre une part active aux affaires.

Je suis en si mauvais état, — écrivait-il au duc de Savoie, — que si on me donnoit un royaume pour demeurer auprès du plus grand prince du monde ordinairement, je m'en excuserois car il me seroit impossible de porter la peine ny le travail, ne demandant que repos de corps et d'esprit et estre en un lieu à mon aise propre à ma santé esloigné de toutes affaires ⁴.

Le plus souvent alité, il passa ses dernières années dans une retraite édifiante que son confesseur se complait à retracer :

Au meilleur de son aage, la santé luy faillist, estant par violence de gouttes reduict du tout à impotence, lequel mal par divine volonté à luy envoyé de Nostre-Seigneur il le receut et a supporté avec patiense incroyable, veue l'extremité de ses douleurs et impotence qui tout à coup accablèrent en l'aage de 39 ans un prince le plus dispos de la terre qui le tourmenta l'espace de 14 ans, durant lesqueles il s'adonna aux choses spirituelles ; et tant plus son mal alloit croissant, tant plus s'augmentoient en luy patience et devotion, luy-mesmes composant et couchant par escrit ses oraisons et prieres, esqueles l'on conoistra à l'avenir la ferveur de sa devotion et resignation en la main de Dieu... Augmentant sa maladie de jour en jour, il estoit presque impossible (oultre come il estoit de tant de douleurs) qu'il

dit-il aux Suisses, que je veux combattre et mourir. Sus, marchons et ne vous souciez. Ils ne sont pas gens pour nous, car nous nous retirerons en dépit d'eux et si sauverons notre roy et maistre. » Sa ferme attitude en imposa aux ennemis et il put ramener à Paris avec un rare bonheur la famille royale : « Sans lui, disait le roi, et ses bons comperes les Suisses, ma vie et ma liberté étaient en très grand bransle. » (BRANTÔME, éd. Lalanne, tome IV, p. 170 et t. VII, p. 294.)

1. LA FERRIÈRE : *Lettres de Catherine de Médicis*, tome III, page 116.

2. Id., p. 287.

3. DE RUBLE : *Le Duc de Nemours*, p. 165.

4. CLARETTA, p. 33, note 1. Lettre du 6 octobre 1580.

ne se courroçast aucunes foys ; mais vous l'eussiez veu tout soudain se raviser et sans differer s'excuser envers les assistans avec paroles plaines de toute humanité et de bonnairété. Il se voyoit peu à peu faillir, luy-mesme predisoit sa mort, disant et repetant souvent : *Mes amis, je suis de terre et fault que je retourne en terre*. Et pour s'appreter à bien mourir quand il plairoit au Seigneur de l'appeler, il s'adonna à se confesser souvent et recevoir le Saint Sacrement. Il prioit ordinairement nuit et jour et n'eust pris ny repos ny repas que prealablement il n'eust achevé toutes ses devotions qui estoient longues et frequentes, ordinairement accompagnées de chaudes larmes et ardents souspirs ¹.

Bien que le duc de Nemours eût fait de nombreux séjours en son château d'Annecy depuis ses premières années où il termina, dans la capitale du Genevois, son éducation sous la surveillance de sa mère, — notamment en novembre 1561 quand il s'enfuit de Paris pour échapper avec une escorte de 13 serviteurs au courroux de Catherine de Médicis, lors de la tentative d'enlèvement du futur Henri III, en 1563, au mois de mai quand il y vint pour rétablir sa santé au moment de la mort du duc de Guise et en 1576 quand il eut des difficultés au sujet du meurtre d'un de ses écuyers César Besso ², — le duc de Nemours passa les dernières années de sa vie en Piémont, dans un domaine appelé la Cassine-Chastelier, près Montcalier, sis à proximité de Turin où sa présence pouvait être nécessaire, surtout au début du règne de Charles-Emmanuel I^{er}, étant son plus proche parent et même, en cas de décès, avant le mariage de ce jeune prince, l'héritier présomptif de la couronne. Il mourut dans cette résidence le 18 juin 1585 ³. Son corps fut transporté à Annecy et enseveli le 8 août suivant dans le caveau de l'église Notre-Dame de Liesse, où se trouvaient depuis deux siècles les sépultures des princes de la Maison de Genevois ⁴. La ville obérée de dettes, ne put lui faire des funérailles aussi majestueuses que celles de ses prédécesseurs. Dans sa séance du 23 juillet de cette année, elle avait arrêté « qu'il ne serait fourni que deux douzaines de torches de « cire ; que le poele, au lieu d'être en velours avec franges « serait en satin noir et que la ville ne feroit aucun habit aux « syndics ⁵ ».

1. Archives de Turin, Eloge cité.

2. DE RUBLE : *Le Duc de Nemours*, *passim*.

3. Guichenon et les nombreux auteurs qui l'ont copié font mourir à tort ce prince à Annecy le 15 juin 1585. M. Claretta a démontré la fausseté de cette assertion.

4. Les tombeaux des princes de Genevois-Nemours furent démolis avec une partie du chœur de Notre-Dame le 17 juillet 1793. Une partie de la balustrade en marbre noir qui entourait le mausolée des princes a été utilisée pour faire la table de communion placée dans la cathédrale actuelle d'Annecy. (PONCET : *La Cathédrale d'Annecy*, page 55.)

5. Archives de la ville d'Annecy, Reg. des Délibérations de 1585.)

Ainsi finit dans la retraite, en ermite, le plus brillant prince de la famille de Genevois-Nemours, celui qu'on a appelé le « don Juan de la Cour des Valois ». Quelques anecdotes permettront de justifier cette réputation.

Merveilleusement doué pour tous les exercices physiques, le duc de Nemours faisait l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Les dames de la Cour, le dimanche, à l'heure de vêpres, s'esquivaient de la chapelle du roi pour aller le voir jouer dans la cour du château. On lui avait vu faire des tours de force. Merveilleux cavalier, il s'avisa un jour avec succès de descendre à cheval, à la grande stupéfaction de la galerie, les degrés de la haute chapelle. De près comme de loin, à la Cour, comme aux armées, ses « exploits couraient dans toutes les bouches : « c'était la fleur de toute chevalerie ».

Après une trêve qui le condamnait à l'inaction dans la guerre de Piémont, en 1555, le duc de Nemours envoya défier le commandant de l'armée ennemie, le marquis de Pescara « luy et 4 contre autant et davantage à donner à coups de lance a fer esmoulu, fust-on pour l'amour des dames ou pour la querelle generale ». Le combat eut lieu sous les murs d'Asti, les deux champions rompirent chacun une lance sans se blesser ; mais des six seconds, deux Français et un Italien furent blessés.

Un si courageux chevalier ne pouvait manquer de plaire au sexe faible ; il était, en effet, « fort aymé de tout le monde et principalement des dames ».

« Tres beau prince, de très bonne grâce, brave, vaillant, bien disant, bien ecrivant, s'habillant des mieux », le duc de Nemours méritait cet éloge de Brantôme, comme on peut s'en convaincre par la vue du portrait contemporain qui accompagne cette notice ¹. « Celui qui ne l'a pas vu, continue le célèbre « biographe, en ses années gaies n'a rien vu, et qui l'a vu peut « le baptiser par tout le monde la fleur de toute chevalerie. « C'est le fort aimé des dames : il en a tiré des faveurs et bonnes « fortunes plus qu'il n'en vouloit ². »

1. Ce portrait nous a été indiqué par M. de Vesmes, le très distingué directeur de la Pinacothèque de Turin, qui a bien voulu nous communiquer le cliché qu'il en avait pu prendre. C'est un portrait aux trois crayons de couleurs, anonyme, conservé (d'après les renseignements que nos aimables confrères MM. Léon Dorez et Georges Riat, de la Bibliothèque nationale, ont pris la peine de nous envoyer) dans ce dépôt collection ms. Clairambault 1114, fol. 268 recto. Il existe un autre portrait, au burin, dans ce même ms., fol. 282 verso : il est douteux. On connaît un troisième portrait, publié dans GOWER, *The Lenoir Collection of original french portraits at Stafford house*, London 1874, n° 43.

2. BRANTÔME, éd. Lalanne, IV, 164.

Je lui ay ouy raconter — nous dit Brantôme — plusieurs fois de ses aventures d'amour : mais il disoit que la plus propre recette pour jouyr de ses amours estoit la hardiesse ; et qui seroit bien hardy en sa premiere poincte infailliblement il emportoit la forteresse de sa dame ; et qu'il en avoit ainsi conquis de ceste façon plusieurs, et moitié à demi-force, et moitié en jouant.

Sa réputation galante avait commencé de bonne heure. En 1549, alors qu'il avait à peine 18 ans, il devait épouser une nièce de Madame de Valentinois, la toute puissante maîtresse de Henri II ¹. Quelques années après commencèrent ses aventures avec Françoise de Rohan et avec la duchesse de Guise. Ses succès d'homme à bonnes fortunes eurent un tel retentissement que la reine d'Angleterre, Elisabeth, éprouva une envie folle de le connaître. « Le comte de Randan, qui se rendait en Ecosse, traversant Londres, ayant été reçu par elle au passage, mit naturellement l'entretien sur le duc, sa grande préoccupation du moment. Randan, aussi expert aux bagatelles de la galanterie qu'aux armes, lui fit avec intention un portrait si séduisant du duc, qu'il vit briller dans ses yeux une étincelle d'amour ; il n'eut donc pas grand peine à lui faire avouer qu'elle désirait le connaître. A son retour en France, Randan en parla au duc et lui fit entrevoir que, s'il se rendait en Angleterre, il aurait peut-être quelque chance d'épouser la reine. Randan s'en ouvrit également à François II, qui y vit peut-être un moyen de rapprochement entre la France et l'Angleterre, profondément divisées alors à l'occasion de l'Ecosse. Il encouragea donc Nemours à tenter l'aventure ; une couronne étant au bout, le duc, par prudence, envoya en éclaireur à Londres Lignerolles, son plus fidèle serviteur. Lignerolles étant revenu avec une réponse encourageante, il n'y avait plus à hésiter ; le duc songea à ses préparatifs. François II l'aidant de sa bourse, il acheta des chevaux, des équipages et commanda les plus riches costumes. Tous les jeunes gentilshommes qui se modelaient sur lui briguerent l'honneur de l'accompagner quand, tout d'un coup, le projet de voyage se rompit. Brantôme nous en dit le motif : *Une dame le serroit trop d'amour*. S'il ne la nomme pas, il la désigne suffisamment pour qu'on ne s'y trompe point. C'était la duchesse de Guise, Anne de Ferrare, si belle, à l'en croire, que, la voyant un jour danser avec Marie Stuart, il ne put dire *qui l'emportait en beauté*. L'inclination de la duchesse pour lui datait de longues années. *J'ai connu deux dames*, nous

1. SAINT-SIMON, édition de Boislisle, tome V, p. 208, note.

dit en effet Brantôme, *qui ont bien aimé le duc de Nemours et qui en ont brulé à feu couvert et decouvert. Pour en aimer trop une, il ne voulut aimer l'autre, qui pourtant l'aimoit toujours*¹. »

Brantôme fait allusion, dans ce dernier passage, à l'aventure de l'irrésistible Nemours avec Françoise de Rohan, dont l'infortune, alertement narrée par Saint-Simon, a suscité il y a quelques années deux remarquables études du comte de La Ferrière et du baron de Ruble².

Françoise de Rohan, fille de René de Rohan, chef de cette illustre maison, appartenait par sa mère à la famille des d'Albret et était cousine germaine d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Elle entra comme fille d'honneur, en 1553, à l'âge de 18 ans, dans la maison de Catherine de Médicis, où se trouvait déjà Jeanne de Savoie, sœur du duc de Nemours, âgé à ce moment de 22 ans; l'intimité entre les deux jeunes gens s'établit aussitôt et dura plusieurs années sans donner prise à la médiancée. « En voyant le duc engagé si avant avec une fille d'une si haute naissance et si digne de lui sous tous les rapports, dit M. de La Ferrière, on devait croire qu'il pensait uniquement à l'épouser. Par sa réserve et la dignité de son maintien, Françoise de Rohan s'était fait une place à part dans ce milieu de femmes affolées dont un contemporain a pu dire avec quelque raison : *Elles recherchent plutôt les hommes que les hommes ne les recherchent*; c'est ce contraste qui peut expliquer la sorte d'attraction qui retint si longtemps le duc de Nemours à la poursuite de Françoise de Rohan. »

Françoise de Rohan finit par succomber et condescendit, suivant son propre aveu, à accorder au duc de Nemours ce qu'il voulait pendant qu'elle était au château de Blois, en 1556, auprès de Catherine de Médicis. Ce fut le commencement de ses malheurs, contés avec tant de malice par Saint-Simon.

Le duc de Nemours lui donna une promesse de mariage et prit en attendant un pain sur la fournée, d'où vint un fils. Pressé par cette aventure d'effectuer sa promesse, l'aventure même l'en dégouta et il s'en alla en Piémont, où étoient lors les plus beaux faits d'armes; mais, de retour, la demoiselle, désespérant de l'épouser de gré, lui intenta un procès. Il le tira en

1. C^{te} DE LA FERRIÈRE : *Françoise de Rohan*. — Voir aussi les intéressants documents cités par le baron de Ruble dans *Le Duc de Nemours*, p. 79 à 83, et l'ouvrage du comte de La Ferrière intitulé *Les Projets de Mariage de la reine Elisabeth*, publié en 1882.

2. SAINT-SIMON, édition de Boislisle, tome V, p. 208 et suiv. et 536. — Comte DE LA FERRIÈRE : *Une Cause célèbre au XVII^e siècle : Françoise de Rohan (Revue des Deux-Mondes, 1^{er} octobre 1882)*. — Baron DE RUBLE : *Le Duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, Paris, Labitte, 1883, 186 pages in-8°.

longueur, se défendit parce qu'elle étoit huguenote et lui catholique et fit si bien qu'il ne fut point jugé de tout le regne d'Henri II. Les Guises, après, devenus les maîtres de plus en plus, et qui par les intérêts de leurs vastes vues supportoient fort M. de Nemours à cause de M. de Savoie et qu'il étoit gendre d'Espagne, tirèrent encore l'affaire en longueur parce qu'elle ne valoit rien et que le roi de Navarre, Antoine de Bourbon protégeoit sa cousine germaine. Mais après sa mort devant Rouen, 1562, M. de Nemours voulut se dépetrer de cette facheuse affaire. M. de Guise ayant été assassiné par Poltrot devant Orléans, 18 février 1563, M. de Nemours eut encore plus d'empressement d'en sortir pour se trouver libre dans ses amours avec Madame de Guise et elle avec lui afin de se marier avec tant de grandeur, de si proches alliances royales pour M. de Nemours et d'accomplissement de desirs de tous les deux ¹.

Il faut lire dans les ouvrages du comte de La Ferrière et du baron de Ruble, les vicissitudes de ce curieux procès soutenu par Françoise de Rohan contre le duc de Nemours dont la querelle devint un des gros griefs jetés à la tête du parti catholique, dirigé par les Guise dont le duc de Nemours étoit un des partisans les plus dévoués, par le parti protestant qui soutenait Françoise, ayant embrassé depuis longtemps les idées de la Réforme. Par la puissance de son crédit, le duc de Nemours triompha, malgré les résistances du Parlement, auprès du roi et auprès du pape des poursuites que lui avait intentées Françoise de Rohan « pour promesse de présent et mariage consommé ». Toutefois, malgré cet échec, malgré le mariage en 1566 de son séducteur avec la duchesse de Guise, Françoise de Rohan persista dans ses revendications : elle donna à son fils le nom de prince de Genevois et il fallut des lettres patentes de Henri III pour lui interdire de porter le nom de Nemours ² ; Henri IV, jaloux de l'honneur de sa maison, continua à appeler Françoise, sa cousine, la duchesse de Nemours.

On voudrait croire que, dans cette malheureuse affaire, le duc de Nemours a été aveuglé par sa passion pour la duchesse de Guise et qu'il n'a pas transigé, par désir d'augmenter son crédit, avec les principes d'honneur qu'il professa dans les instructions morales destinées à ses enfants, rédigées à la fin de sa vie pendant qu'il expiait dans des souffrances prématurées ses

1. SAINT-SIMON, édition de Boislisle, tome V, appendice x.

2. Ces lettres sont datées du 2 décembre 1575. Le duc de Nemours finit par désavouer avec éclat le fils qu'il avait eu avec Françoise de Rohan. Le baron de Ruble a publié le texte de cette déclaration publique, datée du 12 juin 1579 (*Le Duc de Nemours*, p. 136). Cette dernière insulte brisa l'énergie de M^{me} de Rohan qui finit, dans le désir de créer une situation à son malheureux fils, par transiger avec le duc de Nemours, le 22 janvier 1580. Elle renonça à ses poursuites moyennant pour elle le duché de Loudun et 50,000 livres de rente, indépendamment d'une rente de 20,000 livres attribuée à son fils. (DE RUBLE, *Ibid.*, p. 137.)

succès retentissants. Peut-être aussi, catholique sincère, répugnait-il à l'idée d'associer à sa vie une protestante, lui qui devait si souvent s'illustrer pendant les guerres de religion par des victoires sur les partisans de la Réforme et mériter les éloges que le pape lui adressait en déclarant « qu'il le chérissait à cause de son zèle pour la religion catholique et de la constance de la foi qu'il avait manifestée dans les périls du royaume de France ¹ ».

Un autre reproche a été fait également au duc de Nemours par quelques érudits savoyards : celui d'avoir été l'adversaire du duc de Savoie et d'avoir essayé de susciter à son cousin des difficultés pour agrandir à son détriment l'apanage de la maison de Genevois-Nemours ². Le principal intéressé, Emmanuel-Philibert, ne semble point en avoir pris ombrage, et à en croire un contemporain, il ne cessa de témoigner à son prétendu ennemi des marques de son affection :

1559. — La paix estant faicte, le roy d'Espagne fit grand cas de M. de Nemours et surtout M. de Savoye, son bon cousin, qui commença à l'aymer extrêmement tant pour ses vertuz que pour la privauté qu'il prit aussitost avec luy, se jouant avec luy comme s'ilz n'eussent jamais bougé d'ensemble. Et la plupart du temps, alloit toujours en croupe derriere luy a cheval ; et sans autre cerimonie sans qu'il se donnast garde, y montoit d'une telle disposition qu'il estoit plustost monté qu'il en sceust rien : dont il estoit si aise que rien plus. Aussi depuis se sont ils bien ayez tousjours et se sont tres bien accordez ensemble de leur partage, sans avoir noise autrement ; et de plus M. de Savoye luy donna sur ses [derniers] jours Montcallier pour s'y retirer ³.

Le duc de Nemours donna une preuve de son loyalisme envers la branche aînée de la maison de Savoie en 1583 quand, pendant une grave maladie du duc Charles-Emmanuel, dont l'état paraissait désespéré, il refusa, malgré le désir de ce prince, de prendre logis au palais ducal et de recevoir les clefs de Turin en qualité d'héritier présomptif de la couronne, le duc n'étant pas encore marié, déclarant qu'il espérait le prompt rétablissement du malade ⁴.

Son confesseur raconte quelques anecdotes qui permettent d'apprécier la générosité et l'élévation du caractère de ce prince.

Le duc de Nemours estoit plus que parfait, n'ayant jamais laissé service

1. Bref du 5 juillet 1568 traduit par Sismondi dans son *Hist. des Français*, tome XIII, p. 178, cité par Claretta.

2. DUCIS : *Revue savoisienne*, 1876, page 27. — MERCIER : *Souvenirs hist. d'Anney*.

3. BRANTÔME, éd. Lalanne, IV, p. 167. Voir dans Claretta le récit des diverses transactions intervenues entre ces deux princes au sujet des réclamations du duc de Nemours.

4. GUICHENON, édition de Turin, t. III, p. 200.

a remeriter ni esconduit quelconque de son aide et secours, se doulant si quelqu'ung luy ostoit le moien de le guerdoner et premier, come avint à ung sien familier qu'il aimoit fort, lequel feut, par la fante des rideaux, par lui descouvert qu'il luy desroboit une chaisne de cinq cents escus avec son ordre, auquel pour lors il ne dit rien : le lendemain, pendant que ses aultres valets de chambre cerchoient cete chaine, il appella ce pauvre miserable et, sans le diffamer, lui dit en secret qu'il s'en allast avec la chaine et qu'il ne le vist plus, ajoustant : Tu m'as empesché de te gratifier de plus grand chose.

Mais qui sera celui qui ne conoisse à cet aultre fait la magnanimité de son cuer liberal. Il s'apparceut et se certifia que deux de ses domestiques l'avoient trompé en un marché de dix mille livres, et parce qu'ils les aimoit, il esleut de perdre cette somme plus tost que, en la recherchant, infamer ceulx qu'il avoit aimé et chéri, et voulant bannir tout soupçon des cuers des aultres, leur faisoit bon visage et bonne chere combien qu'il n'oubliait le devoir de bon prince pour les emender amiablement.

Cette liberalité estoit en lui accompagnée d'une affabilité et courtoisie si tres grande que jusques aux moindres, du plus bas estat que ce fut, estoient par lui courtoisement reçeus et caressés, car quant aux aultres, il estoit envers eux si cordial que mesmes en ses plus griefves maladies, ne permettoit que la porte fut fermée à aulcun, ordonnant davantage qu'on l'esveillat et interrompit son repos s'il avenoit que quelcung le vint assister, voir en ses plus aspres douleurs, craignant qu'ilz ne s'en allassent sans les voir et recevoir d'une amitié incomparable.

Par ces deux vertus comme nées avec luy ou sucées avec le lait se rendoit ce grand prince si aimable à toute la noblesse de France qu'ung chascun estoit forcé de le reverer, et s'espandant la renommée de sa courtoisie et liberalité, des meilleurs et des plus braves capitaines de France et d'Italie feurent attirés à son service, et plusieurs y ont depuis continué et continueront jusques à la mort, auxquels, sans faillir pas ung jour, il parloit ou les regardoit de sorte qu'ils estoient contens et se sentoient heureux d'avoir rencontré un prince si affable et si cordial pour le service duquel ils se feussent tous mis a toutes sortes de hazards et exposés aux plus grands dangers du monde. Cette affabilité toutefois estoit toujours conjointes avec une singulière gravité et grandeur de cuer digne d'ung prince tel qu'il estoit, car tout ce qu'il faisoit et disoit avoit de grand ; et jamais n'oublia le rang qu'il devoit tenir mesmes avec les plus grands, aucuns desquels se peuvent souvenir quelle entreprinse et de quelle importance feust luy bailler occasion de se ressentir en chose qui touchast tant soit peu soy ou sa maison, parceque ses resolutions faites avec meureté de jugement et toute raison estoient exécutées si vivement et avec si grande valeur qu'elle se rendoient irréparables, je dis mesmes à ceux qui tenoient des premiers rangs.

... Il attendoit à ordonner des aulmosnes extraordinaires pour les pauvres, mais le plus secretes qui luy estoit possible. Environ Pasques passées [1585], luy estant remonstré par Mons. Gerard Bonmercat, son grand maistre d'hostel, qu'il eust esté chose de grande charité que d'avoir fait faire une quantité de matelats ¹ pour les pauvres prisonniers qui dormoient sur la terre et qu'on l'en y eust fait peindre ses armoiries, il luy respondit : *Ne sçaves vous pas qu'il ne fault que la senestre sçache ce que faict la destre,*

1. Ms. matarats.

dont vous voules que cherche¹ gloire ès aulmosnes : je n'en veux rien faire. Aussi ne fist il, mais luy ordona de faire aultres aulmosnes secretes².

Le duc de Nemours a été célébré par ses contemporains non seulement par sa valeur militaire ou ses qualités chevaleresques mais aussi par sa culture intellectuelle : « Bien disant, dit Brantôme, bien écrivant autant en rime qu'en prose, il était pourvu d'ung grand sens et d'esprit. » Il aimait à s'entourer d'hommes intelligents :

Ung qui feut doué de quelque singulière vertu, fust en lettres ou en armes ou en artifices et telles choses d'esprit se saisissoit tellement de ce grand prince qu'il s'en rendoit presque de tout maistre : aussi s'offroit il à le gratifier et le faisoit avec si grande liberalité qu'il ne cedoit aux plus grands roys et monarques³.

Les mathématiques et les sciences naturelles, la peinture, la sculpture et l'architecture lui étaient familières, si l'on en croit l'éloge dithyrambique de Frugoni⁴ — et à ces connaissances il convient d'ajouter la musique cultivée par ce prince avec succès dès son enfance — la possession du latin, du français, de l'italien et de l'espagnol lui permettaient « de se faire comprendre non seulement avec l'épée, mais avec la parole » des nations qui parlaient ces langues.

On peut juger de ses goûts artistiques par le luxe des meubles qui ornaient ses résidences, notamment en Savoie le château d'Annecy, décoré d'un grand nombre de tapisseries et de belles armes, et par la description de ses bijoux, de sa vaisselle et des divers objets qui ont appartenu à ce roi de la mode qui avait, à l'époque de ses succès, lancé à Paris un orfèvre qui était connu à la Cour sous le nom d'orfèvre de M. de Nemours⁵.

On conçoit, en présence d'un prince doué de si brillantes qualités, l'enthousiasme de ses contemporains même les plus graves, d'un de Thou par exemple, qui exprimera le regret de n'avoir pu voir la publication des œuvres de Jacques de Nemours comparables, à son avis, aux glorieux écrits des Strozzi et du duc d'Atri.

1. Ms. cherche.

2. Turin, Archives de Cour : *Storia della Real Casa*, 4^e catég. mazzo 5, dossier Jacques de Nemours. Eloge de ce prince par son confesseur Christin.

3. Turin, Arch. de Cour, éloge funèbre de ce prince par Christin.

4. *Accademia della Fama*, p. 243, d'après une citation de M. Claretta.

5. D'après l'enquête du procès soutenu par Françoise de Rohan contre le duc de Nemours (Bibl. nat., fr. 3169, fol. 39), ms. qui a inspiré les travaux du baron de Ruble et du comte de La Ferrière. L'inventaire du château d'Annecy est conservé aux Archives de Cour à Turin. L'auteur de cette notice en prépare la publication. Quant à l'inventaire dressé à Turin le 11 septembre 1585, ms. de 48 pages, en en trouvera le texte dans le ms. fr. 3424, fol. 65 de la Bibliothèque nationale de Paris.

Nous avons pensé, en retrouvant à Paris, dans le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, l'un des travaux littéraires du « bien disant » duc de Nemours, accomplir un pieux devoir en exécutant le vœu formé il y a trois siècles par le président de Thou.

Ce manuscrit se trouve dans le fonds français n° 8967 (ancien suppl. fr. 20) et forme un volume de 34 feuillets in-folio sur papier à filigrane représentant un écu orné d'un aigle aux ailes éployées, surmonté d'une couronne comtale supportant une fleur quadrilobée à longue tige ; la pointe de cet écu repose sur un cartouche en forme de bâton, placé horizontalement, décoré d'une inscription fruste en lettres capitales. L'écriture de ce manuscrit est de la fin du xvi^e siècle ; la mention suivante, tracée de la même main sur le 1^{er} feuillet : *Instruction que feu Monseigneur a laissé à Messeigneurs ses deux enfans*, prouve que cet exemplaire a été copié à la mort de l'auteur, soit après 1585, et vraisemblablement avant le décès de son fils aîné, mort en 1595. Ce manuscrit fit partie d'une bibliothèque inventoriée au commencement du xvii^e siècle, et porta alors la cote *dddd*, inventaire dressé probablement au décès d'un membre de la famille de Genevois-Nemours. A la fin se trouve un intéressant dessin à la plume représentant une armée en ordre de combat.

Il existe une copie moderne de ce document, faite d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale par les soins de M. Champollion, pour un érudit piémontais, le chevalier César de Saluces. Elle est conservée actuellement dans la riche bibliothèque du duc de Gênes, à Turin, dont les collections, si intéressantes pour l'histoire militaire de la Savoie et du Piémont, sont mises avec une grande courtoisie à la disposition des travailleurs. M. le baron Claretta en a pris connaissance et en a signalé l'intérêt dans sa *Vita di Maria-Francesca-Elisabeth di Savoia-Nemours* et en a publié le préambule en regrettant de ne pouvoir en donner le texte complet. Il existe une autre copie du xvi^e siècle des Instructions à la Bibliothèque nationale de Paris, vol. 255 des Cinq-Cents de Colbert, fol. 324.

Le duc de Nemours aimait à montrer cette œuvre de prédication aux personnes de son entourage. Son confesseur Cristin déclare qu'elle était réputée « de tous ceux qui l'ont vue pour un des plus admirables legs que jamais père laissât à ses enfans ».

Le manuscrit que nous publions se compose de deux par-

ties. La première partie ou « Instruction » est à proprement parler un recueil de préceptes moraux dont devront s'inspirer ses fils pour se conduire dans la vie en gens de bien et d'honneur. La deuxième partie ou « Discours » contient des conseils adressés à un prince pour la direction d'un Etat et à un capitaine pour le commandement d'une armée.

L'intérêt principal présenté au point de vue historique par l'œuvre du duc de Nemours, indépendamment de la curiosité que peut exciter les productions d'un personnage aussi remarquable, est son caractère personnel. L'auteur, « nourri parmi tant de grands hommes et capitaines, en ce grand chaos d'affaires tant d'estat que de guerre qu'il a pu apprendre depuis 36 ans qu'il porta les armes au service de cette grande et puissante couronne de France », a bâti son discours, suivant ses expressions, « sur les malheurs, desastres, ruines, pertes d'estats et d'armes et un monde d'inconvénients et fautes qui en dépendent ». Ces conseils, sorte de testament politique écrit pour ses enfants, portent l'empreinte d'une grande sincérité. Malheureusement, l'auteur, en donnant à son œuvre, par l'usage de préceptes, un caractère philosophique, s'est abstenu le plus souvent de justifier ses aphorismes par le récit des évènements qui les suggéraient.

Les curieux de la littérature du xvi^e siècle trouveront dans ce morceau les qualités et les défauts de l'époque : des expressions heureuses et des pensées énergiques, au milieu de périodes verbeuses, tiendront continuellement le lecteur en haleine ; les philologues remarqueront, à divers mots et à certains tours de phrases, l'influence de la langue italienne, très naturelle par la connaissance qu'en avait l'auteur.

Dans ce livre de bonne foi, le duc de Nemours se révèle à cette époque si troublée du milieu du xvi^e siècle où l'intérêt fit si souvent changer les hommes, comme un chevalier qui plaçait au-dessus de tout le culte de la gloire que ses ancêtres avaient acquise par le monde.

Souvenez-vous de la maison d'où vous estes sortis, dit-il à ses enfants et tout ainsy que vos predecesseurs vous ont éclairé par leur vertu et prudence, mettez peine aussi de servir de lustre par la vostre à ceux qui viendront après vous. Car ce n'est pas peu d'ensuivre les vertus et bonne vie de ses antecesseurs, mais c'est encore davantage de servir de lustre à ses successeurs. Prenez garde de vivre si en gens de bien et de conscience que vous serviez plustost d'exemple à vos serviteurs et à vos subjects que eulx à vous, car il fault que la teste montre le chemin aux pieds et non les pieds à la teste.

Et il s'efforce par ses conseils « de leur montrer le vray chemin par où, sans nulle hypocrisie ni feintise l'on se peut rendre digne d'être employé aux grandes et honorables charges ».

Le lecteur, hanté par le souvenir de l'attitude du duc de Nemours avec M^{lle} de Rohan, parcourra peut-être d'un regard sceptique ces conseils d'un pécheur repent. Il convient, pour donner à notre personnage sa véritable physionomie, de proclamer que si Jacques de Savoie fut, dans ses aventures galantes, d'une rare inconstance, il manifesta dans ses amitiés une telle fidélité qu'on en peut conclure qu'il plaçait dans cette sûreté de relations son point d'honneur, ainsi que dans un dévouement absolu à la même cause. On en a la preuve dans cette célèbre affaire de Meaux quand, bien que goutteux et alité, il prit le commandement de l'escorte royale, responsabilité que les autres capitaines avaient esquivée. Plus tard, en 1575, alors que ses infirmités perpétuelles l'empêchaient depuis plusieurs années de jouer un rôle actif à la Cour de France, il continuait à défendre avec désintéressement la cause du roi et contribuait par ses bons conseils à apaiser les troubles que le duc d'Alençon, héritier présomptif, voulait susciter par une prise d'armes.

La partie politique du *Discours sur le faict du Gouvernement* est l'œuvre d'un homme dont les opinions, suivant le mot de Brantôme, « étaient belles et recevables en un conseil ». La partie militaire est due à un capitaine ayant conquis son expérience sur les champs de bataille, détestant « ces guerriers par livre qui, sous ombre de leurs lettres, veulent plus parler de la guerre que les vieux capitaines », ayant su se faire écouter dans les cas difficiles dès ses débuts dans la carrière des armes, par ses rivaux dans les conseils de guerre¹ ; sa supériorité était si incontestable que, au témoignage de Brantôme, « soldats et capitaines se mettaient aux champs pour être sous lui² ».

Avant de publier ce document, d'après le manuscrit fr. 8967 de la Bibliothèque nationale de Paris, quelques mots encore pour montrer comment se réalisèrent les espérances de Jacques de Savoie, persuadé que les deux enfants auxquels il destinait cette instruction se conduiraient « si en gens de bien et d'honneur qu'ils ne forligneraient jamais ».

L'aîné, Charles-Emmanuel (1567-1595), qui avait débuté avec

1. Voir dans les commentaires de Montluc (édition de la Société de l'*Histoire de France*, tome I, p. 350), comment le duc de Nemours, en 1551, âgé alors de 20 ans, sut amener les jeunes gens qui composaient le conseil de guerre du maréchal de Brissac à se ranger à l'avis du capitaine le plus expérimenté.

2. BRANTÔME, éd. Lalanne, t. VI, p. 174.

succès à la Cour de France au témoignage du cardinal de Guise, « en gagnant le cœur de tout le monde », prit une part très active dans les guerres de la Ligue et se distingua notamment dans la défense de Paris en 1590. Fier de la gloire acquise pendant ce siège, le duc de Nemours s'était imaginé qu'il était le seul qui fut digne de monter sur le trône de France depuis la mort du cardinal de Bourbon que la Ligue avait proclamé roi sous le nom de Charles X¹ ; il fit fabriquer dans cette intention, par Nicolas de Lange, une généalogie établissant ses droits comme héritier de Louis XII, son bisaïeul maternel. Il avait commencé à se tailler, dans le Lyonnais, le Dauphiné, le Mâconnais, le Beaujolais et le Forez, une petite souveraineté grâce à ses fonctions de gouverneur de Lyon qu'il exerçait depuis 1588. Mais le régime despotique qu'il établit dans cette ville le fit détester par la population qui lui reprochait d'avoir substitué à l'autorité légitime de ses magistrats celle de gens à sa dévotion. Aussi, lorsque le duc de Mayenne, son frère maternel, avec lequel il avait eu de violentes discussions engendrées par leur rivalité, entreprit d'arrêter la tyrannie de ce prince ambitieux, les Lyonnais lui prêtèrent main-forte. Le duc de Nemours, fait prisonnier par ses propres sujets, fut conduit en 1593 au château de Pierre-Encize ; il s'en échappa l'année suivante, jurant de tirer une vengeance éclatante de ses sujets rebelles et mourut dans son château d'Annecy en août 1595, avant d'avoir exécuté ses menaces, sans avoir pu se consoler de l'avortement de ses projets ambitieux étouffés par l'abjuration d'Henri IV.

L'aîné des fils de Jacques de Savoie nous apparaît comme le type caractéristique de ces seigneurs, nombreux à cette époque troublée, qui essayèrent de profiter des embarras de la France pour s'ériger en princes indépendants. Le cadet, Henri (1572-1632), connu d'abord sous le nom de marquis de Saint-Sorlin, puis, après qu'il eut hérité de son frère, sous celui de duc de Genevois et Nemours, fut entraîné naturellement dans la Ligue par l'ascendant de son aîné ; il s'empressa de la quitter aussitôt que ce dernier eut disparu. En 1596, il fit la paix avec Henri IV : désireux surtout de quiétude, il sut rester neutre pendant la guerre entreprise par ce roi contre son cousin le duc de Savoie. Il fallut, pour le faire sortir de son inertie, l'affront que lui fit ce prince en refusant de lui donner sa fille en mariage. Il guerroya quelque temps contre lui dans la lutte soutenue avec l'Es-

1. A. PERICAUD l'aîné : *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours*, Lyon 1827, et *Les Gouverneurs de Lyon*, Lyon 1841.

pagne puis, préférant sa tranquillité à ses rancunes, il se réconcilia dès qu'il le put faire honorablement.

Doué d'un certain goût artistique, qu'il manifestait dans l'organisation des fêtes de la Cour, le second fils de Jacques de Nemours, qui n'avait point hérité des autres qualités si brillantes de son père, ne paraît point avoir pris peine « à servir de lustre à ses successeurs », malgré les conseils que celui-ci lui donne dans ses Instructions.

L'éditeur a pensé, par la publication du texte inédit de ces Instructions, intéresser les nombreux érudits qui s'occupent, en deçà et au delà des monts, de la Maison de Savoie, en leur donnant une nouvelle preuve de l'activité littéraire des princes de ce nom, si brillante dans la deuxième moitié du xvi^e siècle, depuis l'union d'Emmanuel-Philibert avec une protectrice éclairée des lettres, Marguerite de France, sœur de François I^{er}.

MAX BRUCHET.



INSTRUCTION ACCOMPAGNÉE D'UNG DISCOURS SUR LE FAICT DU GOUVERNEMENT ET CONDUITE D'UNG GRAND ESTAT ET D'UNE GRANDE ARMÉE, POUR SERVIR TANT A UNG GRAND PRINCE QU'A UNG GRAND CAPPITAINE, QUE MOY JAQUES DE SAVOYE, DUC DE GENEVOIS ET DE NEMOURS. LAISSE A MES DEUX ENFANS CHARLES ET HENRY DE SAVOYE, POUR S'EN AYDER QUAND DIEU LEUR FERA LA GRACE D'ESTRE L'UN OU L'AULTRE OU QU'IL SE PRESENTERA L'OCCASION DE S'EN POUVOIR AYDER, LEQUEL JE N'AY BASTI SUR LES LIVRES MAIS SUR CE QUE J'AY VEU PAR EXPERIENCE DEPUIS TRENTE SIX ANS PASSEZ QUE JE PORTE LES ARMES. ET PREMIEREMENT, JE COMMENCERAY PAR L'INSTRUCTION, PUIS JE VIENDRAY AU DISCOURS. LE TOUT FAICT A MONTCALIER L'AN MIL CINQ CENTS QUATTRE VINGTS ET DEUX.

Charles et Henry, mes enfans bien aiméz, me veoyant gouteux, vieulx, estropié et maladif, et n'attendant tous les jours sinon l'heure qu'il plaira à Dieu me prendre et faire sa volonté de moy pour me rendre (s'il luy plaist et comme j'espere qu'il m'en fera la grace), plus heureux que je ne suis en ce miserable monde et vous y laisser sans que j'aye eu la santé et le moyen de vous y aquerir les biens et honneurs que j'eusse bien désiré, tant pour l'amitié que je vous porte que pour l'esperance que j'ay que vous serez tous deux si gens de bien et d'honneur que ne forlignerez jamais, qui me fera avoir plus de regret quand je vous abandonneray que non pas d'abandonner les choses

mondaines qui ne sont que vanitéz ; et, aussy que vivant je n'auray eu ce plaisir, pour mon indisposition, de vous avoir peu conduire avec une espée à la main pour le service du Roy ou de Monseigneur et nepveu duc de Savoye, qui sont noz souverains princes, aux lieux où, ayant apprins en ma jeunesse d'aquerir honneur et reputation, je vous y eusse encore peu monstrier le vray chemin par où sans nulle hypocrisie ni feintise l'on se peult rendre digne d'estre employé aux grandes et honorables charges ; mais, puisqu'il plaist à Dieu que je sois privé de ce contentement, et ne pouvant bouger d'une chaize sans que mes vallets m'en ostant, je prens mon plus grand plaisir à faire quelque chose qui vous puisse tourner à benefice et servir d'augmenter vostre reputation apres moy.

Et, parce qu'il m'a semblé tant pour m'acquitter du devoir de pere que pour rendre le tribut à l'amour naturel de vous deux, que je tiens pour moy mesme vous devoir laisser ce peu d'instruction avec un petit discours fondé sur ce que j'ay peu apprendre depuis trente six ans qu'il y a que je porte les armes au service de cette grande et puissante coronne de France, et nourri parmy tant de grands hommes et cappitaines et en ce grand chaos d'affaires tant d'estat que de guerre que j'y ay veu traiter de mon temps, estant le plus grand legat, plus riche et proufitable heritage que je vous puisse laisser, j'entends de ce qui deppend de moy, lequel discours et instruction je vous encharge tous deux, tant pour vostre bien et utilité que pour contenter la memoire de vostre pere, le lire souvent, le bien retenir, garder et observer selon les affaires et occasions qui se presenteront ; car il vous en peult arriver bien peu que, en le lisant, vous n'y trouvez quelque chose qui vous y puisse servir. Et, encore que ledict discours s'adresse aux grands princes et aux grands cappitaines et que ne soyez ni l'ung ni l'autre pour cette heure, vous estes assez bien néz et d'assez bonne maison pour me faire esperer, estans gens de bien envers Dieu et le monde, que pourrez estre ung jour plus grans et d'une façon et d'autre, et arriver avec la prudence, experience et valeur que Dieu vous donnera, s'il luy plaist, à l'honneur et gloire que noz predecesseurs ont acquis par tout le monde. Et ne laissera cedict traicté de vous servir aussy bien d'instruction qu'à des plus grands que vous n'estes.

Donques, mes chers enfans, je vous enjoindray et commanderay comme pere et vous prieray, comme le plus grand amy que vous aurez jamais en ce monde, de vouloir vous estudier

de tout vostre pouvoir d'ensuivre et bien observer ce peu d'avertissement que je vous laisse, lequel j'ay basti sur les malheurs, desastres, ruines, pertes d'estats et d'armes et ung monde d'inconveniens et fautes qui en deppendent, lesquelz à mon regret j'ai veu arriver en plusieurs estats et seulement pour avoir oublié et ne tenir conte d'observer ce qui s'ensuit et pour s'estre servi de gens tant d'age que de sçavoir incapables de leurs charges.

Premierement, vous servirez bien Dieu et l'aimerez et craindrez de tout vostre pouvoir, vous recourrez à luy en toutes vos adversitéz, vous le remercierez en vos fœlicitéz et les tiendrez de luy, vous le recognoistrez en toutes voz actions comme celuy qui peult tout, et en aurez tousjours sa crainte devant les yeulx : car il vous peult prendre aussy bien aujourd'hui que demain, jeunes que vieulx et sains que malades. Et fault croire que non seulement uous mais le plus grand roy du monde ne sçauroit prosperer ni arriver à nul de ses desseins ou intention sans sa volonté et sa grace.

Obeissez, craingnez, aimez et honnorez apres Dieu surtout vos princes souverains et n'espargnez vie, bien, sang ni rien qui deppende de vous pour leur service : car, oultre que le leur devez, vous en serez tousjours plus estiméz de tous gens de bien et d'honneur et plus satisfaits en vous mesmes.

Soyez obeissants à vostre mere ¹, portez luy honneur et reverence et prenez garde de luy complaire en tout ce que vous pourrez comme le luy devez, tant parce que c'est le commandement de Dieu, que je sçay qu'elle le merite, et que le devez faire, si voulez reussir à bonne fin, car l'ayant cognue, je sçay qu'elle vous conseillera si bien qu'en serez contents.

Souvenez vous de la maison d'où vous estes sortis, et tout ainsy que vos predecesseurs vous ont esclairé par leur vertu et prudence, mettez peine aussy de servir de lustre par la vostre à ceulx qui viendront apres vous : car ce n'est pas peu d'ensuivre les vertus et bonne vie de ses antecesses, mais c'est encore davantage de servir de lustre à ses successeurs.

Ne vous desesperez ni mouvez jamais trop si par fortune n'estes tenu au comte que devez par l'occasion d'aultruy à l'endroit de vostre prince car, pourveu que soyez gens de bien, vous serez tousjours tenus pour telz et les meschants qui vous

1. Anne d'Este, fille du duc de Ferrare, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, qui épousa en 1566 le duc de Nemours et mourut à Paris en 1607. Son corps fut porté à l'église Notre-Dame d'Anncy.

nuiront soubz main tenus pour telz qu'ilz seront aussy. Et croyez et vous y arrestez que la verité, qui est l'escu et le recours des gens d'honneur et de velleur, sera tousjours cognue, et qu'il n'y a nulle meschanceté ni artifice desguisé qui sceut si bien couvrir son effect que la verité et la sincerité ne le gaigne tousjours. Je le vous dy par ce que je l'ay espruvé.

Gardez vous bien, pour quelque amitié que sceussiez prendre à qui que ce soit, de vous laisser posseder comme il y en a en ce temps si avant, et comme il ne manque de proposeurs d'entreprises ruineuses que l'on vous voulut conduire, vous chatouillant de plus d'honneur et grandeur, en chose qui puisse tant soit peu alterer l'estat de vostre prince : car ce seroit faict contre vous mesmes et seriez tenus pour gens legers, sans jugement et infidelles à Dieu, à vostre prince, à vostre honneur et à vostre reputation.

Ne jugez jamais par faveur et pensez que Dieu vous jugera.

Il ne fault estre veritables en tout ce que vous traicterez et avec qui que ce soit et fust ce bien avec vostre ennemy, car c'est la plus belle part que puisse avoir ung prince.

Il ne fault rien promettre que ne vueilliez tenir, et par ce fault bien penser, avant que parler et avant que promettre, si pouvez tenir et si vous dites verité : car il n'y a rien au monde qui face plus desdaingner et mesestimer ung prince ou ung chevalier de qualité et qui garde plus les gens d'honneur de traiter avec luy que quand il est cognu trompeur et menteur sans tenir sa parolle, et nul ne s'y peult fier.

Ne croyez legerement sans ouïr la partie accusée, car outre que souvent l'on veult mal à qui n'en peult mais, cela est attribué à legereté qui est chose mal seante, et personne ne veult servir tel maistre.

Ne jugez jamais legerement ni sans ouïr les deux parties car, outre que sortiriez de la justice et de la raison, personne ne se voudroit soubzmettre à vous, qui seroit vous tenir en peu de comte et en grand mespris.

Ne faites tort ni desplaisir à personne à vostre escient, mais plustost faites vous aimer d'ung chascun et leur en donnez occasion ; car la plus grande richesse que scauroit avoir ung prince c'est d'avoir beaucoup d'amys lesquelz amys fault aimer de loing comme de pres et ne les point oublier.

Faites du bien à voz serviteurs sans qu'ilz vous en demandent, j'entends à ceulx qui le meriteront et qui vous seront fidelles, car c'est le moyen d'estre bien servi.

Prenez garde de vivre si en gens de bien et de conscience que vous serviez plustost d'exemple à voz serviteurs et à voz subjects que eulx à vous, car il fault que la teste monstre le chemin aux pieds et non les pieds à la teste.

Prenez tousjours conseil des plus vieulx et des plus sages car, quoy que vous puissent dire les jeunes, ils en sçavent plus qu'eulx, et par ainsy vous en pouvez apprendre davantage.

Prenez vous garde de trop escouter ung grand parleur, car d'ung costé ilz sont volontiers de peu d'effect et de l'autre il n'est pas possible de tant parler sans dire ung monde de choses mal à propos en bonne compagnie, et n'ont jamais faulte de mettre en avant quelque entreprise mal fondée et domma-geable ; et faire de mesme d'ung grand venteur et qui blasme aultruy.

Fuyez l'avarice et mesprisez la prodigalité, car l'ung est mal seant et l'autre procede d'ignorance, et tous deux sont desagreables à Dieu.

Ne soyez point moqueur ne trompeur, car la moquerie injurie plus le moqueur que non pas le moqué, et la tromperie est accoustumée de retourner sur le trompeur et n'en reçoit que mauvaise reputation et inimitié de ceulx à qui il touche.

Parlez peu et pensez beaucoup, mais ne laissez pour cela de mettre peine de sçavoir bien faire entendre vostre conception pour n'estre tenu ignorant, et vous souvenez qu'il fault que la langue soit subjecte au cueur et non pas le cueur à la langue.

Ne jugez jamais d'aultruy, mais jugez vous bien vous mesme, car cela vous gardera de faillir.

Soyez liberal à ceux qui le meriteront.

Honorez les vieulx, car il est bien seant aux jeunes ; et quand serez vieulx, on le vous rendra.

Cherchez bon conseil et fuyez le mauvais.

Recherchez la vertu et fuyez le vice.

Courroucez vous tard et pardonnez à bonne heure, j'entends les choses licites et raisonnables à pardonner, car c'est ignorance et faulte de jugement de pardonner ung crime de lese-majesté, une trahison faicte à son maistre, et ung homicide de guet a pend, tant pour avoir le bien d'aultruy que pour avoir contentement en ce monde, car ilz ne sont excusables ni envers Dieu ni envers le monde.

Ne vous laissez jamais tromper qu'une fois, car nul ne se peult garder de la premiere ; mais si attendez jusques à la deuxiesme, vous ne serez tenus pour gens d'esprit ni d'enten-

dement et personne ne craindra de vous tromper. Et croyez que qui a esté une fois meschant, il luy est bien aisé de l'estre plus de quatre.

Monstrez la prudence en adversité comme en la prospérité et faictes, s'il est possible, que quoy qu'il vous advienne l'on ne cognoisse jamais trop de changement ni trop d'esmotion en vous pour joye ou fascherie que vous ayez, car tel effect ha plus de la femme ou de l'enfant que non pas de l'homme.

Ayez tousjours plus en recommandation l'honneur que la vie, car l'honneur dure à jamais et la vie ne dure presque rien.

Ne prenez point une querelle mal fondée ni ne monstrez jamais d'estre mutins ou malaiséz, car au lieu d'estre recherchéz d'honnestes gens, ils vous fuiront ; mais mourez plustost mille fois que d'endurer rien qui touche tant soit peu à l'honneur.

Ne souhaitez jamais la mort pour chose qui vous advienne, mais gardez vous bien de la craindre ; car en faisant l'ung, vous offenseriez grièvement Dieu et en faisant l'autre, trop vostre reputation et le lieu d'où vous estes sortis.

Ne chastiez jamais personne sans premierement sçavoir bien s'il a malfaict, car c'est aussy bien peché envers Dieu de punir l'innocent comme c'est malfaict selon la loy de pardonner au meschant.

Ne gardez jamais sur le cœur une inimitié cachée à personne, mais esclairez vous bien devant que vouloir mal ; et surtout ne vous fiez d'ung amy reconcilié.

Ne soyez point cruels ni sanguinaires car, oultre l'offense de Dieu, l'ung et l'autre n'ont rien de l'honneste homme ni du cavalier, mais ont plustost de la beste brute.

Ne dites mal des morts, car c'est taxer leur memoire et ilz ne nous peuvent respondre.

Ne vous resjouissez point du mal d'aultruy, mais vous opposez tousjours aux choses malfaictes, reprenans ceulx qui feront mal, monstrans de le trouver mauvais et ne l'endurez point où vous aurez pouvoir.

Soyez aulmosniers et non pas par gloire et hypocrisie, mais faites le pour obeir à Dieu et par charité.

Ce que pourrez faire aujourd'huy n'attendez jamais au lendemain, et ce que vous pourrez faire vous mesmes, ne le faites jamais faire par aultruy.

Sçachez vous bien vaincre vous mesmes, car ce sera la plus grande victoire que vous sçauriez acquerir et la plus proufitable.

Servez vous des vieulx serviteurs de voz pere et predecesseurs

et leur faictes du bien et de l'honneur s'ilz sont et ont esté fidelles à la maison, et s'ilz sont aultres, n'ayez respect à la vieillesse en ce cas : car, plus ilz auront esté de longue main en ladicte maison et plus ilz auront apprins des affaires et de ce qui concerne l'estat ; par mesme moyen, pourroient faire plus de mal s'ilz sont meschants, qui les rendroit plus dignes de chastielement et vous plus excusables.

Ne donnez jamais estat d'importance en vostre maison, pour priere que l'on vous face ni par faveur, à qui ne la merite, car c'est trop de rompement de teste pour vous et de mescontentement à vos aultres serviteurs : qui est bien souvent occasion que l'on perd ung bon serviteur pour gratifier ung ignorant.

Ne recepez nul homme de mauvaise vie ni de mauvaise conscience en vostre maison ni homme qui aye trahi son maistre, car il vous en pourroit faire de mesme ; et si en cognoissez quelqu'un, chassez le incontinent.

Ne tenez point de querelleux, car qui engendre querelle en une maison monstre de ne porter point de respect à son maistre, et qui ne luy en porte point, c'est signe qu'il ne l'aime point et qu'il ne se soucie point de le maistre en peine, et par mesme moyen, ne luy peult estre fidelle serviteur.

N'endurez point de partialitéz chez vous, mais mettez peine que tous soient unis ; ne vous servez de blasphemateurs, larçons, flatteurs ni rapporteurs : car c'est la ruine entière d'une bonne maison et qui en leve ordinairement le repos.

Ne soyez superbes ni glorieux, car oultre qu'il desplaist à Dieu et au monde, vous ne trouverez jamais galand homme qui face comte de vous.

Ne vous fiez ni servez d'ung que vous cognoistrez avoir son prouffit particulier plus en recommandation que celuy de son maistre et sa grandeur : car telles gens ne servent que pour en tirer ce qu'ilz peuvent puis abandonnent le maistre, leur honneur, leur conscience et leur debvoir.

Ne recepez jamais benefice de personne que s'il est possible et qu'il soit en vostre puissance (*sic*) il ne se sente obligé du mesme plaisir qu'il vous aura fait et en reçoive utilité au double.

Souvenez vous que c'est une chose bien dangereuse, et de quoy il fault bien qu'un jeune prince qui n'ha encore l'experience pour cognoistre les gens tels qu'ilz sont se garde, de favoriser seul ung ignorant malicieux : car d'ung costé, de peur que le maistre cognoisse son ignorance, et cognoissant qu'il le possède, ne lairra jamais approcher homme sage ni

d'experience ni nul bon conseil, et ne voudra que le sien seul, blasmant tousjours les actions des sages et des vieulx ; et de l'autre, il mescontentera tout le monde, d'ou procederont mille inconveniens, sans qu'il y puisse remedier ni qu'il vous sçache servir ni soulager, à propos de rien que ce soit.

Et surtout ne vous laissez jamais tant posseder à personne, ni mesme à vostre femme, que pour leur complaire ilz vous mettent en peine : car celuy qui possede son maistre veult que tout passe par ses mains, que tout mouve de luy et que rien ne se face sans luy, et lairra à part le service du maistre pour son ambition particulière, sans regarder aultrement à son devoir, mais seulement à faire ce qu'il veult qui soit faict. Et s'il porte haine à quelqu'un, encore qu'il vous soit bon serviteur, sans vous respecter il vous empeschera de luy faire du bien et de l'honneur et le vous fera perdre s'il peult. Et souvenez vous que les plus fins y sont prins s'ilz se laissent tant soit peu posseder ; non que je vueille dire que ce ne soit beaucoup de soulagement et repos en la maison d'ung prince quand il y a une sage et vertueuse femme et quelque serviteur de mesme aussy, sur qui l'on se puisse reposer des choses que l'on ne peult quelquefois faire soy mesme.

Regardez bien quand vous vous marierez : comme il est nécessaire, pour avoir lignée, de prendre une femme qui soit saine et de bonne maison, sans macule, tant pour la posterité que pour vostre contentement, et qu'elle soit bien conditionnée, bonne catholique et tenue en bonne reputation, laquelle vous aimerez et luy tiendrez loyaulté et bonne compagnie comme Dieu vous le commande, qui sera le chemin de bien vivre ensemble et avoir des enfans, s'il plaist à Dieu vous en donner, qui vous sera une grande consolation sur voz vieulx jours.

Ne signez jamais lettre que n'avez leu ce qui est dedans, quelque fidelle serviteur que ce soit qui la vous baille à signer : car ce sont choses trop dangereuses et d'où il vient trop d'inconveniens. Ne fault aussy bailler blancs signéz ni vous rapportez de voz depesches d'importance à personne, soit de dons ou de gratifier quelqu'un : car, voulant faire plaisir à qui il touche, on flatte où l'on trahit bien souvent.

Ne vous laissez aussy jamais aller aux persuasions des grands harangueurs, car la persuasion ne s'applique jamais qu'à faire trouver bon ce que le persuadeur demande. Mais ce qui doit persuader ung prince sont les effects et services esprovéz et la raison, non les parolles.

Ne monstrez jamais avoir peur du danger de la vie où il y ira de l'honneur et de la reputation : mais en toutes vos actions, ayez peur de faillir, car la peur de faillir est louable et celle de la vie est vile et blasmable.

Mes enfans, je vous ay dit ce que j'ay pensé pour le mieulx pour votre honneur, conscience, reputation et repos de vostre vie. En lisant ce traicté suivant, vous verrez aussy la façon de vous conduire quand Dieu vous fera la grace à tous deux d'estre seigneurs d'estat ou conducteurs d'armée, selon ce que j'en ay peu apprendre durant ma vie. Je prie Dieu qu'il vous face la grace à tous deux de bien ensuivre l'instruction que je vous ay donnée cy dessus et le traicté que je vous laisse cy apres, pour quand il s'en presentera occasion. (A suivre.)

SÉPULTURES BURGONDES

STATIONS ET MOBILIER FUNÉRAIRE

(Suite.)

Passy. — A *Marlioç*, près du château, on a trouvé, à 4^m de profondeur, des squelettes enfermés sous des dalles de grès. Quelques monnaies romaines ont été recueillies à côté de ces sépultures ¹.

Saint-Jean de Tholome. — A *Lachat* et à *Savernaç*, des trouvaillies de tombes en pierre avec squelettes sont indiquées par le Rép. Arch.

Thiez. — Le Rep. Arch. mentionne la découverte, à une époque indéterminée, de cercueils en pierre contenant deux squelettes de grande taille, dans le cimetière de la commune, aux environs du presbytère.

Arenthon. — Un cimetière burgonde découvert depuis longtemps, au lieu dit *Thévely*, est cité par M. Gosse ².

Scientrier. — Douze squelettes de grande taille furent découverts dans cette localité en 1854. (Rep. Arch.)

Arthaz. — Sur un tertre, au lieu dit *Cimetière des Patens*, à 500^m de l'ancienne église, on a trouvé des cercueils en molasse renfermant un, deux et jusqu'à trois squelettes. (Rep. Arch.)

Cranves. — Tombes en dalles de molasse ou en gneiss, grossièrement taillées. Les squelettes avaient les pieds tournés

1. *Rev. sav.*, 1880.

2. *A. G.*, IX, loc cit.

du côté de l'est ; les têtes reposaient parfois sur une grosse pierre ¹.

Annemasse. — De nombreuses tombes en molasse ont été, d'après le Rép. Arch., exhumées sur l'emplacement du cimetière actuel.

Vétraz-Monthoux. — Le même Rep. signale la trouvaille de tombes de même nature sur le tertre de *Monthoux*, près des ruines de l'ancien château.

Ville-la-Grand. — Des cercueils construits avec des tuiles gallo-romaines ont été exhumés dans cette localité. (Rép. Arch.)

Ambilly. — Cimetière signalé par Revon. Les tombes sont formées de dalles de molasse rectangulaires ou rétrécies vers les pieds. L'orientation est peu constante ; quelques tombes sont à angle droit sur les autres ².

III. — PAYS DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS.

Bossey. — Un cimetière, cité par Revon, contenait de nombreuses tombes en molasse.

Archamp. — Au lieu dit la *Vigne des Morts*, on a découvert des tombes en molasse irrégulièrement orientées. Leur mobilier funéraire se composait uniquement de poterie grossière ³.

Saint-Julien. — L'importance d'un cimetière trouvé au centre même de cette ville démontre que cette localité peut être comptée au nombre des établissements burgondes fondés aux environs de Genève au v^e siècle par les débris de l'armée du roi Gondicaire ⁴. M. César Duval mentionne la découverte de cette nécropole en ces termes : « Dans les travaux exécutés en 1874 pour l'élargissement de la rue principale de Saint-Julien, on a exhumé, sur l'emplacement méridional de la maison Hofman, une partie assez considérable d'un cimetière burgonde. Les tombes en grès serpentifère contenaient des squelettes dont la face était tournée vers le levant ; quelques-unes de ces tombes étaient cimentées, d'autres non. L'une d'elles cimentée contenait deux squelettes, un d'homme et un de femme. On n'a trouvé dans ces tombes aucun objet, arme, monnaie, ustensile, etc., qui ait pu donner une indication précise sur la date de ce cimetière ; l'état de friabilité des ossements indique en tous cas une époque très reculée. »

1. A. G., t. I, p. 251.

2. *Rev. sav.*, 1866, p. 102.

3. A. G., t. I, p. 254.

4. C. DUVAL : *Ternier et Saint-Julien*, p. 8 et note.

Thairy. — Le Rep. Arch. signale simplement la découverte de cercueils de pierre disposés symétriquement.

IV. — VALLÉE DE LA BORNE ET PLATEAU DES BORNES.

Petit-Bornand. — Au hameau du Crêt, lieu dit *Saint-Martin*, on a trouvé vers 1840 sur les deux versants d'un petit plateau un cimetière important contenant environ 80 cercueils en tuf recouverts d'une pierre gréseuse semblant provenir d'Ayse. Chacun d'eux renfermait un squelette et parfois deux individus. (Rep. Arch.). M. Gosse fait remarquer que les paysans appellent ce cimetière le Charny ¹.

La Roche. — C'est au lieu dit *La Balme* que fut découvert l'un des plus intéressants cimetières de la Haute-Savoie au point de vue de la richesse du mobilier funéraire. Cette nécropole appelée le Charny n'a d'ailleurs pas été complètement fouillée. M. Gosse qui a étudié les objets recueillis dans ses tombes a déposé au Musée de Genève, où les archéologues peuvent les consulter, une abondante moisson d'agrafes, plaques, fibules, colliers, chaînettes, bracelets et épingles ².

Les cercueils sont tous en molasse, en forme de parallépipède rétréci vers les pieds. On trouve dans les tombes dont l'orientation est confuse, souvent deux squelettes ensemble, quelquefois trois. Le mobilier funéraire est aussi abondant que varié. Parmi les pièces les plus remarquables, il faut citer trois plaques de ceinturon à figures humaines. L'une d'elles représente un personnage donnant la bénédiction. Sur une autre l'artiste a gravé deux figures debout levant les bras ; dans l'inscription peu lisible qui court le long des bords on peut discerner le mot *fecit*.

Les agrafes en fer plaqué d'argent sont en très grand nombre ; à côté se trouvent des lamelles de ceinturon en bronze portant des lignes tracées à la pointe.

Les épées en fer, très rares, sont à un seul tranchant avec sillon longitudinal sur le plat de la lame près du dos. En revanche on trouve communément des poignards ou coutelas en fer.

Les lames d'épées sont toujours placées à droite du corps ; les poignards, sur les os du bassin ou entre les fémurs.

Les parures de femmes sont représentées dans les tombes

². A. G., t. IX, p. 5.

¹. GOSSE : *Notice sur d'anciens Cimetières* et suite à cette notice. A. G., t. IX et suite à cette notice, A. G., t. XI.

par des grains de collier en verre ou en terre émaillée, des épingles et des bouclettes en bronze, des boucles d'oreille en argent, des doubles crochets, des chaînettes et des bracelets en bronze. Enfin des vases en terre cuite et en pierre ollaire représentent les ustensiles communément recueillis dans les sépultures. Dans une tombe d'enfant on a trouvé deux singulières fibules circulaires plaquées d'or et ornées de boutons en verre bleuâtre, une boucle en bronze, une bague avec monogramme et deux autres à chaton de verre bleu serti au moyen d'un anneau ciselé en forme de corde.

Tous ces objets ont été minutieusement décrits et figurés dans les notes publiées par M. Gosse. Nous ne les mentionnons ici que pour mémoire.

Un fait caractéristique ressort de l'étude du mobilier funéraire des sépultures de La Balme. On n'y trouve ni boucliers, ni haches, ni fer de lances ou de flèches. Les fibules à rayons ne s'y rencontrent pas plus que les grandes agrafes de ceinturon à plaque et contre plaque, ces dernières assez communes comme nous le verrons dans les tombes des autres régions de notre département.

Pers. — A *Chevrier*, au lieu dit *Margueire* on a découvert un cimetière cité par Revon¹ et auparavant relevé par M. Gosse².

Reignier. — A *Villy*, les tombes construites en dalles de grès étaient orientées de l'Est à l'Ouest. Dans l'une d'elles on a trouvé un squelette de femme âgée ; sur ses pieds était placé le crâne d'un homme adulte, puis tout à fait à l'extrémité de la tombe reposaient les autres ossements disposés à peu près suivant leurs relations anatomiques. Quelques crânes exhumés de plusieurs tombeaux présentaient une conformation particulière ; l'os frontal était aplati, comprimé et fuyant en arrière jusqu'à la hauteur du bregma. M. Gosse qui les a mesurés, ayant diagnostiqué une déformation artificielle effectuée sur le vivant, nous n'avons pas cru devoir en parler dans notre étude anthropologique. Le mobilier funéraire du cimetière de Villy rappelle un peu celui de La Balme, mais il est incontestablement moins riche.

Monnetier. — A *Mornex*, sur le col, entre le grand et le petit Salève, un cimetière peu important a été mentionné par M. Gosse. (Loc. cit.)

1. *Rev. sav.*, 1866, p. 102.

2. *A. G.*, t. IX, p.

Groisy. — Un grand cimetière a été déblayé vers 1854, au hameau de *Fontaine-Vive*, au lieu dit le Champ des Tombeaux. Non loin de cet endroit, un crêt miné en 1864 et en 1869 par M. Fontaine-Viveroux a donné quelques tombes en molasse avec squelettes. L'une d'elles contenait une épée en fer qui fut vendue à Genève¹. Un crâne dolichocéphale provenant de ce cimetière est conservé au musée de l'école communale de Groisy.

A *Flagy*, on a signalé également des tombes en molasse (Rép. Arch.), sans plus de détails.

A *Boisy*, au nord du château, des fouilles effectuées en 1874 ont mis au jour quelques tombes en molasse avec squelettes. Elles étaient situées à une certaine profondeur dans du gravier; quelques-unes contenaient au milieu d'ossements calcinés, un poignard, des couteaux en fer, ainsi que des boucles de ceinturon du même métal.

Aux *Aires*, chez un sieur Henry François, en écretant le sommet d'un mamelon, situé au lieu dit Dossenay ou aux Molasses, on a trouvé des tombes en molasse renfermant chacune deux squelettes. Le mobilier funéraire était composé uniquement de grains de collier.

Il est probable que le cimetière cité par M. Gosse à Saint-Hilaire se confond avec celui des Aires, car il nous a été impossible de retrouver la station indiquée par le savant genevois.

V. — VALLÉE DES USSÉS.

Par leur situation géographique commandant la profonde gorge des Usses, au pied des dernières ondulations méridionales du Salève, dans le voisinage d'un chemin antique très fréquenté, Cruseilles et ses environs étaient tout désignés pour l'établissement d'une agglomération burgonde. Les nombreuses trouvailles de tombeaux contenant un mobilier funéraire remarquable dont le Musée d'Annecy possède de beaux spécimens, témoignent de l'importance de cette station.

Dans le hameau du *Noiret*, situé entre Cruseilles et le pont de la Caille, il y a une trentaine d'années, on découvrait souvent des tombes uniformément construites en molasse, mais ces fouilles de terrain destinées aux travaux de l'agriculture ont passé, la plupart du temps, inaperçues. Les squelettes fu-

1. Il s'agit probablement de l'arme décrite par M. Gosse : A. G., IX pl. iv et figurée pl. iii, fig. 10 de la même notice.

rent brisés et dispersés et les objets de parure qui les accompagnaient furent égarés.

Cependant, après bien des recherches infructueuses, Revon¹ put recueillir dans cette localité une plaque de ceinturon très curieuse et complète. Toute en bronze et légèrement patinée (*fig. 5*) cette plaque est découpée à jour et représente un personnage à cheval vu de face et levant les bras. L'œil de l'animal est figurée par un point entouré d'un cercle, trois autres cercles centrés sont également frappés au poinçon sur le flanc. La facture de cet ornement est tout à fait grossière et l'artiste inexpérimenté a tout simplement représenté le visage de son cavalier par un contour ovalaire au trait, divergeant en deux pointes pour figurer la barbe. Une croix à branches égales occupe le milieu de la plaque dont la longueur y compris la boucle et l'ardillon est de 0^m055 ; la largeur 0^m045. Le bord est orné de nombreux traits parallèles et régulièrement espacés.

C'est à notre connaissance la première plaque de ceinturon ajourée à représentation humaine qui ait été jusqu'à ce jour découverte en Haute-Savoie. M. Gosse a donné dans sa notice² des dessins qui se rapportent à deux plaques de ceinturon analogues, mais d'un art encore plus sommaire, qui étaient conservées, à cette époque, dans la collection de M^{me} Fèvre de Chiseul. Celles-ci provenaient de Châlons-sur-Saône ; il est par conséquent intéressant de rapprocher ces trouvailles de la nôtre, étant données les relations ethniques qui unirent longtemps la Bourgogne et la Savoie.

Dans cette localité du Noiret, les tombes construites avec des dalles de molasse bien ajustées étaient toutes orientées uniformément de l'ouest à l'est.

La trouvaille principale a été celle d'une sépulture complètement envahie par la terre. Elle contenait un crâne brisé de jeune fille et quelques vertèbres seulement. A côté de ces ossements on a recueilli :

1^o Une plaque de ceinturon en fer avec bossettes hémisphériques, munie de sa boucle et de son ardillon. L'état d'oxydation très avancé de cette pièce ne permettait pas de l'étudier dans ses détails ; ce n'est qu'après une immersion d'un mois dans le pétrole que nous avons pu réussir à détacher la couche superficielle au moyen du burin et de la brosse. La plaque est alors apparue recouverte d'une lame d'argent qui ne présentait ni

1. *Rev. sav.*, 1866, p. 102.

2. *A. G.*, t. XI, pl. II, fig. 3 et 5.

ornements, ni dessin, ni inscription d'aucune sorte. En certains points la couche de rouille avait nettement conservé l'empreinte d'un tissu. Longueur totale de la plaque et de la contreplaque, 0^m31 ; largeur de la boucle, 0^m08.

2° Un certain nombre de grains de collier (*fig. 20*) dont la série représente à peu près tous les types qui se sont rencontrés jusqu'à présent dans le mobilier funéraire de notre région.

(A) Grain en verre brun sombre, formé d'un anneau aplati et orné sur son pourtour de trois lentilles en verre jaune brillant ;

(B) Un cylindre en verre couleur d'ambre clair, avec application de traînées d'émail grenat disposées en dents de scie ;

(C) Un grain à grosses côtes obliques, en pâte grossière émaillée bleu clair ;

(D) Un cylindre en pâte d'émail à festons polychromes alternativement bruns, blancs et jaunes ;

(E) Un grain en forme de barillet, recouvert d'émail brun ;

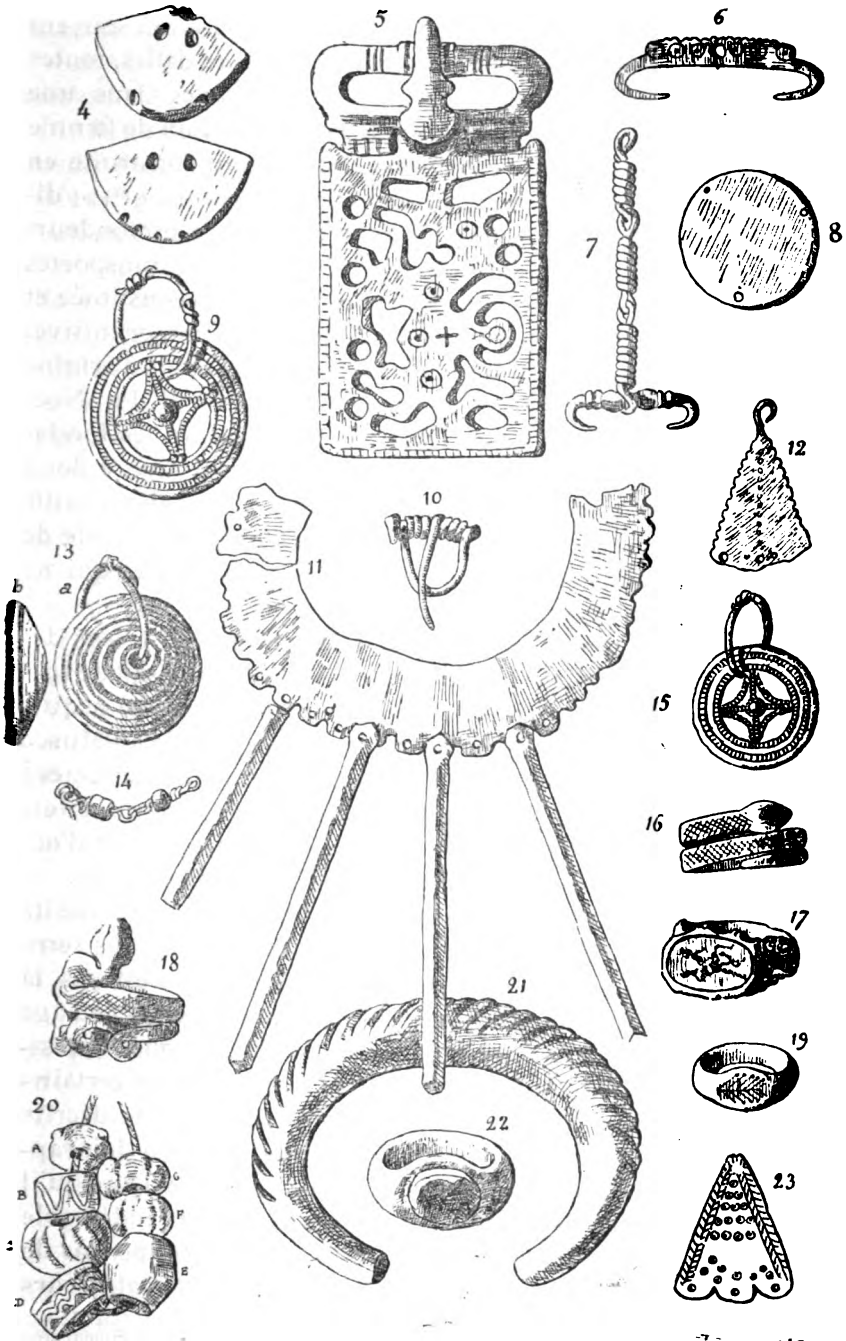
(F, G) Grains à grosses côtes peu nombreuses, en verre très transparent, bleu pâle et bleu foncé.

Dans une autre tombe, on a trouvé une bouclette (*fig. 10*) constituée par un fil de bronze recourbé d'une part en anneau, puis enroulé en hélice et redressé pour former l'ardillon ;

Des agrafes de vêtement : l'une (*fig. 6*) faite d'une petite plaque de bronze terminée par des crochets et ornée sur le plat de trois cercles centrés disposés de chaque côté d'une ouverture qui permettait de la rattacher à une chaîne ;

Une chaînette (*fig. 7*) supportant un double crochet à corps arrondi et cannelé, dont les maillons sont formés par un fil de bronze enroulé.

Il importe de signaler un remarquable bijou, trouvé dans la tombe de jeune fille citée plus haut. C'est une broche ou fibule circulaire de 0^m033 de diamètre. L'ardillon à ressort est monté sur un disque en bronze. Le cercle extérieur est constitué par une feuille d'or d'où partent des rayons de même métal dessinant des espaces qui emprisonnent 27 petits trapèzes en verroterie rouge et verte. Le milieu est occupé par une croix dont les bras égaux en verre rouge aboutissent à un bouton central de couleur verte. Entre les bras de la croix, la plaque est ornée d'S en filigranes d'or. Cette pièce, très rare dans notre région, a été vue par Revon (*Rev. sav.*, 1866, p. 102) et n'a pu malheureusement venir enrichir les collections du Musée d'Annecy. Nous ignorons ce qu'elle est devenue.



Dans la commune de *Copponex*, sur une pente rapide qui domine la route de Saint-Julien, est le cimetière dit des Petits-Bois. Les tombes, en cet endroit, étaient juxtaposées et souvent une même paroi servait à séparer deux corps. Les dalles, toutes disloquées, recouvraient là souvent trois crânes dans une même tombe : généralement un crâne d'homme, un de femme et un d'enfant. L'une de ces tombes, solidement construite en dalles de molasse, était intacte. Epaisseur des parois, 0^m12 ; dimensions intérieures, 1^m80 sur 0^m50 et 0^m43 de profondeur. Les deux squelettes qu'on y a trouvés réunis ont été transportés au Musée d'Annecy, où l'on peut voir la tombe reconstituée et contenant les ossements replacés dans leur situation primitive.

Il faut, en outre, peut-être regarder comme étant d'origine burgonde, un tombeau dont parle de Reydet¹ : « M. Ph. Noe, de Cruseilles, m'a dit qu'en l'an 1789, en creusant les fondations du clocher que l'on reconstruit, on avait trouvé, à deux pieds au-dessous des anciennes fondations, un tombeau taillé dans le roc, tourné au levant et recouvert d'une large bande de grès grossièrement adaptée à la forme du tombeau et qui ne renfermait que les os d'un corps humain. »

Nous arrivons maintenant à la description d'un trésor découvert à Cruseilles au mois d'avril 1875. Il se composait de très beaux bijoux d'argent, dont un certain nombre ont été acquis par M^{lle} Sommeiller et généreusement offerts par elle au Musée d'Annecy en mai 1875. Les autres ont été malheureusement vendus à l'étranger, pour un prix égal à celui qu'avait offert Revon, par l'inventeur de cette trouvaille, peu soucieux d'accorder la préférence à une collection publique de son pays.

En ce qui concerne trois de ces bijoux, nous avons hésité longtemps avant d'en publier les dessins, car ils ne nous semblaient pas nettement de fabrication barbare. Ce n'est pas la première fois que l'on rencontre mélangés des ornements d'âge différent et qui ont exercé la sagacité des archéologues², hésitant devant l'attribution des objets qui composent en certains pays le mobilier funéraire du v^e siècle. Tels ont été décrits comme propres à l'industrie de ces peuples, que l'on doit rapporter à une basse époque de la période antérieure. Quoi qu'il en soit, la plupart de nos bijoux offrent un caractère indéniable de fabrication barbare ; pour les autres, il nous est permis de supposer qu'ils sont tombés entre les mains des envahisseurs

1. Manuscrit sur les voies romaines de la Savoie. (Archives de la Société Florimontane.)

2. TAILLEBOIS : *Les Bijoux de Donzacq et du Leuy*, Société de Borda, 1881.

et que ceux-ci, les considérant comme objets très précieux, les ont transmis à leurs descendants, qui s'en sont parés jusque dans la tombe.

Les bijoux du trésor de Cruseilles, conservés au Musée d'Anancy, sont :

1° Deux pendeloques en jais (*fig. 4*) percées de deux trous de suspension ; les deux côtés supérieurs sont amincis, le bord inférieur, qui est curviligne et taillé en biseau, présente quatre et deux encoches ;

2° Une rondelle en bronze (*fig. 8*) d'un usage indéterminé ; elle est percée de trois trous, disposés en triangle, qui sont oblitérés par des rivets d'argent ;

3° Deux pendeloques triangulaires (*fig. 12 et 23*), formées d'une mince feuille d'argent, ornées de points cerclés et de lignes en chevrons. Il est probable qu'elles faisaient partie d'une grande fibule ;

4° Une chaînette (*fig. 14*) à maillons formés d'un fil d'argent tordu et supportant deux petits cylindres en verre noir ;

5° Un pendant d'oreille (*fig. 13*), constitué par une sorte de fusaiole en émail blanc ornée d'une spirale noire se déroulant du centre jusqu'à la circonférence. Par le trou central passe un fil d'argent tordu en boucle qui sert à la suspension ;

6° Deux boucles d'oreilles (*fig. 9 et 15*) en argent. Leur ornementation est formée d'une croix en filigranes *funiformes* portant au centre un bouton, sertie par un cercle aplati, ciselé de la même manière.

7° Un torque en argent (*fig. 21*), sorte de bracelet ouvert festonné sur son pourtour de cannelures obliques peu profondes ;

8° Une grande fibule (*fig. 11*) demi-circulaire en argent, formée d'une lame mince découpée en dents émoussées sur sa circonférence extérieure et supportant de longues tiges ou pendeloques du même métal, présentant une section droite triangulaire très aplatie.

Il est intéressant de comparer ce bijou avec la grande fibule trouvée dans une tombe barbare près d'Aubonne et figurée par M. Gosse (*loc. cit.*) pl. I, fig. iv. Cette fibule diffère de la nôtre par la présence de cercles concentriques gravés sur le plat et par ses pendeloques triangulaires qui sont soutenues par une chaînette.

9° Une bague en argent (*fig. 18*) en forme d'armille, d'un très beau style, représentant un serpent enroulé dressant la tête ;

10° Une autre bague en argent (*fig. 16*) du même type que la précédente mais d'un art moins délicat.

Ces deux derniers bijoux pourraient bien être de fabrication gallo-romaine ainsi que le suivant.

11° Bague en argent (*fig. 17*) à cercle ciselé sertissant un chaton en pâte de verre sur lequel sont représentés en creux deux lutteurs. L'anneau est évidemment romain, mais l'imperfection du dessin nous fait supposer que ce bijou n'est qu'une imitation d'une intaille antique essayée par un artiste barbare. Les Francs ont cherché quelquefois à reproduire les intailles par des applications sur la matière vitreuse en voie de refroidissement¹. Mais les résultats en sont toujours très grossiers et nous ne serions pas éloignés de voir dans la bague (*fig. 17*) un travail de cette nature.

12° Une bague en argent (*fig. 22*) à anneau très épais supportant un chaton en verre noir, dont la surface est rugueuse et dépolie par suite de son séjour prolongé dans la terre;

13° Une bague en argent (*fig. 19*) portant au lieu de chaton une surface aplatie ovalaire gravée d'un dessin représentant une palme dont les éléments sont terminés par des globules.

Andilly. — Dans cette commune, aux villages de *Charly* et de *Jussy*, en des lieux dits le Cimetière des Bêtes, on a trouvé des cercueils en pierre renfermant un ou deux corps. (Rep. Arch.).

Cercier. — Le même Répertoire signale une découverte de tombeaux en pierres plates superposées, renfermant des squelettes de grande taille.

Marlioz. — Un cimetière y a été relevé par M. Gosse (loc. cit.).

(A suivre.)

M. LE ROUX et CH. MARTEAUX.

LES DEUX « JACQUES DE SAVOIE », ABBÉS DE TALLOIRES

En lisant dans le dernier volume de la *Société savoisienne d'Histoire* l'étude très documentée de M. Mugnier sur le conseiller Boyssoné, nous avons remarqué une erreur qu'il nous semble bon de relever, soit à cause de son importance, soit à cause de l'autorité dont jouit son auteur².

1. Renseignement donné par M. Barrière Flavy.

2. Au dernier moment, nous apprenons que M. Mugnier vient lui-même de reconnaître son erreur. En la relevant, du reste, nous n'oublions pas que nous en avons nous-même

Jacques de Savoie, abbé de Talloires en 1537, et Jacques de Savoie, abbé du même monastère en 1592, ne sont point, comme le croit M. Mugnier, une seule et même personne, mais forment deux personnages bien distincts. Le premier était frère naturel du célèbre Jacques de Savoie, duc de Nemours, que Brantôme appelait « la fleur de la chevalerie » ; le second était son fils.

Jacques l'aîné, fils de Philippe, duc de Genevois et Nemours, naquit en septembre 1520 et reçut le baptême dans l'église collégiale de Notre-Dame de Liesse des mains de M^{re} Jacques Rupy, chapelain d'honneur, Jacques de Pontverre, chanoine de la même église faisant fonctions de parrain. Il fut successivement ou simultanément protonotaire apostolique, abbé de Talloires (1537), doyen de Sallanches (1538), chanoine de N.-D. de Liesse et abbé d'Entremont (1540), enfin prieur, puis abbé commendataire de Pignerol (1544).

Accusé devant le Parlement de Chambéry de complicité dans une affaire d'empoisonnement, il se vit condamner par contumace à avoir la tête tranchée ; mais ayant obtenu que sa cause fût portée devant le Parlement de Grenoble, il fut renvoyé des fins de la plainte (oct. 1548) et put conserver ses divers bénéfices, Entremont jusqu'en 1554, et Talloires jusqu'en 1563. On vit même Henri II, roi de France, le proposer, en 1556, pour l'évêché de Genève.

En 1567, Jacques de Savoie, encore abbé de Pignerol, fit donation à son frère Jacques, duc de Genevois, de la seigneurie de la Perrière. (Archives de la Savoie, C. 1779). Il mourut le 27 septembre de la même année.

*
* *

Jacques de Savoie, le cadet, naquit vers l'an 1561, et probablement au diocèse de Sens, où il reçut la cléricature. On le voit successivement pourvu de l'abbaye d'Entremont (1582), du doyenné d'Annecy (1583)¹, du prieuré Saint-Jean hors les murs de Genève, 14 juin 1591, enfin de l'abbaye de Talloires (23 décembre 1592)².

plus d'une à notre actif. — C'est ainsi que donnant, l'an dernier, dans la *Revue* la liste des *prévôts de la Cathédrale de Genève*, nous avons, par une distraction étrange, omis de citer le dernier et l'un des plus illustres, savoir M. Claude-François de Thiollaz, nommé le 11 mai 1787.

1. Élu le 14 septembre 1583, alors que sans doute il étudiait dans une Université, il ne prit possession que le 24 février 1585.

2. Il avait déjà été nommé en 1591, par bulles d'Innocent XI, qui ne furent pas expédiées avant la mort de ce pontife puis, le 9 février 1592, par bulles de Clément VIII ; mais celles-ci étant subreptices, durent être confirmées par de nouvelles.

A cette occasion, M^{sr} de Granier lui délivra une attestation fort élogieuse. « Illustre et R^d Jacques de Savoie, *dit-il en substance*, fils naturel d'illustre Jacques de Savoie, autrefois duc de Genevois et de Nemours, âgé d'environ 29 ans, et doyen de Notre-Dame de Liesse, a été, dès son enfance, formé à la piété et à la vertu. Résidant à Annecy depuis cinq ans, il a grandement édifié, non seulement cette ville mais encore tout le diocèse; et son zèle, la pureté de ses mœurs ecclésiastiques jointes à sa science des lettres nous donnent lieu d'espérer qu'il rendra de grands services à la République Chrétienne. Nommé abbé d'Entremont par le pape Grégoire XIII, il a rétabli dans son couvent la régularité de la discipline qui avait quelque peu décliné. C'est pourquoi nous le jugeons digne de l'abbaye de Talloires, et nous recevons sa profession de foi ». (19 janvier 1593.)

Jacques de Savoie fut mis en possession, le 29 avril suivant, des prieurés de Talloires et de Saint-Jorioz.

Le prieur claustral Nicolas Duché lui présenta les reliques à baiser. L'abbé aspergea les moines et le peuple et reçut les clefs, symbole de son autorité. Etaient présents Claude d'Angeville, primicier de La Roche; Jean Tissot et Jean Portier, chanoines de Saint-Pierre; F. de Lornay, sacristain de Notre-Dame de Liesse, les moines, ainsi qu'un nombre incalculable de personnes « *aliisque innumerabilibus personis* ». Parmi les moines présents, l'acte nomme J.-L. Pelard, sacristain; Alexandre Petri, ouvrier; Claude de Charansonay, infirmier; Amédée de Quoex.

Jacques de Savoie mourut le 13 décembre 1595, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame. Son épitaphe, publiée par M. Rabut, se trouve dans la *Revue savoisiennne*, n° de juillet 1860.

J.-F. GONTHIER.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

En revenant de Noces

ou Claire Fontaine.

Allegretto.



En re - ve - nant de no - ces, j'étais bien fa - ti - guée, Au bord d'u -



ne fon - tai-ne Je me suis re - po - sée. Tra-la la la la la



la Tra la la tra la la la la.

1.

En revenant de nocés
J'étais bien fatiguée.
Au bord d'une fontaine
Je me suis reposée.

2.

Au bord d'une fontaine
Je me suis reposée.
L'eau en était si claire
Que je m'y suis baignée.

3.

Avec un' feuille de chêne
Je me suis essuyée.

4.

Auprès de la fontaine
Était un beau rosier.

5.

Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.

6.

Chante rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.

7.

Pour moi je ne l'ai guère
Mon amant m'a laissée.

8.

Pour un bouton de rose
Que j' lui ai refusé.

9.

Je voudrais que la rose
Fût encore au rosier.

10.

Et que le rosier même
Fût encore à planter.

11.

Et que mon ami Pierre
Fût encore à m'aimer.

Variante recueillie à Sevrier; elle se chante en faisant des ronds :

Allegretto.



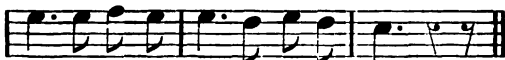
En re - ve - nant de no - ces, J'étais bien fa - ti - guée, Au bord d'u-



ne fon - tai-ne Je me suis re - po - sée. Ah! j'at - tends, j'attends, j'at-



tends ce-lui que j'ai-me, que mon cœur ai-me. Ah! j'at - tends, j'attends, j'at-



tends ce-lui que mon cœur aime tant.

1. On reprend toujours les deux derniers vers du couplet précédent.

Autre variante chantée par M. Jean Terrier :

Allegretto.



En re - ve - nant de no - ces, di - gue - don, ma don - don. En
re - ve - nant de no - ces, di - gue - don, ma don - don, J'é - tais bien
fa - ti - guée, di - gue - don, ma don - dai - ne, J'é - tais bien fa - ti - guée, di - gue -
don, ma don - don.

Chant des Lavandières.

Cet air, chanté autrefois par les lavandières, est un curieux mélange de patois et de français.

Lent. *Un peu plus vite*



Al - lin nous ba - gno - lé Su la ri - va d'on lé. Si le
A Tempo.
fils du roi pas - sâ - vè, si le fils du roi pas - sâ - vè, Il nous emmè - ne -
rait à la ri - va d'on lé.

*Allons nous baigner
Sur la rive d'un lac.
Si le fils du roi passait,
Il nous emmènerait
A la rive d'un lac.*

(A suivre.)

Jean RITZ.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

NOTE SUR LES POÉSIES DE JEAN DE BOYSSONNÉ, — SUR
L'Apologie de la Savoie contre Barthélemy Aneau ;
SUR JACQUES DE SAVOIE-NEMOURS, ABBÉ D'ENTRE-
MONT, ET LES POURSUITES CONTRE NICOLAS VINDRET,
D'ANNECY, ACCUSÉ DE LÈSE-MAJESTÉ EN 1547.

I.

Dans le bienveillant compte-rendu qu'au dernier numéro de la *Revue savoisienne* (p. 82-86), M. Désormaux a fait de mon livre *Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry*¹, notre savant collègue regrette que je n'aie pas jugé à propos de donner une édition complète de toutes les poésies françaises de Boyssonné. Je partage ce regret, non seulement pour les *dixains* français du magistrat-poète, mais aussi pour les très nombreuses poésies latines que je n'ai pu qu'analyser, ou dont j'ai dû souvent me borner à indiquer le titre. L'histoire littéraire générale aurait certainement gagné à une publication intégrale ; mais une édition complète aurait exigé un second volume que beaucoup de lecteurs n'auraient pas apprécié, car notre goût commun pour les poètes latins du xvi^e siècle ne se retrouve peut-être pas chez le plus grand nombre des membres de nos sociétés savantes de Savoie. La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, en outre, manquait des ressources suffisantes pour subvenir à une dépense plus grande. Force a donc été de me borner aux pièces concernant la Savoie et son voisinage, Turin, Grenoble, Lyon, ou les personnages de notre région.

II.

Incidentement, M. Désormaux me demande s'il n'existerait pas une édition latine de l'œuvre de Marc-Claude de Buttet, *l'Apologie pour la Savoie contre Barthélemy Aneau*, et la valeur de la conjecture suivant laquelle dans leur *Bibliographie savoisienne*², v^o Buttet, MM. André Perrin et Victor Barbier ont pensé que l'écrit du poète savoisien était « proba-

1. Un volume in-8^o de 508 pages ; prix : 3 fr. 50, chez H. Champion, 9, quai Voltaire à Paris, et chez les libraires d'Annecy et de Chambéry.

2. Cette utile publication, qui en était restée depuis quelques années aux lettres CAST., va reprendre son cours.

blement une réponse à la *Lettre du Roy tres chrestien aux Souverains Estats du Saint-Empire* traduite du latin par B. Aneau ». Voici ce que j'ai trouvé à ce sujet.

MM. Perrin et Barbier tiennent leur indication de notre compatriote M. Levet, commandant du génie en Algérie. J'avais espéré trouver dans la bibliothèque de ce bibliophile, si expert en livres savoisiens, la brochure qu'il signale, une *Apologia* en latin, éditée aussi à Lyon en 1554, mais chez *Angelin Benoist*, et non chez *Benoist Rigaud*. Malheureusement M. Levet ne possède ni cette *Apologia* ni la *Lettre du Roy*. Il croit avoir pris son renseignement dans un *Catalogue de livres rares*, comme les amis des livres en reçoivent tant, et qui contiennent parfois de nombreuses inexactitudes. Cependant on peut tenir pour certain qu'il y a eu une traduction du français en latin de l'*Apologie*, car, dans son *Syllabus Scriptorum* et au nom *Marcus-Claudius Buttet*, Rossotti ne cite pas l'édition française mais une *Apologia Sabaudicæ*, imprimée celle-ci, comme l'édition française, chez Benoist Rigaud... à moins que Rossotti n'ait oublié les mots *gallicè scriptum* dont souvent il fait suivre l'indication latine des ouvrages français.

L'édition latine aurait-elle précédé l'édition française ? J'estime que cela est impossible parce que la principale « injure » d'Aneau contre la Savoie est l'accusation de « barbare langue et barbares mœurs ». Il était donc essentiel de montrer, par la langue même de la réponse, que le langage savoisien n'était nullement barbare et valait au moins celui de l'auteur du factum. Et, s'il y a eu, en 1554, deux éditions de la verte réponse de Buttet à Aneau, c'est sans doute parce qu'elle avait obtenu un vif succès et que notre poète qui, au fond, préférait pour le langage oratoire le latin au français, a voulu la faire connaître au monde entier des lettrés de l'époque que les querelles de cette sorte intéressaient fort.

Quant à l'objet de l'*Apologie* en latin, ce n'est pas, ce semble, une hypothèse, mais bien une certitude qu'il n'était autre que celui de l'*Apologie* française où rien ne se rapporte à la *Lettre du Roy aux Souverains Estats*, et qui n'est, exclusivement, qu'un virulent plaidoyer en faveur de la terre de Savoie et de ses habitants.

III.

Revenant à *Jehan de Boyssonné*, je m'empresse de signaler une erreur dans laquelle je suis tombé au sujet de Jacques de

Savoie, abbé d'Entremont et de Sainte-Marie de Pignerol, prieur de Talloires ¹.

Faute de documents établissant d'une façon indubitable la mort en 1567 de ce Jacques de Savoie-Nemours qui avait été compris dans les poursuites dirigées contre la dame de Chuit pour empoisonnement d'Alexandre du Fresnay, son mari, j'avais pensé que ce Jacques I^{er}, après avoir, en 1563, résigné son prieuré de Talloires à Claude de Granier, l'avait racheté ensuite, en 1590, de l'ancien évêque de Genève, Ange Justinien ². L'acquéreur de 1590 était aussi en effet un Jacques, bâtard de Savoie-Nemours, protonotaire apostolique et abbé d'Entremont. S'il était né en 1530, il n'aurait eu que 60 ans en 1590, et il n'aurait pas été surprenant qu'il eût repris à cet âge la commende de Talloires.

Depuis, j'ai reçu de M. le baron Carutti di Cantogno, le célèbre auteur de l'*Histoire de la diplomatie de la Cour de Savoie*, une note tirée du Cartulaire de Sainte-Marie de Pignerol, ne laissant plus aucun doute sur la mort du premier Jacques de Savoie puisqu'on y trouve, à la date du 4 novembre 1567, l'élection de son successeur, le cardinal Bobba, à la dignité d'abbé, vacante par le décès, *per obitum*, du titulaire, « l'III^{me} et Rév^{me} de bonne mémoire seigneur D. Jacques de Savoie, protonotaire du Siège apostolique, seigneur et commendataire perpétuel de Sainte-Marie de Pignerol, Entremont et Talloires ». Ce premier Jacques est donc bien mort en 1567, et vraisemblablement le 27 septembre, comme on le lit dans la Chronique manuscrite de Talloires ³. Suivant l'abbé Croset-Mouchet ⁴ qui, à tort, l'appelle *Jean*, il aurait été enseveli dans l'abbatiale de Sainte-Marie de Pignerol.

D'autre part, j'ai retrouvé une procédure latine, commencée en septembre 1531, concernant un litige entre R^d Père en Christ D. Jacques de Savoie, protonotaire, prieur de Talloires, et noble Joseph Folliet, ou de Folliet, châtelain de Talloires, qui revendiquait la possession de l'office de *cuisine* du prieuré. Ce document établit péremptoirement que Jacques de Savoie était alors prieur de Talloires depuis quelque temps, depuis 1530, ou 1529 peut-être. La date de la naissance doit donc être reculée

1. Je l'ai déjà indiquée à la Société savoisiennne d'histoire dans la séance du 20 mars dernier.

2. Voir les *Evêques de Genève-Annecy*, p. 34, note 2, et *Jehan de Boyssoné*, p. 185, note 1.

3. *Chronicon Talluriense compendiose descriptum*. Cette chronique passe complètement sous silence le second Jacques, prieur de Talloires.

4. *L'Abbaye de Sainte-Marie de Pignerol au bourg de Saint-Véran*. Pignerol, 1845, p. 33-34.

à 1520 au moins, comme M. Ducis l'a indiqué ¹, ou plus loin encore, mais sans remonter à une époque où ce prieur ne pourrait plus être considéré comme fils naturel de Philippe de Savoie, comte de Genevois. Il faut encore retenir que le titre de protonotaire apostolique qui lui est attribué déjà ne pouvait pas provenir d'études faites à Rome, mais de la simple faveur du Saint-Siège.

Ce point élucidé, il reste à déterminer la date de la naissance et la filiation du second Jacques de Savoie, bâtard de Nemours et également protonotaire, abbé d'Entremont, prieur de Talloires, et, en outre, doyen de la collégiale de N.-D. de Liesse à Annecy, mort le 13 décembre 1596 ². Ses armes gravées sur la pierre qui recouvrait sa tombe dans l'église de Notre-Dame ne sont autres que celles de Savoie, avec une bordure engrêlée indiquant qu'il appartenait à une famille collatérale, celle de Savoie-Genevois-Nemours, et avec la barre de bâtardise.

Une lettre du 3 janvier 1586 de Charles-Emmanuel, duc de Genevois-Nemours, signale bien un « protonotaire de Savoie » comme son oncle *défunct* ³, mais il s'y agit sans doute de Jacques, mort en 1567 et certainement pas de Jacques, décédé en 1596. On doit croire que ce dernier était fils de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, mari d'Anne d'Est, mort en juin 1585. Il était donc le frère naturel des ducs Charles-Emmanuel et Henri, qui semblent avoir eu pour lui des attentions particulières. J'ai découvert, en effet, dans un compte de 1593-1594 de Jean-Pierre Marcher, commis du receveur général de leurs finances, M. de Moyron, divers articles de dépenses : août 1593, livré 250 florins à M^e Jehan Ducquin, homme de chambre de Monsieur d'Entremont pour avoir des habits ; — 24 septembre, 100 florins pour du vin vendu à Monsieur d'Entremont ; — 17 février 1594, à Ducquin, 100 florins ; — 4 mars, à Mauris, cuisinier de Monsieur d'Entremont, 60 florins ; — 15 avril, 10 ducats au même ; — 8 mai, prêt de 300 florins à Monsieur d'Entremont ; — 17 juin, au cuisinier Mauris, 100 florins ; — 22 juin, prêt de 300 florins à Monsieur d'Entre-

1. *Revue savoisienne*, 1883, p. 81.

2. L'inscription de sa pierre tombale a été publiée par M. François Rabut, dans la *Revue savoisienne*, 1860, p. 50.

3. « Annessy le 3 janvier 1586. — Charles Emmanuel de Savoie Duc de Genevois et de Nemours, Baron de fougigny et beaufort. — A la requête de notre tres cher et bien amé humberth notre recepveur et commissaire general de notre chambre des comptes de Genevois, en consideration de ce qu'il a pris a femme francoise de la perriere fille donnée a feu nostre oncle le prothonotaire de Savoye, le voulant gratifier a cette occasion, — lui donnons le pouvoir de tester et disposer de ses protocoles, minutes et registres, — et lui faisons remise du droit de finance. Signé CHARLES E. et, par Monsieur, *Lapalud* ».

mont. Ces remises d'argent, toutefois, peuvent n'avoir été que des prêts faits en son nom personnel par M. de Moyron à l'abbé d'Entremont, et non des cadeaux du duc de Genevois-Nemours à son frère naturel.

IV.

NICOLAS VINDRET. — François I^{er} était mort le 31 mars 1547. La nouvelle arriva rapidement à Annecy, et, le 7 avril, jour de Pâques, les partisans du duc de Savoie témoignèrent de leur joie en répandant et affichant dans la ville des « tillets » et placards injurieux pour la mémoire du roi défunt. Le Parlement de Chambéry considéra l'affaire « comme de grande conséquence » et ordonna des poursuites d'autant plus sévères qu'elle semblait se relier à des violences graves commises par les *Enfants de la ville* sur un archer de la « bande écossaise » en garnison à Annecy, appelé *Le Viston*. J'ai fait le récit de ce procès dans *Jehan de Boyssonné* (p. 181-185), sans pouvoir indiquer le texte des placards et les motifs pour lesquels Nicolas Vindret, qui avait réussi à s'enfuir à Compesières dans la seigneurie de Viry, soumise alors à la domination bernoise, n'avait pas été livré au conseiller Jehan de Boyssonné que le Parlement avait chargé d'aller le réclamer. Grâce à l'obligeance de M. César Duval, sénateur de la Haute-Savoie, je puis aujourd'hui combler cette lacune et ajouter à mon récit quelques renseignements intéressants pour Annecy.

M. Duval a copié, il y a de longues années, dans les archives du château de Viry, près Saint-Julien, la procédure suivie devant le châtelain du lieu, Jehan Chrestien, entre le magistrat français et Nicolas Vindret. On y lit que les tillets et placards contenaient « ces paroles formelles ou véritablement semblables : *le roi est mort, que le diable aie son âme !* qui sont paroles et crime de lèse-majesté, attendu qu'il est sujet et vassal du dit seigneur roy ¹ ».

Vindret avait d'abord été interrogé à Annecy par Clériadus de la Noe, huissier du Parlement, à qui il avait fait des réponses dont l'inexactitude fut rapidement démontrée. Le Parlement envoya à sa poursuite « un gentilhomme français Jehan le Jude, dit La Brosse » qui l'accusa formellement devant le bailli bernois de Ternier et dut se constituer prisonnier en même

1. En 1554, le notaire Marguet Bernard qui avait traité le roi Henri II de *nez pourri* fut condamné à la dure amende honorable, à un an de bannissement et cent livres d'amende. (BURNIER, *Hist. du Sénat de Savoie*, p. 153.)

temps que Vindret pour répondre par corps de son accusation. Interrogé de nouveau à Viry par le commissaire du Parlement il nia naturellement d'avoir écrit ou de savoir qui avait écrit les placards injurieux; et, questionné sur l'emploi de son temps le jour de Pâques, il déclara « qu'il était allé à matines dans l'église de Notre-Dame de Liesse où l'on joua une *Histoire de la Résurrection* entre cinq et six heures du matin ».

Parmi les nombreux Annéciens arrêtés à l'occasion de cette affaire, se trouvait Angelon de Bellegarde, prévôt de Notre-Dame de Liesse et professeur de rhétorique. Il semble que sa famille tout entière était hostile à la France. Boyssonné questionne en effet Vindret sur un fait qui avait dû se passer en juin ou juillet de l'année précédente et dans lequel le Parlement avait sans doute entrevu un complot. « Interrogé pourquoi il fit des billets avec Bonjour, Favre, Vassal, Murger et autres (*inculpés aussi dans le procès*) au château de Montagny ¹ où était écrit : *tout pert*, et où il y avait un épi de blé qui signifiait qu'ils faisaient cela par dépit; il répond que lorsqu'ils firent les billets où était écrit *tout pert*, cela signifiait abondance de blé et de vin, et qu'ils ne le firent par dépit; et davantage les dames de Montagny leur mirent des chapelets (*couronnes*) de vigne où il y avait des épis ».

Pour sortir de prison La Brosse dut fournir pour caution un habitant des pays soumis aux Bernois. Vindret ne fut pas extradé parce que Boyssonné ne put pas démontrer qu'il était réellement l'auteur des placards. Seulement, à raison de ses variations dans ses réponses, il fut condamné aux dépens et maintenu aux arrêts; puis en définitive, le 7 juillet, déclaré tenu de crier *merci à Dieu et à justice* et à payer au baron de Viry un *ban* de cinq florins d'or. J'ai déjà dit que le Parlement condamna Vindret par contumace, à avoir la tête tranchée au bout du pont devant l'église de Notre-Dame; mais le bourreau ne décapita que « son fantôme » que le peintre Mazerier avait fabriqué.

François MUGNIER.

1. Commune à 9 kilomètres d'Annecy.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 19 juillet 1898.

PRÉSIDENTE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages et les périodiques reçus :

Un certain nombre de volumes et de brochures concernant la Savoie sont offerts à la Société par notre confrère M. Levet.

CORCELLE : *La Géographie et l'Education nationale.*

ID. : *Etude sur la Population du département de l'Ain.* (Dons de l'auteur.)

M. Bruchet annonce qu'il a terminé le classement des livres légués à la Société par M. Melville Glover et donne la liste des ouvrages relatifs à la Savoie dont la Bibliothèque de la Florimontane n'avait pas encore d'exemplaires :

AGLIANO : *Memorie storiche sulla guerra del Piemonte dal 1741 al 1747, scritte dal conte Gaspare Galleani d'Agliano, pubblicate per cura del cavaliere L. Cibrario*, Torino, 1840, in-8°.

ANGLEY (chanoine A.) : *Histoire du Diocèse de Maurienne*, Saint-Jean de Maurienne, 1846, in-8°.

BLANC Albert : *Mémoires politiques et Correspondance diplomatique de Joseph de Maistre* avec explications et commentaires historiques par A. Blanc, Paris, 1863, in-8°.

BLANCHARD C. : *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe*, Chambéry, 1875, in-8°.

BOUCHET : *Catalogue de la Bibliothèque de Chambéry*, Chambéry, 1846, in-8°.

BOURRIT : *Nouvelle Description des Glacières et Glaciers de Savoie, particulièrement de la vallée de Chamonix et du Mont-Blanc et de la dernière découverte d'une route pour parvenir sur cette haute montagne*, Genève, 1785, in-12°.

BUET Charles : *Les Ducs de Savoie aux XV^e et XVI^e siècles*, Tours, 1878, in-8°.

CAPRÉ François : *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoie*, Lyon, 1662, in-4°.

CHEVRAY (abbé) : *La Vie de Saint Pierre II, archevêque de Tarentaise*, Baume, 1841, in-8°.

- CHIESA F.-A. della : *Corona reale di Savoia o'sia relazione delle provincie e titoli ad essa appartenenti*. Cuneo, 1655, 2 vol. in-4°.
- ID. : *Relazione dello Stato presente del Piemonte 1635*, Torino, 1777, in-4°.
- ID. : *Fiori di Blasoneria per ornare la Corona di Savoia con i fregi della nobiltà...* Torino, 1777, in-4°.
- CIBRARIO L. : *Storia della Monarchia di Savoia*. Torino, 1840-1844, 3 vol. in-8°.
- ID. : *Della Economia politica del medio evo*. Torino, 4° éd., 1854, in-8°.
- ID. : *Recherches sur l'Histoire et sur l'ancienne Constitution de la Monarchie de Savoie*, traduit de l'italien de M. L. Cibrario par M. A. Boullée, Paris, 1833, in-8°.
- ID. : *Origini e Progresso delle istituzioni della Monarchia di Savoia*, Torino, 1854-1855, 2 vol. in-12.
- ID. : *Notizie sopra la Storia dei principi di Savoia... ad uso delle scuole del regno di Sardegna*, Torino, 1825, in-8°.
- ID. : *La Vie et la Mort du roi Charles-Albert, initiateur et martyr de l'indépendance italienne*, par M. L. Cibrario, traduit par Ch. de la Varenne, Paris, 1862, in-12.
- ID. : *Delle Storie di Chieri. Libri quattro con documenti*. Torino, 1827, 2 vol. in-8°.
- Citadin (le) de Genève ou Response au Cavalier de Savoye*. Paris, 1606, in-12.
- COSTA DE BEAUREGARD : *Guerre de Lombardie et Mariage de Marie de Savoie avec le duc de Milan (1426-1427). Bataille d'Anthon (1430). Surprise de Trévoux par François de la Palud, seig. de Varenbon (1431). Conspiration d'Antoine de Sure dit le Galois contre le duc Amédée VIII (1433)*, Tours, 1853, in-8°.
- DATTA P. : *Spedizione in Oriente di Amedeo VI, conte di Savoia*, Torino, 1826, in-8°.
- ID. : *Storia dei principi del Savoia del ramo d'Acaia, signori del Piemonte dal 1294 al 1418*, Torino 1832, 2 vol. in-8°.
- DU RIVAIL Aymar : *Description du Dauphiné, de la Savoie, du Comtat Venaissin, de la Bresse et d'une partie de la Provence, de la Suisse et du Piémont au XVI^e siècle*, extraite du premier livre de l'*Histoire des Allobroges*, par Aymar du Rivail, traduite par A. de Terrebasse... précédée d'une introduction... par A. Macé, Grenoble, 1852, in-8°.
- FABRE A. : *Trésor de la Chapelle des ducs de Savoie aux XV^e et XVI^e siècles*, étude historique et archéologique, Vienne, 1868, in-4°, — 2° édit., Lyon, 1875, in-8°.
- FAVRE René : *Le Bien public pour le fait de la justice...* édité par Humbert Ferrand, précédé d'une étude biographique sur l'auteur et son époque, Lyon, 1867, in-8°.
- GINGINS LA SARRAZ : *Essai sur l'établissement des Burgunden dans la Gaule et sur le partage des terres entr'eux et les regnicoles*. (Extrait du tome XL, des *Mém. de l'Ac. des Sciences de Turin*), in-4°.
- GRILLET Jean-Louis : *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départemens du Mont-Blanc et du Léman*. Chambéry, 1807, 3 vol. in-8°.
- HAUTEVILLE Nicolas (de) : *L'Histoire de la très ancienne et illustre Maison de saint François de Sales*, Paris, 1669, in-4°.

- ISNARDI L. : *Vita di Sua Altezza Reale il principe Ferdinando di Savoia, duca di Genova* [1822-1855], Genova, 1857, in-8°.
- JACQUEMOUD A. : *Le Comte Vert de Savoie*, poème héroïque, Paris, 1844, in-8°.
- JUSSIEU (A. de) : *La Sainte Chapelle du Chateau de Chambéry*, Chambéry, 1868, in-8°.
- LARAUZA J.-L. : *Histoire critique de Passage des Alpes par Annibal*, Paris, 1826, in-8°.
- MENABREA L. : *Montmélian et les Alpes*, Chambéry, 1841, in-8°.
- ID. : *De la Marche des Etudes historiques en Savoie et en Piémont depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours*, Chambéry, 1839, in-8°.
- MONOD : *Amedeus pacificus seu de Eugenii IV et Amedei Sabaudiae ducis, in sua obedientia Felicis papae V nuncupati, controversiis Commentarius*, Parisiis 1626, in-12 (exemplaire relié avec le monogramme de l'érudit Peiresc).
- PARADIN Guillaume : *Chronique de Savoye extraicte pour la pluspart de l'histoire de M. Guillaume Paradin*, continuée jusques à la paix de l'an 1601, Lyon, 1602, in-folio.
- PELETIER : *La Savoie de Jacques Peletier du Mans*. Annecy, 1572, in-8° (l'une des deux réimpressions sur vélin).
- Première (la) et seconde Savoisiennne où se voit comme les ducs de Savoie ont usurpé plusieurs estats appartenant aux rois de France*, 1630, in-12.
- RAVERAT Ach. : *Savoie, Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Maurienne, Tarentaise, Savoie-propre et Chautagne*, Lyon, 1872, in-8°.
- ID. : *Haute-Savoie, Promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Chablais*, Lyon, 1872, in-8°.
- ROCHEX Jean-Louis : *La Gloire de l'Abbaye et vallée de la Novalesse... ensemble un discours de la Savoie et de la ville de Chambéry*, Chambéry, 1670, in-4°.
- SAINT-GENIS V. (de) : *Histoire de Savoie d'après les documents originaux depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'Annexion*. Chambéry, 1868, 3 vol. in-8°.
- SALUCES (comte Alexandre de) : *Histoire militaire du Piémont*, Turin, 1818, in-8° (5 premiers vol.).
- SASSONE Frédéric : *La Savoie armée pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871*, Chambéry, 1874, in-8°.
- SAULI L. : *Sulla Condizione degli Studi nella Monarchia di Savoia sino all' età di Emanuele Filiberto*. Torino, 1843, in-4°.
- SENEBIER Jean : *Catalogue raisonné des Manuscrits conservés dans la Bibliothèque de la ville et République de Genève*. Genève, 1779, in-8°.
- SERVION Jehan : *Gestes et Croniques de la Mayson de Savoye*, par Jehan Servion, publiées par F.-E. Bollati, Turin, 1879, 2 vol. in-8°.
- SPON : *Histoire de Genève*, Genève, 1730, 2 vol. in-4°.
- Statuta Sabaudie*, Turin, 1487, 96 feuillets in-folio plus 7 feuillets préliminaires, suivi d'un supplément de 10 pages, imprimé à Turin per Franciscum de Silva le 21 juillet 1497.
- TARDY Joseph : *La Savoie de 1814 à 1860*, Chambéry, 1896, in-8°.
- VEYRAT J.-P. : *Station poétique à l'Abbaye de Hautecombe*, Paris, 1843, in-8°.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le docteur Fouquet, du Caire, qui remercie la Société de la distinction qu'elle lui a accordée en l'admettant au nombre de ses membres honoraires ; il envoie en même temps pour la bibliothèque florimontane une brochure avec planche sur *Le Tatouage médical en Egypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle*.

Le même fait part du projet émis par les présidents des Sociétés savantes de Chambéry de réunir le XVI^e Congrès des Sociétés savantes savoisiennes dans la ville d'Annecy. Le secrétaire général de ce Congrès devra être choisi parmi les membres de la Florimontane et sera présenté à la première séance du Congrès de Chambéry, le 8 août prochain.

Il est délibéré que la Société Florimontane se réunira le mercredi 27 juillet, pour discuter cette question.

M. Gonthier fait la communication suivante sur l'incendie qui consuma la ville d'Annecy en 1726 :

« Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire d'Annecy : Grillet, Ducis, Mercier, Jules Philippe, etc., ont parlé des incendies qui consumèrent la ville entière en 1412 et 1448, et des incendies survenus en 1559, 1752, 1759, etc. Aucun d'eux, à notre connaissance, n'a signalé un incendie qui fut pourtant terrible dans ses conséquences, car s'il ne dévora point des rues entières, il coûta la vie à une douzaine de personnes.

« Ce désastre eut lieu le 10 ou le 11 février 1726. Quelques-unes des victimes moururent à l'instant, d'autres ne succombèrent qu'après de cruelles souffrances. Les registres paroissiaux de Saint-Maurice, quoique peu explicites, mentionnent une dizaine d'entre elles, savoir : Le 11, Jacques Duclos, âgé de 40 ans ; J.-J. Duclos, âgé de 3 ans ; Marion Jacquet, 44 ans et Claudine Bazin, 36 ans ; le 13, Philibert Munier ; le 14, Antoine Burdet, 38 ans ; le 18, Jean Bouvier, 15 ans ; Louis Levrier et M. Biollon « morts dans le feu ».

« Le 4 mars 1726, le Conseil étant réuni, le 1^{er} syndic, Ri-
biollet, dit que « dans le malheur arrivé dans la rue Fillaterie,
« il y a dix neuf jours, où ont péri une douzaine de personnes,
« ils ont été obligés de faire beaucoup de dépense tant pour la
« grande quantité de seaux pris, pour du vin distribué, pour
« des outils qui ont estés pris ou gastez ; en conséquence il prie
« le Conseil de vouloir ordonner que mandat en sera fait ».

« Un mois plus tard (1^{er} avril), le Conseil ordonna à tous bourgeois de faire nettoyer ses cheminées deux fois l'an, sous peine de cinq livres d'amende. »

M. Bruchet fait au nom de M. Dussaix une communication sur des extraits de registres communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 27 juillet 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

L'ordre du jour portant la décision à prendre au sujet de la réunion du prochain Congrès des Sociétés savantes de la Savoie à Annecy, le **Président** soumet la question aux membres présents.

Après discussion, la Société Florimontane décide, en principe, que la réunion du XVI^e Congrès aura lieu à Annecy; mais en raison de l'Exposition universelle de 1900 elle estime que la date doit être reculée d'une année et elle exprime le vœu que ce Congrès puisse coïncider avec la fête de son cinquantième qui aura lieu en 1901.

Elle décide en outre que les analyses des travaux lus aux séances de ce Congrès seront *seules* imprimées dans la *Revue savoisiennne* après avoir été soumises à l'appréciation de son comité de rédaction. Elle se réserve le droit de publier *in extenso* les travaux qui lui paraîtront rentrer plus spécialement dans le champ de ses études.

Les auteurs qui désireront, d'autre part, publier en totalité leurs lectures, seront tenus de participer dans une mesure déterminée par le comité de rédaction, aux frais d'impression.

La Société nomme en conséquence, M. A. Constantin, secrétaire général du prochain congrès, et lui adjoint M. l'abbé Gonthier comme vice-secrétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

LE REGESTE GENEVOIS

Le *Regeste Genevois* est, comme on le sait, le répertoire chronologique de tous les documents imprimés antérieurs à l'an 1311, et relatifs à l'histoire du diocèse de Genève. A la suite de l'analyse des chartes, on trouve dans ce volume, qui a paru en 1866, une table alphabétique complète des noms de lieux et de personnes énumérés dans les chartes en question.

Les deux auteurs du *Regeste*, MM. Paul Lullin et Charles Lefort, de Genève, ont déployé dans ce double travail une érudition et une sûreté de critique vraiment admirables. Aussi leur ouvrage est-il devenu le Guide indispensable de tous ceux qui veulent étudier l'histoire politique et religieuse de nos contrées.

Mais plus un livre est consulté, plus son autorité est grande, et plus il importe qu'il ne puisse jamais induire en erreur ceux qui l'interrogent. C'est pourquoi nous pensons rendre un vrai service aux chercheurs, en leur signalant certaines inexactitudes que nous y avons découvertes ¹.

Disons tout d'abord que la lecture de la bulle du pape Eugène III, énumérant les paroisses qui dépendaient au XII^e siècle du prieuré de Saint-Jean de Genève, est fautive en plus d'un point ; que celle publiée, soit dans le cartulaire d'Ainay, soit dans le tome XIX^e des *Mémoires de la Suisse Romande* est meilleure. D'après ces textes et d'autres documents, ces paroisses étaient les suivantes : Annemasse, Bardonex, Bellevaux en Chablais, Bogève, Boringe, Bourdigny, Chavannaz (Iavenno), Cholex (Jolliaco), Collonge-Bellerive ², Confignon, Cusy en Chablais, Douvaine, Genevray près Saint-Cergues, Marclaz (Saint-Marcel), Marèche, Mesigny, Meynier, Meyrin, Monnetier, Mornex, Passeirier, Pouilly, Saint-André-sous-Boège (de Capella), Saint George d'Essertines, Saint-Gervais de Genève, Saint-Gingolph, Saint-Laurent de Cornillon, Thonon, Tully (Tolliaco), Vailly, Villaz, Ville-en-Salaz (Saint-Pancrace) et Viuz-en-Salaz (Saint-Laurent de Sala *aliàs* de Gebennis). Ajoutons S. *Geraldi*, qui peut être Saint-Girod. Au lieu de : « Ana-

1. Les erreurs du *Regeste* concernant Charvonex, Cologny et Cossigny ont déjà été relevées dans la *Revue sav.* en 1867 et 1885.

2. Et non pas Collonge-fort-l'Ecluse ni Collonges-sous-Salève.

masci de Canal », nous proposons de lire : *Anamasci decanatus*. (Reg. Gen. n° 331.)

Le *Boringe* mentionné dans ce numéro et dans le n° 827, c'est Boringe, aujourd'hui hameau de la paroisse de Saint-Cergues, à laquelle il a été uni en 1598. Avant la Réforme, Boringe était une fille de Genevrey.

Bresenatis ou Brenaz, mentionné au n° 159, n'indique pas Brens, mais Brenaz, hameau de Viuz-en-Salaz.

L'église de *Saint-Blaise-ès-Liens*, donnée à Cluny en 1019, pourrait être Saint-Blaise au mont de Sion, ou bien Chaumont, dont l'église était dédiée à Saint-Blaise, et dans le territoire duquel on voit plus tard Cluny gratifié d'une manse [n° 193].

La Bâtie, ancien château et ancienne paroisse, aujourd'hui hameau de La Balme-Sillingy, mentionnée aux nos 1620, 1677, est omise, à sa place, dans la Table.

Il en est de même de *Ceyserieu*, décanat nommé dans le Pouillé (n° 1568) et de plusieurs paroisses alors existantes.

Au lieu de *Chantré* en Valromey, qui n'a jamais été paroisse [n° 1103], nous proposons de lire : Chainiaz ou Chêne en Semine, qui dépendait de Nantua en 1273.

Capella de Boegio, c'est Saint-André-sous-Boège [nos 331, 827, 1568 et 1615], appelé parfois Saint-André du Fraynet.

Le *Calvurnum* et le *Calvonacum* des nos 95 et 182, c'est Charvonnex, entre Groisy et Saint-Martin.

Chetonay, paroisse du décanat d'Annecy, ne désigne point Pugny-Chatenod, qui ressortissait au décanat de Savoie, soit au diocèse de Grenoble, mais bien Sallenôve, que l'on appelait encore Cheptonex au siècle dernier [nos 354, 1547 et 1568].

La ville de *Cluses*, non plus que La Clusaz, sur le chemin du Grand-Bornand aux Aravis, n'a jamais eu de prieuré. Le *prior Cluse*, des nos 634, 700 et 1175 *bis*, désigne le prieur de Saint-Clair, entre Nâves et Dingy, ou comme on disait anciennement, le prieur de la Cluse-Saint-Bernard.

Cogony, paroisse du décanat de Rumilly [nos 1476, 1568] est aujourd'hui un hameau de Seyssel. Son église a été démolie au commencement de ce siècle. *Cogony* sous Bans, aujourd'hui hameau de Vulbens [nos 465, 1144] avait une maison de Templiers, mais non une église paroissiale.

Cosengier est l'ancien nom de la paroisse dite aujourd'hui Balme-de-Sillingy, comme les auteurs du Regeste le reconnaissent au n° 1594 : c'est donc par inadvertance que la Table l'identifie avec Sillingy.

Droisy, ancienne paroisse, est maintenant un hameau de Clermont [n° 1096, etc.] ; mais la maison des Hospitaliers de Droisier se trouvait à Droise, paroisse de Mognard [n° 1568]. (Voir de Loche, *Histoire de Grésy-sur-Aix*, p. 196.)

Le prieuré de *Duesno*, des n°s 331 et 827, c'est Douvaine et non Duingt : celui-ci n'eut jamais de prieuré.

Ce qui est dit de la seigneurie et du château d'*Entremont* aux n°s 1231, 1593, 1597, doit s'appliquer à Entremont-le-Vieux (Voir *Rev. sav.*, 1893, page 263.)

L'église Saint-Lazare de Feigères, donnée à saint Victor [n° 237], c'est Feigères du mont de Sion.

Au lieu de *prior Fillinci* [n° 295], il faut lire : Filliaci.

Genevrey, hameau de Thonon, n'a jamais été paroisse. Il s'agit de Genevrey près de Moniaz, hameau aujourd'hui presque désert, et dont l'église, démolie pendant la Réforme, fut unie, en 1598, à celle de Saint-Cergues, en même temps que Boringe, sa filleule.

Je n'ai jamais rencontré de paroisse en Valromey qui s'appelât *Gigny* ou *Gignaz*, mais bien une paroisse de Grigny ou Gregny, au pays de Gex (voc. St-Martin) : c'était en 1443-1481 une annexe de Peron.

Gilon ou Gillon, comme les auteurs du Regeste le disent aux errata, est un hameau d'Epagny. Mais il faut appliquer à Chilly et non à Gillon les n°s 465 et 575.

La paroisse de *Saint-Innocent*, en changeant de vocable, est devenue, au xv^e siècle, Saint-Maurice sous Cornillon.

L'église de *Servoꝝ* soit du Lac était dédiée à Notre-Dame et non à Saint-Martin. Je ne crois pas qu'elle ait jamais dépendu du prieuré de Saint-Jean.

Le *Locon* ou *Locum*, dont il est question au n° 418, est un château dont on voit encore des traces au-dessus de l'ancienne église de Saint-Cergues.

Outre le château de *Lompnes*, il y avait une église de ce nom dans le décanat de Ceyserieu ; on l'appelait aussi Hauteville en Lompnes.

Nous avons déjà dit qu'en 1250 [n° 827], il faut lire Meynier et Mésigny, au lieu de *Magny* et *Maisonnex*, qui n'ont jamais eu d'église.

Lauzenette est un hameau de la commune d'Allinges, et *Marêche*, de Neuvecelle.

Marval, d'après Galiffe, n'a jamais été prieuré.

Au n° 655, il faut lire *Méry* et non *Meyrieux*. Les autres lo-

calités : *Cerarges* et *Fresney* sont deux hameaux de la paroisse de Drumettaz-Clarafond, au diocèse de Chambéry.

Le muid, mesure de capacité, représentait chez nous douze coupes s'il s'agissait de froment et vingt-quatre coupes pour les céréales inférieures.

Le *Ravorée* du n° 1147 est une grange située dans la paroisse de Fessy.

Rives du n° 1402 est un hameau de Desingy.

De Salâ [n°s 872, 1112, 1466, etc.] doit se traduire, ce nous semble, par de la Salle et non par de Sales.

Le *Savigny* donné à Bonmont [n°s 306, 375 et 376] ne serait-il point celui du diocèse de Lausanne ?

Il ne faut pas confondre *Saint-Sixt*, église entre La Roche et Saint-Laurent, avec Saint-Jean des Siz qui est entre le Grand-Bornand et La Clusaz.

Thiollaç, et non Thiolly, est en effet une annexe de Chaumont.

Le *Vallières* du n° 1402 est un hameau de Desingy ; et *Venteres*, même n°, doit être Veytrens, ancienne paroisse annexée à celle de Bassy.

Vallon des n°s 343 bis, etc., est un hameau de Samoëns, et *Vernaç* du n° 180, un hameau de Sciez.

La paroisse de *St-Victor*, nommée dans le Pouillé [n° 1568], dépend aujourd'hui de Trévignin.

La grange de *Vigny*, mentionnée au n° 1240, est une localité de Brenthonne.

C'est au château du *Vuache*, « apud lo Vacho », et non pas au Bachet qu'est mort, en 1308, Amédée, comte de Genevois. On sait qu'à une certaine époque le B et le V étaient fort semblables. D'où la confusion. Dans d'autres actes, ce château est appelé *de Vaschio*, ailleurs *du Vuachu*.

Faisons enfin remarquer que le mot latin *idiota*, traduit par idiot dans l'enquête dirigée contre l'évêque Aimon de Grandson [n° 634], signifie également un homme simple, ignorant ; et c'est évidemment dans ce sens qu'il faut l'entendre ici.

En terminant cette énumération, nous déclarons que nous avons été fort étonné de trouver un si petit nombre d'inexactitudes dans un ouvrage qui renferme des milliers de noms et de dates, et que le Regeste genevois demeure à nos yeux, comme aux yeux de tous les érudits, un livre d'une grande, d'une incontestable valeur.

J.-F. GONTHIER.

LES SAVOYARDS AU XIX^e SIÈCLE

LES ARTISTES

Le goût des beaux-arts n'a jamais été bien répandu dans notre pays¹. Pour quelles causes ? J'en ai déjà fait l'examen dans la *Revue savoisienne* de 1890 (pages 72-73). Il est clair que, si les arts sont *filis de l'oisiveté*, comme le prétend Musset, l'ancienne Savoie, pauvre et laborieuse, ne pouvait pas être un milieu propice à leur éclosion.

D'autre part, au dire de Voltaire, « presque tous ceux qui se sont fait un nom dans les Beaux-Arts les ont cultivés malgré leurs parents ». Or, chez nous, l'autorité du chef de famille a toujours été à peu près intangible et protégée par les lois : combien de fils auraient eu l'audace ou les moyens de braver la volonté du père ? Et si quelques-uns purent briser ce joug de fer, abandonnés à eux-mêmes et deshérités, ce n'est pas vers la carrière onéreuse des arts qu'ils se tournèrent : il fallait vivre, et les professions artistiques n'assuraient pas alors le pain quotidien. Les Savoyards sont positifs. Ils ne perdent pas de vue que

..... la vie est attelée
De deux mauvais chevaux, le boire et le manger,

et tout métier qui ne nourrit pas son homme est dédaigné par eux. Bien faible a été, pendant longtemps, le nombre de nos peintres ; plus faible encore celui des artistes courageux qui ont fait des envois aux salons de Paris. Un critique expert, devenu plus tard député d'Albertville, M. Forni, s'est donné, depuis vingt ans et plus, la tâche louable de rechercher ces tableaux, *rari nantes*, à travers les milliers de toiles annuellement exposées, et d'en rendre compte aux lecteurs de certains journaux savoisiens. On trouvera dans la collection des *Alpes* bon nombre de ses comptes-rendus : je mentionnerai notamment ceux qui ont paru dans les numéros des 1^{er} juin 1876, — 7, 14, 24 juin 1877, — 20, 27 mai 1883, — 17 juin 1888, — 7 juin 1896.

1. Il y aurait peut-être lieu de faire exception pour la musique, assez généralement cultivée un peu partout. Voyez *Les Musiciens, la Musique et les Instruments de musique en Savoie*, dans les *Mémoires de la Soc. sav. d'histoire*, tome XVII.

Après avoir, pendant de longues années, déploré la pénurie des envois faits par nos artistes, M. Forni constate que, depuis quelque temps, une véritable renaissance se manifeste en Savoie. On peut attribuer ce réveil à la création de plusieurs musées, entre autres celui d'Annecy ; à l'institution de concours artistiques par l'Académie de Savoie et la Société Florimontane ; à l'amélioration des conditions générales de l'existence ; enfin, à l'influence bienfaisante de quelques hommes, au premier rang desquels il faut placer Molin, Cabaud et Louis Revon.

Dès maintenant, nous pouvons citer plusieurs jeunes gens qui font honneur à notre province : MM. Cachoud, Coppier, Cottet, Mouthon, Tissot, Vallet, Weitmen, pour ne parler que des médaillés de l'école des Beaux-Arts et des Salons de Paris. N'oublions pas M. Rey, qui s'est fait, comme sculpteur, une belle réputation en Amérique.

A ces noms, je veux rattacher ceux de quelques hommes remarquables, nés hors de notre province, de pères savoyards. On compte parmi eux de véritables illustrations : les sculpteurs Guméry, Maniglier et Rochet, les deux premiers, Grands prix de Rome, et les deux derniers, professeurs à l'école nationale des Beaux-Arts ; le graveur en médailles Borrel, etc.

Le succès qu'ils ont obtenu témoigne éloquemment que le défaut de vocations artistiques en Savoie est imputable, non à la race, mais au milieu peu favorable où elle se meut. Que le milieu change, ou s'améliore, et la race reprend son rang.

ARTISTES NÉS EN SAVOIE.

BAIN JEAN.

Né le 8 juillet 1860, à Monnetier-Mornex ; peintre, fixé à Lyon. Principaux tableaux : plusieurs *Effets de Neige*, à Mornex ; *Le Petit Savoyard* ; *Portraits* divers. Il expose à peu près chaque année au Salon lyonnais, des œuvres remarquées. Il a obtenu plusieurs récompenses, entre autres un rappel de 3^e médaille en 1897 pour deux toiles intitulées : *Village d'Es-sert* ; *Rue de la Mouche*.

BONIER JEAN.

Né à Clermont (Haute-Savoie) le 5 juin 1817 ; peintre ; élève de l'Académie des Beaux-Arts de Turin, dont il fut lauréat en 1834 (médaille d'argent) ; se perfectionna dans l'atelier de Paul

Delaroche, à Paris. Principales œuvres : *Les Moissonneurs*, *La Nativité*, *Les Bergers*, *La Laitière* ; portraits nombreux. Mort à Annecy, le 10 mars 1875.

(Voir *Revue savoisienne*, 1890, pages 74-76.)

BORREL JOSEPH.

Né à Saint-Martin de Belleville ; architecte ; a exposé au Salon de 1881 un *Projet d'Abattoir pour la ville de Mantes*.

BRUNIER JOSEPH.

Né à Chambéry en 1860 ; peintre, élève de Boulanger ; a exposé au Salon de 1888 un tableau intitulé : *Dans mon Atelier* (portrait de l'auteur). Habite Lyon, où il expose assez régulièrement.

BURGAT-CHARVILLON EUGÈNE, A.

Né à Manigod en 1844 ; peintre ; élève de l'Ecole des Beaux-Arts (peinture) et de Pils. Principales œuvres : *Les Cagnards du vieil Hôtel-Dieu de Paris* (1866), acquis en 1896 par la ville de Paris pour le Musée Carnavalet ; *Prunes* (1880) ; *Raisins* (1880) ; *Portrait de l'Auteur* (1881) ; *La Fileuse de Manigod* (1885) ; *Le Kirsch du Grand-Père* (1888) ; *Le Four* (1888), acquis par l'Etat ; *La Sortie de la Mariée* (1893) ; *Le Cidre* (1896) ; *Intérieur de Cuisine* (1898) ; *Timbale d'argent avec Fruits* ; nombreux tableaux de fruits, natures mortes et portraits. « Il excelle dans la représentation simple et naturelle de ces petits intérieurs comme les aimaient les vieux maîtres hollandais, qu'on ne se lasse pas de regarder ».

(Voir *Revue sav.*, 1885, page 229 ; *Les Alpes* du 17 juin 1888 ; *Le Cycloamen*, mars 1894.)

CABAUD PAUL, A.

Né à Gévrier en 1817 ; peintre de paysages et de portraits ; élève d'Hornung, de Genève. Principales œuvres : *M^{sr} Rendu* (1857) ; *Les anciens Canaux d'Annecy* (1866) ; *Vallée de Dingy-Saint-Clair* (1869) ; *Le Lac d'Annecy vu des hauteurs de Talloires* (1870) ; *Le Mont-Blanc vu du col des Aravis* (1872) ; *Le docteur Andrevetan* (1873) ; *Rives du Fier, à Brogny* (1875) ; *Environs d'Annecy* (1877) ; *Etude de Châtaigniers aux Environs d'Annecy* (1881) ; *Le Glacier de la Brenva* ; *Le Pont de la Bornale* ; *La Vallée des Mormons* ; *Portrait de Louis Revon* ; *Le Mont-Blanc au lever du soleil, vu des lapias du Parmelan* (1887) ; *Panorama des Alpes, vu du Semnoz* ; très nombreux

portraits. A enseigné le dessin à Annecy pendant plus de quarante ans. Mort à Gévrier le 6 mars 1895.

(Voir *Les Alpes* du 14 juillet 1870 ; *Revue savoie.*, 1866, p. 69 ; 1870, p. 58 ; 1873, p. 6 et 95 ; 1895, p. 53-62.)

CACHOUD FRANÇOIS-CHARLES.

Né à Chambéry le 23 octobre 1866. Peintre, élève de E. De-launay et de M. G. Moreau. Principales œuvres : *Soleil couchant à Vanves*, pastel (Salon de 1892) ; *Matinée de Septembre : lac d'Aiguebelette (Savoie)* (Salon de 1893, mention honorable) ; *Effet de Crépuscule*, deuxième mention honorable au concours Troyon de 1895 ; *Soleil matinal à Châtillon (Savoie)* (1896) ; *Lisière de Bois au crépuscule*, pastel (1896) ; *Le Lac de Lamartine* ; *Au Bourget*, peinture (1896). Le jury du Salon des Champs-Élysées lui a décerné en 1896 une troisième médaille pour ce triple envoi. *Les Covasses, feux de mauvaises herbes (Savoie)* (1897) ; *Le Vallon, aux Charmettes (Savoie)* (1897) ; *Vers la Nuit, baie d'Hautecombe (Savoie)* (1898). « Le lac du Bourget surtout a tenté sa palette et, depuis 1893, il l'a traité sous tous ses aspects avec une entente merveilleuse des colorations diverses qu'amène le changement des jours et des heures. » (FORNI.)

(Voir *Industriel savoisien* du 3 août 1895 ; *Les Alpes*, du 7 juin 1896.)

CLARIS BERNARD-ANTOINE.

Né à Thônes le 1^{er} mai 1815 ; élève de Lugardon, de Genève ; reçut de l'Académie de Savoie, le 11 août 1848, une médaille de 100 francs pour un tableau intitulé *Petits Pêcheurs* ; une médaille d'argent, le 8 août 1850, pour *Le Poète Veyrat rentrant dans sa patrie*. Autres œuvres : *Rosa mystica* ; *La Marchande de Violettes* ; *Madeleine au Désert* (galerie royale de Turin). Le Musée d'Annecy possède de lui : *Saint Bernard fuyant le château paternel* (tableau couronné par l'Académie de Savoie en 1853) ; *La Catéchisée*, pastel (1857) ; *La Cruche à l'Eau* ; *La Cruche cassée* ; le portrait de l'auteur, celui de sa mère et celui de son père. Mort à Chambéry le 7 décembre 1857.

(Voir *Rev. sav.*, 1866, p. 66 ; 1874, p. 8 ; 1880, p. 69 ; 1882, p. 97-99 ; 1885, p. 97 ; 1886, p. 346.)

COPPIER CHARLES-ANDRÉ.

Né à Annecy le 17 novembre 1866 ; graveur et peintre ; élève de Feyen-Perrin et de M. Laguillermie. Principales œuvres : *Une Exécution à Tanger* (1888), eau-forte d'après le tableau

de Regnault ; *Les Illusions perdues* (1888), eau-forte d'après le tableau de Gleyre ; *La Faneuse* (1889), eau-forte d'après Feyen-Perrin ; *L'Ange quittant Tobie et sa famille* (1890), eau-forte d'après Rembrandt ; *Femmes fellahs au bord du Nil*, d'après Fromentin (1890) ; première mention honorable pour ce double envoi ; *Portrait de Rembrandt* (1891) et *La Fête-Dieu*, d'après M. Aublet (1891) ; médaille de 3^e classe et bourse de voyage au Salon de 1891 ; *La Descente de Croix* (1893), eau-forte d'après Rubens et gravure d'un tableau de Franz Hals au Musée d'Haarlem (1893) ; *Le Repos des Archers* (1896) ; *La Belle au Bois dormant* (1896). En 1896, médaille d'or à Rouen ; hors concours à Berlin ; acquisition de cent épreuves de la *Joconde* par la Ville de Paris. En 1897, envoi au Salon des Champs-Elysées de quinze eaux-fortes pour son ouvrage *Les Maîtres du Passé*. En 1898, envoi de deux eaux-fortes pour le même ouvrage : *L'Embarquement pour Cythère*, d'après Watteau, et *Le Calvaire*, d'après Mantegna. Deuxième médaille, qui met M. Coppier hors concours. Au même Salon, *Les Lavandières de Nuit*, peinture.

COTTIN JEAN-JOSEPH.

Né à Annecy le 31 juillet 1834 ; subventionné par sa ville natale en 1860 ; élève de l'École des Beaux-Arts de Paris ; a fait au Musée l'envoi de trois tableaux : 1^o une copie du *Mendiant* de Murillo ; 2^o *Narcisse se mirant* ; 3^o un *Paysage*. Il est l'auteur d'un tableau symbolique intitulé *La Ville d'Annecy offrant son vote d'annexion à la France*, qui a été présenté au conseil municipal dans la séance du 18 novembre 1861 et qui a orné pendant longtemps la salle consulaire de l'hôtel-de-ville d'Annecy. A exposé au Salon de 1877 : *Loin du Monde*, moine en prière.

(Voir *Rev. sav.*, 1860, p. 24, et *Les Alpes* du 24 juin 1877.)

CURTELIN CHARLES.

Né aux Echelles (Savoie), en 1859 ; élève de M. Cabié. S'est exercé avec talent, pendant son séjour à Bordeaux, à la peinture des sujets maritimes. A exposé au Salon de 1898 un *Brouillard en Gironde*. Habite actuellement Lyon, où il est vérificateur des douanes.

DAISAY JEAN-MARIE, dit JULES, O A.

Né à Barberaz le 15 mars 1847 ; peintre de portraits, élève

de Molin et de Pils ; admis au Salon de 1875, pour la première fois. Principales œuvres : *Sortie de Bal* (1876) ; *Lectrice* (1876) ; *Le comédien Delannoy* (1877) ; *Le compositeur Ben-Tayoux* (1877) ; *Jeune ramoneur* (1880) ; *Portrait de Madame de **** (1880) ; *Portrait de l'Auteur* (1880) ; *Portrait de Madame D**** (1883) (voir *Les Alpes* du 27 mai 1883). A aussi envoyé au concours de la Florimontane, en 1894, *La Veille de l'Examen* (1^{er} prix) et *Le Secret*. Enseigne son art à Chambéry.

(Voir *Les Alpes* du 1^{er} juin 1876 ; *Revue savoisienne*, 1880, p. 62 et 1894, p. 281-282.)

DREVET (M^{lle}) MARIE.

Née à Chambéry le 16 janvier 1852 ; peintre de paysages ; a débuté au Salon par *Le Chêne* (1878) ; a envoyé ensuite *L'Automne* (1879) ; *Bois de Ville-d'Avray* (1880) ; *La Mare du Pâtis, à Combron* (1881) ; *La Cabane abandonnée* (1882) ; *Sentier des Artistes* (1883), (voir *Les Alpes* du 20 mai 1883) ; *La Mare aux Bouleaux* (1884) ; *Rochers de Saint-Germain* ; *Forêt de Fontainebleau* (1885) ; *L'Hiver, étude* (1885) ; *A la Gorge aux Loups, étude* (1888) ; *L'Hiver* (1890) ; *La Futaie du Gros-Fonteau, en décembre, près de Fontainebleau* (1892).

DUCRUET (M^{lle}) JEANNE.

Né à Thusy (Haute-Savoie) ; élève de M. Bellay et des écoles professionnelles. A envoyé au Salon de 1890 un *Portrait de M. J. J.*, miniature.

DUNANT PROSPER.

Né à Lathuile (Haute-Savoie) en 1790 ; architecte, collectionneur et amateur instruit ; passionné pour la peinture, il s'était donné la tâche de représenter tous les vieux monuments d'Annecy et des environs. Il a laissé de nombreuses toiles et aquarelles, parmi lesquelles nous citerons : *Le Fier au-dessous de Brogny* et *Le vieux Pont de Tasset, à Cran*, dont ses héritiers ont fait don au Musée d'Annecy. L'annuaire de 1846 le qualifie « maître de peinture et d'architecture » ; il a effectivement formé plusieurs élèves. Il est mort à Annecy, le 2 juillet 1878.

(Voir *Revue savoisienne*, 1883, page 61.)

DUVERNEY PAUL-CHARLES.

Né à Chambéry le 13 mars 1866 ; aquarelliste ; a successivement exposé : quatre *marines*, au Salon de 1896 ; *Vue de la*

Tamise, aquarelle (1897); *Marines*, quatre aquarelles (1897); *Le Pont Neuf, à Paris*, aquarelle (1898).

FILLIARD ERNEST.

Né à Chambéry le 15 décembre 1868; aquarelliste; élève de B. Molin; a exposé en 1896, au Salon des Champs-Élysées: *Soleil d'Automne*; *Fleurs dans un vieux cuivre*, aquarelles; et en 1898, au Salon national des Beaux-Arts: *Automne*, aquarelle.

GUIAUD.

Né à Chambéry; peintre; a exposé au Salon de 1876: *Rialto*; *La Porte de l'Horloge de la cathédrale de Strasbourg*. C'est en Bretagne et à Venise qu'il a puisé ses meilleures inspirations, dit M. Forni, qui mentionne de lui: *Quai des Esclavons*; *La Place Saint-Marc*; *L'Escalier des Géants*.

(Voir *Les Alpes* du 1^{er} juin 1876.)

GUIGNET JEAN-ADRIEN.

Né à Annecy le 21 janvier 1816; peintre d'histoire, élève de Blondel de 1832 à 1839. Exposait au Salon de Paris, à partir de 1840, de nombreux tableaux « remarquables par leur énergie et leur originalité ». Principales œuvres: *Moïse exposé sur le Nil* (1840); *Joseph expliquant les songes* (1840); *Agar dans le Désert* (1840); *Cambyse vainqueur de Psamméticus* (1841); *Combat de Barbares*; *La Retraite des Dix-Mille*; *La Défaite de Xerxès*; *Le mauvais Riche*; *La Fuite en Egypte*, etc., etc. Plusieurs de ces tableaux sont au Musée de Beaune. Mort le 18 mai 1854. Voir son portrait dans le *Magasin pittoresque* de 1869, page 28, avec un article biographique par Théophile Gautier.

(Voir *Magasin pittoresque*, 1869, p. 27-31, et *Rev. sav.*, 1871, p. 15-16, 1897, p. 202.)

GUILLE JACQUES.

Né à Saint-Jean de Maurienne; peintre; professeur de dessin au collège de Chambéry avant 1860; auteur de quatre médaillons qui ornent les murs de la chapelle paroissiale dans la cathédrale de Chambéry; a peint de nombreux portraits, entre autres celui de Melchior Reymond (1856); s'est surtout occupé de sujets religieux, dont la plupart ornent les églises des diocèses de Maurienne, de Tarentaise et de Chambéry. Décédé le 10 décembre 1873, à Chambéry.

GUILLOT LOUIS.

Né à Chambéry le 21 septembre 1837; a envoyé au Salon de 1881 : *La Chaumière et le Chemin des Charmettes*, fusain ; *Chemin sous Bois*, fusain.

GUILLOT THÉODORE.

Né à Chambéry le 30 juin 1842 ; peintre ; a exposé au Salon de 1881 : *Portrait de M. L.*, pastel ; a envoyé, en 1885, à l'exposition des Amis des Arts de Dijon un *Paysage des Environs de Culoz* et deux portraits qui lui ont valu les éloges du *Journal des Arts*, de Paris.

(Voir *Rev. sav.*, 1885, p. 185.)

HUGARD DE LA TOUR CLAUDE-SÉBASTIEN.

Né à Cluses en 1818 ; peintre paysagiste, élève de Diday et de Calame. Obtenait, dès 1844, au Salon de Paris, une médaille de 3^e classe avec *Un Effet du Matin dans les Alpes*. En 1846, deux autres excellents paysages : *La Campagne au Lever du Soleil*, *Le frais Vallon*, lui valurent une médaille de 2^e classe. Hors concours dès lors, il n'a presque pas cessé de faire des envois aux Salons annuels. Mentionnons au hasard : *Matinée sur le Lac d'Annecy* (1848) ; *Orage dans la Vallée de Servoz* (1859) ; *La Vallée de Faucigny au lever du Soleil* (1867). Une exposition de ses œuvres, suivie de vente publique, a eu lieu le 3 avril 1878. On y comptait quarante-six toiles, présentées au public avec de grands éloges, par Louis Enault. Parmi les derniers envois de M. Hugard, il faut citer : *La Chûte de l'Arve au Glacier des Bois*, effet de nuit (1877) ; *Le Soir dans les Alpes* ; *Vallée de Faucigny* (1881) ; *L'Ecluse de Morin (Seine-et-Marne)* (1881) ; *Le Cirque du Garbet à Saint-Girons* (1883) ; *Lac dans l'Ariège* (1883) (voir *Les Alpes* du 27 mai 1883) ; *Un Printemps à Louvecienne* ; *Bords de la Seine* (1884) ; *Coucher de Soleil*, vallée du Faucigny (1885) ; *Le Soir*, rives du Léman (1885) ; *Dans les Gorges de la Dranse* (1885), exposé en 1886, après la mort de l'auteur. Mort à Couilly (Seine-et-Marne) en 1885.

M^{me} Hugard (Lina) a exposé des *porcelaines* au Salon de 1877.

(Voir *Rev. sav.*, 1878, p. 82 ; 1885, p. 372 ; *Les Alpes* des 7, 14 et 24 juin 1877, et LAROUSSE, 2^e supplément, p. 1400.)

LEVRET JEAN-FLEURY, ❖ O †.

Né à Albertville le 9 septembre 1820 ; sculpteur ; d'abord

sous-commissaire des guerres à Albertville, il fut retraité avec le grade de commissaire-major. A fait, comme premier essai, le buste du général Pillet, frère de Pillet-Will (1851), les bustes de Calloud (au Musée d'Annecy); de Pillet-Will (distribué dans la plupart des communes de la Savoie); de son père; de sa sœur; de M^{lle} Doix (Turin); du commandant du Verger; du docteur Ducrest (Albertville); de M. Arnaud, conseiller à la Cour de Grenoble; du docteur Arnaud (Albertville); de Fleury Lacoste, agronome. On lui doit aussi : un groupe représentant MM. Pierre Blanc, de Manuel et Rey (Albertville); une statuette de M. Pierre Blanc; et les médaillons en marbre d'Eugène Süe et du docteur Rostaing (St-Michel). Il est mort à Albertville le 28 juillet 1895.

MEZZI PIERRE.

Né à Chambéry le 24 juillet 1853; céramiste; a exposé au Salon de 1880 : *Fruits*, étude; *Gibier*, étude; et à celui de 1881 : *Huitres*, faïence.

MOLIN BENOÎT-HERMOGASTE, O I.

Né à Chambéry le 14 mars 1810; peintre, élève du baron Gros; médaille de 3^e classe au Salon de 1837. On cite, parmi ses œuvres : *Une Séance solennelle à l'Académie Florimontane* (prix de la fondation Guy en 1843, devint la propriété de la reine Marie-Christine). Une copie de ce tableau et le *Portrait du cardinal Billiet* ornent la salle des séances de l'Académie de Savoie. *Portrait de M. **** (1877); *Orpheline* (1877); *Judas et Satan*; *Le Baiser rendu* (1880), acquis par l'Etat pour le Musée de Chambéry; une *Baigneuse*, offerte au Musée de Chambéry en 1897 par M. Albert Metzger; nombreux portraits. Directeur de l'Ecole de peinture de Chambéry; a formé beaucoup d'élèves. Mort à Chambéry le 17 février 1894.

(Voir *Les Alpes* des 7, 14 et 24 juin 1877.)

MONOD JEAN-ALPHONSE.

Né à Chambéry le 5 mai 1867; aquarelliste, élève de Cabanel et de Pinta; a exposé au Salon de 1896 : *Effet de Neige*, aquarelle; et à celui de 1897 : *Le Chemin de Bel-Ebat (forêt de Meudon)*, effet de neige, aux derniers rayons du soleil.

MORION JACQUES.

Né à Chambéry; élève de Pelouse et de M. Jourdeuil; a ex-

posé au Salon des Champs-Élysées, en 1898 : *Soir d'Automne*; *Village d'Aiguebelette (Savoie)*.

MOUTHON CHARLES-FRANÇOIS.

Né à Annecy le 29 décembre 1871 ; peintre ; ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Paris, puis élève de Delaunay et de M. G. Moreau ; deuxième médaille au concours de figure dessinée d'après nature en 1892 ; première mention honorable au concours Troyon en 1895 (*Effet de Crépuscule*, acheté par la comtesse de Trédern) ; a envoyé plusieurs portraits au Salon de 1894, et à celui de 1896 des *Études et Têtes*. Lauréat de l'École des Beaux-Arts (prix de La Tour) le 31 octobre 1896. Au Salon de 1897, il a exposé : *Soleil levant avant l'Orage* ; *L'Argipan*, paysage.

(Voir *Industriel savoisien* du 3 août 1895.)

PELLEGRINI CHARLES-BARTHÉLEMY-GAETAN.

Né à Chambéry le 24 août 1790 ; architecte. Était garde du génie à Metz quand il se fit naturaliser français le 19 juillet 1832. Le casino d'Aix et l'établissement de Marlioz ont été construits sur ses plans ; construisait le théâtre et l'hôtel-de-ville de Chambéry quand la mort le surprit, en décembre 1864.

(Voir *Rev. sav.*, 1864, page 136.)

PETTEX EUGÈNE.

Né à Ugines ; a envoyé une *sépia* au Salon de 1881.

PILLET-WILL MICHEL-FRÉDÉRIC, C * C ☼.

Né à Montmélian le 26 août 1781. Doué d'une vive intelligence et d'une rare entente des affaires, il devint banquier à Paris, juge au Tribunal de commerce de la Seine ; régent de la Banque de France en 1828. Il fut, avec Benjamin Delessert, un des fondateurs de la Caisse d'épargne, en 1818. Très habile violoniste, il a composé une cinquantaine de *Mélodies* dédiées aux plus illustres artistes de son temps : Rossini, Meyerbeer, Auber, Berlioz, etc. Il a aussi fait la musique de quelques romances : *Le Pèlerin*, paroles de A. Nourrit ; *Amélie*, paroles de Perlet ; *Le Singe du petit Savoyard*, etc. Artiste et philanthrope autant que riche, il a été le bienfaiteur généreux de toutes nos sociétés littéraires et musicales, ainsi que des écoles, bibliothèques, églises, presbytères de la Savoie. Il mourut à Paris le 10 février 1860. Il avait été créé comte le 27 novembre 1833. Son nom patronymique était Pillet : il y avait ajouté,

depuis 1805, celui de sa femme, qui était fille de Louis Will, banquier à Lausanne.

(Voir *Mémoires de la Soc. sav. d'Histoire*, tome XVII, p. 175 et 338.)

RASSAT FÉLIX.

Né à Annecy le 30 août 1820 ; peintre de fleurs, élève de Redouté ; obtint une mention honorable à Paris, deux médailles d'argent à Nice en 1863 et 1865, une médaille de vermeil à Chambéry et une médaille d'argent à Florence en 1874, à l'exposition qui s'ouvrit après son décès. Avait enseigné son art à Marseille, où il comptait de nombreux élèves. On cite, parmi ses principales œuvres : *Primevères* ; *Bouquet de Roses* (1870) ; *Eglantines* ; *Capucines jaunes* ; *Chrysanthèmes* ; *Violettes* ; *Epis et Fleurs des Champs*. Mort le 25 mai 1873, à Florence, où il avait été appelé par le gouvernement italien pour peindre à l'aquarelle toutes les variétés de raisins d'Italie.

(Voir *Rev. sav.*, 1873, p. 48 et 1879, p. 7.)

REY FRANÇOIS-JOSEPH.

Né à Annecy le 27 septembre 1855 ; sculpteur ; après un apprentissage de plusieurs années à Turin, il partit pour tenter fortune en Amérique et il se fixa à New-York. Il réussit. Plusieurs des monuments de cette ville ont été embellis par ses productions. A ses débuts, il avait soumis au concours de la Florimontane un *Jeune Martyr*, qui fut couronné en 1880.

(Voir *Rev. sav.*, 1880, p. 60.)

RITZ JEAN, O I, O †.

Né à Annecy le 14 février 1846 ; compositeur de musique ; élève de Besozzi. Parmi ses œuvres gravées qui ont eu le plus de succès, il faut citer : CHŒURS A QUATRE VOIX D'HOMMES : *Tableaux champêtres* (1869) ; *Patrie* (1870) ; *Les Guides du Mont-Blanc* (1872) ; *Chants des Montagnes* (1877) ; *Le dernier Jour de Pompéi* (1877) ; *Le Soir au Village* (1879) ; *Gloria Victis* (1879) ; *Les Chercheuses d'Azur* (1882) ; *Chant d'Avril* (1882) ; *L'Adieu aux Hirondelles* (1882) ; *Bluets, Marguerites et Coquelicots* (1882) ; *Vers les Etoiles* (1884) ; *Neige de Fleurs* (1884) ; *L'Absente* (1885) ; *La Terre* ; *Les Pigeons voyageurs* ; *Halte dans les bois* ; *La Chanson des Basques* ; *A toute Volée* ; *Fils de Bohême* ; *La France* ; *Hymne aux Aïeux* ; *Aux Montagnes* ; *A Carnot* ; *Avenir et Progrès* ; *Les Flots sont doux* ; *La Charrue*. — AVEC ACCOMPAGNEMENT D'HARMONIE OU FAN-

FARE : *Hymne à la Patrie* ; *Hymne aux Morts pour la Patrie* ; *La Savoisienne*. — Les chœurs *Le Col du Fréjus* ; *A Carnot* et *La Charrue* ont été également chantés avec accompagnement. — CHANT ET PIANO : *La Fleur du Souvenir* (1868) ; *La Patrie absente* (1871) ; *La jeune Fille et le Ruisseau* ; *Le Vent souffle du Nord* ; *Je pense à toi*, etc., etc. — PIANO SEUL : *Le Pont des Soupirs*, valse (1870) ; *Souvenirs de Savoie*, valse (1871) ; *Nuit de Mai*, valse ; *Bouquet de Cyclamens*, mazurka ; *Gentiane bleue*, schottisch ; *Contes aux Etoiles*, valse ; *Valse des Eventails* ; *Doux Propos*, gavotte ; *La Valse des Cygnes*, etc. Plusieurs de ces danses sont éditées pour orchestre et jouées à Monte-Carlo, Nice, Paris, Lyon, Turin, etc. N'oublions pas une vingtaine de solfèges à 2, 3 et 4 voix, imposés à divers concours ; plusieurs *Cantiques* et *Litanies*, enfin quantité d'œuvres manuscrites, pour piano seul, chant et piano, violon, violoncelle et piano, orchestre. Plusieurs des œuvres mentionnées plus haut (*Les Guides du Mont-Blanc*, *Le dernier Jour de Pompéi*, *La jeune Fille et le Ruisseau*, *Je pense à toi*) ont été couronnées dans des concours spéciaux. Directeur pendant quatorze ans de la *Société chorale d'Annecy*, qu'il avait conduite et maintenue en division d'excellence malgré son petit nombre d'exécutants, il a fondé en 1888 et dirigé depuis cette date un orchestre symphonique : *Le Cercle musical d'Annecy*. Inventeur du Gammographe-Ritz. On lui doit aussi un recueil des *Chansons populaires de la H^{te}-Savoie*. Membre du jury des concours musicaux depuis 1869, il a siégé en cette qualité : trois fois à Paris, puis à Lyon, Alger, Nancy, Grenoble, Saint-Etienne, Toulon, Dijon, Genève, Dôle, Vienne, Romans, Dreux, etc. Enfin, en 1898, il a été la cheville ouvrière du concours musical de Turin. Promu, à cette occasion, officier de la couronne d'Italie, il a reçu de la commission de ce concours une médaille de vermeil grand module avec cette mention : « Le Comité à son meilleur ami et collaborateur Jean Ritz. » (Voir l'*Accord parfait* et le *Monde orphéonique* du 14 juillet 1898.)

SIMON JEAN.

Né à Chambéry en 1848 ; élève de Molin, de Pils, de van Elven et de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris ; ex-professeur de S. A. R. la reine de Portugal ; professeur de peinture à Cannes et à Pau. Principales œuvres : *Souvenir d'Antibes* (1877) ; *Portrait de M^{me} B.* (1877) ; *Portrait de M. l'abbé D...* (1877) ; *Portrait de M^{me} de S^{te}-L.*, fusain (1879) ; *Portrait d'un Lutteur*

(1881); *Fils d'Artiste*, tableau acheté par l'empereur du Brésil; a remporté les deux premiers prix du concours organisé entre les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie en 1878; a fondé à Cannes l'atelier de la colonie étrangère qui fonctionne depuis 1877, atelier très suivi et apprécié pour les excellents principes qui s'y enseignaient.

TISSOT MARIUS.

Né à Annecy le 7 janvier 1871; sculpteur, élève de l'École des Beaux-Arts de Paris et de M. Thomas; a obtenu en 1892 la première des deux médailles décernées aux élèves les plus méritants de la section de sculpture; lauréat du prix Chenevard avec l'esquisse d'un *Saint Sébastien* (1896); mention honorable au Salon de 1897 avec *La dernière Prière du Martyr*, statue, plâtre; a exposé en 1898 un *Saint Sébastien* (Musée d'Annecy).

VALLET MARIUS.

Né à Chambéry le 5 novembre 1869; sculpteur, élève de M. Falguière. Principales œuvres: *Portrait de M. Davet, avocat* (1893); *Le Roi Lear* (1893); *Eternelle Folie* (1895), mention honorable; *Enfant* (1896), statue, étude; *Eternelle Vie* (1896), étain (section des arts décoratifs).

VUILLERME JANE (M^{lle}).

Née à Chambéry; a envoyé au Salon des Champs-Élysées, en 1898, trois miniatures.

WEITMEN CLAUDE-JEAN-BAPTISTE.

Né à Albertville le 27 février 1867; sculpteur, élève de MM. Dufraine et Thomas. Œuvres exposées: *Vieillard*, buste en plâtre (1891); *Portrait de Pierre Blanc* (1892); *Caïn* (1894); médaille de 3^e classe au Salon de 1894; a envoyé au Salon de 1896: un *Buste*, et à celui de 1898: *Buste*, plâtre; *Eve*, statuette, plâtre.

ARTISTES NÉS HORS DE SAVOIE.

BORREL MAURICE, ✠.

Né accidentellement, le 24 juin 1804, à Montataire (Oise), où son père, Valentin Borrel, voiturier, de Saint-Marcel (Savoie), se trouvait en voyage. Graveur en médailles; élève de J.-J. Barre; a gravé plus de cent médailles représentant les

principaux personnages de son temps ; toutes ces œuvres parurent aux expositions de 1832 à 1875, et valurent à l'artiste les récompenses suivantes : médaille de 3^e classe en 1842, rappel en 1859 et médaille en 1864 ; classé hors concours dès lors. Mort à Chevilly (Seine) le 29 mars 1882.

(Voir *Rev. sav.*, 1882, p. 39-40.)

BORREL ALFRED, ✚ Ⓐ.

Né à Paris le 18 août 1836, fils de Maurice. A suivi avec succès la carrière paternelle : élève de son père et de MM. Jouffroy et Merley ; admis à l'École des Beaux-Arts en 1855 ; a successivement obtenu une mention honorable en 1863, la médaille de 3^e classe en 1880, de 2^e classe en 1890, de 1^{re} classe au Salon de 1896. Il exposait, cette année-là, le portrait de M. Perrier, député de la Savoie. Principales œuvres : Cavour, Nigra, Rattazzi, Cibrario, Victor-Emmanuel II, Claude Bernard, Crémieux, Paul Bert, Pasteur, etc., etc.

(Voir *Rev. sav.*, 1882, p. 40 et 74.)

COTTET JACQUES-JOSEPH-MARIE-CHARLES.

Né le 12 juillet 1863, au Puy (Haute-Loire) où son père, M. Henry Cottet, d'Evian, était magistrat. Peintre, élève de Puvis de Chavannes et Roll. Principales œuvres : *Rayons du Soir, port de Camaret* (1893, Musée du Luxembourg) ; série de scènes et paysages maritimes pris en Bretagne, sous le titre : *Au Pays de la Mer* ; — *Enterrement en Bretagne* (1895) ; *Le Pardon de Saint-Jean à Ladandec* (1894). Cette toile, acquise par l'Etat, a obtenu la bourse de voyage de 4,000 francs, fondée pour permettre aux artistes d'étudier les écoles étrangères et de se perfectionner dans leur art (décision du Conseil supérieur des Beaux-Arts du 19 juin 1894). Cité par l'*Illustration* du 2 mai 1896 (supplément, page 3, colonne 2) au nombre des artistes « dont l'exposition est des plus recommandables » (Champ-de-Mars). « Ses marines vigoureuses et ses puissantes études bretonnes ont éveillé à bon droit l'attention de la critique parisienne et dénotent un exceptionnel tempérament. » (FORNI.) En 1896, une exposition générale de son œuvre a obtenu un grand succès. On y admirait, entre autres, une vingtaine de toiles rapportées de Venise. Son envoi de 1898 au Salon de la Société nationale des Beaux-Arts a fait sensation. Il comprenait trois *marines* et un triptyque continuant la série *Au Pays de la Mer* et représentant : 1^o *Le Repas d'Adieu* ; 2^o *Ceux qui*

s'en vont ; 3^o *Celles qui restent*. Ce triptyque a été reproduit par la plupart des journaux illustrés.

(Voir un extrait de la *Revue blanche* dans *Les Alpes* du 7 janvier 1897.)

DÉPOLLIER FRANÇOIS, aîné.

Né en 1840, à Genève, de parents savoyards originaires de Mésigny ; graveur. Principales œuvres : *Contes de la Fontaine* ; *Baigneuse aux Fleurs* ; *Printemps* ; *Portrait de M. Ducroz, député* ; *La Savoie pittoresque*, etc., etc.

(Voir *Rev. sav.*, 1890, p. 77-80.)

DUBOULOZ JEAN-AUGUSTE, *.

Né à Paris en 1800, de parents chablaisiens. Peintre, graveur, dessinateur, élève de l'École des Beaux-Arts et du baron Gros. Parmi les tableaux qu'il envoya au Salon, il faut citer : *Louis XI à la Chasse* ; *Quentin Durward et maître Pierre* ; *Le Déjeuner de Louis XI* ; *La Piété de Crillon* ; *Le Prédicateur de Pontoise* ; *Le Christ aux Oliviers* ; de nombreux portraits ; *La Tentation* ; *Le Mai* (1857) ; *L'Invasion* (1861) ; *Le Colin-Maillard* (1863) ; *Les Corsaires* (1864) ; *La Licence écrasant la Liberté* (1865) ; *Les Damnés* (1866) ; *Les Saltimbanques* (1868) ; *Ronde d'Enfants* (1869) ; *Petits Baigneurs* (1870). Il obtint une 3^e médaille en 1838 et une 2^e en 1840. Il est mort à Paris en 1870.

GUMÉRY CHARLES-ALPHONSE, *.

Né à Paris le 14 juin 1827. Son père, Nicolas-Achille, était fils d'Augustin Guméry, né à Notre-Dame des Millières (Savoie) le 12 avril 1755. Statuaire ; entra à l'École des Beaux-Arts en 1846 et, quatre ans plus tard, obtint le grand-prix de sculpture avec *La Mort d'Achille*. On a surtout remarqué de lui : *Faune jouant avec un Chevreau* (1855) ; *Le Retour de l'Enfant prodigue* (1857) ; *La Fontaine de l'Amour* et *Le Moissonneur* (1859) ; *Les deux Pigeons* (1863) ; *Le Président Favre* (1864) ; *La Science et la Jurisprudence* (1865), ces deux dernières œuvres pour la ville de Chambéry ; *L'Adolescence* (1867) et *Le Moissonneur* (1867) qui valut à l'auteur une médaille de 1^{re} classe. On doit encore citer deux *Bustes* envoyés au Salon de 1868 et une *Nymphe jouant avec un Amour* (1869). Il est mort à Paris le 19 janvier 1871, pendant le siège. Il possédait au plus haut degré les qualités saillantes du statuaire : la simplicité dans les lignes, la finesse dans le modelé, la science de l'exécution.

GUMÉRY ADOLPHE-ERNEST.

Fils du précédent; né à Paris; peintre, élève de Boulanger et de M. J. Lefebvre. Principales œuvres : *Départ pour la Fête* (1884); *Dans le Plâtre* (1885); *Portrait de M^{lle} G. D. du V...* (1890); « *Les voilà !* », *rentrée des troupeaux à la ferme après la belle saison*; *Provence* (1890); *La Terre* (1891); *Au Bord de la Creuse* (1891); mention honorable au Salon de 1891; *La Réalité chasse le Rêve* (1896); *Les Flamants* (1896); *Illumination du Sacré-Cœur* (1897); *Derniers Rayons* (1898).

HUGARD CLAUDE-SALVATOR.

Né à Paris, fils de Claude-Sébastien; peintre, élève de son père et de M. Cormon. Principales œuvres : *Brodeuses, à Boulogne-sur-Mer* (1890); *Peinture d'Images* (1890); *La Grand' Mère* (1897); *Intérieur hollandais* (1898).

HUGARD EVA.

Née à Paris, fille du paysagiste Claude-Sébastien; a envoyé au Salon de 1881 un *Portrait de M. B.*, aquarelle.

MANIGLIER HENRI-CHARLES, *.

Né à Paris le 11 octobre 1826; fils de Jean-François Maniglier, né à Saint-Sigismond sur Cluses le 10 décembre 1788, et petit-fils de Joseph-Marie Maniglier qui fut maire de Saint-Sigismond en 1814. Sculpteur, élève de Ramey et Dumont. Entré à l'Ecole des Beaux-Arts en 1843, il remporta d'abord le deuxième prix au concours pour Rome avec *Les Grecs et les Troyens se disputant le corps de Patrocle*. — *Romulus, vainqueur d'Acron, porte les premières dépouilles opimes au temple de Jupiter Feretrien* lui valut le grand prix de Rome en 1856. Il débuta au Salon en 1860, avec deux *Portraits* et *Don Diego Velasquez da Silva*. Depuis, il a exposé successivement : *Pêcheur rajustant ses Filets* (1861); *Berger jouant de la Flûte* (1863), acquis par le Musée de Bordeaux; *Saint Félix de Valois, fondateur de l'Ordre de la Trinité*, destiné à l'église de la Trinité (1865); *Les bustes de MM. Lepère et Bonnet* (1866); *Saint Georges terrassant le Dragon et Achille blessé* (1867); *Pénélope portant à ses prétendants l'arc d'Ulysse* (1868), composition dont la reproduction en marbre fut acquise par l'Etat pour le Musée du Luxembourg; *Portraits de M^{lle} Cartellier et du jeune Pauffin* (1869); *La Cène*, bas-relief pour l'église de Montrouge (1870). Puis parurent : *Saint*

Pierre, statue en bronze pour l'église de Montrouge, « œuvre d'un caractère imposant et d'une ciselure achevée » ; *La Fortune* (1876), « un des meilleurs bronzes de l'Exposition ». Citons encore de ce sculpteur « plein de savoir et de conscience dans toutes les pratiques de son art » : *La Science et l'Industrie*, statue bronze (1880) ; *Portrait de M^{lle} Rose Baron*, buste bronze (1880) ; *Armurier du XV^e siècle* (1881) ; *Portrait de M^{lle} de Vère*, de l'Opéra (1883) ; *Portrait de M. Chauvel* (1884) ; *La Bacchante* (1888). On lui doit également la décoration de la façade de la mairie du XI^e arrondissement de Paris ; *La Science et l'Art*, bas-relief qui se trouve à la façade latérale (côté droit) du nouvel Opéra. M. Maniglier est, depuis de longues années, professeur de sculpture pratique à l'École nationale des Beaux-Arts. Il a reçu en 1863, 1868 et 1889 plusieurs médailles qui l'ont classé hors concours.

(LAROUSSE, 2^e supplément.)

NOUVELLE, dit NOVELLI, OCTAVE.

Né à Turin vers 1860 ; fils de Théophile Nouvelle, de l'Eluiset (Viry) ; ténor ; a obtenu de grands succès en Italie, et notamment au théâtre de la *Scala* de Milan. « A une voix superbe, il joint l'élégance du maintien et une profonde connaissance de la scène. » S'est également fait applaudir comme acteur, au théâtre de la Renaissance, à Paris, dans divers rôles où ses métamorphoses de physionomie ont excité l'admiration générale. Dans les *Revenants* d'Ibsen, il fut particulièrement surprenant.

(Voir l'*Illustration* du 25 juin 1898.)

RAFFORT ETIENNE, *.

Né à Châlon-sur-Saône, le 11 mai 1802, de Philippe Raffort né aux Allues en 1781 ; peintre. Principales œuvres : *Sites de Palerme et de Gênes* (1831) ; *Plage de Saint-Malo* (1837) ; *Cour de Ferme en Bretagne* ; *Grand Canal de Venise* (1840) ; *Entrée de Henri III à Venise* (1843) ; diverses fresques remarquables dans l'église de Gergy (Saône-et-Loire), qui lui valurent la croix de l'Ordre pontifical de Saint-Sylvestre (1870). Médaille d'or de 3^e classe en 1837, de 2^e classe en 1840 et de 1^{re} classe en 1843.

(Voir *Rev. sav.*, 1876, page 20.)

ROCHET LOUIS, *

Né à Paris, en 1813 ; fils de Jean-Pierre Rochet et de Fran-

çois Pochat-Cotilloux, originaires du Grand-Bornand. Sculpteur, un des meilleurs élèves de David d'Angers ; médaillé au Salon de Paris en 1841 et en 1855 ; fut professeur à l'École des Beaux-Arts. On lui doit notamment : *Le Comte Ugolin pleurant ses Enfants*, groupe (1839) ; *Le Christ et les Enfants* (1841) ; *Le Docteur Fodéré* (1846) ; *Saint François d'Assise* (1844) ; *Guillaume le Conquérant* (1851) ; *Napoléon Bonaparte* (1853) ; *M^{me} de Sévigné* (1857) ; *Dom Pedro, empereur du Brésil* (1861) ; *Notre-Dame de Savoie* (1867) ; *Cassandre* (1870) ; *Mercur et Bacchus*, groupe qui a figuré en plâtre au Salon de 1875 et en bronze à celui de 1876 ; enfin un *Buste de M. de Rubisson* (1877). Sa dernière œuvre est une statue colossale de *Charlemagne* qui a figuré à l'Exposition universelle de 1878. Il est mort à Paris le 21 janvier 1878. Versé dans les langues et fort instruit, cet artiste a publié un *Manuel pratique de Langue chinoise vulgaire* (1846) et a fait à l'École des Beaux-Arts, en 1869, un cours d'anthropologie appliqué à l'enseignement artistique.

RUBELLIN JOANNÈS, I.

Né à Lyon, en 1827, d'une ancienne famille de Rumilly. Elève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, il remporta à cette École, en 1847, un 2^e prix (médaillon d'argent) pour la peinture des fleurs. D'abord dessinateur pour l'industrie de la soie, il quitta cette spécialité pour aller se fixer à Rumilly comme professeur de dessin. Il a peint de remarquables *natures mortes*, *tableaux de fruits*, *fleurs*, etc. Citons aussi les superbes *Armoiries de la Ville de Rumilly*. Le Musée d'Annecy possède de cet artiste une toile intitulée *Narcisses* (1876). Lauréat de la Société Florimontane en 1880, 1885 et 1888.

(Voir *Rev. sav.*, 1873, p. 40 ; 1880, p. 63.)

VUAGNAT FRANÇOIS.

Né le 7 juin 1826, à Prégny (canton de Genève) ; fils de Martin-Nicolas Vuagnat, de Machilly (Haute-Savoie). Peintre, élève de Lugardon, de Diday, d'Humbert et de l'École des Beaux-Arts de Genève. Il s'est adonné avec succès au paysage et à la représentation des animaux. Il avait exécuté de nombreux tableaux, lorsqu'il exposa pour la première fois à Paris, en 1867, un *Transport d'Animaux sur le Lac de Brienz*. Il envoya ensuite : *Un Chemin d'autrefois* (1868) ; *Chèvres dans les Alpes* (1869) ; *Vaches à l'Abreuvoir* (1870) ; *L'Abreuvoir*

dans le Ravin (1873) ; Marais de la Vallée du Rhône (1874) ; Le Gué (1875) ; Une Matinée d'Automne (1876) ; Départ de la Montagne, à Arâches (1877) ; de nombreux portraits ; A la Fontaine (1880) ; Marécage de la Dranse (1881) ; A la Rivière (1882) ; Portrait de M^{sr} Mermillod (1883) ; En Marais (1884) ; Un Abreuvoir (1885) ; Les Bords du Léman, près Bellerive (1886) ; Mare sous bois (1887) ; En route pour le marché (1888) ; Le Lac d'Annecy (1889) ; Sur le Mont Salève (1898).
(Voir LAROUSSE, supplément.)

François MIQUET.

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

Instruction et Discours sur le fait du Gouvernement

(Suite.)

Cecy sera un petit traicté pour servir d'avertissement aux grands princes souverains qui voudront estre bons conservateurs de leurs estats et y estre aiméz, craints, obeïs et honoréz comme les princes doibvent estre, et aussy s'ilz desirent estre grands cappitaines et bien obeis.

Nous commencerons donques à parler de ce d'où dependent toutes choses servans à nostre subject qui est d'ung conseil, et ce qui se peult appeller conseil en effect et non pour le nom que l'on luy donne. Et diray que les sages ont dict communement que un grand prince ni un grand cappitaine ne pouvoient estre accomplis en leurs professions ni moins dignes de leurs charges et autoritéz s'ilz ne croyoient conseil avant que de rien entreprendre : d'autant que chascun se peult perdre en ses opinions et passions particulieres et que sans conseil l'ung ne pourroit bien gouverner son estat et contenter ses subjects ni l'aultre bien conduire ses armées aux grands effects et executions ; et mesmes ont dit que si l'ung ou l'aultre faisoit quelque faute avec conseil, qu'elle estoit excusable : ce que je n'approuve pas bien aisement, d'autant que toutes fautes sont fautes, encore que estans tous comme nous sommes soubz la main de Dieu, il nous arrive des fortunes et desastres qu'il luy plaist nous envoyer. Mais pour ce que tout le monde appelle

conseil ceulx qui y sont appelléz et que beaucoup de gens se sont trompéz à ce mot de croire conseil pensans qu'il fallut croire le conseil de ceulx qui conseillent sans s'enquerir s'ilz meritent de conseiller ou [ms. out] s'ilz ont besoing eulx mesmes d'estre conseilléz par aultruy ; parce que il n'y a rien au monde plus dangereux que de croire ung mauvais conseil et qui conduise plustost ung grand prince ou ung grand cappitaine à tomber en inconvenient trop dommageable, pensans bien faire de croire simplement ung conseil, sans eslire le blanc d'avec le noir, qui est toutesfois chose bien aisée à qui ha jugement.

Je vous diray donc en peu de parolles comme l'ung et l'autre peuvent, en fuiant toutes erreurs, suivre cet enseignement des sages : car, pour bien croire conseil, il fault en premier lieu qu'ilz sçachent bien eulx mesmes eslire leurs conseillers telz qu'ils oyent, craingnans Dieu surtout, qu'ilz soient gens de bien, de bonne conscience et sans reproche, esprouvéz de longue main et qu'ilz soient de leur mesme religion, point avaricieux, point partiaux et sans passion particuliere ni ambition, point flatteurs, point pensionnaires de plus grands princes, et tous amys en ce qui concerne le service du prince ou du general d'armée. Car aultrement, ne se pourroit trouver fidelité en ce conseil, d'aultant que celuy qui ne craindra Dieu luy sera bien aisé de tromper son prince sans crainte de peché ; car qui ne craint offenser Dieu craindra encore moins d'offenser ung prince. Et qui est homme de bien, d'honneur et de valleur et de conscience, esprouvé de longue main, oultre qu'il ne fera jamais une meschanceté pour les bonnes parts que j'ay dictes estre en luy il ne voudra jamais perdre en ung quart d'heure ce qu'il aura acquis en si long temps. Celuy qui est avaricieux se laira corrompre pour de l'argent. Celuy qui a aultre religion le trahira pour maintenir la sienne ; celuy qui est pensionnaire d'alieurs et d'ung plus grand ne se pourra garder d'avoir toujours la volonté du costé qui plus luy donne ; celuy qui aura passion particuliere tiendra plustost bon pour sa passion que pour le service du prince, car la particularité le porte. Et qui sera flatteur dira tousjours à son maistre qu'il faict bien encore qu'il sçache le contraire en sa conscience, pour penser estre plus en sa bonne grace, et luy laira rompre le cou sans penser que les maistres ne sont tousjours aveugles. Et venants à veoir cler, sont les premiers qu'ilz doibvent chastier, car il n'y a plus grande ni plus dangereuse trahison de serviteur au maistre

que, pour le flatter, luy celer la verité. Et n'estant point amys, chascun ne regardera que à vouloir chasser son compaignon et d'estre tousjours de contraire opinion, encore qu'il sçache en sa conscience celle de son compaignon estre meilleure que la sienne, et en fin ne se pourroient jamais accorder, et ne s'accordans point, il n'en peult arriver rien qui vaille, mais au contraire une assemblée de confusion trop dommageable, et une ruine evidente des grands estats et des grandes armées.

Et si ce n'estoit que, depuis trente six ans qu'il y a que je porte les armes, je n'avois veu arriver en France, tant aux armées royales où estoient en personne le roy Henry et l'empereur Charles que aux guerres civiles advenues depuis sa mort et du regne de trois de ses enfans roys, et en leurs conseils ordinaires tant d'estat que de guerre, je n'en parlerois pas si librement et me contenterois seulement d'en plaindre le fascheux evenement tant de la France que d'autres estats où j'ay cognu, et non moy seul, trop grandes et trop dangereuses erreurs par faute de bon conseil uny et fidelle.

Or ce n'est pas tout, car ayant ainsy meurement et sagement estably ung conseil comme j'ay dict, il fault avoir si bon jugement, ayant ouï les opinions de ses conseillers, que l'on en sçache prendre le meilleur et plus proufitable et le bien retenir, et puis avoir la prudence et maturité en soy si certaine que le bon qu'en aurez prins le joingniez avec vostre opinion interieure et cachée pour selon cela l'executer, se presentant l'occasion, sans en faire demonstration, encore que en vostre conseil vous monstriez vouloir conclurre aultrement, estant vostre intention de mettre la chose en effect premier qu'elle soit sceue : et vous ne lairrez d'avoir creu conseil et vous estre servi de leurs opinions, et nul ne sçaura vostre deliberation qu'apres l'avoir executée : car rien ne peult estre secret depuis que plus d'ung le sçait, d'autant que nul n'est sans ung amy en qui il se peut fier et, avec quelque ambition d'une certaine vanité mondaine qui pour se faire entendre *Je suis du Conseil et m'empesche des affaires*, sans regarder qu'à se donner de l'honneur et de la faveur, se contienne si bien qu'il ne luy eschappe d'en dire quelque chose à son amy, dont en arrive de grands desastres tant aux grands estats qu'aux grandes armées. Et, y remediand comme j'ay dict, tous deux en leurs estats et charges suivent la doctrine des sages executans leurs intentions sans pouvoir estre reprins de personne, car ilz ont creu leur conseil, ont ouï leurs opinions et n'ont rien faict sans con-

seil ; lequel conseil, pour estre bon, juste et fidelle, fault qu'il soit composé de telles gens que je les ay depeints cy dessus ; et tant plus il se traicte avec eulx de choses plus secretes et d'importance, le nombre en doit estre plus petit.

Et si encore le prince ou le chef d'armée veult plus secretement executer quelque grande entreprinse qu'il a en sa conception sans s'en fier à luy seul et vouloir avoir l'advis de son conseil et sans se descouvrir du tout, il peut mettre en avant et proposer beaucoup d'autres subjects, meslant le sien par dedans, sans monstrier de l'avoir plus en recommandation que les aultres, traitant souvent de semblable subject sans dire pourquoy, pour mieulx arriver à son desseing, retenant bien ce qui luy peut servir ; puis en parler de loing particulièrement à l'ung et à l'autre tant en sa chambre que aux champs, en se pourmenant, et tousjours de semblable subject au sien, pour en recueillir tout ce de quoy il s'en pourra servir ; et en prendre en luy seul puis apres la resolution selon son bon jugement. Ainsy il executera intentions et entreprises secretement, sans qu'il puisse estre descouvert de personne, et n'aura rien faict sans conseil, il aura satisfait son conseil et aura faict avec prudence et sans estre trompé ce qu'il aura voulu, et luy en demeurera l'honneur, l'utilité et la reputation.

* * *

Nous avons parlé de quelle façon les grands princes et les grands cappitaines doibvent eslire leurs conseillers et comme ilz le doibvent prendre d'eulx, à cette heure nous parlerons d'ung jeune prince et d'ung jeune cappitaine appelé en tel grade.

Il fault que le jeune prince, qui vient à succeder à l'estat en l'age qu'il n'ait encore acquis l'experience, regarde et s'enquiere de ceulx qui ont sceu le plus des affaires de son pere ou de son predecesseur, et ceulx qui les auront mieulx servi, les plus vieulx, plus experimentéz et plus fidelles aux affaires tant d'estat que de la guerre. Car, ayant esté le pere ou predecesseur grand prince et grand guerrier et pour tel tenu de chascun, il est à croire qu'il ne se sera servi d'ignorans ; et se doit servir aussy de ses plus proches parens et successeurs, s'il en ha quelqu'un qui soit d'aage et digne pour conseiller, qui aye commandé tant aux grandes armées que practiqué les grands conseils d'estat des grandes cours estrangeres et des grands roys, où l'on apprend plus en un jour que l'on ne faict aux moindres estats en

ung an ; d'autant que aux grandes cours des roys, il y a plus grande quantité d'hommes et d'humeurs differentes, plus d'en-vies, d'ambitions, de traverses et d'erreurs, ne regardans la pluspart du temps sinon à qui chassera son compagnon. Et de telles gens qui sont ainsy experimentéz, fault il qu'il prenne conseil et advis, et non de jeunes gens comme luy, j'entends jeunes de sens et d'aage, car il s'en trouve assez de vieulx qui sont plus jeunes que les jeunes mesmes : lesquelz jeunes igno-rans, s'ilz estoient aupres de luy et qu'il s'en voulut conseiller, pour estre la jeunesse plus convenable avec la jeunesse qu'avec la vieillesse, et pour avoir luy mesme comme jeune faulte d'ex-perience pour cognoistre l'astuce dont ilz voudroient cacher mieulx leur ignorance, ne permettroient que ni parent proche ni grand personnage de conseil approchat de luy, et luy fe-roient entendre d'ung costé que les vieulx sont resveurs et de l'autre qu'il ne fault jamais approcher ung parent successeur pres de sa personne, le mettans en soubçon de toutes les façons qu'ilz peuvent, luy voulant depeindre la conscience d'aultroy selon la leur, tendans tousjours à esloingner les sages pour ca-cher leurs folies et leurs faultes, qui est chose trop dangereuse à croire telles gens. Car, si le jeune prince n'ha ung conseil meur et sage en quoy il aye fiance et qu'il ne croye, il est impossible que ses affaires aillent bien pour estre conduicts par gens qui ne sçavent rien et qui ne luy feront que prescher que si [il est] conseillé par ces sages et parens proches ou successeurs, que ledict parent s'autorisera tant qu'il voudra estre luy mesme le maistre et que les aultres vieulx se voudront attribuer tout l'honneur des bons evenemens et qu'ilz ne luy en lairront point, de façon que tout ce qui se fera ou dira seront les aultres qui l'auront faict : qui seroit trop grande erreur car, en ma-tiere de guerre ou d'estat, c'est tousjours le prince ou cappitaine qui a tout faict et qui en a l'honneur. Et sur ces faulses et am-bitieuses remonstrances, ilz embarqueront le jeune prince, qui n'est que tout feu et tout couraige, sans biscuit, et en ce com-mencement, le feroient entrer en ung jeu si dangereux pour son estat que, avec leur jeune cervelle, ilz ne l'en sçauoient pas retirer, comme l'on a veu arriver de fresche memoire au roy Sebastian de Portugal ¹ ; et ne seroit pas temps de recouvrre alieus apres la faulte faicte. Et pour luy complaire et flatter, luy mettroient tousjours quelque entreprinse ruineuse en

1. Allusion à la malheureuse expédition de ce prince en Afrique, suggérée par son entou-rage, dans laquelle il perdit la vie à l'âge de 25 ans en 1578.

avant, pour s'entretenir aupres de luy, selon qu'ilz cognoistroient s'y adonner l'humeur du prince et pour tousjours esloingner ces sages, sans considerer que les jeunes gens de grand esprit et prompts ont plus de besoing d'estre tenus avec la bride de prudence et sagesse que d'estre invitéz ou conviéz au cours de la gloire. Et fault qu'il pense qu'il n'y a meilleur conseil ni plus certain que de vieulx experimentéz et qui ont veu beaucoup, ni plus de fidelité que au conseil d'ung parent successeur : car, encore qu'il eut toutes les mauvaises volontéz du monde oultre l'extreme offense qu'il feroit à Dieu, s'il est homme de jugement, il cognoistra bien qu'il ne peult faire faulte contre le prince ou son estat qu'il ne la face contre luy mesme, et ne se trouvera jamais habile homme ni homme d'entendement qui se vueille ruiner à son escien ; car tout ce qu'il fera de bien pour la conservation de l'estat il le fera à son benefice. Et fault que ce jeune prince pense que ceulx qui ont plus vescu et veu sçavent tousjours davantage, et que le plus vieulx et le plus sçavant qui soit en ce monde quand il meurt ne faict que commencer à apprendre : or pensez donc où les jeunes en sont logéz.

Et le jeune cappitaine doibt rechercher d'avoir une couple de vieulx et experimentéz cappitaines et d'autorité aupres de luy sur lesquelz il fault qu'il se repose et ne face rien sans leur conseil, escoutant tous les aultres mais se remettant tousjours à eulx sans rien faire que par leur advis ; et qu'il se resolve d'apprendre d'eulx, ainsy que s'il estoit vieulx et grand cappitaine comme eulx il voudroit que l'on apprit de luy sans penser d'en sçavoir trop, comme beaucoup de jeunes gens font aujourd'huy, mais ne penser qu'à apprendre pour avoir cet honneur ung jour d'acquérir le nom et reputation de ces vieulx sages valeureux et experimentéz cappitaines, qui est tout ce que ceulx qui font ce mestier peuvent et doibvent desirer et ce qui ne se peult que malaisement recouvrer que pour avoir fait de longue main le mestier et estre venu par les menus de petit au grand. ayant bien sceu obeir premier que d'avoir voulu commander, Et ne fault que ce jeune cappitaine, apres avoir communiqué en ce vieulx et mur conseil, aille faire ung aultre conseil à part avec les jeunes ses favoris qui ne luy persuaderoient sinon de combattre à tort ou à droict tout pour ne sçavoir que c'est que pour se faire plus mauvais garçons qu'ilz ne sont. Et luy, pour avoir le courage, la valeur et envie de bien faire, s'y pourroit laisser aller, qui seroient choses trop dangereuses. Car, les croyant sans aultre consideration, ilz le pourroient conduire en

ung jeu où peult estre il y perdroit et l'honneur et la vie tout en ung coup, et se seroit gouverné par ceulx qui ne se sçavent pas gouverner eulx mesmes et qui veulent sçavoir premier que d'avoir apprins, comme j'ay veu arriver de mon temps en plusieurs lieux, là où encores aujourd'huy les jeunes gens sans experience gouvernement et empeschent que l'on ne fait compte des gens de bien, d'honneur, de vateur et de reputation qui est cause des ruines et miserres que nous y veoyons aujourd'huy; et ne me puis garder de dire sur ce subject que j'ay veu depuis que je me cognois, beaucoup de gens qui sçavoient courir mais je n'en ay gueres veu qui se sceussent arrester à temps.

* * *

Nous avons parlé du conseil que doibvent avoir ung grand prince et ung grand guerrier et de la façon qu'ilz s'en doivent ayder et de quelle condition ils doibvent eslire leurs conseillers pour n'estre point trompés, nous parlerons à cette heure de ce qui est plus necessaire à ung grand prince et à ung grand cappitaine.

Et pour commencer, je vous diray qu'il fault qu'ung grand prince ait trois choses principales, apres la crainte de Dieu qu'il fault qu'il ait surtout, car tout deppend de luy et ne peult rien quelque grand qu'il soit sans luy et sa volonté.

Premierement, il doibt avoir la prudence, secondement la justice et l'espée : la prudence luy fera faire bonne justice et le fera ayder de l'espée à temps et avec raison ; la justice le fera aimer et craindre de ses subjects, la faisant administrer bonne et incorruptible, et en naistra toute equité, qui est chose agreable à Dieu et à tous gens de bien, sans tyrannie ni engarie. Et l'espée joincte avec la prudence luy fera maintenir ses estats et craindre et aimer par force de ses voisins, car l'espée est aussy bien destinée pour la paix que pour la guerre, et sans l'espée ung estat est tousjours malade.

Le grand cappitaine doibt avoir aussy trois choses en recommandation : la premiere, sçavoir bien commander, la seconde, se sçavoir bien faire obeir, et la tierce de sçavoir bien chastier et à temps. De bien commander naissent les grands effects et executions, d'estre bien obei vient le bon ordre et la crainte, et de sçavoir bien chastier à temps viennent la bonne discipline et la justice ; et de ces trois choses en deppend tout ce qui est necessaire à la conduite d'une armée. Et l'ung et l'aultre doibvent escouter beaucoup et croire peu et toutesfois n'anon-

chalandir jamais ung advertisement, de quelque part qu'il vienne ni de lire promptement les lettres qui leur seront envoyées ; et ce souvenir de ce qui advint à Caesar pour n'avoir pas leu ce qu'on luy bailla en allant au Senat, dont il luy cousta la vie. Car oultre cela, il peult arriver à ung prince des advertisements, tant de machinations que de prises de villes et aultres choses concernants son estat et la vie, que quelquefois une demye heure de temps faict perdre l'occasion d'y remedier, et à ung grand cappitaine, oultre le danger de sa personne, luy faict faillir l'execution de beaucoup de belles entreprises qu'il pourroit faire, estant adverti à temps, et ne le perdant point, ou de remedier aux entreprises faictes par luy.

Fault aussy qu'ung grand prince face comte [des gens] de sa noblesse et qu'il les entretienne en amitié et en bonne volonté, car ce sont ceulx qui meinent les mains et mettent la vie pour luy au besoing et qui est la force d'ung grand estat, qu'il les envoy nourrir aux grands cours et aux grandes armées deçà delà quand il n'en a point affaire pour les rendre plus capables de le servir en ayant besoing. Car c'est une belle chose à ung prince d'avoir des gens capables en son estat pour luy faire service sans en aller chercher ailleurs, encore qu'ilz se doibvent chercher partout ; et pour avoir plus d'occasion de les employer aux grandes affaires avec le temps, fault aussy en avoir toujours aux estats de ses voisins proches, tant pour soubz ombre d'apprendre les langues et meurs si elles sont differentes que pour, soubz ce pretexte, apprendre le pouvoir du païs tant d'argent que de gens, les coustumes, l'estat des forteresses, garnisons, les passages et les amys de qui ilz se peuvent servir, qui sont toutes choses necessaires à sçavoir à ung prince et encores à ung grand cappitaine, selon le païs où il faict la guerre.

Le prince ne doibt jamais croire celuy qui luy vient dire mal de quelqu'ung, ou qu'il aye dict mal de luy, sans qu'il en aye bonne preuve, car il n'y a rien de plus dangereux à ung prince que de croire si legerement et qu'il prenne l'occasion de vouloir mal à quelqu'ung sans coulpe, pour avoir creu ung menteur ou ung ennemy de celuy de quy il parle, d'aultant qu'il y a tant de flatteurs et d'ennemys les ungs des aultres qu'ilz sont bien aisés de mettre leurs ennemys en disgrace ; et pour cognoistre qu'ilz mentent, ilz vous diront tousjours. *Ne dictes pas que c'est moy qui vous l'ay dict.* Et le prince doibt, apres avoir faict la preuve, chastier aussy bien celuy qui accuse faulsement que celuy qui a faict la faulte, pour estre juste.

Le grand cappitaine doit aussy prendre garde à ce mesme pretexte, d'autant qu'en une armée il y a tant d'humeurs différentes, tant d'ambitions, d'honneurs, de charges d'estre commandéz et d'envies que l'ung voudroit veoir son compagnon ruiné pour le moins d'honneur ou de charge qu'il pourroit acquerir davantage. Et surtout fault qu'il se garde d'employer en ung bon effect ung guerrier par livre et ung cappitaine hypocrite.

Le Prince ne doit jamais pardonner à trois sortes de gens, à celuy qui aura attenté à sa vie, celuy qui aura attenté à l'estat et au juge qui aura corrompu la justice. Et pareillement le general d'une armée ne doit pardonner à celuy qui fait une mutination dans ung camp, celui qui emporte le mot aux ennemys pour faire faire une entreprinse contre l'armée et à ung espion double. Mais le principal est que le prince et le cappitaine soient tous deux dignes de leurs charges. Car, s'ilz n'en sont dignes de demonstrance et d'effect, l'ung ne sera ni aimé ni obey, et l'autre n'aura point de credit parmy les soldats et ne sera craint.

Il fault que l'ung et l'autre ayent tousjours en la memoire que la rigueur de quoy il se traicte pour conserver ung estat ou une armée il peult appeller vertu, mais celle qui se fait pour la ruine de l'ung ou de l'autre s'appelle vice.

Et parce que souvent l'on veoit arriver la bonne fortune d'ung prince proceder du mauvais gouvernement de son voisin et aussy de mesme les victoires d'ung cappitaine du peu d'ordre et vigilance de son ennemy, il fault que l'ung et l'autre prenne garde de si pres et s'estudient à pourveoir si bien à toutes choses necessaires à leur charge qu'ilz se puissent tousjours plustost aider de la faulte de leur ennemy que non pas leur ennemy de la leur.

Le grand prince et le grand cappitaine font une grande erreur quand l'ung fait eslection d'ung ignorant pour conduire les affaires de son estat et l'autre quand il luy donne une grande charge de guerre à executer car, en ce faisant, ilz mettent tous deux leurs estat et armée sur le tablé et en si grand hazard qu'ilz se peuvent dire comme perdus, qui est occasion que ni l'ung ni l'autre ne doivent jamais accorder chose dont leur puisse arriver honte ou dommage; et s'il baille ces mesmes charges par faveur d'altruy, à l'ung, il fait perdre l'estat et la reputation ensemble et à l'autre luy fera peult estre perdre l'honneur et la vie et en ung coup toute la reputation

qu'il aura acquise toute sa vie. Et par ce, il est aussy mal seant en une chose de grande importance en grand fait d'armes d'employer ung jeune au lieu d'ung vieulx comme en une chose de peu d'effect ung vieulx pour ung jeune. Et trouve encore plus d'erreur à ceulx qui acceptent telles charges ne s'en sentans capables, car ilz n'en peuvent recevoir que honte et dommaige.

* * *

Nous avons parlé comme les princes et cappitaines tant jeunes que vieulx doibvent eslire leurs conseillers et la façon de quoy ilz s'en doibvent ayder et aussy ce qui leur est plus necessaire en leurs estats et charges : à cette heure, nous parlerons comment ung prince entrant nouvellement en ung estat se doibt gouverner pour régner longuement à son aise, et y estre aimé, craint et obèi.

Il fault que le prince qui entre en ung estat regarde premierement quel moyen luy a laissé son predecesseur et ce à quoy il aura pourveu durant sa vie. Puis, fault qu'il prenne garde de se fortifier sur les frontieres de ses voisins, pour eviter tous inconveniens, et aussy dans le corps de son estat où il doibt faire sa demeure, pour tousjours mieulx tenir, et pres et loing de luy, ses subjects en obeissance et pour, estant couvert de cette façon au loing et assuré au centre de son dict estat, demeurer plus en repos et avoir temps de remedier aux choses necessaires qui luy pourroient survenir. Et surtout fault que ceulx qu'il eslira pour la garde desdictes forteresses tant loing que pres soient fidelles et cognus de longue main pour gens de bien et expérimentéz aux choses de guerre, et que l'avarice ne leur commande point, affin qu'au lieu de desrober aux monstres qu'ilz feront de leurs compagnies destinées pour la garde de leurs places, ilz ne regardent sinon soit en temps de paix ou de guerre d'avoir tousjours leur nombre complet pour le service du maitre, leur honneur et la conservation de leur vie ; car bien souvent le larrecin affoiblit tant le nombre, pensant estre en paix sans penser qu'à son particulier, que l'on trouve la guerre à la porte et perd on tout en ung coup la place, l'honneur et la vie, et le prince en ha le dommage. Et ne fault aussy que soubz ombre de leur charges, comme chascun y est accoustumé en ce temps, qu'ilz foulent le pauvre peuple ni qu'ilz le facent contribuer de leur autorité pour nécessité qui advienne sans le commandement du prince ; et les vouldrois plustost de ses

subjects que d'aultres, s'il en a de telle qualité, pourveu toutesfois que ledict Prince soit aimé des siens, car de l'amour et de la crainte vient la fidelité et non pas de la haine ; et puis le subject ha le serment et debvoir à son prince et crainte de perdre en ung coup l'honneur, la vie et les biens, ce que n'ont pas les estrangers. Non que je veuille inferer qu'un grand prince ne se puisse servir d'estrangers et s'y fier selon qu'il les aura cognus fidelles et affectionnés à son service, car il doit chercher partout les gens de bien et de longue experience, et jusques à les acheter au poix de l'or, oultre que ce luy est tousjours reputation et credit par le monde d'avoir de grands hommes estrangers à son service ; mais ce que j'ay dict des patriotes est pour une maxime fondée sur la raison ordinaire.

Puis, fault que le prince se souviene de ne fortifier jamais à demy, ce qui sert d'eschelle pour ung voisin, ni pourveoir ladicte forteresse d'ung mauvais chef : car ce seroit aultant que de la mettre en proye audict voisin, et s'il luy est ennemy, il s'en saisira et de cette mesme eschelle se servira pour entrer en sa maison, et auroit fait la despense pour aultruy et non pas pour luy. Et surtout qu'il se garde bien, s'il ne veult perdre son estat, de mettre plusieurs chefs en sesdictes forteresses tout à la devotion d'ung seul et faicts de sa main, quelque favorit qu'il luy soit et quelque amitié qu'il luy porte. Car le monde est aujourd'huy si incertain et les hommes si subjects à leur particulier que la friandise de se veoir tout ung estat entre les mains, comme ilz auroient en ce cas là, ayant tous les chefs des forteresses en sa devotion et pouvoir, l'on pourroit l'empatronir et de tout le reste de l'estat, avec si peu d'ayde que luy pourroit faire ung voisin qui seroit bien aise d'en avoir sa part, ou bien le remettre entre les mains d'ung plus grand que celui qui le possede pour se cuider faire par ce moyen plus grand et mieulx accommodé ; et surtout s'il est patriote et qu'il soit parent ou appelé à la parenté dudict prince et aspirant à l'estat soit de loing ou de pres, car il seroit encore plus dangereux.

Puis, fault qu'il établisse une bonne justice incorruptible de gens de bien, de conscience, bien experimentés aux loix, sans avarice, bons catholiques, gens doulx et modestes aux bons et rigoureux aux meschants, ayant le droict du plus pauvre en aultant de recommandation que du plus riche. Et que tous juges, presidiaux, potestats, prefects et aultres juges particuliers soient esleus et recherchés gens de bien comme j'ay dict, sçachants bien administrer bonne justice à son peuple. Et ne

fault jamais qu'il vende office de judicature ni aultre car c'est le moyen de corrompre sa dicte justice, d'autant que celuy qui achette son office l'achette pour y gaingner et non pour y perdre ; et n'est jamais content qu'il n'aye retiré son argent ou bien souvent le double ; et le prince en demeure sa conscience chargée et sa justice mal administrée. Il fault aussy que le nombre en soit moderé et non trop grand, parceque quand il y en a beaucoup c'est tant plus de fouldre pour ses subjects.

Il ne faudroit aussy jamais permettre en ung grand Senat souverain qu'il y fust receu ung advocat faisant mestier d'entreprendre les mauvaises causes et les deffendre contre le droict et la raison, ni comporter les chicanneries ordinaires et les faveurs qu'on veoit partout pour estre occasion de veoir durer trente et quarante ans ung proces entre deux maisons, qui est souvent cause, quelques riches et grandes qu'elles soient de les veoir paouvres et ruinées et sans moyen de pouvoir faire service au prince : et tout leur bien demeure à ces gens là qui, cependant que la noblesse met le bien et la vie pour le service du prince en une occasion de guerre, sont bien à leur aise aupres du feu à faire festin aux dames et à tirer l'argent des pauvres gens et sans danger de leur vie. Et par ce, le prince debvroit avoir tousjours aupres de luy de grands hommes de loix estrangers, sans nulle charge audict Senat, bien entretenus de luy pour, avec leur advis et conseil, faire une ordonnance apres estre bien instruits des loix et coustumes du pais où il seroit enjoint à son Senat, sur peine de la vie, de ne permettre qu'il fust plaidé ni à eulx de juger sinon purement et simplement sur les loix et coustumes du pais entre ses subjects ; et y contrevenans, ces grands hommes de loix qui ne seroient interesséz en la cause, feroient leur procès et par leur advis se feroit le chastiment, lequel seroit exemplaire pour ceulx qui entreroient [ms entrereroient] apres en leur estat et pour leur donner crainte de faillir ; ne permettant aussy que ses principaulx juges s'apparentassent dans le país avec les plus apparens et les plus favoriséz, parce que c'est chose trop dangereuse à ceulx qui ont procès contre le moindre qui leur touche, car quelque bon droict que puisse avoir la partie contraire sa cause s'en va tousjours à vau l'eau. Et anciennement non seulement ne se permettoient telles alliances entre les principaux juges et senateurs, mais encores ne vouloit on pourveoir ung principal juge en tel estat qui fust du país, affin que d'ung costé il n'eut point de particularité que celle de la justice, et de l'aultre costé qu'il ne

craignit point tant les intimidations des grands du pays, comme font les patriotes et ne fust corrompu si aisement ¹.

Et parce qu'il y en a qui disent qu'il est dangereux qu'ung estrangier sçache les tiltres et pretentions d'ung grand estat, d'aultant que n'estant point subject il ne pourroit avoir la fidelité audict prince si grande que estant du pays, et qu'il pourroit estre corrompu par argent de quelque aultre prince pretendant action sur ledict estat et puis s'en aller hors du pays estre quelque chose davantage qu'il n'estoit en biens et en honneurs, et dit on que c'est chose que l'on a veu par les histoires; ce qui est vray car je les ay veu aussy bien qu'eulx et si ay veu davantage de mon temps, trois patriotes à trois princes et des plus grands dont l'ung des trois ayant vendu ung tiltre quatre mille escuz fait perdre ung proces de deux cents mille escuz, et recognoissant sa faulte, se jetta avec son argent et une chaisne qu'il avoit eu davantage dedans les fossés de Milly en Gastinois pres de Paris; l'aultre eut douze ou quatorze mille escuz pour avoir fait perdre ung tiltre à son prince, dont ledict prince en demeure encore aujourd'huy en grande peine, et luy a faict couster plus de deux cents mille escuz et si il n'a pas recouvert son tiltre; et le troisieme receut trente mille escuz pour avoir empesché, ayant la faveur de son maistre, de faire une citadelle dans une ville, laquelle ville luy a cousté depuis la vie de plus de cent mille hommes et plus d'un million d'or et si est encore entre les mains de ses ennemys. J'en diroys une infinité d'aultres, mais j'ay parlé de ceulx là pour les avoir veus parce qu'on sçait bien que le monde est païs et qu'il y a des gens de bien et des meschants par tout. Je vous diray le remede qu'il y a en cela et pour les faire taire, qui est fort aisé et que tout prince de bon jugement peult faire de soy mesme. Nous sçavons bien qu'il fault que les principaulx officiers d'ung prince soient bien informéz des tiltres et pretentions d'ung estat pour les sçavoir bien debattre au besoing et aux occasions qui y peuvent arriver, et qu'il fault par nécessité qu'il se fie de remettre les tiltres qui servent à la cause entre les mains de celuy qui la va debattre, affin qu'il soit tousjours fourni de ce qu'il luy fault; mais il fault que ce soit à telle condition qu'il

1. Les idées du duc de Nemours en matière de réforme judiciaire sont parfaitement justes. On peut avoir la preuve des dangers qu'il prévoyait dans la courageuse brochure écrite un demi siècle après par René Favre en 1646 sous le titre de *Le Bien public pour le faict de la justice* proposé à Madame Christine de France, duchesse de Savoie, qui valut à son auteur qui était membre du Sénat de Savoie toutes les rigueurs de cette cour souveraine. Voir dans CLARETTA : *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, le récit des tribulations de René Favre.

ne luy en puisse faire dommage, car le remede est cettuy-ci. Vous mettez, comme c'est la coustume, tous vos principaulx tiltres entre les mains de vostre Chambre des Comptes et tout par inventaire soubz deux clefs differentes pour une mesme serrure, une pour la Chambre des Comptes et l'autre pour le greffier qui aura enregistré et inventorisé tous lesdicts titres, pour les sçavoir trouver quand besoing sera ; et ne s'en tirera ung seul tiltre qu'en le prenant, à quoy qu'il serve, il ne soit mis, en ung cahier à part, le jour et la datte qu'il aura baillé ledict tiltre, retirant de celui à qui il le baille, si c'est original ou coppie collationnée, bonne descharge. Mais fault aussy que le prince aye ung coffre là où il faict sa demeure duquel personne n'aura la clef que luy mesme où il y aura ung inventaire de tout semblable à celui du greffier et collationné, lequel ne bougera de là, Et toutes et quantes fois qu'il sera baillé des principaux tiltres à celui qui va en embassade pour traicter avec les voisins ou ennemys pour les pretentions de son maistre ou aultres choses qui meritent porter tiltres, faudra que ledict ambassadeur envoie le jour de la reception au prince et qu'il s'en charge, qui sera aussy mis dans ledict coffre à part ; et quand il les rendra, luy en sera faict descharge, et que tousjours il y ait une couple d'hommes de sa compagnie qui s'en chargent avec luy ; et ne laisser dormir ung tiltre entre les mains de qui que ce soit apres avoir faict sa commission. Et par ainsy il ne sera jamais en danger d'estre trompé ni de perdre ung tiltre qu'il ne sçache tousjours ce qu'il sera devenu ; et ni subject ni estranger ne le pourra tromper.

Ne fault qu'ung prince, pour faire plaisir et gratifier qui que ce soit, reçoive jamais en son estat celui qui aura attenté ou conspiré contre la personne ou estat d'ung aultre prince, car il luy en peult advenir de mesme, et seroit donner courage aux siens, s'ilz en avoient occasion d'en faire aultant.

Le prince se doit garder de communiquer des choses d'estat et de guerre à ceulx qui ne sont de la profession comme à prestres, practiciens et à femmes, car il s'en est veu de nostre temps arriver de trop grands inconveniens, ruines, despense grande et perte d'ames inestimable en France par ces trois sortes de robbe longue : ce que j'ay veu à mon grand regret, qui ne me seroit pas bien seant à les nommer, mais trop de gens l'ont assez veu et cognu et mesme en Flandre. Chascun sçait assez qu'ung homme d'eglise du Conseil du Roy d'Espagne et des premiers, pour luy avoir conseillé et avoir esté creu de retirer

les Espagnols de Flandre, apres la prise d'Anvers avec ung si grand advantage qu'avoit son maistre sur les estats, a esté cause de luy faire despendre douze ou quinze millions d'or qui estoient suffisans pour conquerir ung royaume, et perte d'une infinité de gens de bien et de reputation tout ensemble. Et parce, le prince se doit bien deffendre à propos de telle gloire et ambition, car s'il y consent tant soit peu, c'est ordinairement sa ruine. Mais le prince est bienheureux quand il trouve en son estat quelque grand prelat qui a esté souvent employé aux royaumes et republicques estrangeres et qui a acquis sa dignité par sa vertu et prudence et non par faveur, et qui n'ha devant les yeulx aultre passion que sa conscience, comme j'en ay veu et cognu depuis que je suis en ce monde et mesme en ce païs, car à telles gens on se peult conseiller de tout et en apprend on tousjours quelque chose, et les fault honorer tant pour leur vertu que pour la reverence de l'eglise ; et semblablement quand il trouve une femme sage et ung praticien sans ambition et sans avarice.

Fault aussy que le prince se garde d'employer en quelque fait de guerre que ce soit ung guerrier par livre : car soubz ombre de leurs lettres, ilz veullent plus parler de la guerre que les vieulx cappitaines et par leurs beaus discours, ilz veullent qu'on les tienne guerriers, sans experience de la guerre ni sans avoir jamais tiré espée, et quelquefois se font employer par importunité et quantité de parolles, et puis, quand ilz se trouveront et qu'ilz veoient ce qu'ilz n'ont jamais veu, ilz se trouvent si estonnéz et font de si grandes erreurs que souvent ilz sont cause de la perte d'une ville ou d'une armée avec l'estat. Et parce, se fault garder de telles gens et de grands parleurs, car ilz sont volontiers et les ungs et les aultres de peu d'effect ; et puis il n'est plus temps de s'en repentir.

Ne fault qu'ung prince se laisse tant posseder à ung sien favorit que, cognoissant sa grande faveur et ayant trop d'assurance de luy et que estant corrompu d'ung sien ennemy comme il advient souvent, il n'oste à son maistre pour estre trop creu et par ses subtils moyens venans de sa faveur d'ung costé et de sa meschanceté de l'autre, les moyens de se deffendre au besoing dudict ennemy, mais, au contraire ouvrir le chemin d'offenser son maistre et son estat.

Il ne fault jamais qu'ung prince estant en dispute de ses pretentions ou choses concernans son estat s'en soubmette au jugement de ses voisins s'ilz sont tant soit peu interesséz en la

chose qu'il debat, ou bien pour leur monstrier fiance et amitié, affin qu'ilz luy en facent de mesme comme par arbitrage mais non diffinitivement ni deposed avec repentailles.

Ne fault aussy qu'il tienne en son estat nul d'autre religion que la sienne par quelques prieres ni parentelle de favoris et parents que l'on luy en puisse faire, car oultre que ce sont espions pour leur, ils n'y sont jamais trois mois qu'ilz n'y en attirent tant qu'on ne les en peult oster et ne laissent jamais l'estat en repos s'ilz peuvent par leurs practiques et menées, comme nous avons veu en France, Flandres et ailleurs.

C'est chose dangereuse à ung prince de donner des dignitez à gens qui ne le meritent, mais il est encore plus dangereux entre beaucoup de serviteurs egaulx d'en exalter ung plus tant en dignité et honneur que credit et faveur, car tous les autres se mutinent et souvent les perd on pour serviteurs, oultre que ce seul ainsi mis en avant tout en ung coup veult tenir le lieu du Prince.

Il fault aussy qu'ung grand prince prenne bien garde quand il envoie dehors ung lieutenant de son armée et là où il ne peult aller luy mesme que ce soit ung homme qui soit prudent, valeureux et bien experimenté en tel fait et sur qui il se puisse reposer de tout son estat ; car il ne seroit raisonnable quand il sera besoing de son maistre que l'on luy mandat *Combattez ou ne combattez point*, estant pres de l'ennemy, car il fault que cela deppende du jugement de ce cappitaine qui sçait cognoistre l'avantage et le desavantage et les occasions qu'il veoit à l'œil de combattre ou de ne combattre point, et s'en fault du tout reposer sur luy : autrement, son prince luy feroit tort. Et non pas s'arrester sur les discours qu'en feront les autres ministres demeuréz aupres de la personne du prince qui en parleroient soubz la cheminée et peult estre pour l'envie qu'ilz auroient eu sur la charge de cettuy-ci ou pour monstrier qu'ilz en sçavent davantage, et pensans ruiner leur compagnon : qui les vouldroit croire seroit occasion de ruiner l'estat ou perdre quelque grande et bonne occasion, comme j'ay veu arriver et où je me suis trouvé trois ou quatre fois en France, tant aux guerres avec le Roy d'Espagne et l'Empereur que depuis aux guerres civiles où j'ay veu ceulx à qui on avoit donné charge de mener l'armée et de combattre estans pres et avec avantage de gaingner la bataille leur envoyer deffendre sans s'enquerir d'autre chose sinon *Ne combattez point* : qui, non seulement estoit cause de defavorizer nostre armée et la faire retirer en

desordre pour donner plus de courage aux ennemys, et de quoy nous fumes reduicts à faire une paix tres vilaine et tres honteuse. Comme aussy je vey à Givers où estoit l'armée de l'empereur Charles et celle du Roy, conduite par Messieurs de Nevers et mareschal de Saint André, là où ayant desjà beaucoup gaingné d'avantage sur eulx et estant desjà attaquée une partie de la cavallerie legere où j'estois avec eulx, et voyant les troupes dudict Empereur se retirer à ung fort nouveau qu'ilz faisoient où ilz ne pouvoient tenir : arriva le sieur du Boucar envoyé de la part du Roy leur deffendre sur leur vie de ne combattre point et de se retirer. Ce qui fut fait et qui fut cause que nous ne taillames en pieces et chassames toute l'armée de l'Empereur et gaingnames le fort d'où nous eussions fait la mesme frontiere pour le Roy, que nous laissames faire à l'Empereur pour luy et qui nous fait faire apres une trefve fort desavantageuse.

Fault aussy sur toutes choses qu'ung prince se garde de se laisser tant aller en l'ambition de ceulx qu'il aime et favorize que l'on le tienne retiré à part, comme la pluspart de ceulx qui gouvernent font pour avoir tout à eulx : car cela le fait haïr de ses subjects et principalement de sa noblesse, laquelle se contente plus de veoir son prince souvent et d'en estre quelquefois caressé que de toutes les aultres choses, et leur fait mettre plus librement la vie et les biens pour le service du prince quand il s'en presente occasion. Et au contraire, quand il ne les veoit point et qu'il est ainsy retiré, chascung se refroidit et perd la volonté.

Fault aussy que le prince aye en recommandation d'escouter les plaintes de ses subjects tant du petit que du grand et eslire quelques jours de la sepmaine pour quelque effect et qu'il les depesche soubdainement sans les consommer en despense, ni moins permettre, apres avoir decretté, qu'ung secretaire ou referendaire retienne ledict decret pour faire plaisir à ung sien amy contre la partie, ni souffrir que nulle partie soit empeschée de presenter sa plainte contre qui qu'elle soit formée : car c'est chose qui charge la conscience du prince et qui taxe sa preudhommie et les ministres qui tiennent la main à telles choses meritent grand chastiment.

Il ne fault jamais, pour quelque faveur que ce soit, qu'ung prince laisse à chastier le mal : car il ne peult estre si petit que, n'en faisant conte, il ne croisse soubdainement si grand qu'on n'y peult plus mettre remede. Et aussy, chastiant le mal et re-

munerant le bien, l'on se met hors de doute et donne on occasion d'estre bien servi.

Ung prince souverain qui aura ung estat envié et qui se trouvera voisin de plus grand prince que luy se doit garder de mettre l'ung ou l'autre en jalousie : car l'ung pour l'amour de l'autre le pourroit mettre en chemise, et quelquefois s'accorderoient à partir le gasteau. Et qu'il se souviene qu'ung estat n'est jamais en seureté quand il ne se peult conserver sans avoir de quoy offenser.

Fault aussy qu'il prenne garde quand il envoyera des ambassadeurs en pays estrangers, qu'il les eslise les plus propres et plus approchans des coustumes du pays où il les envoie, et surtout les plus sages et experimentéz aux grandes cours des Roys et aux republicques où se font les grandes negotiations en corps et où les plus sages testes ne sont pas trop suffisantes. Et fault aussy n'envoyer jamais ung ambassadeur au pays de là où il est né, car d'ung costé il n'en est jamais fait tant de comte que d'ung estranger, et de l'autre l'inclination naturelle à sa patrie ne peult estre si petite que quelquefois elle ne soit occasion de faire fermer les yeulx en chose qui importe beaucoup.

Et de mesme fault qu'il prenne garde, quand il aura à negocier quelque fait d'estat entre ung aultre prince estranger et luy, de n'envoyer celuy qui aura esté nourri audict pays estranger ou qui en sera subject naturel, ni encore celuy qui sera introduit par ung subject ou serviteur dudict prince estranger, car il pourroit gratifier ledict prince aux despens de son maistre.

Quand ung prince a establi et mis ung bon ordre en son estat, il ne se doit rompre, ains le doit continuer et regarder de l'observer et faire observer le plus soigneusement qu'il peult, parce que du bon ordre derivent toutes les bonnes œuvres qui se font en l'estat et le soulagement du maistre. Et d'autant qu'il y a ung commun proverbe qui dict que les Roys font les loix et qu'ilz y sont subjects et ne les peuvent rompre, j'approuve bien que quand ung prince a fait les loix telles qu'il a bien consideré les pouvoir observer et tenir, et qu'elles sont utiles et prouffitables pour son estat, qu'il les doit maintenir, mais non pas qu'il ne les puisse rompre. Car s'il meut ung trouble en l'estat entre luy et ses subjects, soit par difference de religion ou par ambition, qui ne sont jamais desjoincts l'ung d'avec l'autre, et qui ne tende sinon qu'à deposseder le prince de son autorité et que cesdicts rebelles vinsent par leurs menées et faulx artifices à s'ayder de ses loix mesme contre luy

pour faire trouver leur cause bonne, comme j'ay veu arriver en France plusieurs fois durant les troubles, voulans lesdicts rebelles contraindre leur Roy ou leur prince d'observer la loy qui estoit du tout contre luy, et qui faisoit pour le party desdicts rebelles, en ce cas le prince la doibt rompre et non seulement rompre la loy mais la teste à telz rebelles et les chastier si cruellement qu'ilz donnassent exemples aultres de n'entrer en telle temerité, car qui flatte et comporte les rebelles, il met l'estat en danger.

Il ne fault jamais que le prince permette à personne de quelque estat que ce soit qu'il fasse double expedition sans le faire chastier, ni moins, qui est encore pis, faire des antidattes pour argent ou par faveur, car il en advient de grands maulx oultre la charge de conscience.

Il ne fault aussy que nul, ou par la faveur du maistre ou par sa presumption et gloire, soit si respecté qu'il luy soit permis en quelque estat que ce soit s'empescher de faire ou entreprendre sur l'office d'aultruy, car ce seroit trop desdaingner le serviteur à qui il touche.

Ne fault jamais donner tant d'autorité et de biens à son favorit seul en ung estat qu'il y puisse acquerir tant d'amys et de moyens que, venant le prince à le desdaingner comme il arrive souvent, il puisse avec l'ayde d'ung mauvais voisin luy faire mal ou competer contre luy.

Se fault garder de legitimer jamais bastard et encore moins de l'apeller à la succession comme legitime, car il s'en est veu arriver de grandes ruines, principalement en France, comme l'on pourra veoir par les Croniques, mais plustost en fault faire de bons prelatz et les faire bien estudier et qu'ilz puissent servir aux maisons; et puis avec des benefices, ilz peuvent mieulx servir qu'avec l'espée.

Et parceque une des plus grandes seureté et repos que puisse avoir ung prince est d'estre aimé de ses subjects, il doibt fuir toutes occasions d'angarie, car oultre que le subject qui n'est point surchargé secourt volontiers son prince au besoing de tout ce qu'il ha, ne se trouvant point tyrannisé dudict prince, la bonne volonté et l'amour luy croist tous les jours et donne occasion aux subjects de ses voisins mal traictéz desirer d'estre le sien, et au contraire quand on luy oste le sien on luy oste la fidelité, le devoir et la volonté tout ensemble : d'où il n'aist bien souvent de grands troubles aux estats.

Fault aussy qu'il prenne garde de ne faire mettre ung homme

de bien en prison ni en justice legerement, sans sçavoir s'il l'a merité, car l'homme d'honneur et qui n'a point failly se souvient tousjours de tels affronts.

Et fault surtout que par persuasions ou estre animé de favoris ou aultres passionnéz, il se garde d'entrer jamais en une guerre qu'il ne sçache bien comment il en peult sortir ; et apres y avoir beaucoup pensé, s'il la veult commencer, pourveoir bien premierement à toutes choses necessaires en tel faict.

Il fault que le prince soit liberal, mais la vraye liberalité est de donner à qui le merite.

Et fault bien qu'il se garde de se laisser tant aller à l'amour d'une femme qu'il luy descouvre ses secrets. Car la femme pour estre femme ne peult rien celer. Et qu'il se souviene combien de grands empereurs ont perdu leurs estats et eulx mesmes a cause des femmes où ils se sont abandonnéz.

Ung grand prince qui ha soubçon de sa vie doit avoir des gens supposéz pour, en pleine compagnie et là où il y a plus de gens, monstrier de luy venir donner advertissement sur ce faict, et luy feindre devant tout le monde d'avoir eu l'advertissement agreable, et de faire donner ung bon present à celuy duquel il aura eu l'advertissement affin de donner crainte à ceulx à qui il touche s'il y en a en la compagnie, et prendre garde s'il verra changer de visage à quelqu'un.

Fault tousjours qu'ung prince souverain entretienne en amitié le plus qu'il peult son plus grand voisin et principalement s'il est plus puissant que luy, et se fasse aimer et craindre des moindres et s'en assure le plus qu'il pourra, affin que si le plus grand veult rien entreprendre contre luy, qu'il luy mette tous ces petits ensemble en jeu pour l'amuser et montrant en apparence d'estre amy de tous, se conserver les laissant faire s'il peult, et veoyant l'avantage fairé en habile homme.

Si ung prince se veult faire grand, il fault qu'il essaye de gaingner soit par argent, amitié ou aultre benefice ceulx qui luy peuvent nuire, et entretenir en amitié ceulx qui luy peuvent ayder.

Et pour fin, fault que le prince se souviene de ces deux maximes : l'une, que quand un petit compagnon entreprend sans regarder à ce qui luy en peult advenir et qu'il perd, il perd peu et peu est aisé à recouvrir, mais quand le grand perd, il perd beaucoup et ne se recouvre qu'avec trop de peine, et bien souvent demeure en chemise ; l'aultre est que la grandeur d'ung

estat procede d'avoir ses voisins plus foibles que luy et d'estre aimé et craint de ses subjects.

Le grand prince doibt penser que, quand ung aultre prince estranger l'envoye visiter plus souvent que la coustume et principalement par gens de qualité et d'entendement, que ce n'est pas tant pour le visiter soubz couleur d'amitié que pour sçavoir de ses nouvelles et descouvrir de l'estre (*sic*) en quoy est son estat, de la commodité ou de la necessité : et parce, l'on doibt bien recueillir telles gens, leur faire bonne chere, leur faire des presens, mais les tenir peu et monstrier d'avoir eu la visitation agreable et en avoir obligation à son maistre : et s'il en ha quelque suspect ou doute pour une visite qu'il en reçoit, il luy en doibt rendre deux pour tousjours, en montrant de vouloir conserver l'amitié, apprendre de l'estat d'aultruy ce que l'on veult apprendre du sien.

Fault aussy penser que les meilleures espies et les plus certaines qu'ayent aujourd'hui les princes ce sont les ambassadeurs residens ordinaires aux cours, j'entends s'ilz sçavent bien faire leur debvoir, car la demeure qu'ilz font, les cognoissances qu'ilz prennent et l'argent qu'ilz jectent pour le service de leur maistre leur font sçavoir toutes nouvelles, et aussy volontiers les princes qui sçavent leur mestier eslisent tousjours quelque personnage digne pour tel effect. Donques il est bon d'en avoir en sa cour le moins que l'on peult et en tenir beaucoup dehors.

Les trois principales ruines des estats sont le croire de leger, avoir ses subjects parents des favoris et les favoris flatteurs et corrompus et celants la verité au maistre. Car, quand cela est, l'on croit sans preuve, il n'y a point de justice, chascun mal content, et tousjours le maistre en peine et engage sa reputation et sa preudhommie.

Le prince ne doibt jamais demeurer en soupçon, sinon de ce où il ne peult mettre ordre, ni ne doibt aussy estre paresseux à qui touche sa vie ou son estat.

Et, pour conclusion, fault que le princè ait tousjours devant les yeux deux choses outre celles que j'ay dictes cy dessus, et qu'il les tienne pour certaines : l'une que c'est aussy grande louange à ung prince de sçavoir bien conserver son estat que d'en acquerir ung aultre ; et l'aultre que c'est aussy grande victoire d'avoir fait une bonne paix à temps que d'avoir gainné une bataille ; car qui sçait bien faire la paix à temps sçait aussy bien faire la guerre et emporte la louange aussy bien de l'ung que de l'aultre.

* *
* *

Nous parlerons à cette heure de quoy se doibvent pourveoir tant le prince que le cappitaine dressant une armée avant que marcher et assembler ses forces, comme il doibt loger, comme il doibt marcher, comme il doibt combattre et comme il doibt eslire ses officiers d'armée.

Premierement, ung grand chef d'armée, avant que marcher et commencer son entreprinse, doit sçavoir le moyen qu'il ha et pour combien de payer et entretenir son armée selon l'entreprinse qu'il veult faire ; puis, quel equipage d'artillerie il veult conduire et où il prendra les chevaux, charroy, pouldre, boulets, cordages, attelage, charpentiers, maistres de hache et tous aultres officiers et choses necessaires à tel faict et l'argent qu'il ha pour payer son armée, car c'est le principal et qui garde les mutinations et l'armée complete. Puis, fault qu'il se pourveoye de bons commissaires de vivres, fidelles et d'entendement et qui cognoissent tant le pays d'où il part comme celuy où il doibt aller pour sçavoir mieulx les lieux où il y aura quantité de vivres pour l'entretienement de son armée, les ayant envoyé recognoistre soubz ombre de traffic de marchandise ou aultre chose, et dresser ses magazins de vivres aux lieux plus seurs et plus commodes et selon où il assemblera son camp et où il voudra sejourner. Puis, se pourveyra d'ung bon cappitaine d'artillerie et bien experimenté, avec bons commissaires soubz luy et sera pourveu à la plus grand part de la despense de l'armée, d'autant qu'en une armée realee volontiers l'artillerie avec son equipage porte ung tiers de la despense et les vivres ung aultre. Puis, eslira ung lieu pour assembler son camp le plus commode qu'il pourra pour recueillir toute son armée selon les lieux d'où il tire ses forces tant de cavallerie et fanterie pour la commodité de leur chemin par où ilz viennent et des logis où ils debvront loger. Puis, fault qu'il prenne garde d'eslire de bons mareschaux de camp, et qu'ilz soient experimentéz de longue main de sçavoir bien loger ung camp, et surtout ung bon mareschal des logis soubz les mareschaux de camp qui sçache bien loger et bien entendre la façon de laquelle on luy aura monstré une fois ce qu'il fault qu'il fasse pour soulager les lieutenans de Roy et mareschaux de camp. Car c'est une des principales choses que de sçavoir bien loger et seurement ung camp : et fault, s'il est possible, pour lever toute confusion d'alarmes tant de nuict que de jour loger vostre armée selon

qu'elle doibt marcher affin que chascun sçache sa place en deslogeant et se puisse mettre en bataille, sçachants selon les passages et destroits où ils passeront se separer par files selon la largeur du chemin et se rejoindre venant au lieu large pour combattre. Et fault bien instruire les sergens majeurs et en eslire une couple de bons qui sçachent bien separer les bataillons de gens de pied et les remettre en bataille en un pays large et en un pays estroit, et que chascun cappitaine soit bien instruit de sa place à main droicte ou à main gauche, affin qu'il n'y ait point de confusion et que les gens de cheval sçachent bien leur place pour couvrir l'enfanterie. Puis un bon general de cavalerie legere avec un bon maistre de camp soubz luy ; et de mesme d'un colonel d'enfanterie et de son maistre de camp, recherchant les meilleurs cappitaines tant de cheval que de pied qu'il pourra trouver et sans faveur et qui seront plus cognus des vieulx soldats pour luy en pouvoir amener davantage, tant pour s'en pouvoir plus asseurer en un combat que pour monstrier le chemin aux nouveaux qui n'auront encore l'experience. Et estant resolu du chemin qu'il doibt faire, selon son entreprinse et en quel pays il doibt aller, il doibt faire recognoistre les ponts, passages, rivieres et aultres chemins, destroits, montaignes, bois et marescages par où son ennemy peult venir à luy, et l'avantage ou desavantage qu'il y peult avoir pour luy pouvoir donner une estrette en un logis ou en marchant. Et fault qu'il le face faire par gens incognus au pays, monstrants qu'ilz ayent aultre chose à faire et qu'ilz sçachent bien retenir les passages et les distances des passages. Il se pourvoira aussy de bonnes espies sans y rien espargner, car ilz sont cause quelquefois de faire de grandes choses, et surtout force bons guides et praticqz du pays tant de nuict que de jour et avoir tousjours son chemin et celuy de son ennemy pres de luy en desseing, pour mieulx veoir les passages, ponts et rivieres. Puis, regardera le nombre de gens et forces qu'il pourra avoir, d'où ils viendront et de quelle nation, pour s'en sçavoir aider et les gouverner, selon les humeurs du pays d'où ilz sont et selon cela les faire combattre. Puis, se faudra pourveoir d'une couple de bons prevosts de campagne qui ayent chascun cinquante chevaulx pour le moins entretenus comme harquebuziers à cheval pour marcher ordinairement sur la queue et flanc de l'armée quand elle marchera, et aussy pour accompagner les fourrageurs et garder le desordre l'armée estant logée et prendre garde à ceulx qui se desbanderont et pas-

seront par les cassines, maisons et bourgades pour les chastier sur le lieu ; et lesdicts deux prevosts seront oultre les prevosts ordinaires de l'armée tant de cheval que de pied. Puis, faudra regarder où se feront les levées des pionniers et en avoir la quantité nécessaire selon les lieux et places qu'il vouldra assaillir et deux ou trois bons hommes qui leur commandent et qui les sçachent bien chastier quand ilz s'en veullent aller : car une des choses la plus nécessaire en une armée sont des pionniers tant pour assaillir une ville que pour se trancher quand il en est besoing et faire explanade au marcher ; et se fault souvenir que, comme les pionniers font des forteresses, ilz les desfont aussy.

Fauldra regarder aussy de loger une armée en lieu qu'ilz se puissent secourir l'ung l'aultre et que vous les puissiez couvrir de vostre camp et les loger aussy selon qu'ilz doibvent marcher, pour les avoir tousjours tout prests, selon les occasions. Il vient de grands inconveniens de loger la gendarmerie sans gens de pied et escartée sans se pouvoir secourir l'ung l'aultre : car, si vostre armée est logée escartée et sans estre couverte, vous ne sçaurez faire cela trois ou quatre fois que si vostre enemy est guerrier et galland homme il ne rompe la moitié de vostre armée et la deffera petit à petit. Et parce que l'on loge volontiers la cavallerie legere à la teste, prenez garde de ne la loger jamais sans gens de pied qui leur donnent le loisir de monter à cheval, et non si loing que vous ne les puissiez secourir.

Fault au marcher prendre garde de bailler toujours ung chemin à vostre artillerie qui ne soit point empesché ni embarrassé de vostre armée, et force pionniers qui facent l'esplanade ; et fault en son chemin qu'elle soit tousjours couverte de voz forces du costé de l'ennemy, affin que vous puissiez avoir le loisir de la planter là où vous vouldrez pour vous en ayder sans empeschement. Et que les gens de pied qui la conduiront mettent les picques aupres des pouldres et les harquebuziers aupres des pieces et boulets.

Fauldra aussy ordonner comme l'armée marche, selon la quantité de cappitaines de gens de pied que vous avez, qu'il y en ait tousjours trois ou quatre à la queue et sur les flancs, chascun à son jour et à son tour, pour garder que les soldats ne s'ostent de leur file et ordonnance au marcher, et qu'ilz ne descendent point de cheval que toutes les troupes ne soient logées, ayant le cappitaine pouvoir de commander aussy bien

au soldat de son compaignon comme au sien mesme, le veoyant desbander.

Sera ordonné aux cappitaines tant de cheval que de pied, selon les lieux où le camp logera, de n'aller point aux fourrages sans escorte et aux lieux qui leur seront ordonnés ; car, quand le soldat va à sa discretion au fourrage ou à la busque sans regarder si c'est du costé des ennemys ou non, bien souvent les compagnies demeurent defournies si on a besoing de s'en servir et se font tailler en pieces, qui est une grande defaveur outre le dommage et affoiblissement de l'armée. Et par ce, faudra ordonner les escortes des fourrageurs chacun à son tour ; car bien souvent ilz se desdaignent d'aller à l'escorte desdicts fourrageurs et en arrive de grands inconveniens et quelquefois aussy il s'y fait de belles factions, car soubz ombre d'envoyer une escorte avec des fourrageurs ung peu loing, on peult faire de grosses embuscades et donner envie à l'ennemy d'y venir et il se trouve bien souvent battu.

Fault qu'ung colonel de la cavalerie legere commande bien expressement à tous les cappitaines ung pour ung de tenir la main que les soldats n'abandonnent jamais leur cornette marchant pour aller aux villes, cassines ou aultre part.

Comme vous aurez ainsy mis ordre à tout vostre camp et que vous serez prests à marcher faudra, acheminant vostre armée où vous voulez aller, faire les mesmes gardes et tenir la mesme reigle que si vous aviez l'ennemy pres de vous pour tousjours accoustumer davantage voz soldats, affin qu'ilz ne trouvent rien estrange et que l'occasion se presentera.

Et si vostre ennemy a desseing d'entrer dans vostre país, vous ferez retirer tbuttes sortes de fourrages et grains aux villes fermées au devant de son chemin à main droicte et à main gauche, faisant oster tous les fers des moulins, meules et toutes choses servans à mouldre du bled pour les discommoder tant de loger ensemble que pour faire leur chemin et leur donner aussy occasion, pour la necessité en laquelle le gast que vous aurez fait devant eulx les mettra, d'aller chercher vivres loing, loger escartéz et se desbander, affin que vous leur puissiez donner une estrette. Mais fault regarder, si au chemin que vostre ennemy prendra y a quelques passage avantageux pour vous, de leur laisser plus de commodité sur ce chemin là affin de leur donner plus d'occasion de le prendre, comme passages de ponts et lieux estroicts pour, estants à demy passéz, rompre la moitié de leur armée à vostre avantage et seurement. Et,

estant pres de voz ennemys, fauldra que vostre mareschal de camp ne mette jamais pied à terre qu'il n'aye bien recognu, ayant faict vostre logis, les lieux où il doit asseoir ses gardes et poser les sentinelles, et estre bien asseuré de toutes les avenues par où l'ennemy pourroit venir ; puis, à la nuict, luy mesme les aller asseoir et poser, donnant charge aux cappitaines qui sont de garde, tant de pied que de cheval, de ne laisser retourner personne au logis et respondre du corps de garde, car bien souvent ilz s'en revont au logis et beaucoup de soldats avec eulx, tellement que les corps de garde demeurent degarnis et foibles et en arrive de grands inconviens comme j'ay veu.

Fault aussy, soubdain que vostre armée loge, que des premiers qui arriveront se jectent sur l'avenue de vostre ennemy des vedettes et une troupe de chevaulx, à mode de corps de garde, qui puissent descouvrir de bien loing, pour vous donner loisir de vous pouvoir loger à vostre aise ; et soubdain estre logéz, envoyer une troupe qui ne revienne point jusques à ce qu'elle ait veu loger voz ennemys, affin que vous soyez seurs du lieu où ils logeront et comme ils seront logéz, ayant tousjours une troupe devant minuict et une apres qui batte le chemin jusques au camp de l'ennemy pour sçavoir qui remue, qui va et qui vient, affin que vous puissiez tousjours dormir seurement et estre adverti de ce que faict vostre ennemy.

Le general de l'armée doit estre son principal maistre de camp pour loger ; et ne se doit jamais loger en lieu où il ne puisse sortir en bataille et prest à combattre ni marcher, ayant ung camp devant luy pour se retirer. Car les retraites apportent volontiers desordre si elles ne sont bien considerées.

Fault que ledict general prenne garde de se loger de façon qu'il ne laisse jamais le flanc ni la queue libre en descouverte à son ennemy, de peur qu'il ne luy coupe les vivres et qu'il ne luy puisse donner une estrette par le flanc de son logis, et qu'il couvre tousjours tant au loger que au marcher les jeunes soldats des vieulx pour les asseurer davantage.

Fault que ledict general regarde de bien payer ses gens pour en estre bien servi, et les bien discipliner et chastier, quand il en est de besoing, affin qu'ilz ne se desbandent ; car quelquefois qui lasche trop la bride aux soldats, on trouve quand on en a affaire qu'on n'en a point ou bien peu, car ilz se sont licentiéz.

Ne permettra que gendarmes, chevaulx legers et gens de pied

s'en allant sans congé ou sans maladie, qui sont excuses legitimes, estant pres des ennemys ou esperant de combattre, et s'ilz le font, les chastier par la honte des armes ou degradation, car ung bon soldat ne s'en ira jamais quand il fault combattre.

Ung cappitaine d'armée doit souvent, quand on pense qu'il dorme, revisiter ses gardes pour se certifier de son armée et de ceulx qui font bien leur debvoir ; et s'il sejourne aupres de son ennemy, fault bien qu'il advise de mettre bien ses corps de garde et vedettes de jour qui veoyent loing devant eulx. Car j'ay veu en noz guerres de France arriver de grandes confusions par deffault de gardes de jour ; et que tousjours le cappitaine de la compagnie, son lieutenant ou enseigne s'y trouve en personne. Et s'il vient à marcher et son ennemy aussy, il ait tousjours des troupes entre deux pour sçavoir quel chemin il fait et en rapporter des nouvelles pour, selon cela, se loger aussy.

Fault qu'il regarde en marchant, s'il peult, de ne passer ung chemin estroict pour sortir au large à la teste de son ennemy, car son ennemy estant au large et luy y entrant lairoit passer à la campagne tout ce qu'il vouldroit, et puis veoyant sa charge, il les romproit sans que l'armée peult secourir ce qui seroit passé, pour estre encore à l'estroit dans les passages.

Et parce que j'ay veu en plusieurs grands combats et batailles d'armées reales où je me suis trouvé que nous combattions tous ensemble et d'un reng gens de pied et gens de cheval sans laisser nulle troupe derriere, mettant seulement quelques coureurs devant par les deux bouts de noz batailles et les gens de pied tous ensemble et les gens de cheval tous ensemble, qui est une chose que par experience j'ay trouvé fort mauvaise, parce que rompez la file, tout est rompu, et cette façon n'y a point de recours en ung grand combat, je parle pour combattre en une grande campagne, car là où les lieux sont plus estroits, il est forcé de redoubler voz batailles et faire plus d'une troupe. Et parce que j'en ay veu et que je me suis trouvé en deux ou trois combats seulement de mille et deux milles chevaulx contre cinq et six cents chevaulx de mon costé et à qui je commandois et, nous veoyans rompus, pour avoir rallié seulement quarante ou cinquante chevaulx serrés ensemble et redonné dedans, avoir recueilly et sauvé toute la troupe et aussy ceulx qui avoient rompu, des nostres s'estoient rompus eulx mesmes. Aussy fault croire qu'une troupe ne sçauroit rompre qu'elle ne se

rompe elle mesme, et une petite troupe serrée venant à la route de l'autre faict plus d'effect et la sauve. Et parce que j'en ay veu par experience je voudrois combattre en ung grand combat de cette façon : une grosse teste de cavallerie doublée à trois rens seulement, car, quand il y en a plus, les lances ne peuvent jouer, bien flancquée des deux costéz de bonne harquebuzerie, ung gros bataillon d'infanterie, ses deux flancs couverts de bonne cavallerie. Puis voudrois separer mon artillerie selon ce que j'en aurois trois ou quatre pieces des deux costéz de ma cavallerie, et des deux costéz de mon infanterie, qui seroit en quatre endroicts et feroit la separation de mes batailles. Je voudrois avoir quatre troupes de cavallerie de 150 ou 200 chevaux seulement, deux au millieu et deux aux deux costéz, chascun environ trente pas devant moy et non plus en esquadron quarré seulement pour faire trois trous devant mes gros esquadrons de cavallerie donnant dedans seulement vingt pas devant la grosse troupe pour les mettre en desordre. Et sur ce mouvement, quand les grosses troupes donnent ilz les trouvent en desordre ; car il n'y a si grosse troupe que, quand une petite troupe déterminée donne dedans, ne la mettent en desordre à la faveur de ce qui la suit. Et derriere toute cette troupe, je voudrois laisser deux vieulx cappitaines bien assurez qui ne combattissent point, chascun avec 4 ou 500 chevaux selon la quantité de nostre cavallerie, qui se monstreroient serréz au combat et regarderoient où il seroit besoing de donner. Car la faveur des troupes qui demeurent ensemble sont celles qui font gaingner les grands combats, et cinq cents chevaux serréz feront honte d'ordinaire à deux mille desbandéz. Et affin que la forme du combat dont je parle cy dessus soit mieulx entendue, je la metteray icy en desseing ¹.

(A suivre.)

LES RELIQUES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DE SAINTE JEANNE DE CHANTAL AU CHATEAU DE DUINGT (Mars 1793)

Despine et Serand ², dans l'intéressante notice qu'ils ont publiée sur les reliques de saint François de Sales sous la Terreur,

1. Le manuscrit 8967 est terminé par un dessin à la plume, finement tracé, servant de commentaire à ce petit traité de tactique militaire. (M.B.)

2. *Saint François de Sales, ses reliques sous la Terreur et Annecy*. Annecy, imp. Burdet, 1865, p. 116-118.

relatent que dans la nuit du 23 mars 1793, une barque guidée par un seul homme, portant quelques religieuses de la Visitation et, dissimulées sous des linges, les reliques de saint François et de sainte Chantal, se dirigeait sur le château de Duingt. Plus loin, ils ajoutent que leur enlèvement ne tarda pas à être connu et que, le 6 avril, les religieuses rentrèrent à Annecy.

Deux délibérations de l'administration du district d'Annecy des 27 et 28 mars, dont M. Vernier, archiviste de la Savoie, a bien voulu me donner copie, fixent d'une façon précise la date de leur retour par ordre de cette administration. Elles furent rapportées le 27 mars et probablement les religieuses qui s'étaient rendues à Duingt ne rentrèrent à Annecy que le 6 avril. Il m'a paru que ces deux pièces présentaient un véritable intérêt pour l'histoire d'Annecy sous la Terreur et pourraient trouver place dans la *Revue*. Malgré les précautions prises par les religieuses de la Visitation pour enlever secrètement les reliques de saint François et de sainte Chantal et les mettre à l'abri des fureurs révolutionnaires au château de Duingt, leur départ fut connu et dénoncé par Jean-Louis Vautier, nommé par la municipalité gardien de la Visitation. A la requête du procureur syndic, l'administration arrête que ces reliques seront rapportées de Duingt, déposées dans l'église paroissiale et remises au citoyen curé provisoire de la commune, et enjoint aux religieuses d'avoir à les représenter sous leur responsabilité. Le curé et le procureur syndic du district accompagnés d'un détachement de cavalerie se transportèrent le jour même à Duingt et en rapportèrent les deux cercueils qui furent déposés au 1^{er} monastère de la Visitation et non pas à l'église paroissiale, probablement afin qu'ils puissent être replacés dans leurs châsses, ce qui eut lieu après leur vérification par l'évêque. Le lendemain 28, le procureur syndic rend compte de sa mission, il a fait ramener à Annecy les reliques de saint François de Sales et de la mère de Chantal et requiert que l'on prenne les mesures nécessaires pour faire constater leur identité.

Le conseil général arrête que le citoyen évêque sera invité à se rendre au 1^{er} monastère de la Visitation, où les reliques sont déposées, à faire ouvrir les bières dans lesquelles elles sont renfermées pour être remises dans leurs châsses respectives au cas où il sera reconnu qu'elles n'ont point été changées ni altérées. Malheureusement la suite des délibérations de l'administration du district d'Annecy ne contient pas le procès-verbal de constatation fait par l'évêque, acte qu'il eut été intéressant de

rapprocher du procès-verbal dressé lors de leur enlèvement en janvier 1794 et de la vérification des corps saints faite le 24 septembre 1804.

A. PERRIN.

ADMINISTRATION DU DISTRICT D'ANNECY.

DÉLIBÉRATIONS ¹.

Séance du 27 mars 1793, an II de la République.

Sur les réquisitions du procureur syndic qui a observé qu'il venoit d'apprendre du citoyen Jean-Louis Vautier en cette partie commis par la municipalité par son arrêté du second courant que les ci-devant religieuses du 1^{er} monastère de la Visitation de cette ville (d'Anancy) avoient fait transporter à Duingt les os, soit reliques de saint François de Sales et de la mère Chantal, l'administration arrête que l'on agira sans retard à ce que lesdites reliques soient rapportées et déposées dans l'église paroissiale de cette ville, à quel effet est enjoint à la supérieure et autres religieuses préposées en charge de les représenter sur leur responsabilité personnelle à peine d'être poursuivies par toutes les rigueurs de la loi, et de les remettre au citoyen curé provisoire de cette commune qui sera invité de se transporter à Duing avec le citoyen procureur syndic du district suivi d'un détachement de cavalerie pour veiller à l'exécution du présent arrêté.

Séance du 28 mars 1793, an II de la République au matin 2.

Le procureur syndic chargé de se transporter à Duing a rendu compte de sa mission et a fait part qu'il avoit fait ramener en cette ville les reliques de saint François de Sales et de la mère Chantal et a requis qu'il fut avisé aux moyens d'en pouvoir constater l'identité.

Sur quoi le conseil général arrête que le citoyen évêque sera invité de se rendre au 1^{er} monastère de la Visitation de cette ville où lesdites reliques sont déposées et d'ouvrir les bières où elles sont enfermées pour ensuite être remises dans leur chasse respective en cas qu'il soit reconnu qu'elles n'ont point été changées ni altérées, et charge à cet effet le citoyen Fernex de se transporter auprès du citoyen évêque pour agir de concert avec la municipalité en conformité du présent.

NOTES ET DOCUMENTS

SUR LA VIE PRIVÉE EN SAVOIE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

1515, 7 novembre : Testament de François de Menthon, chevalier, seigneur de Beaumont. Il veut être enterré au tombeau de ses ancêtres, dans l'église de Notre-Dame du Château près Sallanches : « Ordinat pro luminario suo, die ejus sepulture, poni quinquaginta torchias cere, quelibet trium librarum ponderis, que dicte, die ejus sepulture, teneantur in cense per quinquaginta pauperes, eligendos per exequutores suos, quos pauperes vult, ante dicta die sepulture, indui una

1. Archives de la Savoie, ray. 35, vol. 1, folio 9, verso.

2. Même volume et même page.

« veste et uno capucio de pagno albo patrie taliter quod, dicta
« die, suas vestes et capucia dicti pauperes deportent tenendo
« et portendo dictas torchias. Ordinatur offerri in ipsa sua sepul-
« tura duos equos, copertos duabus sufficientibus coperturis,
« una de armis dicti testatoris et alia nygra, unacum ense,
« timbro, galea, scuto, banderia et arnesio dicti militis testa-
« toris, de quibus remaneant ad paramentum altaris Beate
« Marie de Castro et Beati Anthonii dicte ecclesie... ; due co-
« perture, gallea, timbrum, scutum et vexillum seu banderia
« ponantur super capellam dicti testatoris Beati Anthonii, in
« ecclesia supradicta. » Don à l'hôpital du Mont-de-Sion, 1 florin ; pour réparer les toits de la maladrerie de Sallanches, 1 florin ; dons à la maladrerie de Cluses : don à la confrérie du Saint-Esprit de Sallanches, sa meilleure robe avec son chapeiron (*capucio*) ; don à celle de Saint-Jacques de Sallanches, 1 robe ; à celle du Saint-Esprit de Beaumont, 1 bonne robe ou 3 florins ; dons à diverses confréries de Sallanches, de Notre-Dame du Château et de Domancy ; dons aux maladreries de Chêne (*de Quercu*) et de Carouge (*pons Arreris propre Gebennas*), 5 florins ; dons aux deux curés des églises sises vers Rumilly, sous Cornillion, près de la maison du dit testateur, à Sauterens ; fondation de 9 livres pour la construction d'une chapelle dans l'église de Beaumont conformément au désir exprimé par un de ses ancêtres. « Idem testator, consideratis... serviciis
« impensis per Franciscum Vicarii, de Bellomonte, hominem
« talliabilem ipsius testatoris,... dat atque legat... posteris libe-
« ris et heredibus dicti Francisci... videlicet omnem pilucheria
« riam bladi, gallinarum, gerbarum avene et corvatarum et
« cetera alia tributa quecumque per ipsum Franciscum Vicarii
« quondam dicto testatori debita pro albergo et hereditate pa-
« tres dicti quondam Francisci..., heredes descendentes legi-
« time ab eodem de matrimonio legitimo francos et liberos
« faciendo de pilucheria supradicta, et quod tallia eisdem non
« possit augmentari post obitum dicti testatoris. » Il lègue à ses petits-fils Jean et François son château de Beaumont avec ses appartenances « cum juribus quibuscumque que habet ipse
« testator a loco Nanti de Mornay usque ad Rodanum et a
« pontem Areris usque ad domum hospitalis de Monte de Sions
« et a dicto Rodano usque ad summitatem montis de Salevuz. » Il lègue le château sur Sallanche à son fils Pierre avec tous les revenus qui lui appartiennent dans les mandements de Sallanches, Montjoie, Flumet, Charousse, Rumilly-sous-Cornillon, La Roche, Bonneville et Chatillon « videlicet a nanto de Mornay usque ad nantum de Flous versus Flumetum et ab aqua
« vocata Menogea usque ad pontem de Lacu. » Fondation à Beaumont, d'un dîner, chaque année « tempore cadragesime » auquel prendront part 25 pauvres. (*E 110, pièce 7.*)

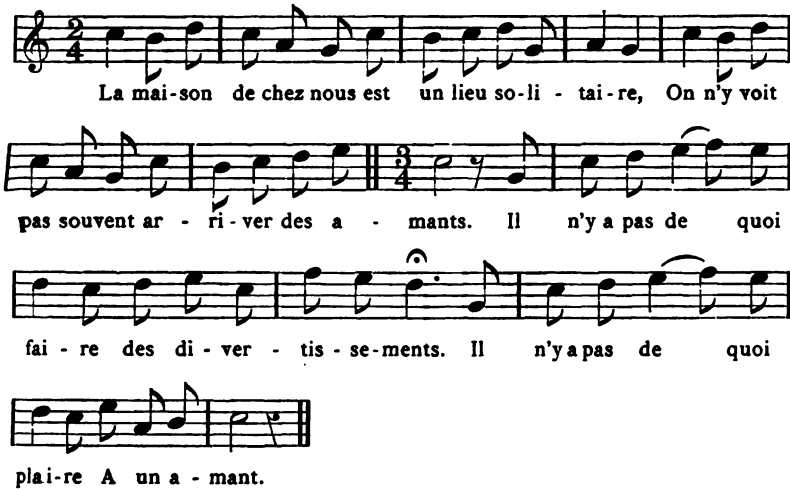
(Extrait de l'*Inventaire des Archives de la Haute-Savoie*,
rédigé par M. Max Bruchet.)

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

La Maison de chez nous.

Mouvement modéré.



La mai-son de chez nous est un lieu so-li - tai - re, On n'y voit
pas souvent ar - ri - ver des a - mants. Il n'y a pas de quoi
fai - re des di - ver - tis - se - ments. Il n'y a pas de quoi
plai-re A un a - mant.

1.

La maison de chez nous est un lieu solitaire,
On n'y voit pas souvent arriver des amants.
Il n'y a pas de quoi faire
Des divertissements,
Il n'y a pas de quoi plaire
A un amant.

2.

Mon amant m'a quitté, ça n'me fait pas grand peine,
Le regret que j'en ai sera vite passé.
J'en porterai le deuil
D'un habit rouge et blanc,
Je verserai des larmes
Et du vin blanc.

3.

Amant, que t'ai-je fait qui puisse te déplaire?
Ne t'ai-je pas aimé quand tu l'as mérité?
Oh ! j'aimerai qui m'aime,
Mon aimable amant,
Oh ! j'aimerai qui m'aime,
En attendant.

4.

Garçons à marier, sur moi prenez exemple,
Ne vous fiez jamais à ces jeunes beautés
Qui ne cherchent qu'à plaire
A cinq ou six amants,
Crainte de rester fille
Dans un couvent.

La Fille qui sauve son Amant prisonnier.

Andantino.



Mon pauvre a - mant ! ô sort in - for - tu - né ! Par le Con -



seil vient d'ê - tre condam - né. C'est pour un seul coup qu'il a - vait por -



té A l'of - fi - cier qui l'a - vait in - sul - té. Je deviens



fol - le De tris - tesse et d'en - nui ; Il se dé - so - le Et



moi, je pleure aus - si.

1.

Mon pauvre amant, ô sort infortuné !
Par le conseil vient d'être condamné.
C'est pour un seul coup qu'il avait porté
A l'officier qui l'avait insulté.
Je deviens folle
De tristesse et d'ennui
Il se désole
Et moi je pleure aussi. } *bis*

2.

A la prison je vais le retrouver :
Mon cœur me dit que je peux le sauver,
Rien ne résiste au pouvoir de l'amour
Je m'en vais bien l'éprouver en ce jour.

Ouvre tes portes
Geôlier compatissant
C'est moi qui porte
Des fruits à mon amant. } *bis*

3.

Entrez-y poussant des cris, des sanglots,
Il est là-bas dans ce sombre cachot,
Mon pauvre Charles
Gémit sous les verroux,
Faut que j' lui parle
Bon geôlier laissez-nous. } *bis*

4.

Une fois seule, à mon amant je dis :
« Bien vivement il faut changer d'habits
Mets cette robe et ce grand voile noir,
De te sauver je conserve l'espoir.
Pars au plus vite,
Ton mouchoir sur tes yeux,
Et prends la fuite.
Je te fais mes adieux. } *bis*

5.

Le lendemain, quand on vint m'éveiller,
On m' dit : soldat ! l'on va te fusiller !
Mais quand on fut au dehors des remparts,
On vit flotter mes longs cheveux épars.
C'est une fille
S'écrier' les soldats
Elle est gentille
Ne la fusillons pas. } *bis*

6.

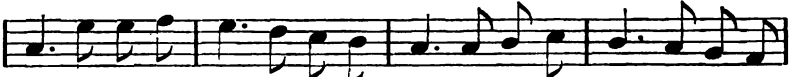
Au même instant, j'aperçois mon amant
En grande joie devant le régiment.
Au général on a fait le rapport,
Il a suspendu son arrêt de mort.
Brisons nos chaînes !
L'on nous a grâciés.
Et plus de peines !
Allons nous marier. } *bis*

Le Buveur ou « la Grenade ».

Andantino.



Cher ca-ma - ra-de De la Gre - na-de, Tu es ma - la - de, je le vois



bien. Si tu pre - nais du jus di - vin, Soir et ma - tin, soir et ma -



tin, Oh ! tu t'en por - te - rais fort bien.

1.

Cher camarade
De la Grenade,
Tu es malade, je le vois bien.
Si tu buvais du jus divin,
Soir et matin (*bis*).
Oh ! tu t'en porterais fort bien.

3.

N'ayez pas peine
De faire faire
Un inventaire après ma mort
Pour vous garantir des procès
A tout jamais (*bis*).
J'ai tout laissé au cabaret.

2.

Buvons bouteille,
Pleine et vermeille
Qui tienne au moins cinq ou six pots.
Il faut la boire et la remplir,
Mes chers amis (*bis*).
Auparavant que de partir.

4.

Dame l'hôtesse
Viendra sans cesse
Viendra prier sur mon tombeau
En se disant : « Voilà l'enfant
Qui buvait tant, payait comptant.
Nous n'aurons plus de son argent. »

La Ronde du Roi d'Angleterre.

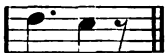
Allegretto.



De - dans la cour du roi, Il est u - ne fon - tai - ne, que di, que



don, que dit-el - le donc ? De - dans la cour du roi, Il est u - ne fon -



tai - ne.

1.
Dedans la cour du roi,
Il est une fontaine.
Que di, que don,
Que dit-elle donc ?
Dedans la cour du roi,
Il est une fontaine.

2.
Sont venus s'y baigner,
Quatre-vingts demoiselles.
Que di, que don, etc.

3.
Le premier qu'a passé,
C'est le roi d'Angleterre.

4.
Les a tout' embrassées,
A laissé la plus belle.

5.
Pourquoi m'as-tu laissée,
Maudit roi d'Angleterre ?

6.
Je n' t'ai pas embrassée
Parce que t'es infidèle.
Que di, que don,
Que dit-elle donc ?
Je n' tai pas embrassée
Parce que t'es infidèle,

7.
Prends ton épée en main.
Et moi ma bayonnette.
Que di, que don, etc.

8.
Au premier coup tiré,
Le roi baissa la tête.

9.
Au second coup tiré,
Le roi tomba par terre.

10.
Bon, bon, le roi est mort,
Nous n'aurons plus de guerre.

Variantes du 7^e couplet :

Arme-toi de ton sabre
Et moi d' ma bayonnette.

Si je tire mon poignard
Et moi ma bayonnette.

Autre air :



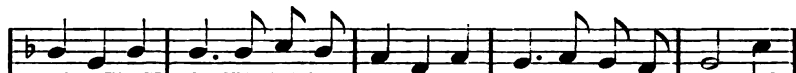
De - dans la cour du roi, De - dans la cour du roi, Il
est u - ne fon - tai - ne, que di, que don, Il est u - ne fon - tai - ne.

Chant du Charivari.

Allegretto.



Dis donc, vieille car - cas - se, Tu veux te ma - ri - er, Au
lieu d'laisser la pla - ce Aux en - fants du quar - tier. Nous sommes de bons
fil - les



drô-les, nous sommes de bons drô-les, Des enfants sans sou-ci, Il



nous faut des pis-to-les, il nous faut des pis-to-les, Ou



bien : Cha-ri-va-ri.

Version de Sallanches, chantée par M. Charles Buttin.

Autrefois, lorsqu'un veuf ou une veuve contractaient un nouveau mariage, les habitants du village chantaient sous les fenêtres des époux en s'accompagnant de bruits de ferrailles, casseroles, etc., jusqu'à ce que le couple ait acquitté la dîme imposée : une somme quelconque ou tant de bouteilles de vin et d'eau-de-vie.

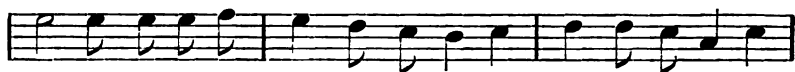
Ces coutumes existent encore dans quelques communes éloignées, mais elles tendent de plus en plus à disparaître.

Rosignolet du Bois joli.

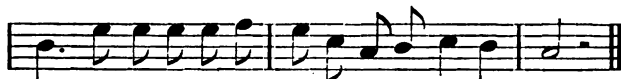
Lentement.



Rossi-gno-let du bois jo-li, Toi qui chantes le jour, la



nuit. Oh! le jo-li chant! oh! qu'il est char-mant! Voi-ci le prin-



temps, On voit les jo-lies fil-les a-vec leurs a-mants.

(A suivre.)

Jean RITZ.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4499. — Annecy. Imprimerie ABRY.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 octobre 1898.

PRÉSIDENTICE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président fait part à la Société de la mort de Gabriel de Mortillet. En des termes élevés, il dit toute l'émotion ressentie dans le sein de la Société Florimontane par la perte de son illustre membre et adresse à la famille de Mortillet l'expression de sa douloureuse sympathie. Une notice sur l'œuvre du savant paléthnologue paraîtra prochainement dans la *Revue*.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. Desormaux fait don à la bibliothèque d'une brochure :

J. BUCHE : *Histoire du Collège de Bourg.*

M. Corcelle envoie une notice biographique dont il est l'auteur sur M. J. Ferraz.

M. Miquet complète son *Répertoire des Savoyards contemporains* par sa troisième et dernière série. (Extr. de la *Rev. sav.*)

M. Le Roux fait part d'un envoi adressé au Musée d'Annecy par M. le docteur Fouquet, du Caire, comprenant quelques roches et minéraux de la vallée du Nil, ainsi qu'une importante collection de monnaies impériales romaines frappées en Egypte, savoir : Dioclétien, 28 pièces ; Probus, 30 ; Maximien Hercule, 45 ; Aurélien et Valabatho, 2 ; Severina, 1 ; Tacite, 3 ; Aurélien, 15 ; Numerianus, 16 ; Carus, 6 ; Claudius, 8. La Société adresse ses remerciements au généreux donateur.

Le même annonce que le Musée vient de recevoir de l'Etat une excellente copie de Meissonnier : *L'Homme à la Fenêtre* et que M. Marius Tissot a donné également à la ville d'Annecy sa grande figure en plâtre, *Saint Sébastien*, qui a figuré au Salon de 1898.

M. Bruchet rend compte de la visite en Haute-Savoie de M. Suisse, architecte des monuments historiques. A ce propos il serait peut-être urgent de provoquer un acte de la Commission des monuments historiques dans le but de faire classer certains édifices de notre département, par exemple : l'abbaye

d'Aulps, le cloître d'Abondance, le château d'Annecy. La Société Florimontane, toujours préoccupée de conserver les vestiges intéressant l'histoire locale, émet le vœu qu'une prompté décision soit prise à cet égard. Le président rappelle d'ailleurs qu'à plusieurs reprises au cours de ces dernières années, tous les efforts tentés dans ce sens n'ont malheureusement jusqu'à ce jour produit aucun effet appréciable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 9 novembre 1898.

PRÉSIDENTICE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

FAUCHÉ-PRUNELLE : *Essai sur les anciennes institutions des Alpes cottiennes*, Grenoble, 1856, 2 vol. in-8°. (Achat.)

BOURRIT : *Description des Alpes pennines et rhétiennes*. Genève, 1781, 2 vol. in-8°. (Achat.)

GRILLET : *Eléments de Chronologie et de Géographie avec une description des états du Roi de Sardaigne*, Chambéry, 1788, in-12. (Achat.)

CAMUS : *La Venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans*, Turin, 1898, in-8°. (Don de l'auteur.)

GONTHIER : *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*, Annecy, 1898, in-8°. (Don de l'auteur.)

DUVAL (César) : *Une Enquête agricole et économique dans le bailliage de Ternier en 1756*, Saint-Julien, 1898, in-8°. (Don de l'auteur.)

BRUCHET (Max) : *Etude sur Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours*, Annecy, 1898. (Don de l'auteur.)

DUPONT : *Comptes-rendus du deuxième Congrès international de chimie appliquée*, Paris, 1897, 5 vol. in-8°. (Don de l'auteur.)

M. Marteaux fait la communication suivante sur le sort des latins *via* et *planum*, dans les lieux-dits de Haute-Savoie :

Via ne donne pas *voie* comme en fr. ; l'*i* se maintien comme en italien, d'où *via*, *via* (Domancy) et en patois *vi* qui est féminin, la *vi des Romains* (Pringy) la *vi des chevaux* (les Salomons), rarement masculin le *vi élevé* (Annecy-le-V.). Les paysans entendent par ce mot les chemins qui bordent les

champs, comme dans l'expression : *Alla en çhan pë lès vîs*. Au moyen âge, il signifiait le chemin par rapport à la grand' route (*strata publica*) ; l'abbé Ducis pensait même qu'il avait pu désigner une ancienne voie romaine, comme à Lavy (Balmont) ; ce serait un analogue de Lavoye (Meuse) ; cependant le nom latin de Lavieu (Loire) *Laviaco* (1152) semble rappeler plutôt un gentilice *Lavius*, d'où le nom de la station Lavisco, près de Chambéry, rapprochement fait par M. d'A. de Jubainville. (Op. c. p. 549.) Il est fâcheux que dans le nouveau cadastre on ait cru devoir remplacer *vi* par son doublet français. Parmi ses dérivés on peut citer d'une part *viol* qui en Rouergue est synonyme de sentier, d'où les Violles (Seytroux), et *Violon* (Seynod) d'autre part *vion*, maintenant un ruisseau près d'Excenevex, avec son diminutif *vionnet*, cité en 1434.

L'adjectif lat. *planum*, employé subst. au neutre pour désigner un sol uni, une plaine, a passé dans la topographie alpine où il désigne les parties planes et assez exiguës du terrain par opposition aux hauteurs voisines. E. Tissot a énuméré brièvement les membres de cette famille (*Rev. sav.*, 1892). Le neutre *planum* n'est pas rare dans les chartes ; on le rencontre en 1151 ; il s'oppose aux Alpes prises dans le sens général de sommets, *tam in Alpibus quam in planis*, en 1202 ; de là les lieuxdits, au Plan, le Replan. Il s'unit comme adjectif à des substantifs ; tels le Plan Bois (Lully) le Plan Champ, et sous une forme française, la Plaine Joux (Servoz) la Plaine Serve, *plana Silva* (Chevênoz). Ses dérivés sont le Planay, *planai* en 1202, de *planetum*, endroit où il y a de petits plateaux, et la Planelet (Megève). Le fém. correspondant est *plana* d'où le Planaz, sur la rive gauche des Usses, *en la planni*, au XIII^e s. Le dérivé *planea*, *planea* donne la Plagne ou la Plaigne ; en 1188 *planea* est opposé à *precipicium*. Planaise vient de *planatia*, *planesia* en 1107 (v. cart. St-Hugues de Grenoble). Il existe enfin dans une charte de Vallon de 1305 l'expression de : terre de l'Art-Plain, *de larta plane*, qui est à expliquer.

Cette communication donne lieu à une intéressante discussion philologique à laquelle prennent part **MM. Constantin et Desormaux**.

M. Le Roux annonce que l'herbier du Musée vient de s'enrichir grâce à la libéralité de M. Bouchard, directeur de l'école supérieure d'Annemasse, de 47 beaux échantillons de plantes de la Haute-Savoie dont plusieurs sont assez rares dans notre région, particulièrement : *Pyrola uniflora* L., *Chlora serotina*

Koch, *Andromeda polifolia* L., *Androsace carnea* L., *Androsace helvetica* Gaud, *Lathræa squammaria* L. D'autres échantillons sont promis pour l'été, et si quelques botanistes ou amateurs veulent suivre l'exemple digne d'éloges de M. Bouchard, il y a lieu d'espérer que l'herbier si précieux de la Haute-Savoie pourra être reconstitué dans sa fraîcheur primitive.

M. Guerby résume les observations qu'il a faites dans le courant de l'été dernier sur les températures comparées du sol et de l'air. Il rapporte un phénomène de mirage qu'il a vu sur le lac par une chaude matinée d'août.

Il est procédé ensuite à la nomination des jurys pour les concours d'histoire et de poésie ouverts en 1898. Les membres de la Société désignés sont pour l'histoire : MM. Dunant, Bruchet, Gonthier, et pour la poésie : MM. Dunant, Constantin, Desormaux, Marteaux, Ritz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

Séance du 14 décembre 1898.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau :

D'GYEL : *L'Être subconscient*. (Don de l'auteur, transmis par M. Desormaux.)

LE ROUX et MARTEAUX : *Les Sépultures burgondes en Haute-Savoie*.

Le Président donne la parole à M. Desormaux, rapporteur du jury de poésie, dont les conclusions sont adoptées.

Les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

1^{er} PRIX : 100 fr. — *Le Mage* : M. Jean BACH-SISLEY, de Lyon.

2^e PRIX : 60 fr. — *Poèmes divins* : M. Ely NEVIL, de Laigle (Orne).

3^e PRIX : 40 fr. — *Lueurs mourantes* : M. RICHARD, à Fours (Nièvre).

MENTIONS TRÈS HONORABLES. — *Essai de Fables* : M. l'abbé

FALCONNET, à Magland. — *Mai, Fleur d'Amour* : M^{lle} DESRIPPES, à Faverges. — *Anxiété* : M. ORECCHIONI Sybillin, à Annonay.

MENTION HONORABLE. — *Guirlande poétique* : M^{lle} Marie THOMAZEAU, de Bouin (Vendée).

M. Bruchet, rapporteur du Concours d'histoire, donne les résultats de l'examen du jury qui propose les récompenses suivantes ratifiées par la Société :

1^{er} PRIX EX-ÆQUO : 150 fr. chaque. — MM. VUARNET, de Messery, pour sa monographie de Messery et Nernier, — et BOUCHAGE, de Chambéry, auteur d'un ouvrage sur les Dames de Charité de Chambéry.

2^e PRIX : 100 fr. — M. GEX, instituteur aux Houches, pour sa monographie de la commune des Houches.

MENTION HONORABLE. — M. PERRIN, directeur de l'école primaire de Cluses, pour son travail sur la commune de Cluses.

Il est procédé ensuite au vote pour le renouvellement du bureau.

A la suite du dépouillement du scrutin, le Président proclame réélus tous les membres sortants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

MESSIEURS,

Comme l'an passé, votre rapporteur se voit obligé de rappeler tout d'abord les prescriptions du concours. Parmi les dix-neuf envois qui ont été adressés à la Société Florimontane, dix seulement peuvent être acceptés. L'un a dû être exclu parce qu'il porte le nom de l'auteur (n^o 4 : *A Cœur ouvert*). Un autre est une petite brochure « pour lire sur la route des Alpes ». Elle est intitulée *Les Alpes mystérieuses* (n^o 8) et illustrée de jolies vignettes. C'est un mélange de prose et de vers. Henri Heine y figure non loin de Bernardin de Saint-Pierre, et Victor Hugo y coudoie Pierre Dupont et Lamartine. Maint alpiniste sera charmé de suivre l'auteur dans ces merveilleuses régions qu'il nous décrit. Mais le jury n'avait pas à classer des guides illustrés.

Sept concurrents ont omis la formule exigée : « pièce inédite

et qui n'a été présentée à aucun autre concours. » Voici les titres de leurs œuvres : N° 2 : *Symphonie lacustre* (avec de gracieuses enluminures). — N° 6 : *Héros obscurs*. — N° 7 : *Mairie*. — N° 11 : *Voces rerum ignotæ*. — N° 14 : *Pablo*. — N° 16 : *Le Chien de Belfort, Sonnets, etc.* — N° 17 : *Chanter, rêver, prier*.

Les poètes devraient-ils oublier que les Muses sont les filles de Mnémosyne ? Elles leur pardonneront, sans doute, quand ils auront ajouté de nouveaux vers (et de meilleurs) à ceux qu'ils ont déjà envoyés. Qu'ils lisent du moins la spirituelle déclaration d'un fabuliste évincé l'an dernier par suite du même oubli regrettable :

Quelques-uns de mes Essais
Sont à vos yeux, je le sais,
Des redites.
Si j'avais eu de l'esprit
L'an passé, j'aurais écrit :
« *Inédites*
« *Et vierges de tout concours.* »
Hélas ! on voit tous les jours
Le poète
Perdre, tant il est distrait,
Ce qu'un autre garderait
Dans sa tête.
Cette fois j'ai rétabli
Le mal d'un premier oubli.
Veuillez lire,
Doctes jurés, ce que je mets
Ici même entre guillemets.

On ne saurait s'excuser en de meilleurs termes.

*
* *

Restent dix envois réguliers. Deux seulement, que le jury a tout d'abord écartés à l'unanimité sont très faibles : *Coup de Fouet* (n° 3) et *Au Bord du Léman, Nuit d'Adieu*, etc. (n° 19). La seule nouveauté que nous apprenne l'auteur de *Coup de Fouet* (et l'on s'en doutait bien un peu) est que « ses vers ne sont point faits au tour ». L'auteur de la *Nuit d'Adieu* a le mérite d'avoir choisi une excellente épigraphe. Il a aussi des sonnets. « Ils sont bons tout au plus à mettre au cabinet, et tout de go », dirait quelque Jules Lemaître. Le jury veut être plus courtois qu'Alceste. Il sait que « tous les genres sont bons », comme nous en avertit l'épigraphe de *Nuit d'Adieu*. Pourquoi faut-il qu'il se rappelle aussi le second hémistiche ?

Or, que de tels vers soient ennuyeux, c'est là leur moindre défaut.

*
* *

La prose rimée de *Dette Sacrée* (n° 13) est immédiatement au-dessus. L'éloge est médiocre. Mais rien de plus banal que le sujet. Le style, par surcroît, s'y adapte merveilleusement. Il est pesant, traînant, souvent emphatique et d'une rare monotonie. Ça et là de pâles imitations d'imitations ; des périphrases qu'on s'étonne de lire encore :

Je n'ai pas vu deux fois naître et mourir le jour
Depuis que l'Infortune habite mon séjour.....
Vieillesse, inquiétude, (assemblage funeste), etc.

Au poncif romantique succède le poncif classique qui ne vaut guère mieux. Conclusion : éliminé, à l'unanimité.

*
* *

Guirlande poétique (n° 12) est une œuvre bien supérieure. L'auteur est très fécond, trop fécond peut-être. Il ne nous envoie pas moins de 18 petits poèmes, harmonieux, d'une facture aisée, ordinairement bien rimés, et souvent intéressants.

« Rien à demi », telle est la devise qu'il a choisie. On peut regretter que le poète n'y soit pas toujours demeuré fidèle. Sans doute, il n'a pas eu, lui non plus, le loisir de faire court, et de retrancher, avec « les ornements ambitieux », les vers médiocres ou faibles. Ce n'est pas qu'il ait perdu un temps précieux à la recherche de sujets nouveaux. Il n'a garde de rimer autre chose que des lieux communs. « Rien n'est stable ici bas », « le bonheur s'enfuit comme un rêve », « l'amour voit flétrir sa rose parfumée », etc., que de fois n'a-t-on pas répété ces aphorismes ! Peut-il y avoir un concours poétique sans qu'on nous apprenne que la vie est courte et l'amour éphémère ? Mais n'est-ce pas la même inspiration que nous retrouvons dans la *Tristesse d'Olympio*, dans le *Lac*, ou dans telle des *Nuits* de Musset ? Tant qu'il y aura des poètes, ils chercheront à donner une forme nouvelle à ces pensées si vieilles. L'auteur de *Guirlande poétique* ne l'a pas suffisamment entrepris. Il a de l'imagination, de la sensibilité, de la grâce ; mais la forme n'est guère plus originale que les sujets choisis ; elle n'est rien moins que personnelle.

Tantôt le poète écoute la *Voix des Cloches*, cette voix qui a déjà inspiré tant de versificateurs et de musiciens. Il n'entend

pas cependant le carillon joyeux des jours de fête ; car dolente est son âme et tristes ses souvenirs.

Son cœur inassouvi souffre, nous dit-il, d'un mal mystérieux.

Certes il a bien le droit d'être mélancolique, le poète, s'il est vrai, comme on le prétend, qu'il doit à jamais ignorer l'espérance, même « en parlant d'espoir et des cieux ». Mais ni La Fontaine, ni Musset, ni Verlaine, ni même le plus morose de nos décadents n'auraient voulu souscrire au vers suivant :

Quand on devient poète, on cesse de sourire.

Avec de tels sentiments l'auteur devait aimer la terre du rêve. Il ira volontiers s'enivrer d'aromes sauvages, parmi les landes solitaires, les bruyères roses et les genêts d'or. Car il se souvient sans doute de tel sonnet de l'auteur des *Trophées* :

Pour que le sang joyeux dompte l'esprit morose,
Il faut, tout parfumé du sel des goëmons,
Que le souffle atlantique emplisse tes poumons ;
Arvor t'offre ses caps que la mer blanche arrose.

(LES TROPHÉES : *Bretagne.*)

Et voici que d'autres souvenirs s'éveillent en foule. Nous songeons à Brizeux, à tous les chantres de l'âpre terre kymrique où l'on goûte sans fin

L'ivresse de l'espace et du vent intrépide.

Assurément la comparaison avec les maîtres ne peut que nuire à l'auteur de *Bretagne*. Aussi préférons-nous *Les Sabots de Noël*, d'une lecture agréable, (une pièce de même nom vient d'obtenir le 1^{er} prix au dernier concours du *Caveau Lyonnais*) ou *Les Obsèques d'un Papillon*, dont nous donnons ici les meilleures strophes :

Les Obsèques d'un Papillon.

Ce fut, de toutes parts, une douleur immense

Parmi les grillons, les bluets :

Et les champs recueillis où dormait la semence

Restèrent un instant muets...

Alouettes, perdrix, hirondelles et cailles

Volèrent annoncer au loin,

Aux oiseaux attendris, l'heure des funérailles,

A travers luzerne et sainfoin.

Le jour parut. Soudain muguet et campanules,

Bercés au souffle des lilas,

Clochettes, liserons, jacinthes, renoncules

A l'envi sonnèrent le glas.

Le linceul fut tissé de quelques fils de Vierge,
Détachés des buissons en deuil ;
La marguerite offrit dans sa corolle un cierge
Et la rose fut le cercueil.

Sous l'haleine attédie et si pure des brises,
Les fleurs jetèrent leur encens,
Comme les encensoirs donnent à nos églises
Leurs parfums les plus caressants.
Voilés sous l'épaisseur des brumes printanières,
— Mais fidèles au rendez-vous —
Tous les pavots dressaient prestement leurs bannières
Aux tons pimpants, bien que très doux.

Et les chantres des bois, s'élevant dans la nue,
Entonnèrent de graves chants ;
Aux accents de leur voix plaintive et contenue,
Le convoi prit à travers champs.
Et l'on voyait tomber des larmes de rosée,
— Larmes du lis et du jasmin —
Diamants qui brillaient sur la terre irisée,
Et tombaient dans le long chemin.

Lorsque vint à passer le funèbre cortège,
Sous le dais d'un pommier fleuri,
L'arbre au papillon mort donna toute sa neige,
Et le peuple en fut attendri.
Le convoi s'arrêta dans un lieu solitaire,
A l'ombre d'un chêne très beau ;
Prestement les fourmis creusèrent sous la terre
La fosse d'un étroit tombeau.

Et bientôt, sur le bord de la fosse entr'ouverte,
— Rendant ses gais accents plus sourds —
S'avança lentement une cigale verte
Qui vint faire un touchant discours.
L'eau bénite des pleurs tomba sur ses paroles,
On enterra le papillon ;
Puis le chœur des oiseaux, l'essaim des bestioles
Retournèrent à leur sillon.

*
* *

Sous l'épigraphe « *Cives et semper cives* » (n° 18), figurent, trois sonnets et deux courtes compositions : *Anxiété* et *Boutade*. « Ne soyez point poète », nous conseillait l'auteur de *Guirlande poétique*, dans une de ses pièces qu'il intitule ainsi. Ne soyez point poète ; même plaignez ceux qui ont reçu du ciel ce don perfide.

Ah ! sans doute il est bon de rimer sur la rose,
L'étoile d'or, l'épi, l'oiseau

Il est bon de rêver à quelque douce chose
Sous la lune, au bord d'un ruisseau.

Mais devant ces décors le front se penche triste
Au milieu des chants et des fleurs,
La douleur du poète aux plus beaux vers résiste,
Il écrit à travers des pleurs.

De tels vers ne décourageront, n'ont jamais découragé aucun poète. « Pour menace, prière, ou courtoise requête que vous leur faites, vous ne sauriez de leur tête ôter la poésie ; plus vous les tancez et plus à faire des vers la fureur les pousse ». C'est à peu près en ces termes que Ronsard répondait aux objurgations de son père. — Soyez poète, si cela vous plaît, pense l'auteur de *Boutade*, aimez les vers et la lumière ; vivez d'illusions, bercevous dans le rêve, cueillez les épis d'or ou le pampre vermeil ; aimez tout, mais n'aimez pas la femme ! Voilà certes qui n'est pas très galant. Cela tranche quelque peu avec les fadeurs dédiées aux « Iris en l'air », fadeurs que l'auteur de la *boutade* lui-même n'a pas toujours su éviter (*Anxiété*).

Un enthousiasme juvénile, le sentiment de la nature, une veine facile et certaine dextérité à tirer quelque chose de rien, voilà ce qui frappe le plus à la lecture de ses vers. *La Prière des Champs* est le meilleur des sonnets qu'il nous envoie. Malgré ses imperfections, ce sonnet n'a pas été jugé indigne de recevoir l'hospitalité dans la *Revue*.

La Prière des Champs.

A l'heure où de la nuit les ailes constellées
Se déploient lentement aux Cieux silencieux,
La prière des champs, souffle mystérieux,
Dans l'air tiède s'élève, en larges envolées.

La brise va semant ses caresses voilées ;
Tout bas, le flot craintif murmure un chant pieux ;
La fleur heureuse épand son encens précieux,
L'étoile est attentive aux plaintes des vallées.

Et l'être humain brisé par les âpres rancœurs
Dont l'abreuvent la vie et les hommes moqueurs,
Dans l'extase mystique entrevoit quelques charmes.

Et sur la mousse verte, ou sur le tertre noir,
Fléchissant les genoux, les yeux baignés de larmes,
Il offre à Dieu son cœur, pour un rayon d'espoir.

*
* *

Encore un poète « dolent ». Depuis qu'il pleure sa jeunesse, « tout en son âme est nébuleux ». Aussi quand avril renaît, l'auteur se sent-il plus vieux et plus morose. D'autres célèbreront le renouveau, « l'honneur des bois et des mois » ; pour lui, s'il se promène parmi les vallons ensoleillés, il croit voir la nature rajeunie l'accueillir de son plus ironique sourire. De là quelque amertume sans doute ; mais les souffrances d'une « âme nébuleuse » ne sont point très poignantes, à ce qu'il semble. Rien d'un Vigny ou d'un Léopardi. Et pourtant quels beaux vers, ce contraste entre l'homme qui passe et qui gémit et la nature éternellement impassible et belle, n'a-t-il pas inspirés à ces grands poètes et à tant d'autres qui se demandent si vraiment la nature les invite et les aime ! Ne cherchons pas ici pareille profondeur. L'auteur de *Mai* (n^o 1) malgré sa tristesse, aime encore les idylles. Il nous offre parfois de petits tableaux pleins de fraîcheur. Ses deux sonnets les plus heureux sont : *L'Oubli* et *Pauvre Petit*.

L'Oubli.

Sous la brume, le Ciel morose
Cachait ses rayons éclatants ;
Aux bois plus de nids palpitants ;
Des beaux jours la porte était close.

J'allais vers la tombe où repose
L'épouse, qu'un soir du printemps,
La Mort ravit, joyeuse et rose
Comme l'aube de ses vingt ans.

Je croyais trouver sur la pierre,
Le cœur brisé, l'âme en prière,
Un homme au visage pâli,

Et la corolle parfumée
D'une fleur qu'elle avait aimée.
Hélas ! je n'ai vu que l'Oubli.

Pauvre Petit !

Sur son petit lit blanc, l'enfant chéri sommeille,
Pour ne plus s'éveiller. La Mort a clos ses yeux,
Blêmi son front charmant et sa lèvre vermeille,
Sans pitié pour l'Amour pâle et silencieux.

Une âme toute pure a pris son vol aux Cieux.
Oh ! le beau Paradis ! Et l'enfant s'émerveille,
Des voix de chérubins lui caressent l'oreille,
Il sent germer une aile à son corps gracieux.

Puis il cherche en l'azur, son sourire se pose
Sur un Ange mignon, tout habillé de rose,
Qui lui jette un baiser, des étoiles, des fleurs.

Mais bientôt il s'étonne et, sous l'angoisse amère,
Son frêle corps tremblant, le petit fond en pleurs,
Et, les mains vers Jésus, il appelle sa Mère.

Les autres pièces sont d'une facture aisée ; elles n'offrent pourtant rien de bien remarquable, sinon çà et là quelques chevilles. Voici le premier quatrain de *Fleur d'Amour* :

L'aube soulevait sa persienne :
Dans les sentiers fleurant le thym
Où rode parfois le Destin,
La grive entonnait une antienne.

Le premier vers manque de goût ; le troisième évidemment n'est là que pour la rime. Et si l'on vous rappelait l'opinion de Théodore de Banville, si l'on vous répétait que le poète est libre d'ajuster ses vers « en bouchant les trous avec sa main d'artiste », et que, pour boucher les trous, il lui faut bien des chevilles, comme il en faut au menuisier pour attacher deux planches l'une à l'autre, n'ayez garde d'oublier le vers bien connu :

Le dernier des humains est celui qui cheville !

*
*
*

Qu'on s'évertue encore à rimer des fables, cela ne laisse pas d'étonner quelque peu. Quels risques ne court-on pas à s'aventurer sur les traces de l'inimitable La Fontaine ? Reste-t-il même à glaner tout en regrettant d'être venu trop tard ? Florian lui-même est bien pâle ; quant aux autres fabulistes, combien peu connaissent seulement leur nom ! Telles sont à peu près les réflexions unanimes qu'a suggérées l'*Essai de Fables* (n° 10). Cet essai figurait déjà au concours de l'an passé. Il nous revient, avec la mention obligatoire, suivie d'une agréable dédicace « *A Messieurs mes Juges* », et de la *Déclaration* dont nous avons parlé.

L'auteur qui a de l'esprit et de l'imagination, s'est efforcé d'inventer quelques situations nouvelles. Sire Lion joue le rôle de grand justicier. Par devant lui plaide une brebis éplorée. Le loup se trouble. Donc, c'est le loup qui a ravi l'agneau. Et voilà pour le vieux monarque une occasion propice de s'offrir à peu de frais une nouvelle robe de chambre. L'ours ne bouche

plus sa narine. Il a vu que ce geste est déplacé à la cour. Depuis la mort d'un sien parent, il a mûrement réfléchi : il connaît les usages ; il a aussi médité sur les moyens de parvenir. Bref l'ours est devenu l'exécuteur des jugements royaux.

Si le hobereau s'est dégrossi (combien peu !), le poète a vraiment déchu de son rang. A la cour du lion, ni aigles, ni cygnes ; mais dans la mare voisine s'ébattent de vulgaires oisons. Ces oisons, il est vrai, pourraient en remonter à bien des rats de bibliothèque. Ils ont, j'imagine, trouvé le moyen de loger dans un coin de leur étroite cervelle des pages entières de Becq de Fouquières ou de Guyau, car ils discutent gravement sur la précellence de la rime suffisante ou de la rime « millionnaire » ! Pour un peu, ils nous diraient dans quelle pièce Victor Hugo a fait rimer « Corneille » avec « corneille », « Racine » avec « racine », et « j'ai faim » avec « génovéfain ». L'un aime avant tout le bon sens ; aussi puise-t-il ses exemples de préférence dans *La Fontaine* ; en effet, dit-il, « on le boit comme on boit à la fontaine ». Il s'égayé des rimes-calembours, tout en faisant un jeu de mots assez médiocre sur « Papa Loyson ». L'autre préfère suivre la mode, qui est, comme chacun sait, pour un oison, d'imiter Hugo, « le roi des vers », sans quoi l'on ne sera jamais « qu'un poète à l'envers ».

D'autres fables sont d'un meilleur goût. Parmi les mieux tournées, nous citerons *Le Singe et le Butor*, *Un Ane sur la Glace*, *Les Écoliers et le Chabot*, et, malgré le début qui est assez gauche, *La jeune Souris et le vieux Rat*.

Voici d'abord la dédicace :

A Messieurs mes Juges.

Je sais que votre Académie
Est pleine d'encouragements :
Elle sera ma bonne amie,
Si mes vers lui semblent charmants.
Moi, je les trouve sans reproche,
Comme il en est d'un premier-né,
Mais peut-être que plus d'un cloche ?...
Si j'étais assez infortuné
Pour n'avoir pas une cheville
Et pas ombre de vers boiteux,
Mes juges diraient en famille :
Rendons ce fabuliste heureux.

Couronné, mon Essai timide,
Sur la voie où naissent les vers,

Me lancerait d'un pas rapide.
On lirait par tout l'univers
Mes Fables dans un gai volume.
Pour commencer, me voilà mis
Entre vos *marteaux* et l'enclume :
Messieurs, frappez, mais en amis.
Lors, tout joyeux, sous ma couronne,
Je chanterai pour les humains
Comme ne chante plus personne :
Ma gloire est toute entre vos mains.

Le Singe et le Butor.

Devant les animaux d'une ménagerie,
Maître singe donnait un cours de singerie ;
Montant, descendant son poteau ;
Au sommet faisant la culbute ;
S'y tenant d'une main sans redouter de chute,
Et pensant que toujours il faisait du nouveau
Il n'avait cependant qu'une seule manière
De se plier sur son derrière,
Sur les côtés ou de l'avant.
A force de le voir revenir si souvent
Aux mêmes tours, on eut vite dans la mémoire
Tout le fond de son répertoire ;
Et la plupart des assistants
Montraient qu'ils étaient mécontents
Des cent cabrioles du sire.
Je dis la plupart, un butor
A pleins poumons criait encor :
C'est merveilleux, c'est à mourir de rire ;
Ce singe vaut son pesant d'or !
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Les Ecoliers et le Chabot.

On ne fait pas l'école buissonnière
Tous les jeudis de la même manière.
Un jour, au lieu de courir les buissons,
Ceux que fatigue la grammaire
S'en furent troubler la rivière,
En donnant la chasse aux poissons.
L'un d'eux, soulevant une pierre,
Mit à découvert un meunier.
Il eut tôt fait de l'empoigner.
Comme il le tenait par la tête,
Chacun de s'écrier : Oh ! quelle affreuse bête !
Son chef à lui pèse autant
Que le reste. C'est dégoûtant,

Ces yeux sortant de leur orbite ;
Cette gueule pareille à la bouche d'un four.
 Quelle tournure hétéroclite
Que cette masse, alors qu'elle est vue au grand jour !
On dirait un gros clou finissant en aiguille.
 Ce chabot ne tient de l'anguille
Que le jus repoussant qui l'enduit tout autour...
Et sur ces mots l'on passe à des éclats de rire.
On ne rit pas longtemps : Des mains de son bourreau,
 Le chabot glisse et tombe à l'eau,
Mais non sans réfuter la cruelle satire,
 Dans le trajet on l'entend dire :
 Je n'aurais pas rejoint mon élément,
 Si Dieu m'avait fait autrement.

Un Âne sur la Glace.

Un jour d'hiver, à l'autre bord
D'une surface unie et transparente,
Un âne contemplait une gerbe alléchante
Sur la grève posée : il y courut d'abord,
 Sans réfléchir que la surface
Allait montrer un âne sur la glace.
 L'élan qu'il prend le conduit au milieu ;
Mais quand l'élan finit, le voilà comme un pieu
Planté, sans pouvoir battre en avant, en arrière.
 On dirait un âne en fourrière.
 S'il lève un pied, il menace de choir ;
 En lever deux est deux fois moins facile.
 Jugez s'il a l'esprit tranquille !
 Or, qui pensé-je apercevoir
 Sous mon pauvre âne effaré sur la glace ?...
Un sot que la faveur a mis en bonne place.

La jeune Souris et le vieux Rat.

Une jeune souris, pour ne pas en sauter,
 Dut interrompre son goûter.
 Il ne restait qu'une noisette.
 Fallait-il être rondelette
 Pour se sentir devant si peu
 La vie en jeu ?
Pendant qu'elle attendait qu'il se fit de la place
 Pour loger le menu morceau,
Elle vit lentement s'avancer un museau
Qu'elle eut tôt reconnu pour être de sa race.
 C'était en effet un vieux rat
 Ne pouvant plus traîner son ventre plat,
 Tant il souffrait d'une longue famine.
 Comme il criait de loin : chère cousine,

Je meurs de faim, à mon secours !
Quand tu n'aurais qu'une noisette,
C'est assez pour sauver mes jours...,
La cousine fit table nette.
Mais qu'advint-il ?... Elle en creva.
Hélas ! quand son cousin auprès d'elle arriva,
Ce fut pour mourir de misère.
Cette histoire est, chez nous, en plus d'un exemplaire.

Ce fabuliste ne prétend pas nous convier à « une ample comédie aux cent actes divers », mais n'y a-t-il pas quelque mérite à offrir parfois une attrayante saynète ? On a reproché au style d'être trop souvent terne et prosaïque. Nous trouvons en effet peu de mots qui fassent image, et rarement « cela est peint ». L'auteur a su tirer un bon parti du vers libre, mérite assez peu commun. Il ne manque, nous l'avons dit, ni d'invention, ni d'habileté. La morale de ses fables est irréprochable et d'ordinaire bien amenée. Ces qualités lui ont valu les encouragements du jury et une mention très honorable.

*
* *

L'auteur de *Lueurs Mourantes* (n° 9) nous envoie cent vers, ni plus, ni moins. Comme beaucoup sont bons, cela vaut mieux que cent pièces négligées. « Trouver six beaux vers, disait Taine ; mais j'aimerais mieux commander une armée ! Il y a telle occurrence où les soldats ont gagné la bataille. Mais trouver six beaux vers ! » Taine exagérait un peu, je l'avoue. Puisque l'occasion s'en présente, je rappellerai aussi quelques lignes tirées de la préface de *Pierre et Jean*. Maupassant parle des conseils que lui donna Louis Bouilhet. « A force de me répéter que cent vers, peut-être moins, suffisent à la réputation d'un artiste, s'ils sont irréprochables et s'ils contiennent l'essence du talent et de l'originalité d'un homme même de second ordre, il me fit comprendre que le travail continuel et la connaissance profonde du métier peuvent, un jour de lucidité, de puissance et d'entraînement, par la rencontre heureuse d'un sujet concordant bien avec toutes les tendances de notre esprit, amener cette éclosion de l'œuvre courte, unique et aussi parfaite que nous le pouvons produire. »

« Vers le mystère » telle est l'épigraphe choisie. Mystère en nous, mystère hors de nous ; partout l'inconnu ou l'inconnaisable. A cette constatation si vieille aboutissent, aboutiront toujours peut-être la plupart des grands systèmes philosophiques : « *Alte terminus hærens* ». C'est la mort, c'est l'au-delà ;

On marche, on court, on rêve, on souffre, on penche, on tombe,
On monte. Quelle est donc cette aube ? C'est la tombe.

Lieu commun ces vers de Victor Hugo, lieux communs ceux de Leconte de Lisle (*Dies Irae*) :

Et toi divine Mort, où tout rentre et s'efface,
Accueille tes enfants dans ton sein étoilé,
Affranchis-nous du temps, du nombre et de l'espace,
Et rends-nous le repos que la vie a troublé.

Et lieu commun encore, le *Sermon sur la Mort*. Mais n'y a-t-il pas, comme M. Brunetière a essayé de le démontrer, un lieu commun au fond de toute grande composition poétique ? Rien d'étonnant si *Heure d'Angoisse* nous rappelle d'antiques pensées et parfois aussi des expressions que nous retrouvons à chaque page de nos poètes contemporains. « La poussière humaine, ses voluptés, ses pleurs, ses combats, ses remords,

Les dieux qu'elle a conçus et l'univers stupide
Ne valent pas la paix impassible des morts. »

Ainsi se termine, sur une pensée peu consolante, l'*Illusion Suprême*, de Leconte de Lisle. C'est aussi presque l'unique inspiration de l'*Illusion* de Jean Lahor, comme c'est la conclusion de la courte pièce que nous mentionnons, *Heure d'Angoisse* :

O mort ! l'homme pâlit devant ta sombre image
Et sent frémir son cœur tremblant comme un roseau ;
Et pourtant elle est douce après l'ardent orage
Aux morts silencieux la fraîcheur du tombeau !

Ces vers sont bien frappés. Les développements heureux ne sont pas rares non plus dans *Mystère de la Nuit*, dont l'inspiration est identique. Le poète a le sentiment de la couleur : de là une certaine recherche des épithètes, telles que « livide, sombre, noir, obscur ». Elles ne sont point déplacées dans une pièce tirée d'un recueil qui a pour titre *Crépuscules sombres*. Les strophes sont bien appropriées au sujet. Sauf la dernière, elles sont formées de trois vers alexandrins suivis d'un vers de six pieds. C'est une des plus belles strophes que nous connaissons, celle du *Lac* et du *Crucifix*. La coupe, ordinairement classique, est heureusement variée, grâce à l'emploi discret de la coupe dite romantique, qui divise l'alexandrin en trois parties égales :

C'est l'inconnu, désert obscur : tout est mystère.

Le poète est moins heureux dans *Crépuscule d'Amour*. II

suffit, pour s'en convaincre, de citer les premiers vers de l'*Attente* :

Ah ! qui donc viendra guérir la blessure
De mon cœur sanglant ?
Qui donc posera sa main blanche et pure
Sur mon front brûlant ?

On voit immédiatement le défaut. On a l'impression d'une succession de six vers de cinq syllabes :

Ah ! qui donc viendra
Guérir la blessure
De mon cœur sanglant ?
Qui donc posera
Sa main blanche et pure
Sur mon front brûlant ?

Cette impression provient surtout de ce que le premier et le troisième vers ont même consonnance à l'hémistiche (viendra-posera). S'il en était de même pour toutes les strophes, on pourrait croire à une sorte de rythme original, où le troisième et le quatrième vers se termineraient tous deux par une syllabe masculine, sans qu'il y eût rime (sanglant-posera). Mais il arrive aussi que le petit vers ajouté à l'un des hémistiches du décasyllabe donne l'impression d'un vers unique. Voyez la strophe suivante :

Tu m'apparaîtras ; sans une parole,
Tu me souriras
Du sourire ému qui calme et console
En m'ouvrant tes bras.

On pourrait l'écrire :

Tu m'apparaîtras ; sans une parole,
Tu me souriras du sourire ému
Qui calme et console en m'ouvrant tes bras.

Quand on combine le vers de cinq syllabes avec le décasyllabe, on coupe généralement, le grand vers après la cinquième syllabe :

Vous qui m'aidez | dans mon agonie,
Ne me dites rien ;
Faites que j'entende | un peu d'harmonie
Et je mourrai bien. (SULLY-PRUDHOMME.)

C'est bien la coupe adoptée dans *Crépuscule d'Amour*. La strophe ainsi formée a de la grâce. La difficulté est d'éviter la monotonie, sans introduire une sorte de perturbation dans le rythme.

Dans le Rêve et Dans l'Ombre sont loin de valoir la première pièce du recueil, que nous donnons ici :

Mystère de la Nuit.

La nuit, fantôme errant, marche vers la lumière
Qui se consume et meurt en des rougeurs de sang
Et jette dans l'azur son livide suaire
Qui tombe en frémissant.

O vous tous qui passez, misérables victimes,
Ames sombres, cœurs fous, yeux hagards et fronts las,
N'avez-vous pas senti la terreur des abîmes
Qui s'ouvrent sous vos pas ?

Mystère dans les cœurs ! mystère dans le monde !
L'ombre, l'ombre partout ! Terre noire et ciel noir !
En haut la solitude et l'angoisse profonde,
En bas le désespoir !

Des plaines d'ici-bas monte une plainte immense
Sanglot sourd qui se mêle à de lointains sanglots,
Prodigieux concert plus morne qu'un silence,
Plus sombre qu'un chaos !

Le vent hurle, pleurant la souffrance inquiète
Des vivants et des morts dans la nuit haletants,
Puis rien, rien que la vague éternelle et muette
De l'Océan des temps !

C'est l'Inconnu, désert obscur, tout est mystère ;
Seul l'ange des douleurs qui plane à vos côtés,
Traîne sinistrement son linceul funéraire
Dans les immensités.

Les lueurs vont pâlir de vos macabres fêtes ;
Pendant que vous riez, le spectre du cercueil
S'en vient dans l'épouvante, à travers les tempêtes,
Heurter à votre seuil,

Et l'ombre se répand sur votre être qui tremble ;
Penchés vers le tombeau, vous dansez sur le bord,
Et sur vos fronts crispés votre rire ressemble
Au rire des têtes de mort !

*
* *

Nous avons déjà l'an passé des POÈMES DIVINS. En voici d'autres (n° 15) : *Agnus Dei*, *Les Copeaux de Saint Joseph*, avec un nouveau SONNET D'ORIENT : *Le Doyen des Moissonneurs*.

Dans un petit lit couvert d'un rideau fané semble dormir un aveugle-né, fils d'un pauvre berger. Il rêve, en écoutant les pa-

roles que murmure son père assis près du foyer : On a vu dans le ciel une étoile mystérieuse. Cette étoile a conduit vers une humble étable des rois lointains. L'aveugle se lève, il prend un agneau pour guide, et le suit en tâtonnant jusque dans une crèche. Là, comme les rois de l'Orient, il s'incline vers le berceau de l'Enfant-Dieu. Alors, tandis que dans le ciel un ange chante : *Agnus Dei*, l'aveugle se relève, il voit :

L'enfant, se levant, prend l'agneau qui bêle
Et va le poser aux pieds du Sauveur,
Pour que sa toison donne à ce corps frère,
Dans les froides nuits, sa douce chaleur.

C'est là une gracieuse légende. Mais la forme est trop souvent négligée. Le style est prosaïque, surtout au début ; les rimes sont banales : (père, mère, père, grand-mère, ces quatre rimes dans l'espace de treize vers) et le rythme monotone.

Voici une strophe qui n'a rien de très poétique :

Le père — un berger — assis près de l'âtre,
Supposant qu'il dort parle à haute voix ;
A sa femme il fait le récit qu'un pâtre
Hier, en paissant, lui redit deux fois.

En voici une autre qu'il serait trop aisé de critiquer :

Car sans se troubler (p), devant les trois Mages,
Dont l'éclat royal éclate en ce lieu,
L'agneau de l'aveugle offre ses hommages
Par ses bêlements à l'Agneau de Dieu.

Et si nous écrivions : « Bientôt il se lève, et, tout seul, s'habille, puis, en tâtonnant, prend au coin du feu un fuseau de lin, lequel s'éparpille, car il en déroule un long ruban bleu. » Se douterait-on, en lisant ces membres de phrase si bien ajustés, grâce à la conjonction et au pronom relatif, que nous ayons là quatre décasyllabes ?

Ces défauts sont moins saillants dans le second poème divin : *Les Copeaux de Saint Joseph*. La légende n'est pas spéciale à la Savoie, comme le pense l'auteur. On la trouverait, nous dit-on, dans une foule de provinces. Mais c'est là le domaine d'un folk-loriste. Voici le dix-neuf mars : dans l'air se jouent de légers tourbillons de neige. C'est alors qu'il est doux d'écouter des histoires, des histoires du temps passé, comme celle que nous conte agréablement le poète. Et nous suivons des yeux les copeaux

Que de ses célestes rabots
Fait tomber l'artisan mystique,

l'artisan qui jadis tailla dans un cœur de cèdre le frêle berceau du Christ.

Ici la description est presque tout. L'auteur sait peindre en quelques touches légères un paysage. Nous citerons quelques strophes qui ne sont pas faites pour déplaire au lecteur annécien :

Les Copeaux de saint Joseph.

(LÉGENDE SAVOYARDE.)

.
Tout le ciel est d'un bleu pâli,
Doux comme une turquoise morte.
La brise, presque tiède, apporte
L'arôme exquis du Néroli.

Une sourde et latente ivresse
Montant du sol, tombant des cieux,
Enveloppe Annecy-le-Vieux
De son invisible caresse.

Mais des hauteurs du firmament
Voilà que soudain se détache
Quelque chose... comme une tache
Légère et blanche infiniment.

Semblable au duvet de colombe
Qu'Avril fera neiger des nids,
A travers les champs infinis,
Ce quelque chose tombe, tombe.

.
Et cela vole, vole, vole,
Et met au vieux clocher roman
Veillant mélancoliquement,
Une liliale auréole.

La ville s'efface à demi
Sous l'éblouissante avalanche ;
Dans son berceau d'ouate blanche
Le grand lac bleu s'est endormi...

. ,

De la pièce intitulée *A une vieille Pendule* s'exhale comme un parfum discret de fleurs séchées. Décrire pour décrire semble peu l'office d'un poète. Aussi l'auteur ne se borne-t-il pas aux premières strophes qui feraient songer à quelque disciple de Delille égaré parmi nos contemporains. Mais à la description se mêlent des pensées graves, sérieuses. Jadis la pendule

toute brillante marquait l'heure d'un son argentin. *Sed hæc prius fuere !* Et maintenant le son s'attriste. Qui sait

Si des voix venant d'outre tombe
Ne se mêlent pas à sa voix !

Il est temps qu'elle se repose ; mais souvent encore, sans doute, elle rappellera le souvenir de ceux qui ne sont plus.

Le jury a préféré insister sur les qualités du poète qui sont nombreuses, plutôt que sur les défauts, choquants surtout dans *Agnus Dei*.

Aussi a-t-il attribué avec plaisir un second prix à l'auteur des *Poèmes divins*, dont nous publions entièrement la meilleure pièce :

A une vieille Pendule.

Entre tes colonnes d'ébène,
Sous ton cadran désargenté,
Dans une nuit déjà lointaine,
Ton balancier s'est arrêté.

Ta voix qui m'était familière
S'est tue après avoir compté
L'heure qui fut l'heure dernière
D'un être cher et regretté.

Lorsqu'à la suite d'une absence
Je foulais le seuil paternel
J'approuvais ton morne silence
Que je croyais être éternel.

Mais voici qu'après trois années,
Au retour d'un exil lointain,
Les heures sont encor sonnées
Par ton timbre moins argentin.

Sans doute que, croyant bien faire,
Pour mon retour on t'a rendu
Ce timbre plus que séculaire
Que j'ai tant de fois entendu.

Car tu saluas ma naissance
De douze coups mystérieux.
Les jours de mon adolescence
Tu les comptas... tristes, joyeux.

C'est toi qui, de mon hyménée,
Marquas l'instant troublant et doux
Et cette heure où la destinée
Me conduisait si loin de tous !

Alors, — si j'ai bonne mémoire —
Sur le petit cadran d'argent
Cerclé d'or, ton aiguille noire
S'élançait d'un pas diligent.

Mais aujourd'hui ton vieux rouage
Ne marche plus avec le temps :
Tu retardes... et ton grand âge
• A rendu tes sons chevrotants.

Sans cause tu tintinabules...
Il se pourrait — pardonne moi —
Que les pauvres vieilles pendules
Radotent... n'est-ce pas la loi ?

Et puis (c'est une confidence)
Lorsque résonne dans la nuit
De ta voix l'étrange cadence
Je tressaille à son faible bruit.

Si faible qu'il semble une plainte...
Pourtant je m'éveille en sursaut,
D'angoisses mon âme est étreinte
Comme si l'on pleurait tout haut.

Et — mes yeux fixant les ténèbres —
Lorsque se meurt ton dernier son
Je sens courir sur mes vertèbres
Le froid d'un singulier frisson...

Dans le silence qui retombe
Je me demande quelquefois
Si des voix venant d'outre-tombe
Ne se mêlent pas à ta voix ?

Autour de nous tout est mystère !...
Mais pour toi, je crois bien, vois-tu,
Qu'est venu le temps de se taire
Puisqu'hélas ! ton maître s'est tu ;

Et puisque la main paternelle
Qui réglait ta marche jadis
A goûté la paix éternelle
Le repos aussi t'est permis.

Ce soir donc, dans notre demeure,
Lorsque ton aiguille d'acier
Du sommeil aura marqué l'heure,
J'arrêterai ton balancier.

Pieusement, l'âme brisée,
— Comme aux morts on ferme les yeux —
Pauvre vieille pendule usée
Au service de mes aïeux.

* * *

Nous avons, suivant l'usage, examiné successivement les œuvres de chaque concurrent, en allant des plus faibles aux meilleures, et nous regrettons bien sincèrement d'avoir moins souvent à louer et à admirer, qu'à signaler des imperfections et à critiquer.

Reste un dernier manuscrit. Le jury vous propose à l'unanimité d'attribuer le premier prix à l'auteur. « Malgré tout » (n° 5), telle est la devise choisie, devise qui ne messied pas à un poète. Malgré tout, mais non, sans doute, malgré Minerve, car l'auteur a reçu du ciel d'heureux dons. Son imagination se joue aisément dans le monde du rêve ; il sent vivement et il peint avec grâce ; nous devinons, d'après ses vers, une âme élevée qui a le culte de l'idéal. *Le Mage* est un petit poème dont toutes les parties ne sont pas également soignées, mais on en pourrait extraire des vers charmants. Peut-être certaines allusions relatives au Mazdéisme ne sauraient-elles satisfaire complètement les érudits qui ont déchiffré le Zend-Avesta. Cependant la pièce est d'un symbolisme heureux et très clair. Ce mage qui laisse à la foule les viles jouissances et qui suivra joyeux l'étoile nouvelle glissant vers l'occident, c'est l'élu de Dieu, le penseur ou l'artiste dédaigneux des vaines clameurs : il marche avec fierté, les yeux fixés sur un coin du ciel pur, sur l'étoile de ses rêves, honni parfois, souvent incompris, mais aimant le beau, faisant le bien et luttant pour le vrai.

A ce petit poème, nous préférons toutefois les deux sonnets que nous envoie le même auteur. Le premier est dans le genre des sonnets de Hérédia. Il a dû plaire au maître stylistique à qui il est dédié, M. Anatole France. Le voici :

Le Peigne.

Il est d'écaïlle blonde aux ardentes jaspures :
On dirait d'un rayon de lumière durci
Où des gouttes de sang sous l'or fluide aminci.
Semblent couler encor de récentes blessures.

Un artiste athénien, en d'exquises guipures,
Dans ce bloc transparent, avec art dégrossi,
Jeta des Dieux, des fleurs et des dragons. Ceux-ci
Mélant leur masque affreux emmi les lignes pures.

Puis il tailla les dents avec amour, songeant
A Chrysis qui saura le payer sans argent,
A Chrysis pour laquelle il a sculpté ce peigne.

Il le mettra lui-même en l'or de ses cheveux ¹,
Et croira voir, grisé du parfum qui l'imprègne,
S'animer sur l'écaille et les fleurs et les Dieux.

Du second sonnet nous citerons seulement les deux tercets. Ils peuvent nous montrer que la muse du poète sait à l'occasion changer de ton et de style :

Nous nous primes les mains, nos yeux voulaient s'unir,
Et nos baisers très lents semblaient ne pas finir,
Mais les cœurs étaient loin des lèvres complaisantes.

Sur eux était un poids très lourd à soulever,
Et nos âmes longtemps, sur les bouches aimantes
Se cherchèrent, hélas ! sans pouvoir se trouver.

Bien différente est la note qui nous plaît dans *Radotage printanier*. Ici encore le thème est connu ; mais combien plus agréables ces « variations » que tant d'innovations choquantes ou bizarres ! Les premières strophes sont pleines de fraîcheur et de naturel : gracieux « *cuadro* » qui garderait encore son charme à côté des œuvres puissantes de plus grands peintres. C'est un réel plaisir que de lire les vers d'un vrai poète, et de rêver avec lui à l'infinie mélancolie des choses qui s'enfuient. A les écrire, peut-être voit-on s'approcher avec plus d'indifférence

Les jours sombres d'hiver où bruine la tristesse.

Mais quelle émotion contenue et discrète, comme « le parfum des fraîches violettes », dans les derniers vers ! Ils plairont sans doute à ceux qui s'en vont seuls, « le long des verts chemins », à tous ceux qui préfèrent à la splendeur du soleil levant les dernières lueurs du jour, et la poésie de l'automne à la joie du renouveau. Ils plairont enfin à ceux pour qui être poète, c'est comprendre ce que le cœur a d'infini et c'est aussi, comme l'a fort bien dit Musset,

Faire une perle d'une larme.

Radotage printanier.

La jeunesse d'Avril est pleine de chansons :
Chansons des bois rieurs où s'émeuvent les lyres,
Chansons des nids troublants balancés aux buissons ;
Au matin virginal l'aube a de frais sourires.

Du sein de la Nature épanchant son doux lait
Le flot vivifiant de la sève nouvelle

1. Le texte porte *dans* au lieu de *en* : (*lapsus*).

Donne aux arbres des fleurs, aux yeux clairs un reflet,
Et dans les prés naissants palpite l'herbe frêle.

Le rameau qu'a séché le souffle de l'hiver
Sent s'éveiller son âme atteinte par le givre ;
Et du cœur endeuillé des désespoirs d'hier
Germe soudain la joie et le bonheur de vivre.

L'espérance aux bourgeons met ses chères couleurs,
Aux rêves elle tend la douceur de ses lèvres,
La terre fiancée a d'exquises pâleurs
Préparant des étés les éternelles fièvres.

Alors sur les flots purs les barques sont des nids
Pleins de cantiques fous et de frissons. Les heures
Cèlent en leur secret des trésors infinis.
Millionnaire Printemps, tu ris et tu nous leures !

Nous croyons aux soupirs dont tu gonfles les seins,
Aux humides lueurs qu'allume en les prunelles
La fête des beaux jours, et servant tes desseins
Les bois complices ont de secrètes chapelles.

Mais si l'on s'en va seul le long des verts chemins,
Si le parfum discret des fraîches violettes
Ne laisse sa senteur qu'aux paumes de nos mains
Qu'importe, Avril cruel, tes charmeuses toilettes ?

Qu'importent les baisers errants aux cieus vainqueurs,
Les coins d'ombre où s'étend la peluche de l'herbe,
Le flux mystérieux qui soulève en nos cœurs
Une houle d'amour vers l'avenir superbe ?

Je préfère à ta joie insolente et qui ment
Les jours sombres d'hiver où bruine la tristesse,
Et les soirs automnaux posant au firmament
Le sourire attristé de leur dernière ivresse.

*
* *

La tâche de la Commission (et la mienne) est terminée. Il me reste à soumettre à votre approbation les différentes récompenses proposées par le Jury :

Au n° 5 : *Le Mage*, est attribué un 1^{er} prix de 100 fr.

Au n° 15 : *Poèmes divins*, un 2^e prix, de 60 fr.

Au n° 9 : *Lueurs mourantes*, un 3^e prix, de 40 fr.

1. Nous nous sommes permis de modifier ici légèrement le texte de l'auteur, qui offre un vers faux, dû à une inadvertance :

« Qu'importent, Avril cruel, tes charmeuses toilettes. »

La mesure est ainsi sauvegardée. Mais la grammaire ?

Aux nos 10 : *Essais de Fables* ; 1 : *Mai, Fleur d'Amour, etc.* ;
et 18 : *Anxiété*, une mention très honorable.

Au n° 12 : *Guirlande poétique*, une mention honorable.

Le Rapporteur, Joseph DÉSORMAUX.

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Dans le programme du Concours d'histoire, la Société Florimontane avait exprimé le désir de diriger les recherches des travailleurs du côté des monographies communales : dociles à cet appel, quatre candidats sur cinq ont envoyé des ouvrages de ce genre. Il a paru utile de dégager de ces travaux, entrepris sur des plans très différents, quelques idées dont pourraient s'inspirer les laborieux désirant suivre cet exemple.

La commune, prise comme base de monographie, présente l'avantage sérieux d'offrir un plan d'étude nettement délimité et néanmoins riche de développement ; en outre, le choix d'un tel sujet permet de grouper les bonnes volontés en provoquant chez les chercheurs prêtres ou instituteurs, hommes de lois ou propriétaires, une heureuse émulation. Chacun, selon ses qualités d'esprit, traitera avec plus ou moins d'ampleur, les chapitres d'une monographie communale que l'on pourra étudier, pour rentrer dans le programme du concours d'histoire, au point de vue archéologique, historique ou économique. Dans le domaine archéologique, un observateur sagace, ayant une connaissance approfondie de la topographie de sa contrée apportera, en enregistrant soigneusement les trouvailles préhistoriques ou gallo-romaines faites sous ses yeux ou rapportées par des témoins dignes de foi, une contribution précieuse aux travaux entrepris sur ces époques. Dans le domaine historique, un piocheur quelque peu paléographe, en fouillant sans relâche les archives de sa région, allant de la mairie à la cure, d'un château à une étude de notaire, trouvera des documents curieux, qu'il devra, selon leur intérêt, analyser ou transcrire, préparant ainsi d'utiles matériaux aux érudits trop éloignés pour avoir le temps de pénétrer dans ces chartriers perdus. Dans le domaine des sciences sociales, si peu étudié jusqu'ici dans notre pays, le chercheur apportera certainement un utile concours aux travaux des Le Play, des Demolins et autres collaborateurs de la *Réforme sociale* et de la *Science sociale* en

fixant les caractères d'une commune prise comme type d'une région, s'attachant à déterminer l'état social des habitants après avoir étudié ses productions naturelles et l'exploitation de ses richesses agricoles, commerciales ou industrielles.

On compte actuellement une trentaine de monographies communales relatives au département de la Haute-Savoie : elles sont toutes faites principalement au point de vue historique tout en renfermant le plus souvent quelques chapitres archéologiques.

L'Académie Salésienne a contribué efficacement à développer le goût de ces travaux dans le clergé : il est regrettable toutefois que, dans certains de ces travaux, les chapitres relatifs aux institutions civiles aient été traités avec trop de brièveté.

L'une des plus anciennes monographies qui ait été publiées, celle de Rumilly par le regretté Croisollet ¹ doit être citée comme un modèle qui n'a pas encore été surpassé. Le plan en est très simple. C'est un répertoire des principaux faits historiques relatifs à Rumilly, groupés dans l'ordre chronologique, dressé par un homme connaissant merveilleusement la région, et ayant épuisé les diverses sources manuscrites ou imprimées dont il a pu avoir communication. La conception de ce plan a dispensé l'auteur de faire à propos de menus-faits des généralisations douteuses ou des amplifications inutiles : on ne saurait trop le recommander à ceux qui, passionnés pour la recherche du passé craindraient de nuire par un commentaire historique peu solide à l'intérêt de leurs découvertes. Je citerai surtout comme une œuvre achevée la table raisonnée alphabétique contenant plus de 200 pages formant un historique de divers châteaux, familles, établissements religieux, institutions et autres faits cités au cours de l'ouvrage.

D'autres auteurs, se sont efforcés de présenter leurs recherches sous une forme plus littéraire en divisant méthodiquement leur sujet et en l'appuyant par des pièces justificatives. Je citerai notamment parmi les travaux les plus complets publiés sous cette forme ceux de MM. Lavorel, César Duval, Gonthier, Lavanchy, Mercier et Tavernier ².

1. *Histoire de Rumilly*, Chambéry, 1869, 413 pages in-8°, suivie d'un supplément contenant la table alphabétique et analytique des matières avec la généalogie d'un grand nombre de familles, volume de 313 pages publié à Rumilly, en 1882.

2. LAVOREL : *Monographie de Cluses*, 2 vol. in-8°, Annecy, 1888 et 1889. — CÉSAR DUVAL : *Ternier et Saint-Julien*, Genève 1879, in-8°. — GONTHIER : *Les Châteaux et la Chapelle des Allinges*, Annecy, 1881, in-8°. — LAVANCHY : *Les Châteaux de Duingt*, Annecy, 1884, in-8°. — MERCIER : *Souvenirs d'Annecy*, 1878, in-8°. — TAVERNIER : *Histoire de Samoëns*, 1892, in-8°; *Histoire de Taninges*, 1888, in-8°; *Histoire de Mieussy*, 1890, in-8°.

D'autres enfin, absorbés par la chasse du document, n'ont pas eu le temps de mettre en œuvre leurs précieux matériaux. Un hommage doit être rendu à l'infatigable paléographe que fut M. Bonnefoy. Ses deux volumes de documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix¹, puisés aux archives de Sallanches renferment des matériaux d'un intérêt exceptionnel pour les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Il serait à souhaiter que d'autres dépôts, Annecy, Bonneville, Evian, Megève, Thônes, pour ne citer que quelques exemples puissent tenter la curiosité d'un chercheur et donner lieu, à défaut de monographies, à des recueils de matériaux choisis judicieusement.

L'un des grands écueils que l'on ne saurait trop signaler est le danger de se noyer dans des commentaires généraux d'un intérêt douteux. Il est sans doute très louable de se préparer à l'élaboration d'une monographie communale, par des lectures intelligentes permettant de comprendre l'intérêt de certains documents qui risqueraient de passer inaperçus sans une bonne préparation. Mais il est odieux de vouloir servir par tranches (et le cas s'est présenté en ce concours), comme des chapitres originaux, l'indigeste masse d'une mauvaise assimilation de travaux généraux peu judicieusement choisis. C'est ainsi qu'un auteur, pour expliquer la situation géographique de la commune dont il a entrepris la monographie, ne craindra pas de nous faire remonter littéralement jusqu'au déluge en pillant les lieux communs des manuels géologiques ; ou bien, désireux de restituer la vie des Allobroges, copiera sans pitié des paragraphes entiers extraits de publications anthropologiques bien connues sans craindre d'allonger démesurément ses commentaires, faisant appel au besoin pour achever son tableau sur la vie des hommes primitifs, aux vers de Leconte de l'Isle. On regrettera certainement, en présence de développements aussi stériles, de n'avoir pu conseiller à l'auteur de se borner modestement à faire un exposé chronologique de faits relatifs à sa localité, selon le genre préconisé tout à l'heure.

L'examen des divers travaux soumis à l'examen du jury permettra de compléter ces quelques indications générales.

*
* *

Le cas de M. Emile Vuarnet est intéressant : s'il était permis de faire encore des citations latines, même dans une académie de province, on pourrait lui conseiller de prendre comme de-

1. Publiés par l'Académie de Savoie en 1879 et 1883.

visé la vieille sentence : *Labor improbus omnia vincit*. L'ouvrage qu'il soumet aujourd'hui au concours de la Société Florimontane est un bel exemple des recherches que peut inspirer l'amour de la petite patrie. Quelques lignes de sa préface permettront de juger les difficultés qu'il a surmontées par une volonté opiniâtre :

« Affectionnant par-dessus tout ce pays de Messery et du Bas-Chablais, berceau de mes ancêtres, j'ai cherché pendant plusieurs années, avec une véritable passion, à recueillir tous les faits historiques s'y rapportant. Cependant écrire l'histoire de Messery n'était pas pour moi, au début chose facile : peu fortuné, isolé au fond d'une commune rurale, à vingt kilomètres de tout centre intellectuel, sans appui, sans guide, je trouvais la Mairie et la Cure presque sans archives, le village sans ancienne famille noble ou bourgeoise, l'histoire du lieu inconnue aux plus savants. Néanmoins je ne perdis pas courage et je marchai quand même en avant. Reçu membre de l'Académie Chablaisienne, je profitai de sa bibliothèque : je parcourus ainsi toutes les publications des sociétés savantes de la région et les travaux des auteurs ayant traité du pays. Je m'adressai aux Archives de Turin, de Grenoble ; je visitais celles de Genève, de Lausanne, du département et de l'évêché à Annecy : je fouillai les archives de nos familles de cultivateurs, je recueillis les légendes et les traditions. Entre temps, je m'imprégnai des recherches de M. l'abbé Ducis, et suivant son exemple, je me mis à examiner notre sol et les débris antiques qu'il renferme, à les comparer avec ceux conservés dans nos musées. De ce travail continu durant sept années il en est résulté cet ouvrage. »

Les renseignements péniblement recueillis par M. Vuarnet, puisés presque toujours dans de bons travaux, ont été rassemblés et présentés avec méthode, et accompagnés de quelques considérations généralement judicieuses.

Dans le travail original qu'il a présenté (manuscrit de 122 feuillets in-folio), les chapitres relatifs aux antiquités préhistoriques ou gallo-romaines observées dans la région de Nernier sont des plus remarquables. Après avoir dépouillé soigneusement les travaux des Blavignac, Troyon, Ducis et Revon sur ce sujet, M. Vuarnet a complété leur œuvre en étudiant avec beaucoup de sagacité les lieux dits dont les noms pouvaient lui laisser supposer des trouvailles intéressantes, faisant exécuter des fouilles ou mentionnant soigneusement

les découvertes faites par les paysans, selon les hasards de leurs travaux.

La partie historique a été également traitée avec soin, sans être toutefois exempte de critique et sans présenter un tableau aussi complet que la partie archéologique, M. Vuarnet donne d'abondants renseignements sur les divers châteaux qui pouvaient avoir juridiction sur Messery et Nernier, sur les seigneurs ecclésiastiques, curés ou abbés qui pouvaient y prétendre des droits, sur la biographie des prêtres qui en sont originaires. Il n'a pas négligé, de s'occuper des institutions civiles et des institutions religieuses. La partie relative à l'état de l'agriculture toutefois peut paraître insuffisante. Il est aussi à désirer que l'auteur rassemble, avant l'impression de son manuscrit destiné à l'Académie chablaisienne, quelques renseignements sur la situation économique des pays qu'il a si bien étudiés au point de vue archéologique et historique.

*
* *

La monographie de la commune des Houches, par M. Alcide Gex, instituteur, doit être citée, dans un autre genre, comme un modèle à suivre. Se servant de documents statistiques contemporains, conservés aux archives de cette commune, l'auteur a su en tirer des renseignements présentés méthodiquement. Les recherches rétrospectives qu'il a faites sur la situation économique des habitants, sur les progrès à réaliser, surtout en matière d'agriculture, sont suivies de conclusions judicieuses. La partie historique de cette monographie a été traitée très rapidement : il était difficile d'ailleurs, à moins de faire l'histoire de la vallée de Chamonix, d'entrer dans de grands développements puisque jusqu'en 1787, les Houches firent partie de la commune de Chamonix. Si toutefois l'auteur pensait développer cette partie, on pourrait l'engager à ne pas passer complètement sous silence le rôle joué par le clergé, et à se défier des hypothèses historiques bâties sur l'étymologie contestable de certains noms de lieu. Le chapitre consacré au développement de l'instruction primaire, depuis la fondation d'une école en 1761 est bien documenté et clairement exposé. L'étude démographique, basée sur divers recensements des habitants de 1802 à 1896, permet de suivre avec une grande tristesse, les progrès de la décroissance de la population, M. Gex a fait preuve de beaucoup de jugement et d'un grand sens d'observation dans son chapitre sur le *Régime de la propriété et*

du travail agricole, s'appuyant sur des chiffres très précis, donnant au sujet de l'exploitation du bétail, des conseils pratiques prouvant combien il s'intéresse à la prospérité de son petit pays. La Commission est heureuse de l'en féliciter.

*
* *

M. Perrin Narcisse, directeur de l'École primaire de Cluses, a envoyé une monographie de cette commune, mémoire de 998 pages, représentant une somme considérable de travail. L'auteur a malheureusement choisi un sujet déjà traité il y a une dizaine d'années par M. Lavorel ¹, s'exposant ainsi à des répétitions perpétuelles. Les renseignements nouveaux se trouvent noyés dans le récit des faits déjà connus ou dans des considérations générales oiseuses. Toutefois certains chapitres sont originaux notamment le résumé des annales de Cluses de 1860 à 1896, l'histoire des Ecoles primaires, certaines pages relatives à l'École d'horlogerie et diverses notices biographiques. Il est regrettable de ne pouvoir apprécier la valeur critique de ces renseignements nouveaux, par un défaut que l'on ne saurait trop signaler, l'absence de l'indication des sources. On ne peut s'empêcher aussi de déplorer que l'auteur se soit donné beaucoup de peine pour être souvent à côté du sujet, le serrant mal pour avoir voulu trop embrasser.

*
* *

M. Perret, instituteur à Anthy, a adressé une monographie de cette commune, faisant preuve de bonne volonté, s'efforçant d'apporter, après quelques causeries avec les anciens du pays, quelques renseignements sur les transformations de l'agriculture, le mouvement économique des salaires et des denrées, glanant aussi, un peu superficiellement, quelques renseignements historiques qu'il lui serait très facile de compléter ou de rectifier par un examen plus scrupuleux.

*
* *

Le cinquième mémoire parvenu à la Commission, ne saurait, par le choix du sujet, être comparé aux précédents.

A l'occasion des noces d'or de la Congrégation des Dames de Marie, fondée à Chambéry en 1843, l'abbé Léon Bouchage a réuni dans une brochure de 370 pages in-8°, publiée à Chambéry en 1896, les matériaux constituant l'histoire des 50 pre-

¹ *Cluses et le Faucigny*, tome XI et XII des *Mémoires de l'Académie salésienne*.

mières années de l'existence de cette œuvre de charité. Les procès-verbaux rédigés par les secrétaires de l'œuvre et les comptes rendus dressés à la fin de chaque année forment la base de ce travail. L'auteur a fait revivre la physionomie des présidents, des principaux dignitaires et des directeurs, par des notices biographiques et des reproductions phototypiques heureusement exécutées. Dans une narration intéressante il a retracé l'histoire de la Salle d'asile de Chambéry, la principale des œuvres dues à l'initiative des Dames de Marie et fait l'éloge des Sœurs de Saint-Joseph, chargées de l'enseignement des enfants admis à l'asile. Cette œuvre ne pouvait avoir de meilleur historien que le chanoine Bouchage, directeur des Dames de Marie et aumônier des sœurs de Saint-Joseph, auteur de nombreux travaux historiques qui l'ont fait recevoir, il y a quelques années, membre de l'Académie de Savoie.

Max BRUCHET.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

CONCOURS DE POÉSIE DE 1899

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène pour 1899 le retour du Concours de Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1^o tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2^o les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à *cent*. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1^{er} novembre 1899.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société Florimontane ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Comité de la Société Florimontane.

GABRIEL DE MORTILLET

La science française vient de faire une grande perte dans la personne de Gabriel de Mortillet qui s'est éteint à Saint-Germain en Laye le 25 septembre 1898. Doué d'une vaste intelligence, Gabriel de Mortillet a embrassé dans ses recherches, presque toutes les branches de l'histoire naturelle. Son labeur a été continu et l'œuvre qu'il nous laisse est considérable. Avec une scrupuleuse probité scientifique, il a cherché et résolu les problèmes les plus ardues, et s'il n'a pas créé de toutes pièces l'archéologie préhistorique, son rôle lumineux aura été d'en déterminer les lois, d'en affirmer l'évolution et d'établir sur des bases précises sa magistrale classification des Périodes.

Au commencement de sa carrière scientifique, G. de Mortillet était des nôtres et bien que depuis longtemps éloigné de nous, il n'avait pas oublié l'Association Florimontane dont il fut un des plus actifs travailleurs de la première heure. Très bienveillant et très affable, il répondait toujours avec empressement à ceux de ses confrères de la Société Florimontane qui faisaient appel à ses hautes lumières. Il avait gardé de son séjour de plusieurs années à Annecy un souvenir très pénétrant dont témoigne sa correspondance intime¹. N'oubliant pas la Bibliothèque Savoisiennne dans la distribution si généreuse qu'il faisait de ses ouvrages, il lui adressait les tirages à part de tous ses travaux et les principaux livres qu'il publiait. Il n'abdiquait pas son titre de membre de la Société, car, de temps à autre il envoyait pour la *Revue* des articles originaux sur de nombreuses questions qui pouvaient intéresser la Savoie².

La Société Florimontane adresse donc un souvenir ému et reconnaissant à la mémoire de son illustre membre honoraire, l'une des gloires de l'École d'Anthropologie française.

1. Lettres à Eloi Scrand et à Louis Revon.

2. « Mon père faisait le plus grand cas de la vaillante société d'Annecy et c'est toujours avec plaisir qu'il collaborait à la *Revue savoisiennne*. » (Lettre de M. Ad. de Mortillet du 25 novembre 1898.)

*
* *

Né à Meylan (Isère) le 29 avril 1821, G. de Mortillet débuta en 1851 comme attaché au Musée d'histoire naturelle de Genève. Ses premières publications portèrent sur l'étude des mollusques ; la géologie et la minéralogie ne lui furent pas non plus étrangères car il publia des travaux extrêmement remarquables qui sont encore aujourd'hui, malgré les énormes progrès réalisés par ces sciences, consultés avec intérêt.

En 1854, il fut appelé à la direction du Musée d'Annecy ; en même temps on lui proposait le poste d'ingénieur-voyer de la ville. Faisant preuve d'un désintéressement digne d'éloges, de Mortillet refusa cette dernière situation, afin de pouvoir consacrer tout son temps à l'arrangement des objets confiés à sa garde ainsi qu'au classement des collections qu'il était chargé de former.

Pendant trois années, de 1854 à 1857, le jeune naturaliste s'occupa avec une activité infatigable de recueillir et de mettre en valeur toutes les richesses du sol de la Savoie. Il parcourut tout le pays. la boussole et le marteau à la main, relevant des coupes géologiques, recueillant des échantillons de roches et de minéraux. C'est ainsi que fut formée une importante collection comprenant plus de 1,500 fossiles et des échantillons de roches de tous les terrains du pays avec les divers minéraux ou matières utiles à l'industrie qu'ils contiennent.

En 1855, G. de Mortillet fut appelé à former, en vue de l'Exposition universelle de Paris, une collection des minerais et des combustibles de la Savoie qui obtint une médaille de bronze. Le Musée d'Annecy conserve précieusement une grande partie de ces types qui furent décrits dans *Géologie et Minéralogie de la Savoie*.

De Mortillet abandonna généreusement au Musée ses collections personnelles. Venant s'ajouter au résultat de ses nombreuses courses, celles-ci constituèrent le noyau de la magnifique série d'histoire naturelle régionale exposée dans cette Galerie de Savoie qui, par un juste tribut de reconnaissance, a été désignée du nom de son éminent fondateur.

La Société Florimontane l'avait nommé d'abord vice-président et quelque temps après son secrétaire. Pendant que de Mortillet occupait cette dernière fonction, il s'ingénia à créer une sorte de bibliographie savoisiennne destinée à faciliter les recherches des travailleurs et dans ce but il commença sur fiches le cata-

logue de la Bibliothèque florimontane que son départ d'Anecy ne lui permit pas d'achever.

En 1857, G. de Mortillet quitte définitivement la Savoie pour passer à l'étranger où il contribue comme ingénieur à la construction des chemins de fer de la haute Italie. Ses travaux géologiques parurent à cette époque dans le journal l'*Italie* dont il fut le collaborateur scientifique. C'est à la suite de son séjour dans ce pays que s'éveilla en lui le goût de l'archéologie préhistorique. Il s'occupa dès lors de fouiller les graviers quaternaires les sépultures à incinération, surtout les lacs, dans le but d'y constater l'existence des palafites, et enfin d'étudier l'extension et le rôle des glaciers.

Ce fut en 1864 qu'il fonda les *Matériaux pour l'histoire de l'homme* et, l'année suivante, il provoqua la réunion à la Spezia du premier Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques.

En 1867, ayant été chargé du classement des premières galeries de l'histoire du travail à l'Exposition universelle de Paris, de Mortillet fut frappé de l'insuffisance des groupements adoptés, il entrevit et posa les jalons d'une classification rationnelle qui est aujourd'hui universellement adoptée. Tenue continuellement au courant des progrès de la science, elle fut bien souvent modifiée. De Mortillet avait pu établir la continuité des périodes, et déjà, en 1884, il avait dans son *Préhistorique*, signalé plusieurs stations intermédiaires en disant que les tranchets en silex (instruments d'une taille toute particulière) pourraient bien être la tête du néolithique. C'était le fameux hiatus entre le Magdalénien et le Robenhausien qu'il prévoyait devoir être ainsi comblé. Les recherches postérieures couronnées par la découverte de l'époque Campignienne devaient donner raison à la sagacité du savant paléthnologue.

On trouvera ci-dessous la classification de Gabriel de Mortillet telle qu'il l'a donnée dans son dernier livre : *Les Origines de la Nation française*. Il nous a semblé intéressant de faire rentrer dans ce cadre les stations déjà constatées en Savoie ou dans les régions voisines.

PRÉHISTORIQUE.

I. — TEMPS TERTIAIRES.

Age de la Pierre. — Période Éolithique.

Epoques 1. Tenaysienne (*Thenay, Loir-et-Cher*).

2. Puycournienne (*Puy-Courny, Cantal*).

II. — TEMPS QUATERNAIRES ANCIENS.

Age de la Pierre. — Période Paléolithique.

- Epoques** 3. Chelléenne (*Chelles, Seine-et-Marne*).
4. Acheuléenne (*Saint-Acheul, Somme*).
5. Moustérienne (*Le Moustier, Dordogne*).
6. Solutréenne (*Solutré, Saône-et-Loire*).
7. Magdalénienne (*La Madeleine, Dordogne*). Cavernes du Salève.
8. Tourassienne (*La Tourasse, Haute-Garonne*).

(ANCIEN HIATUS.)

III. — TEMPS QUATERNAIRES ACTUELS.

Age de la Pierre. — Période Néolithique.

9. Tardénoisienne (*La Fère en Tardenois, Aisne*).
10. Campignyenne (*Campigny, Seine-Inférieure*).
11. Robenhausienne (*Robenhausen, Zurich*). Industrie des palafites de Savoie.

PROTOHISTORIQUE.

Age du Bronze. — Période Tsiganienne.

12. Morgienne (*Morges, canton de Vaux, Suisse*). Palafites de la rive française du Léman, des lacs d'Annecy et du Bourget.
13. Larnaudienne (*Larnaud, Jura*). Cachettes de fondeurs de la Haute-Savoie.

Age du Fer. — Période Galatienne.

14. Hallstattienne (*Hallstat, Haute-Autriche*). Sépultures du Valais, de la Haute-Savoie, de la Maurienne.
15. Marnienne (*Département de la Marne*). Meurgers de Gruffy.
16. Beuvraysienne (*Mont-Beuvray, Nièvre*).

HISTORIQUE.

Age du Fer (suite). — Période Romaine.

17. Lugdunienne (*Lyon*). Fins d'Annecy. Tous les restes gallo-romains *passim* en Haute-Savoie.
18. Champdoliennienne (*Champdolent, Seine-et-Oise*).

Age de Fer (suite). — Période Mérovingienne.

19. Wabenienne (*Waben, Pas-de-Calais*). Sépultures burgondes *passim* en Haute-Savoie.

En 1868, G. de Mortillet est désigné comme conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de St-Germain en Laye. Il occupe ce poste jusqu'en 1885.

En 1875, il fut avec Broca un des fondateurs de l'École d'anthropologie où il professa dans la chaire d'anthropologie préhistorique depuis 1876 jusqu'à sa mort. La même année (1875), le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences le nommait son président pour la session de Nantes.

La Société d'Anthropologie l'appelle à sa tête en 1876. En 1878, nommé secrétaire général de l'Exposition des sciences anthropologiques, il créa l'année suivante avec Henri Martin la Sous-Commission des Monuments mégalitiques dont il fut président à la mort de ce dernier.

De 1882 à 1888, il remplit les fonctions de maire de Saint-Germain en Laye, et siégea à la Chambre en qualité de député de Seine-et-Oise de 1885 à 1889.

A partir de ce moment, G. de Mortillet renonça à la vie politique pour se consacrer entièrement à l'archéologie préhistorique. Il fut le maître incontesté de cette science et le véritable chef d'école de cette pléiade de travailleurs qui ont contribué, dans le monde entier, depuis plus d'un quart de siècle, au développement de cette science si captivante de la préhistoire.

Les honneurs et les distinctions étaient venus de tous côtés, sans qu'il les cherchât, à l'illustre savant. Chevalier de la Légion d'honneur, G. de Mortillet était membre honoraire des plus importantes sociétés du globe : Paris, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Bruxelles, Londres, Florence, Rome, Munich, Vienne, Moscou, Washington. C'était la juste récompense due à son opiniâtre labeur, à cette activité prodigieuse de l'esprit qui a donné le jour à une quantité d'ouvrages, de notes et de mémoires.

La Rédaction.

*
* *

Voici la liste des publications de Gabriel de Mortillet :

I. — GÉNÉRALITÉS.

Guide de l'étranger en Savoie, Chambéry, 1856, in-12, 479 p.

Revue scientifique italienne, 1862, Milan, in-12, 222 p., 2 pl.

Indicateur descriptif du Musée d'histoire naturelle et du Musée des antiquités de la ville de Genève, Genève, 1852, in-8°, 32 p.

Rapport sur le Musée d'Histoire naturelle de la ville d'Annecy, Annecy, in-8°, 22 p.

Ipsometria della rete delle strade ferrate Lombardo-Venete, Milan, 1860, in-8°, 4 p. Extrait des *Atti Soc. Ital. sci. nat.*, vol. II.

II. — GÉOLOGIE.

- Note sur les combustibles minéraux de la Savoie**, Annecy, 1854, in-8°, 22 p. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane*.
- Observations sur le charbon de Pernant** (Savoie), 27 janvier 1854, dans *Bull. Institut Genevois*, in-8°, p. 101 à 106, vol. 1.
- Lignite de Sonnaz**, dans *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie*, Chambéry, 1850, in-8°, n° 8 et 9, pages 115-123 et 126-139.
- Cours aux tourbières de Poisy et d'Epagny**, Annecy, 1856, in 8°, 8 p. Extrait du *Bulletin de l'Association Florimontane*.
- Les Géologues de Chambéry**, Annecy, 1855, in-8°, 16 p. — Id. 2^e édition.
- Fossiles nouveaux de la Savoie**, Annecy, 1856, in-8°, 4 p. Extrait du *Bulletin de l'Association Florimontane*.
- Géologie du Semnoz**, Annecy, 1855, in-8°, 26 p. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane*.
- Note sur l'âge des sables à silex et des marnes bigarrées de la Perte du Rhône**, 5 décembre 1859, dans *Bulletin Société géol.*, in-8°, pages 119 à 123, vol. XVII.
- Considération sur les couches verticales du Salève** (près Genève), 31 mars 1854, dans *Bull. Institut Genevois*, in 8°, vol. I, p. 201 à 207.
- Aperçu géologique sur la montagne des Voirons**, dans *Description des fossiles contenus dans le terrain néocomien des Voirons*, par F.-J. Pictet et P. de Loriol, Genève, in-4°, p. 5 à 12, pl. A.
- Trias du Chablais**, Annecy, 1855, in-8°, 5 p. Extrait du *Bulletin de l'Association Florimontane*, séance du 29 nov. 1856.
- Notes géologiques sur la Savoie**, in-8° : 1° Le lac d'Annecy, et 2° Urgonien d'Annecy, 8 pages, novembre 1860. — 3° Le terrain anthracifère, 15 pages, mars 1861. — 4° Réunions des Sociétés savantes et cartes géologiques, 6 pages, juillet 1861. — 5° Questions soumises à la Société géologique de France, 17 p., 15 août 1861. [Extr. de la *Revue savoisienn*e.
- Prodrome d'une géologie de la Savoie**, Genève, 1855, in-4°, 47 p., 1 pl. Extrait des *Mémoires de l'Institut genevois*.
- Tableau des terrains de Savoie**, Annecy, 1855, in-plano. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane*.
- La Savoie avant l'homme**, Annecy, 1856, in-8°, 43 p., 4 pl. Extrait du *Bull. de l'Association Florimontane*, décembre 1855.
- Géologie et minéralogie de la Savoie**, Chambéry, 1858, in-8°. VIII et 382 pages; supplément, 4^e partie, 53 p., 5 pl., formant le volume IV des *Annales de la Chambre d'Agriculture et de Commerce de Savoie*.
- Le Terrain de la ligne ferrée de Lausanne au lac de Bret examiné sous le rapport géologique**, en collaboration avec Carl Vogt, 1856, in-8°, 24 pages, 2 figures, Fribourg; et en allemand 30 pages, Berne.
- Études géologiques sur la percée du Mont-Cenis**, Turin, 1856, in-8°, 8 p. Extrait des *Annales de la Chambre R. d'Agriculture et de Commerce de Savoie*. — Id. Chambéry, in-8°, 13 p.
- Géologie du Tunnel de Fréjus ou percée du Mont-Cenis**, Annecy, 1872, in-8°, 16 p. Extrait de la *Revue savoisienn*e.
- Terrains du versant italien des Alpes comparés à ceux du versant français**, Paris, 1862, in-8°, p. 849-907, 1 pl. Extrait du *Bull. Soc. géol.*, 2^e série, vol. XIX.

- Cartes des anciens glaciers du versant italien des Alpes**, 23 décembre 1860, 40 pages, in-8°, une grande carte. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat. in Milano*, vol III.
- Sur la théorie de l'affouillement glaciaire**, Milan, 1863, in-8°, 30 p., 3 fig., 1 carte. Extrait des *Atti. Soc. ital. sc. nat.*, vol. V.
- L'époque quaternaire dans la vallée du Pô**, Paris, 1864, in-8°. p. 138-151, 1 fig., Extrait du *Bull. Soc. géol.*, 2^e série, vol. XXII.
- Note géologique sur Palazzolo et le lac d'Iseo en Lombardie**, Paris, 1859, in-8°, p. 888-905, 1 pl. Extrait du *Bull. Soc. géolog. France*, 2^e série, vol. XVI.
- Noté sur le crétacé et le nummulitique des environs de Pistoia (Toscane)**, Milan, 1862, 8 p., 1 fig. et 1 pl. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.*, vol. III.
- Coupe géologique de la colline de Sienne**, Milan, 1863, in-8°, 16 p., 1 pl. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.*, vol. V, 1863.
- Géologie des environs de Rome**, Milan, 1864, in-8°, 9 p. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.*, vol. VI, 1864.

III. — ZOOLOGIE.

- Étude de l'espèce faite sur les hélix**, dans les *Bull. de la Soc. hist. nat. Savoie*, 1851, in-8°, p. 46 à 64.
- Coquilles fluviatiles et terrestres des environs de Nice**, dans *Bull. Soc. hist. nat. Savoie*, 1851, in-8°, p. 72 à 110.
- Histoire des mollusques terrestres et d'eau douce de la Savoie et du bassin du Léman**, en collaboration avec François Dumont, 1852 à 1854, in-8°, 270 pages. Extrait des *Bull. Soc. hist. nat. Savoie*. Pas terminé par suite de l'interruption de ces *Bulletins*.
- Catalogue critique et malacostatique des mollusques terrestres de la Savoie et du bassin du Léman** (Limaciens et Hélicéens), en collaboration avec François Dumont, 1857. in-8°, 104 p. Extrait des *Bull. de l'Inst. nat. Genevois*.
- Annexion à la faune malacologique de France**, Annecy, 1860 et 1861, in-8°, 22 p., et 1862, 8 p. Extrait de la *Revue savoisienne*.
- Étude sur les zonites de l'Italie septentrionale**, Milan, in-8°, 26 p. Extrait des *Atti della Soc. ital. sc. nat.*, vol. IV.
- Note sur l'hivernage des coléoptères**, dans *Bull. Soc. hist. nat. Savoie*, 1850, in-8°, p. 148-153.
- Catalogue des mammifères de Genève et des environs**, Genève, 1855, in-8°, 8 p. Extrait du *Bull. de l'Inst. Genevois*.
- Descriptions de quelques coquilles d'Arménie et considérations malacostatiques**, dans *Mémoires de l'Inst. nat. Genevois*, vol. II, p. 4, et tirage à part, in-4°, 16 p., 1 pl.

IV. — PALÉOETHNOLOGIE.

- Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme**, fondés fin 1864, jusqu'en 1868, Paris, 4 vol, in-8°, nombreuses figures. Continué par M. Emile Cartailhac, à Toulouse.
- Revue préhistoriques**, dix dans la *Revue d'anthropologie* de Paul Broca, Paris, 1876-1879. Trois ont été tirées à part.

- Promenades au Musée de Saint-Germain, catalogue**, Paris, 1859, in-8°, 188 p., 79 fig. Extraits des *Matériaux hist. homme*.
- Promenades préhistoriques à l'Exposition universelle**, Paris, 1867, 186 pages, in-8°, 62 fig. Extrait des *Matériaux hist. homme*.
- Collection antéhistorique de M. le duc de Luynes au château de Dampierre**, Paris, 1865, in-8°, 4 p. Extrait des *Matériaux hist. homme*.
- Essai d'une classification des cavernes et des stations sous abri fondée sur les produits de l'industrie humaine**, Toulouse, 1869, in-8°, 8 p., 10 fig. Extrait des *Matériaux hist. homme*.
- Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre**, Bruxelles, 1872, in-8°, p. 432-444, 1 fig., 6 pl. Extr. du *Compte-rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 6^e session.
- Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre**, Paris, 1874, in-8°, 8 p., 12 fig., 1 tableau. Extrait de la *Revue anthropologique*.
- Tableau archéologique de la Gaule**, Paris, 1876, in-plano.
- Rapport sur la légende internationale des cartes préhistoriques**, en collaboration avec Ernest Chantre, Toulouse, 1875, in-8°, 27 p. Extrait des *Matériaux pour hist. homme*.
- Note sur le précurseur de l'homme**. Paris, 1873, in-8°, 6 p. Extrait de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, congrès de Lyon. Suivie d'une communication d'Abel Hovelacque.
- L'homme fossile**, Annecy, 1862, in-8°, 9 p. Extrait de la *Revue savoisienne*, 15 avril 1862.
- Superposition du solutréen au moustérien à Thorigné (Mayenne)**, Toulouse, 1876. Extrait des *Matériaux hist. homme*.
- L'homme des cavernes. Époque de la Madeleine**, dans la *Revue scientifique* du 4 mai 1872, in-4°, p. 1069-1070.
- L'art dans les temps géologiques**, dans *Revue scientifique*, du 17 mars 1877, in-4°, p. 888-892.
- Origine des animaux domestiques**, Paris, 1879, in-8°. Extrait des *Bull. Soc. d'anthropologie*.
- Races humaines et chirurgie religieuse de l'époque des dolmens**, Toulouse, in-8°, 14 p. Extrait des *Matériaux hist. homme*.
- Découvertes de sépultures dans Seine-et-Marne, l'Aisne et le Loir-et-Cher**, 1875, Paris, 11 p., in-8°, 1 fig. Extrait des *Bull. Soc. d'anthropologie*. 4 février 1875.
- Les mystifiés de l'Académie des sciences**, Paris, 1865, in-8°, 11 p.
- Sur les plus anciennes traces de l'homme dans les lacs et les tourbières de Lombardie**, Milan, 1860, in-8°, 4 p. Extrait des *Atti della Soc. ital. di scienze naturali*.
- Origine de la navigation et de la pêche**, Paris, 1867. in-8° 48 p., 38 fig.
- Origine du bronze**, Paris, 1876, in-8°, 16 p., 1 pl. Extrait de la *Revue d'anthropologie*. Question déjà posée au congrès de Lille de l'Association française, en avril 1874.
- Fonderie de Larnaud (Jura)**, Lyon, 1876, in-4°, 49 p. Extrait des *Études paléoethnologiques dans le bassin du Rhône, âge du bronze*, par Ernest Chantre.
- Revue préhistorique, l'âge du bronze d'Ernest Chantre**, Paris, 1877, gr. in-8°, 16 p., dont 8 de figures.
- Projet de classification des haches en bronze**, anonyme, Paris, 1866, in-8°. 4 p., 2 pl. Extrait de la *Revue archéologique*, janvier, 1866.

- Les terramares du Reggianaïs, passage des époques ante-historiques aux temps historiques.** Paris, 1865, in-8°, 30 p. Extrait de la *Revue archéologique*.
- Les habitations lacustres du lac du Bourget à propos de la croix,** Annecy, 1867, in-8°, 7 p. Extrait de la *Revue savoisienne*.
- Le signe de la croix avant le christianisme,** Paris, 1866, in-8° 11 et 184 p., 117 fig.
- Les études préhistoriques devant l'orthodoxie,** Paris, 1875, 16 p., in-8°. Extrait de la *Revue d'anthropologie*, 1^{er} numéro de 1875.
- Les critiques de l'anthropologie,** dans *Revue scientifique*. 10 octobre 1878, in-4°, p. 361-364.
- Le chronomètre du bassin de Penhouët à Saint-Nazaire, réduit à sa simple valeur,** Paris, 1877, gr. in-8°, p. 67-76. Extrait de la *Revue d'anthropologie*, 2^e série, vol. VI, 1878.
- Critique du chronomètre de Penhouët (Loire-Inférieure),** Paris, 1877, gr. in-8°, p. 76-81. Extrait du *Bull. Soc. géol. France*, 3^e série, vol. VI.
- Origine de la chasse, de la pêche et de la domestication,** Paris, 1890 (Bibliothèque anthropologique).

V. — ARCHÉOLOGIE ET DIVERS.

- Contribution à l'histoire des superstitions, amulettes gauloises et gallo-romaines,** Paris, 1876, in-8°, 16 p. 13 fig. Extrait de la *Revue d'anthropologie*.
- Les Gaulois de Marzabotto dans l'Apennin,** 1871, Paris, in-8°, 4 p., 1 pl. Extrait de la *Revue archéologique*, 1870-1871.
- Classification des fibules,** dans le *Musée archéologique*, par Am. de Caix de Saint-Aymour, Paris, 1875, gr. in-8°, p. 9 à 15, 6 fig.
- Potiers allobroges ou les sigles figulins étudiés par les méthodes de l'histoire naturelle,** Annecy, 1879, in-4°, IV et 36 p., 2 pl. Extrait de la *Revue savoisienne*.
- Marques de tuiles et de briques du Musée de Saint-Germain,** dans le *Musée archéologique*, Paris, 1877, p. 36-46, 12 fig.
- Note sur la voie romaine qui traversait Passy, en Faucigny.** 1856, in-8°, p. 15-22, *Société savoisienne d'hist. et d'archéol.*
- Autel chrétien du IV^e siècle trouvé dans l'Ardèche,** dans le *Musée archéologique*, Paris 1875. p. 108-111, 3 fig.
- La géographie archéologique,** dans *Revue scientifique*, 31 juillet 1875, in-4°, p. 109-112.

*
*
*

- L'Indicateur de l'archéologue.** Bulletin mensuel illustré, fondé par G. de Mortillet, 1 vol., 1872-73 (continué par M. de Caix de Saint-Aymour).
- Le Musée préhistorique,** album de 100 pl. en collaboration avec A. de Mortillet, Paris, Reinwald, 1880.
- Le Préhistorique (antiquité de l'homme),** 2^e édit. (1883-1885). Paris, Reinwald (Bibl. des sciences contemporaines) ¹.
- L'Homme.** Journal illustré des sciences anthropologiques publié sous la direction de G. de Mortillet, 4 années (1884 à 1887).

¹ Une 3^e édition terminée par M. Adrien de Mortillet doit paraître au commencement de 1899.

Formation de la Nation française : textes, linguistique, paléontologie, anthropologie, Paris, F. Alcan, 1897 (Bibl. scientif. internationale).

Nombreux articles et mémoires publiés depuis 1880, dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris* et dans la *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*.

UNE ÉTYMOLOGIE DE « MOËLLESULAZ »

Moëllesulaz est un ancien village savoyen dont la moitié occidentale a été livrée, en 1816, à la république de Genève. Il est traversé par un Foron, petit affluent de la rive droite de l'Arve, qui, dans tout son cours, sert de ligne frontière. La portion suisse a été rattachée à la commune de Thonex. La portion française appartient à la commune de Gaillard dont elle constitue la plus importante section. Elle est située à deux kilomètres O. d'Annemasse.

Son nom s'écrit encore Moillesulaz¹. Il varie comme dans Mollieussoulaz écart de Queige, au Pays de Beaufort, et Mollie-soulaz, lieu de Saint-Jean de Belleville, en Tarentaise, mentionnée dans un acte de 1674², mais ne figurant pas dans les cartes topographiques modernes.

Quel est le sens de ce vocable composé de deux termes, *moëlle*, *moille*, *moillié*, et *sulaz* ou *soulaz* ?

Rapprochant du premier de ces termes les mots latins « *moles*, pierre énorme, et *mola*, meule à moulin », Blavignac, dans ses *Études sur Genève* (I, p. 74), traduisait le tout par « pierre isolée ».

De même dans l'*Annuaire de la Haute-Savoie* pour 1890 (p. 190), Eugène Tissot adoptait le sens de « meule seule », d'après « une grosse pierre circulaire, assez semblable à une meule de moulin » que, dit-il, on montrait naguère à Moillesulaz ». Il se contredisait immédiatement, il est vrai, en ajoutant que cette « meule seule » reposait sur un *second* bloc qui lui servait de base.

A ces deux auteurs, on pourrait objecter qu'en prononçant le nom de Moëllesulaz (quelle qu'en soit la graphie) on remarque, — sans jeu de mots, bien entendu — une mouillure que ni *moles* ni *mola* ne sauraient fournir en français.

Il semble que toute difficulté serait résolue si l'on voyait,

1. *Annuaire Suisse* de 1897. p. 542.

2. *Documents de l'Académie de La Val d'Isère*, I, p. 647.

dans le vocable dont il s'agit, une altération d'un nom d'origine verbale qui aurait été « moille-solar » ou « mouille-soular ». *Moille* représenterait la troisième personne de l'indicatif présent du verbe *moiller* ou *mouiller* et *solar* ou *soular* la forme patoise du mot *soulier*.

Un « moille-solar » aurait été un endroit plus ou moins humide, ou même marécageux, que l'on ne traversait, en tout cas, qu'en mouillant sa chaussure.

La formation de ce vocable serait la même que celle de « mouille-bouche », qualification, on le sait, d'une espèce de poire fondante.

Examinons séparément les termes *moille* et *solar*.

Moille, et sa variante de *Mouille*, *Mollia*, en tant que substantifs sont entrés, depuis longtemps, dans la langue géographique. Pour Ducange, *mollia* est un terrain creux que des eaux parcourent. Pour Littré, *mouille* est une source qui suinte dans une prairie.

D'après lui, cette locution rurale serait particulière au canton de Genève. Il est permis d'affirmer qu'elle en a de beaucoup dépassé les limites, à en juger par les vestiges nombreux demeurés dans la nomenclature des deux Savoie.

Voici quelques communes où on la rencontre sous ses diverses formes :

Les Mollias : Sales, Talloires; — Esserts-Blay.

La Moille : Abondance.

La Mouille : Combloux, Mieussy, Orcier, Saint-Roch.

Les Mouilles : Dans vingt-quatre localités au moins : Aviernoz, Chamonix, Le Grand-Bornand, Passy, Samoëns, Serraval.

En maints endroits, sans doute, toute trace d'humidité aura disparu, dans la suite des temps, comme l'indiquerait le nom de Séchemouille, écart d'une commune du canton de Boège, Le Villard.

Quant à *solar* ou *soular*, si, par la chute de *r*, il s'est assourdi en *sulaz* ou *soular*, c'est un phénomène fréquent. Dans la Savoie du nord, les noms d'hommes, Vuagnard et Bernard sont devenus Vuagnat et Bernat ou Bernaz. A Pugny-Chatenod, Pré-Bérar a remplacé un Pré-Bérard primitif.

A l'appui de notre thèse, apportons, en dernier lieu, un fait identique que nous transmet un auditeur du cours de M. Longnon, au Collège de France. Citant une commune du département de l'Orne¹ dénommée, jusqu'en 1878, « Mille-Savates », le

1. Aujourd'hui Notre-Dame-du-Rocher.

savant professeur de géographie historique rappelait que la forme de ce nom, en 1094, était « Molle Savates », et il l'interprétait — comme nous le proposons pour Moillesulaz — par lieu « marécageux ».

Au surplus, Moillesulaz n'est pas le seul nom d'origine verbale en pays savoyen.

Il y a des Chantemerle, à Aix-les-Bains, Betton-Bettonnet, La Bâthie et Doucy en Tarentaise, Sainte-Hélène du Lac, — Moye, Samoëns et Saint-Martin en Faucigny.

Il n'y a ni Chanteloup ni Chanteloube, mais leur absence est compensée par les Gratteloup de Saint-Félix, Sales, Valléry, Marigny-Saint-Marcel, — Ecole, Saint-Pierre d'Entremont et La Chapelle-du-Mont-du-Chat.

PASCALEIN.

* * *

Il faut remercier M. Pascalein d'avoir mis sur la trace de la vraie étymologie. Il est évident qu'il faut prendre ici *mouille* dans le sens verbal. *Mouille*, subst. de *mollia*, plur. n. devenu fém.; a donné naissance à de nombreux lieux dits comme les Mouilles (Passy) *mollis* 1269 (Reg.) la Mouille (Jura) *mullia* au XIII^e s.; *villa molie* au XI^e (Guigue) et d'autres Moilles de Savoie et H^{ts}-Savoie. Les paysans appellent ainsi une prairie marécageuse dont l'herbe est nuisible aux vaches, une source qui croupit sur un sol argileux; de là, outre les composés Sèchemouille et Mouilleronde (Taninge), les dérivés le Mollioz (les Contamines) le Molliay (S'-Jean de Tholome) le Molliet, les Mouillettes, la Mollietaz (Taninge) les Emollières (*Molliaria*) à Copponex, la Mollire (Marcellaz-H.), etc. *Mouille*, à l'indic. présent ou mieux à l'impér. (*mollia*) apparaît encore dans Mouillesulaz (Mont-Saxonnex) et dans Molissole (Ain) *Molisola* et *Moillisola* au XIII^e s. (Guigue) avec mouillure ou simplification de la linguale. Au XIV^e s. notre Moillesulaz offre les formes *Molysola* (A. G., II, p. 274) et *Moillexsula*, suivant que l'influence est patoise ou française. Quant à la deuxième partie du mot, il n'est pas probable qu'elle vienne de *solare*; il faut la rapporter à *sola*, pour *solea*, sandale, puis plante des pieds et sabot des animaux, en fr. *sole*, o bref ayant persisté sans subir la diphtongaison.

C. MARTEAUX.

SÉPULTURES BURGONDES

STATIONS ET MOBILIER FUNÉRAIRE

(Suite et fin.)

Andilly. — A Jussy, au lieu dit la Bléchère, à 500^m en dessous de la route nationale n^o 201, on avait mis au jour, vers 1855, dans le pré Sautier, plusieurs tombes en molasse. Les

fil du propriétaire en détérèrent encore quelques-unes en 1898 ; ils n'ont aperçu aucun objet. — Dans un hameau voisin, à *Charly*, on en trouva de nombreuses vers le milieu du siècle en tirant du gravier d'un pré situé à l'extrémité du cimetière actuel, près du chemin d'intérêt commun n° 23 de Jussy à Chancy. — Au nord du village, au lieu dit Pra Glot, on exhuma en 1876 du champ Tissot une tombe faite d'une boîte rectangulaire en argile d'une seule pièce ; le couvercle était également en argile, ce qui lui donnait l'apparence d'une tuile énorme ; elle mesurait 1^m80 de longueur environ.

Marlioz. — Un cimetière y a été relevé par M. Gosse (loc. cit.) ; en effet, sous le château, au lieu dit vigne de la Tour, des ouvriers de M. de la Prunarède, en provignant, mirent au jour, vers 1840, des tombes en molasse avec squelettes, que le propriétaire fit recouvrir.

Vers. — Au-dessus et à l'ouest du village, au lieu dit Bra-cosson, dans le champ Ladoy et dans les champs voisins, on a trouvé, au commencement du siècle, près des ruines d'une habitation romaine, des tombes en molasse. (Renseignement de M. Fontanel.)

Vanzy. — Quelques tombes ont été exhumées au hameau appelé le Marterey.

Desingy. — Deux cimetières, l'un sis au lieu appelé Marterey, découvert il y a environ vingt ans, contenait plus de dix tombes en plaques de molasse ; les cultivateurs voisins en ont employé les matériaux comme clôtures à leurs champs ; l'autre, situé sur la colline dite Mont-Sablon, a fourni, en 1895, trois tombes en molasse dont les ossements ont été dispersés ¹.

Bassy. — Un cimetière a été relevé sur un monticule situé au nord du chef-lieu de cette commune. Sans autres détails.

Cernex. — A *Verlioz*, pré Magnin, trouvaille vers 1840 de tombes en molasse.

Musiège. — Au chef-lieu, au lieu dit la Chena, à une cinquantaine de mètres au nord de l'église, M. Burdin Joseph, en minant son jardin, en 1897, trouva une quinzaine de tombes en dalles de molasse. Les squelettes, de grande taille, avaient les pieds tournés vers l'orient ; une tombe renfermait deux enfants ; une autre était faite de débris de tuiles à rebord. Rien n'a été recueilli, sauf un dé à coudre en bronze semblable à celui que possède le Musée. (Voir plus loin Fins d'Annecy.)

1. Renseignements fournis par M. Fenouillet.

(fig. 52). Dans le jardin contigu de M. Burdin Jean, plusieurs tombes avaient été défoncées il y a une vingtaine d'années. Enfin l'ancien propriétaire, M. Burdin père, en avait exhumé plusieurs, et avec elles une tuile à rebord de grande dimension et intacte.

Frangy. — Au chef-lieu, en refaisant le rez-de-chaussée de la maison Bastian, les ouvriers ont trouvé, à 0^m20 de profondeur, sous le carrelage de la cuisine, trois tombes d'enfant recouvertes de dalles en tuf ; ils les ont laissées au même endroit¹. D'autres tombes, en dalles de molasse, ont été exhumées dans la cour de la même maison, située non loin de l'église. De l'autre côté de la place, dans la remise de la maison Chaumontet, M. Lupin, fermier, trouva encore en 1897 des tombes creusées dans la molasse avec squelettes.

Chêne-en-Semine. — A *Girod*, au lieu dit sur le By, on trouva, en 1890, dans le champ Veyrat, des tombes en molasse. Il y a là un crêt. — En 1898, on en déterra d'autres à l'extrémité de la commune, au lieu dit aux Folatières, dans le champ Roux, à 1,500^m de Mons. Elles étaient placées sur une pente regardant le sud-est, en dessous de la route qui mène à Girod. Les fouilles n'ont pas été poursuivies. D'autres tombes ont été encore relevées dans les communes de Chaumont ou de Chesenez, au-dessus d'Héry.

Chilly. — A *Coucy*, au lieu dit la Fortune, trouvaille, en 1892, d'une tombe faite de plaques de molasse, renfermant un squelette de grande taille et recouvert d'une grosse dalle. (Renseignement de M. Thévenet, géomètre à Frangy.)

Mésigny. — Des fouilles effectuées en 1879 ont mis au jour, lieu dit aux Porrets, au-dessus du hameau de *Bornachon*, un cimetière contenant un certain nombre de tombes en molasse. Un crâne fortement dolichocéphale est conservé au Musée d'Annecy, qui possède encore les objets suivants :

1^o Un anneau en bronze, à contour prismatique, recouvert d'une belle patine verte, qui adhérerait encore à une phalange dont la substance osseuse est fortement imprégnée de carbonate de cuivre² (fig. 26) ;

2^o Une boule en terre cuite rouge (diamètre 0^m03), ayant dû servir de grain de collier, car elle est perforée de part en part (fig. 27) ;

1. *Rev. sav.*, 1895, p. 201.

2. Cf. L. Dumuy : *Le Cimetière franc de Briarres-sous-Essonne*, Congrès archéol., LIX^e session, bague figurée pl. VII.

3° Une bague en bronze, à chaton aplati et circulaire d'un diamètre de 0^m012, portant des caractères illisibles gravés à la pointe (*fig. 24*) ;

4° Une bague en bronze avec un chaton ovalaire et ondulé sur les bords, hauteur 0^m14, largeur 0^m09, qui présente une croix cantonnée de quatre points (*fig. 25*).

A 150^m environ de la ferme de Chamarande, à l'ouest, on avait trouvé autrefois sur la pente d'un crêt plusieurs tombes renfermant des couteaux en fer, des bagues, des grains de collier. En 1898, M. Gay, dit Maréchal, en ratissant l'herbe d'un pré situé au même endroit se heurta à une grande dalle en molasse : elle recouvrait deux tombes contiguës ayant une séparation commune.

A *Massy*. — Entre le château et la route à droite du chemin de grande communication d'Ugines à Seyssel, on a signalé en 1850 quelques tombes en pierre avec des squelettes. L'une d'elles renfermait, paraît-il, un mobilier funéraire assez intéressant qui a été dispersé.

VI. — VALLÉE DU FIER (*Rive gauche*).

Seynod. — Tout près de l'église, en dehors du cimetière actuel, on a trouvé en 1869 un grand squelette. Sur le même mamelon qui est formé d'argile glaciaire mélangée de cailloux, on a découvert neuf squelettes pendant les travaux de construction du hangar des pompes.

Plus tard, dans la ferme Despine, onze squelettes ont été relevés, mais dans ce cas comme dans les précédents on n'a pas constaté trace de cercueils en pierre.

Remarquons en passant, que dans toutes les localités où les Burgondes ont eu à leur disposition des blocs de pierre, ils les ont ou employés à l'état brut ou grossièrement taillés pour les approprier à la construction de leurs tombes ; mais lorsque les matériaux faisaient défaut, ils se sont contentés de déposer leurs morts dans le gravier ou dans les dépôts glaciaires assez abondants dans les environs d'Annecy et dans les Bornes, qui donnent à certains points de ces régions leur aspect bien caractéristique de paysage morainique.

A *Branchy*, on a trouvé, en 1879, huit à dix squelettes dans la propriété de M. Bachet, au mas des Guttets, à 0^m50 de profondeur. Les corps étaient orientés dans la direction E.-O. ¹.

1. *Rev. sav.*, 1880, p. 21.

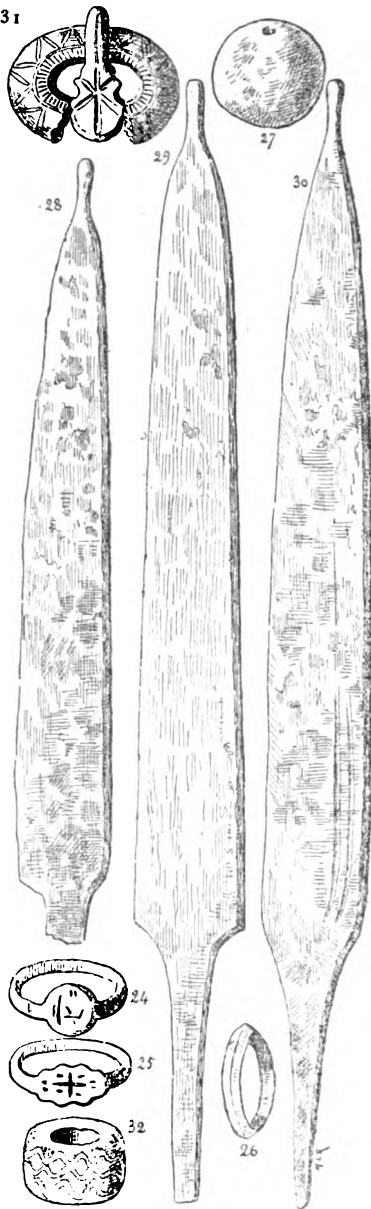
A côté de ces ossements furent recueillis : un vase allongé en terre rouge avec dessins noirs et cinq dépressions sur la panse ¹, une gargoulette à anse, un fond de coupe, une cuiller en bronze. Tous ces objets, affectant des formes imitées des II^e et III^e siècles, sont tout à fait semblables à ceux qui ont été recueillis dans le cimetière franc de Briare-sous-Essonne, figurés pl. III, fig. J et D, pl. IV, fig. w, pl. VIII, fig. G et R.

Gevrier. — Sur un mame-
lon, dans la ferme et la mai-
son Gaillard, les fouilles de
mai 1864 ² ont mis au jour des
cercueils en dalles schisteuses
contenant des squelettes.

On a relevé également à la
même époque des tombes de
même nature dans la maison
Burnod, ainsi qu'au chevet
de l'ancienne église, dans le
champ Rey.

Chavanod. — De Reydet ra-
conte qu'on trouva, au XVIII^e
siècle, sur le crêt d'Esti, près
des ruines d'une villa romai-
ne, des tombeaux en dalles de
molasse. Despine est plus pré-
cis ³. On mit à jour, dit-il, en
1779, dans le champ Maurice,
à 0^m35 de profondeur, six tom-
beaux en molasse, de lon-
gueurs différentes, mais serrés
les uns contre les autres. L'un
avait six pieds de long, un au-
tre renfermait deux squelettes.

Le Musée d'Annecy possède une boucle en potin (*fig. 31*) avec



1. L. DUMUY : *Le Cimetière franc de Briare-sous-Essonne*, loc. cit.

2. *Rev. sav.*, 1864, p. 75.

3. *Antiquités et inscriptions* (mss. Soc. Flor.).

son ardillon qui fut recueillie, il y a une vingtaine d'années, au moment de la trouvaille de plusieurs tombes, dans un terrain en pente, vers un petit ruisseau, au lieu dit : sous le crêt d'Esti vers lequel les têtes étaient tournées (S.-E.).

Etercy. — M. Gosse, dans sa liste des cimetières (A. G., IX, p. 5), nomme Etesy, peut-être pour Etercy. Quoi qu'il en soit, nous avons relevé les stations suivantes :

Au chef-lieu, en 1894, en creusant un puits dans le jardin de la cure, on a rencontré, à une profondeur de deux mètres, dans le sable et le gravier, trois tombes en dalles de molasse renfermant des squelettes de grande taille dont les mâchoires étaient bien conservées.

Au lieu dit la Cretaz, champ Rossillon-Châtenoud, en 1891, tombes de même nature, à 0^m30 seulement.

Au lieu dit les Gravannes ou *Granliauda*, champ Viollet François : mêmes tombes.

Au *Biolley*, lieu dit le Martray, sur la pente orientale d'un crêt ; nombreuses tombes en molasse ; en 1880, un minage en mit au jour plusieurs autres dont l'une renfermait une assiette en terre. Cette station était déjà connue de C.-H.-A. Despine qui raconte, dans son manuscrit ¹, « qu'on trouva dans cette paroisse, au dernier siècle, des tombes dont les parois étaient en briques jointes au moyen d'un ciment fort dur et qui étaient recouvertes d'une molasse épaisse de quatre pouces ».

VII. — VALLÉE DU FIER (*Rive droite*).

Balme-de-Thuy. — Au lieu dit Grand-Champ ², entre les ruines du château et le chemin, sur la pente d'un crêt aujourd'hui presque rasé, on a trouvé des tombes alignées de l'E. à l'O., formées de dalles en grès schisteux. Les têtes des squelettes étaient à l'O. On n'a recueilli en cet endroit aucun mobilier funéraire.

Dingy-Saint-Clair. — Le Rép. Arch. mentionne une trouvaille de tombeaux en pierres plates près des ruines du couvent de Saint-Clair.

Sur le crêt de la Prairie et au lieu dit chez les Roys ; tombes en molasse accompagnées de quelques tuiles à rebord.

Villaz. — Au hameau de *Disonche*, en extrayant, en 1888, du gravier dans un gros crêt, on a découvert des « caisses en

1. Antiquités et inscriptions (mss. Flor.)

2. *Rev. sav.*, 1881, p. 44.

carrons (tuiles à rebord) et en molasse » renfermant des squelettes. Quelques tombes étaient des auges en pierre. Dans l'une d'elles un radius et un cubitus étaient passés dans une grosse boucle en laiton soudé et le crâne présentait encore des traces de cheveux.

Des tombes en pierres plates, de provenance mal déterminée, ont été trouvées dans un autre hameau de la même commune, à *Onnex*, au bord du Fier.

Nâves. — On découvrit, en juin 1894, plusieurs squelettes dans une gravière située à 400^m au S. de Nâves¹, au lieu dit aux Crêts. Leur taille était environ de 1^m70, ils avaient la tête tournée vers l'E.; les dents bien conservées paraissaient appartenir à des sujets de 25 à 30 ans. En 1892, cinq squelettes pareils ont été exhumés et, il y a dix ou vingt ans, on en avait encore déterré près de là d'autres de grande taille ensevelis dans des tombes en dalles de molasse.

Annecy-le-Vieux. — Autrefois, on voyait au chef-lieu un abreuvoir en pierre qui avait paru à E. Serand n'être qu'une ancienne tombe monolithe burgonde. Dans la plaine, à l'ouest du hameau de *Novel*, furent trouvées, dit Ducis, des tombes barbares². Peut-être font-elles double emploi avec les tombes symétriques signalées par le Rép. Arch. Le Musée d'Annecy possède un anneau de section circulaire, en verre blanc veiné de jaune pâle (diam. extér., 0^m03; diam. intér., 0^m01; épaisseur, 0^m008), trouvé dans un champ de cette commune, et qu'on peut attribuer à l'industrie burgonde.

Charvonnex. — Nous mentionnons pour mémoire cette localité où nous n'avons cependant pas trouvé traces de tombes, car elle est citée par M. A. Bertrand dans sa liste des cimetières mérovingiens de la Gaule³.

Pringy. — Un important cimetière, découvert dans cette localité en 1839, a livré 77 squelettes, enfermés dans des tombes en pierre (Rép. Arch.). Cette nécropole est citée par M. Gosse, d'après L. de Menabrea (*De la Marche des Etudes historiques en Savoie et en Piémont*, p. 60).

Epagny. — Replat, dans ses *Bois et Vallons*, chap. xxxv, raconte qu'en 1866, des tombes qu'il qualifie de « sarrazines » furent trouvées sur la butte Saint-Paul. Il s'agit en réalité de tombes burgondes; M. A. Bertrand a d'ailleurs noté le nom

1. *Rev. sav.*, 1894, p. 347.

2. *Id.*, 1863, p. 40 et 55. †

3. *Rev. archéol.*, 1879, XXXVIII^e vol., p. 203.

de la commune dans sa liste des cimetières de cette époque.

En 1886, M. Dupanloup Joseph, en faisant du gravier au sommet du crêt qui domine le petit hameau de Saint-Paul, à 1 k. au N-O d'Epagny, a déterré encore, à 0^m60 de profondeur, plusieurs tombes formées de plaques rectangulaires, en molasse jaunâtre, épaisses de 0^m08, et dont l'une renfermait jusqu'à cinq crânes.

Poisy. — En exploitant la tourbe d'un des marais qui avoisinent le chef-lieu, on a rencontré, il y a une cinquantaine d'années¹, entre deux souches de chênes, une clochette en bronze et les débris d'un pliant en fer orné d'incrustations de cuivre (Musée d'Annecy). Ces pliants servaient, au v^e siècle, de sièges portatifs aux évêques et aux grands.

Quant au cimetière burgonde, c'est plus bas, au hameau de Vernod, qu'il se trouve. Déjà en 1873², lors de la construction du chemin de grande communication n^o 3, en écrétant un mamelon au lieu dit au Cimetière (anc. cad., n^o 363), on défonça des tombes en molasse contenant des ossements et des débris de tuiles. Dans l'une d'elles, on recueillit une sorte de plaque de suspension en bronze (diam., 0^m03) présentant un ornement cordiforme gravé à la pointe (*fig. 41*).

Récemment, en octobre 1897, M. Guillermin, en minant la même butte, au bord de l'ancien chemin, mit au jour douze tombes ; les unes à une profondeur de 1^m20, regardant l'orient ; les autres disposées au-dessus, transversalement. Le fond et les côtés étaient faits avec plusieurs plaques de molasse, tandis qu'elles étaient recouvertes chacune d'une seule dalle brute en calcaire gris coquillier de 0^m06. L'une de ces dernières était entaillée de deux rainures longitudinales, destinées à rendre la fermeture hermétique, et offrait en outre deux cavités pour aider sans doute à la préhension. Les squelettes, de grande taille, possédaient tous une dentition superbe. On a recueilli dans l'une de ces tombes un fragment de boucle avec son ardillon (*fig. 42*) en un métal (alliage de cuivre et de plomb) présentant un beau poli gris perle. Une autre tombe renfermait deux squelettes d'enfants étroitement serrés l'un contre l'autre ; elle était faite de morceaux de marbre ou de brèche jaspique (provenant peut-être de Saint-Gervais), dont les moulures assez soignées prouvent qu'ils devaient autrefois parer les murs d'une habitation gallo-romaine.

1. DE MORTILLET : *Bull. Assoc. Florim.*, 1856, p. 129. J. REPLAT : *Bois et Vallons*, XXX.
2. E. SERAND : *Rev. sav.*, 1873, p. 56.

C'est dans cette dernière tombe que le propriétaire du champ a ramassé une très jolie fibule en argent doré (*fig. 40*) à rayons, longue de 0^m07. Le ressort est en fer, mais l'aiguille manque. La tête, en forme de plaque pentagonale, porte à ses angles des rayons à extrémité arrondie et elle est ornée de dessins contournés en volutes fortement burinés. La partie courbe de la tige est ornée d'un cercle centré et se relie à une partie plate creusée de sillons parallèles et de renflements dentelés, qui se termine par une extrémité obtuse ayant vaguement l'apparence d'une tête de serpent.

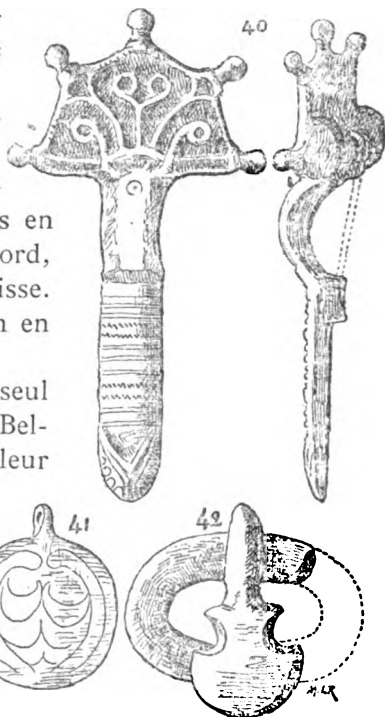
Ces fibules à rayons, caractéristiques suivant M. de Baye, de l'industrie gothique, sont rares en Angleterre, nombreuses en Allemagne et dans les pays du nord, et extrêmement rares en Suisse. C'est la première fois que l'on en rencontre en Haute-Savoie.

Troyon en avait trouvé un seul spécimen dans les tombes de Bel-Air, et M. Gosse fait remarquer leur absence dans les sépultures de la Savoie et du canton de Genève. D'après M. Barrière Flavy, il faut rechercher en Orient l'origine de ces sortes de fibules. Le Caucase et la Crimée ont été les régions où sont nés d'abord ces produits de style composite importés ensuite dans tout l'Occident ¹.

Dans le hameau de *Moiry*, au lieu dit les Balmettes, M. Châtel, ancien garde forestier, découvrit autrefois, entre deux grosses pierres de grès, un squelette ayant près de lui une épée de fer qui tomba en poussière dès qu'il l'eut touchée.

Choisy. — Les fouilles faites en 1891 au hameau de *Rossey*, lieu dit au Petit-Crêt, ont amené la découverte de tombes contenant des squelettes. Une épée de fer, recueillie dans l'une d'elles, disparut dans l'incendie de la maison de son propriétaire.

A *Véry*, à cent mètres au N.-O. de l'ancienne église, le pro-



1. BARRIÈRE-FLAVY : *Les Sépultures barbares*, p. 49, cf. fig. 1 et 2, pl. II.

priétaire, M. Chaperon, trouva, en minant son terrain en 1896, une ou plusieurs tombes en molasse renfermant des ossements.

Balme-de-Sillingy. — Le Rép. Arch. signale des tombes en molasse rangées avec symétrie trouvées au lieu dit au Var.

Sillingy. — A la limite de la commune de Nonglard, au lieu dit *les Rippes*; M. Dunoyer, ancien maire de Nonglard, en minant son champ en pente, en 1887, défonça une trentaine de tombes les unes en molasse, les autres faites de quartiers de tuf. Elles étaient tournées vers la montagne d'Age, c'est-à-dire vers l'orient; l'une d'elles renfermait deux squelettes. Au bas de la pente, une fosse longue de vingt mètres, large de deux était pleine d'ossements. Aucun objet n'a été trouvé. Ces renseignements nous ont été obligeamment fournis par M. Dunoyer lui-même qui croit n'avoir découvert qu'une partie de ce cimetière. Il est probable que la fosse en question est due à des fouilles antérieures qui ont fait classer Sillingy dans la liste des communes à cimetières dits mérovingiens. Une plaque ajourée au griffon qui est conservée au Musée de Saint-Germain a été recueillie à cet endroit.

A *Ceiçolaz*, à 50^m environ du village, on a trouvé vers 1830 au mas de la Galerie et au lieu-dit la Pacheletta, aujourd'hui Sur la Voie, c'est-à-dire dans le champ Courtois, de nombreuses tombes en grès molassique. On en a déterré également de l'autre côté, au mas contigu de la Perrière, dans le champ Lavorel.

Le Musée d'Annecy possède trois coutelas recueillis dans ces tombes. Ces armes présentent une particularité intéressante. Longues de 0^m39, 0^m36, 0^m30 elles se terminent en une tige mince arrondie à l'extrême pointe en forme de bouton. Il est difficile de se rendre compte de l'usage auquel de pareils instruments pouvaient servir. Un texte cependant peut nous éclairer. Tite-Live dans son récit de la bataille de Cannes écrit : *Gallis prælongi ac sine mucronibus gladii*. Or, on sait, dit Troyon¹, que les peuples des vallées des Alpes portaient avant l'ère chrétienne un long sabre de cuivre ou de fer, sans pointe et à un seul tranchant, dont Polybe dit « qu'il était de si mauvaise trempe que le premier coup le faisait plier ». Cette lance, comme celle de Ceysolaz est sans doute un souvenir de l'ancien glaive national. Les couteaux de cette forme n'ont pas été signalés jusqu'à présent dans les mobiliers des sépultures barbares : en voici trois pour la Haute-Savoie (*fig. 28, 29, 30*). L'un d'eux porte sur le plat près du dos de la lame, deux gouttières longi-

1. TROYON : *Bracelets et Agrafes antiques* (*Mittheil. d. antiq. Gesellsch. in Zürich*). B. 2. 8. H.

tudinales en partie oblitérées par la rouille (*fig. 30*). Il se rapporte indubitablement au type bien connu du scramasax, modifié par une pointe sans *mucron*.

A *Arzy*, au mas dit sur la Cherme¹, à peu près à mi-chemin de Lacombe, sur le flanc d'un crêt situé à gauche de la route, près d'un petit nant, on a trouvé vers 1870 des tombes en molasse à plusieurs squelettes renfermant des bijoux et un ceinturon qui ont disparu.

Thusy. — On a exhumé à *Sallongy*, près de l'ancienne chapelle en bas du village, un certain nombre de tombes en molasse (Rép. Arch.).

Lovagny. — Au lieu dit aux Tattes, champ Chambaz, au-dessus de *Ronzy* et au bas de la vieille route, presque qu'aux confins des communes de Lovagny et de Poisy, on a découvert avant 1864 un cimetière à tombes en dalles de molasse, contenant de nombreux squelettes (Rép. Arch.). Il a été visité depuis par Revon qui ne donne pas de nouveaux détails.

Saint-Eusèbe. — Au village de *Thusel*, à 300^m au N.-E. à droite de la route de Saint-Eusèbe à Thusel, on a trouvé des tombes en *labio*, sorte de molasse, au lieu appelé depuis lors le Cimetière. C'est actuellement un champ situé sur un crêt près de chez Caddoux.

Hauteville. — Entre *Hautevillette* et *Contamine*, les travaux d'exploitation d'une carrière de sable ont amené au jour en 1862, 90 cercueils en molasse (Rép. Arch.). Un crâne seulement a été donné au Musée en 1871, par M. Dégerine.

Vallières. — Au lieu dit Vers les Sables et Sur les Lionnaz, des fouilles effectuées en 1892, par Ducret, sur la pente d'un mamelon ont mis au jour des tombes en dalles de molasse avec squelettes. Dans l'une d'elles on a trouvé un grain de collier (*fig. 32*) en pâte de verre noir à festons blancs (type D de la *fig. 20*, p. 39). Musée d'Annecy.

Versonnex. — Le Rép. Arch. signale une découverte ancienne de cercueils en molasse sur un crêt dans cette commune.

Sion. — De Reydet (ms. cité) note la trouvaille, au siècle dernier, de tombes en grès. Ducis², avec plus de détails, cite comme exhumés à Sion, sans doute au lieu dit Vers les Morts³,

1. Le mas voisin s'appelle mas des Mortiers et il est possible que ce mot fasse allusion à des tombes à auges. Il en est de même de Mortairy, hameau de Menthonnex-sous-Clermont qui, comme celui de Seine-et-Marne, *Morteriacum* au x^e siècle, est un dérivé médiéval de *Mortarius*. Cp. dans le Cart. de Savigny, n^o 51, le nom d'une propriété au ix^e siècle : *Mortarius villa*, aujourd'hui le Mortier.

2. *Voies romaines* (Rev. sav., 1863, p. 14).

3. DUFOUR : Rev. sav., 1868, p. 17.

des tombeaux en dalles avec ossements ; certains squelettes avaient des anneaux aux doigts ; une tombe d'enfant était creusée dans un parallépipède en tuf.

Seyssel. — A *Praïrod*, on trouva, vers 1855, une tombe dans laquelle étaient une grande épée et divers objets de métal.

Deux autres tombeaux, mis au jour en 1886, au même endroit, contenaient trois squelettes, mais aucun autre objet¹. Un de ces corps était de taille considérable, tous étaient tournés vers l'E.

Ducis, dans ses *Voies romaines*, parle de tombeaux et d'ossements trouvés à l'extrémité nord de la principale rue de Seyssel (Haute-Savoie). Il ne nous dit rien de plus à ce sujet.

VIII. — BASSIN DU LAC D'ANNECY.

Faverges. — Le Rép. Arch. signale d'anciens tombeaux au hameau de *Verchères*, ainsi qu'à *Cons-Sainte-Colombe*. En 1867, des fouilles mirent au jour, dans la première localité, des tombeaux burgondes superposés à des débris romains². On y recueillit une plaque de ceinturon (*fig. 49*), un fragment de chaîne en bronze ayant servi à suspendre un double crochet, et un gros grain de collier à côtes de melon.

La plaque de ceinturon en bronze, longueur 0^m062, largeur 0^m040, porte au centre une croix de Saint-André entourée d'un carré. L'ornementation se compose de bandes en zig-zag. Le fond du métal est finement quadrillé. Ce type assez rare n'avait pas encore été rencontré dans les sépultures de la Haute-Savoie.

Talloires. — Des tombes en molasse ont été trouvées à *Malcorran*.

A *Perroix*, un minage effectué en 1894, dans le jardin de M. Joly, mit au jour des tombes en dalles calcaires. L'une d'elles renfermait deux squelettes, une autre un squelette de grande taille³. Cette dernière trouvaille se rattache probablement à celle d'un cimetière faite en 1880.

Des sépultures isolées ont été en outre relevées dans cette commune par E. Serand.

Veyrier. — « Il existait au village de *Morat*, dit E. Serand dans ses notes archéologiques, un bassin de fontaine en pierre d'une seule pièce qui a dû servir de tombeau. Il a été exhumé

1. *Rev. sav.*, 1886, p. 257, note de M. Fenouillet.

2. *Ibid.*, 1867, p. 32.

3. *Ibid.*, 1880, p. 81.

tout près de l'endroit où il est actuellement. Sa longueur est de 2^m25, sa largeur de 0^m70, sa profondeur de 0^m27. Il paraîtrait qu'il existait un ancien cimetière dans cette localité, car un vieillard m'a assuré qu'on avait trouvé encore un tombeau semblable si profondément enfoui dans la terre qu'on n'avait pu l'en retirer. »

Menthon. — L'existence de tombes burgondes dans cette commune est attestée par la trouvaille d'un grain de collier très caractéristique qui est conservé au Musée d'Annecy (type C de la fig. 20, p. 39).

Bluffy. — Au hameau de *Bosson*, un cultivateur, M. Berget, en minant son champ, a trouvé, vers 1850, cinq tombeaux faits de grosses dalles calcaires brutes et de couleur jaune grisâtre. L'un renfermait deux corps et quelques grains de verroterie qui ont été égarés.

L'auge en pierre ou *bachal* qui se trouve devant la cure de Bluffy était autrefois un bloc offrant sur une de ses faces une inscription romaine d'une certaine étendue. Il a été taillé et utilisé plus tard pour une tombe barbare ¹.

Saint-Jorioz. — Au village d'*Epagny*, il faut noter un vieux chemin dit chemin du Martray, conduisant à un mamelon du même nom, aujourd'hui cultivé et sur lequel on a ramassé des débris de tuiles à rebord. Plus loin, à *Machevaix*, dans les prés Salomon et Revil, en pente vers le Laudon, on a trouvé, en 1869, des tombes en dalles de grès vert ², longues de 1^m90, larges de 0^m40 à la tête, de 0^m30 aux pieds et orientées de l'O. à l'E., sauf une du N.-O. au S.-E. dans laquelle un squelette était couché sur le côté gauche ³.

Sevrier. — Au *Brouillet*, en 1869, au lieu dit Sous les Grands Vignobles, on a découvert, lors de l'élargissement du chemin du dit à Epagny, de nombreuses tombes en molasse contenant des squelettes. Ce n'est qu'une portion de cimetière qui se continue sous un crêt qui n'a pas encore été complètement exploré ⁴.

Annecy. — Le cimetière burgonde qui existait sur l'emplacement du *vicus Boutas*, dans la plaine des Fins, s'étendait

1. REVON : *Inscriptions antiques*, n° 15.

2. On sait que l'Albien, sous ce facies pétrographique, flaque le versant oriental du Semnoz, de Saint-Jorioz à Leschaux. Les Burgondes n'ont pas manqué d'utiliser pour leurs tombes cette roche au grain très serré et d'une dureté assez grande.

3. DUCIS : *Rev. sav.*, 1869, p. 40.

4. Au cours des travaux de la ligne du chemin de fer (Annecy-Albertville), des ouvriers ont détérré dernièrement une hache et un coutelas en fer. Ces deux objets ont malheureusement été égarés.

surtout dans la partie occidentale, sur les mas du Verney et de la Croix de Pierre, sans parler de squelettes isolés remarquables en différents endroits. Au Verney, dans les nos 432, 433 du nouveau cadastre, trouvaille au début du siècle de dalles en molasse avec squelettes ¹. A la Croix de Pierre, dans la parcelle Rivollier n° 385, séparée des précédents par le chemin, on découvrit, le 27 mars 1858, une suite de soixante tombes faites de molasse ou de larges tuiles à rebord ; dans l'une d'elles on avait utilisé des fragments en calcaire couverts d'inscriptions romaines ². En 1866, un tombeau fut encore relevé au même endroit sans rien offrir d'intéressant.

En 1894, dans la partie O. du même champ, appartenant alors aux D^{lles} Damedier, on mit à découvert une demi-douzaine de tombes alignées en files irrégulières du N.-O. au S.-E. Les unes sont en dalles de molasse ; elles sont étroites, serrées les unes contre les autres avec des parois parfois mi-toyennes ; les autres sont faites de grandes plaques de calcaire jaune de Vovray, tantôt grossièrement équarries, tantôt soigneusement taillées. Parmi ces dernières une était longue de 2^m, large de 0^m85, profonde de 0^m60 ; une autre était un véritable bachal avec un trou d'écoulement au-dessus du pied gauche du squelette et une sorte de niche creusée dans un des côtés pour recevoir la tête. Sa longueur était de 2^m10, sa largeur 1^m05, sa profondeur 0^m54. La grosse dalle qui la couvrait était sillonnée, au milieu, d'une rainure médiane ; elle était longue de 2^m28, large de 1^m32, épaisse de 0^m30. Le Musée possède plusieurs crânes, un peigne en os à double rangée de dents (*fig. 39*), un fragment de coupe en verre irisé, un grain de collier : une petite feuille d'or très mince a disparu.

Dans la parcelle n° 384 contiguë au même champ, à l'O., le propriétaire, M. Maffi, a déterré, en 1877, d'autres tombes en molasse avec squelettes. Le Musée s'est enrichi de douze crânes, d'une hache en fer (*fig. 34*) au type ordinaire de l'arme dite *francisque*, de clous, de crochets et de fragments de vase en pierre ollaire ³.

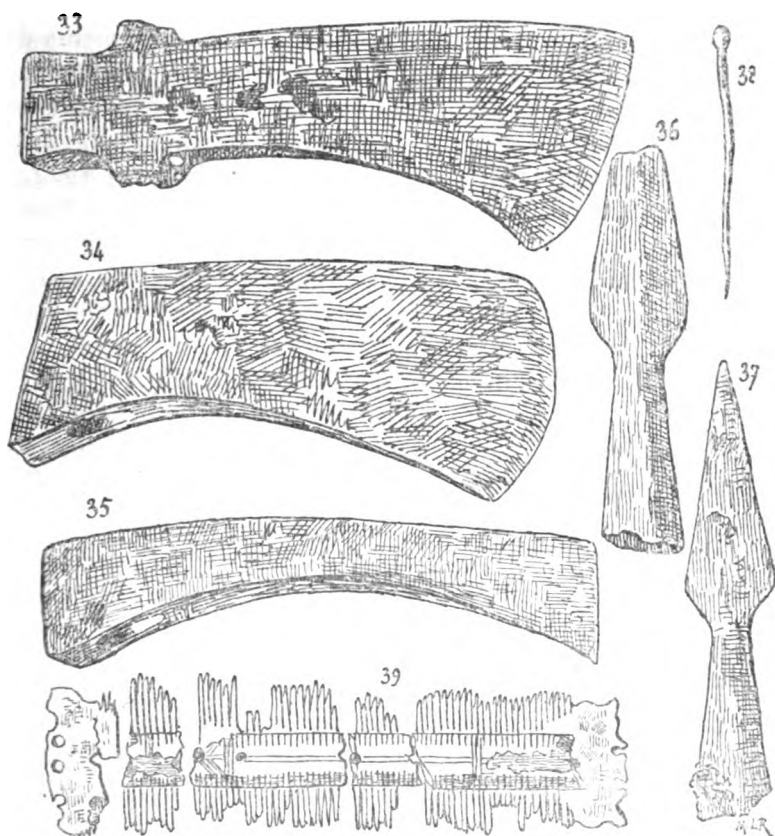
Dans le même champ, parcelle sud, appartenant à M. Rigaux, les ouvriers en creusant, cette année, un puits, déblayèrent plusieurs ossements humains ; puis, en creusant les fondations de la maison, trouvèrent trois rangs de squelettes

1. DUCIS : *Rev. sav.*, 1863, p. 38 ; 1866, p. 41 et 85.

2. ID. : *Ibid.*, 1863, p. 39 ; REVON : *Insc. ant.*, n° 3 et 4.

3. REVON : *Rev. sav.*, 1877, p. 43.

placés les uns au-dessus des autres. Les plus anciens, à 1^m30 de profondeur, avaient la tête tournée vers l'E. et étaient renfermés dans des tombes en dalles de calcaire ou de molasse; plusieurs de ces dalles offraient des moulures et avaient appartenu à un édifice romain; les squelettes du dernier rang, à



0^m60 du sol, regardaient au contraire le N.-O. et offraient cette particularité que la tête seule était protégée par deux plaques en molasse disposées latéralement. Ils recueillirent un anneau simple en bronze et une monnaie disparue depuis. Au sud de la parcelle, le propriétaire, en plantant des arbres, exhuma également plusieurs squelettes superposés tournés vers l'E. et dont la tête reposait sur un lit de cailloux ronds et de débris de plaque de molasse; il recueillit aussi une alliance en cuivre jaune striée de deux filets et un fragment d'une étoffe épaisse en laine.

D'autres objets appartenant à l'époque de l'occupation bur-

gonde ont été également trouvés, au hasard des fouilles, dans différentes parcelles. Nous citerons des grains de collier trouvés clos Bonetto, une pince à épiler (*fig. 50*) dans le clos-Coster, une hache en fer (*fig. 33*) qui offre cette particularité d'être munie de deux oreilles métalliques en haut et en bas destinées à enserrer le manche, de larges ciseaux à tondre et une foule d'autres menus instruments, clous, fragments de poterie, deux fers de lance (*fig. 36, 30*) et une pointe en bronze terminée par une tête arrondie (*fig. 38*), un dé à coudre en bronze (*fig. 52*), un anneau à contour prismatique (*fig. 51*), un ardillon de plaque (*fig. 43*), une plaque en bronze (*fig. 44*) probablement ayant servi de boucle de chaussures, une fibule circulaire (*fig. 48*) qui a pu être émaillée (la surface porte encore son double cloisonnement circulaire) enfin une boucle en bronze (*fig. 46*) formée d'un cercle sur lequel tourne l'ardillon et munie d'un talon orné d'annelets à point central.

Enfin Ducis signalait, en 1885, aux Petits Salomons, dans la propriété de M. Bouchet, la découverte d'un cimetière burgonde dont les tombes, au nombre d'une douzaine, recouvertes en dalles de molasse, contenaient des corps de grande taille dont la tête était tournée vers l'E. ¹.

IX. — VALLÉE DU CHÉRAN.

Cusy. — Au lieu dit Chez Meurot, le Rép. Arch. signale des cercueils en molasse avec ossements.

Gruffy. — Cette région a constitué de tout temps un centre important situé à l'entrée de la vallée des Bauges et non loin du Chéran. Une voie romaine la traversait. On trouve dans les environs de Gruffy des stations superposées de l'âge du bronze, des époques gauloise, gallo-romaine et burgonde. Mais il y a, en général, confusion de trouvailles et l'on ne peut s'en rapporter qu'à la forme caractéristique des objets pour leur identification.

Dans les champs Travers et Eminent, au lieu dit Beauregard, on a trouvé des squelettes dans des tombes formées de dalles et de tuiles à rebord, une pointe de javelot en fer, des couvercles de pot en pierre ollaire, des vases en verre et des poteries grises gallo-romaines.

Au cimetière, tout près de là, la tombe d'un enfant a fourni une inscription très remarquable sur plaque de marbre blanc.

¹. *Rev. sav.*, 1885, p. 155.

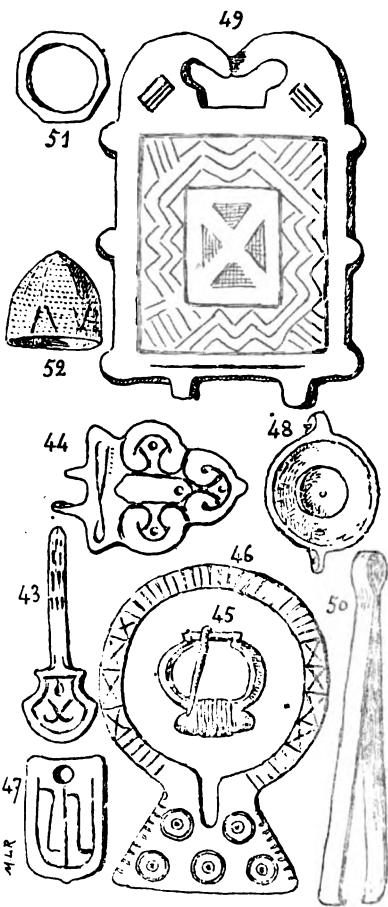
Cette plaque a été lue ainsi par Revon : † HIC R(econdidit) FIL(ios) SVOS ALTHEVS IN PACAE. Elle se trouve au Musée lapidaire.

Au lieu dit Cobliet, on a mis au jour des tombeaux formés de débris gallo-romains ; ils contenaient tous des squelettes de grande taille dont les crânes ont été décrits dans notre étude anthropologique.

Un certain nombre d'objets ont été recueillis à diverses époques aux environs de cet endroit : une hache (*fig. 35*), une boucle (*fig 45*), enfin une petite plaque en bronze, long. : 0^m025, larg. : 0^m015, l'une des extrémités est percée d'un trou de suspension. Sa surface est ornée de lignes tracées au burin¹, etc.

Mûres. — Ce cimetière, cité simplement par Revon, se trouvait au mas des *Rippes*. M. Jean Jouty, en défrichant un bois en pente, a trouvé une douzaine de tombes en molasse. Les squelettes étaient tournés vers le Semnoz, c'est-à-dire vers l'E. ou le S.-E. L'un d'eux avait la tête logée dans une excavation de la dalle ; un autre était celui d'un enfant. Témoin : M. Maurice Polliet, de Viuz-la-Chiésaz, il y a une trentaine d'années.

Viuz-la-Chiésaz. — Près de l'église actuelle, au lieu dit au Cimetière, on trouva autrefois des tombes en molasse renfermant des squelettes de grande taille. Une agglomération plus importante fut relevée lors de minages exécutés dans la première moitié du siècle au mas de la Ravoire, entre la route et le vieux chemin, dans le champ Lapeyrousaz dit Persan, au-



1. L'abbé Cochet considérait les pièces de cette nature comme une terminaison de ceinturon ou une frange qui ornait le bout de la lanière. Ces objets sont assez communs dans les tombes burgondes relevées en Suisse. (BARRIÈRE-FLAVY, loc. cit.)

jourd'hui pré Jacques Filiart, où il existait un petit crêt, rasé depuis. Dans l'une des tombes, dit Ducis, un crâne encore recouvert de quelques cheveux, était orné d'une couronne de perles en pâte de verre ¹.

Balmont. — Au mas de *Granchamp*, lieu dit la Gravière, entre l'ancienne et la nouvelle route de Balmont à Alby, s'élève un crêt ébréché par les déblais du gravier. On est tombé, il y a trente ans environ, sur plusieurs cercueils en dalles de molasse dont l'un renfermait deux squelettes et un autre un squelette de grande taille ayant au côté une épée de fer toute rouillée, disparue depuis. Témoin : M. Antoine Falconnet.

Alby. — A *Masigny*, tradition de minage ayant livré des substructions et des tuiles anciennes. Tombes en dalles de molasse découvertes, il y a une cinquantaine d'années, au hameau des *Granges*.

Saint-Sylvestre. — Le Rép. Arch. signale au lieu dit Champ Combaz des tuiles et des tombes en molasse disposées symétriquement.

Marigny. — En 1861, Descostes signalait une découverte de tombes près des bords du Chéran. Rien n'a été conservé ².

En 1883, sur l'emplacement de l'église Saint-Marcel, on découvrit un cimetière dont les tombes en dalles de grès schisteux renfermaient de longs ossements.

Marcellaz. — Le lieu dit le Champ des Morts au hameau de *Contentenaç*, a fourni un certain nombre de tombes contenant des squelettes. Un cimetière à tombes en molasse fut également découvert dans cette commune aux lieux dits Crêt Dieu et Crêt de Menon.

Sales. — Au village de *Germinai* près Rumilly, on trouva, dit Despina (ouv. cit.), en 1784, « une quantité de (tombes de) molasses de deux pieds carrés toutes attenantes les unes aux autres ».

Rumilly. — Au lieu dit Chez les Gay, on trouva, en 1897, de nombreuses sépultures orientées de l'O. à l'E. ³.

A *Broise*, en 1861, dans la propriété du baron de Tours, au bord du Chéran, un minage mit au jour une douzaine de tombes en dalles de molasse parfaitement ajustées qui renfermaient des squelettes d'une grandeur extraordinaire dont la tête était tournée vers l'occident ⁴.

1. *Rev. sav.*, 1866, p. 58.

2. *Ibid.*, 1866, p. 113.

3. *Ibid.*, 1897, p. 9.

4. F. DESCOSTES, *Ibid.*, 1866, p. 113.

CONCLUSION.

Telle est la statistique, malheureusement trop incomplète, des tombes en molasse de notre département. Les lacunes sont sensibles, surtout en dehors de l'arrondissement d'Annecy, qu'il a été plus facile de parcourir. On remarquera que c'est cette région sur laquelle nous avons le plus grand nombre de renseignements précis. Ils sont dus soit à nos recherches personnelles soit au bienveillant concours de nos correspondants. On peut toutefois tirer cette conclusion que ces cimetières sont très fréquents et qu'on en trouve, non seulement au chef-lieu, mais encore dans les localités anciennes de la plupart de nos communes, généralement à proximité des villas gallo-romaines dont l'emplacement a été relevé ou est encore à chercher. Il va sans dire que nous ne les regardons pas comme absolument burgondes, c'est-à-dire synchroniques des v^e et vi^e siècles. Les plus anciens, ce sont évidemment ceux qui ont livré des armes et des bijoux caractéristiques; malheureusement on a pu constater que si la Haute-Savoie était pauvre sous ce rapport, le Musée d'Annecy l'était encore plus, les objets les plus intéressants ayant été transportés à Genève.

Nous rapporterions à une époque postérieure les tombes sans objets, mais exhumées encore sur les crêts, regardant l'orient et situées à quelque distance des localités; enfin nous ferions dater du viii^e et du ix^e siècle celles que l'on a retrouvées autour des anciennes chapelles ou églises et qui ont précédé le mode d'ensevelissement actuel. A cette dernière période appartiennent les deux tombes en pierre découvertes derrière l'église de Saint-Gingolph, lors de l'établissement de la voie ferrée, une d'elles ayant livré une obole de Louis le Débonnaire ¹.

MONNAIES.

Au nombre des petits monuments qui peuvent se rattacher à l'histoire de l'occupation de la Haute-Savoie et des régions limitrophes par les Burgondes, il importe de signaler les pièces de monnaie recueillies à diverses époques et dont quelques-unes sont venues enrichir la collection numismatique du Musée d'Annecy.

Les trouvailles en question étaient toutes isolées; aucune

1. *Rev. sav.*, 1884 et 1885, p. 186.

d'elles ne se rapporte à des cachettes ou enfouissements prémédités. On n'a d'ailleurs jamais découvert à notre connaissance, un trésor datant de l'époque barbare, tandis que ceux des périodes romaine ou médiévale à partir du XI^e siècle, ne sont pas rares dans notre région.

Il nous a semblé utile de donner des descriptions très précises de nos monnaies, car les essais d'identification avec les pièces figurées dans les ouvrages spéciaux démontrent qu'il existe des différences sensibles dans les figures et les légendes.

Boège. — Un triens d'Anastase fut trouvé, en 1840, dans les marais de Boège¹.

Groisy. — Trouvaille faite au Vernet, près des Aires. Tiers de sou d'or, poids : 1^{er}20. (Musée d'Annecy, n° 8073.) Buste diadémé à droite, en dessous un point cerclé ; devant les lettres NET en monogramme ; couronne de feuillage extérieure. R † VEN(DE) MIVOM (surmontée d'un trait), monogramme de Rutenus ; couronne de feuillage extérieure. Frappée à Rodez. Diff. du n° 1882 du *Cat. des Monnaies mérovingiennes*².

Gruffy. — Un tiers de sou d'or mérovingien que le propriétaire a vendu à Paris, a été trouvé, en 1897, au lieu dit au Cobliet, au cours des fouilles qui ont mis au jour un certain nombre de tombes burgondes dont les crânes ont été étudiés dans le présent travail. Cette pièce très fruste et fourrée porte sur la feuille d'or très mince qui la recouvre une légende illisible.

Haute-Savoie. — *Localité indéterminée.* Tiers de sou d'or ; pièce fourrée, poids : 0^{er}80. (Musée d'Annecy.) Buste diadémé à droite ; ACN(AV)NO FIT. R † NICAIO M ; croix à branches ornées de deux points à leurs extrémités ; entourée d'un cercle perlé. Frappée à Saint-Maurice d'Agaune. Diff. du n° 1299, M. Prou (ouv. cit.).

Haute-Savoie. — *Localité indéterminée.* Tiers de sou d'or ; poids : 1^{er}07 ; très rognée. (Musée d'Annecy.) Buste couronné de style barbare à gauche ; CVRI///QO. R Une croix sur un degré, ISDAQ·EH///.

Haute-Savoie. — *Localité indéterminée.* Tiers de sou d'or ; poids : 0^{er}90 ; très rognée. (Musée d'Annecy.) Buste diadémé de style barbare à droite ; légende rognée. R Croix ancrée sur un degré ///ISSOLE///.

Lovagny. — Un quinaire en or de l'empereur Majorien fut

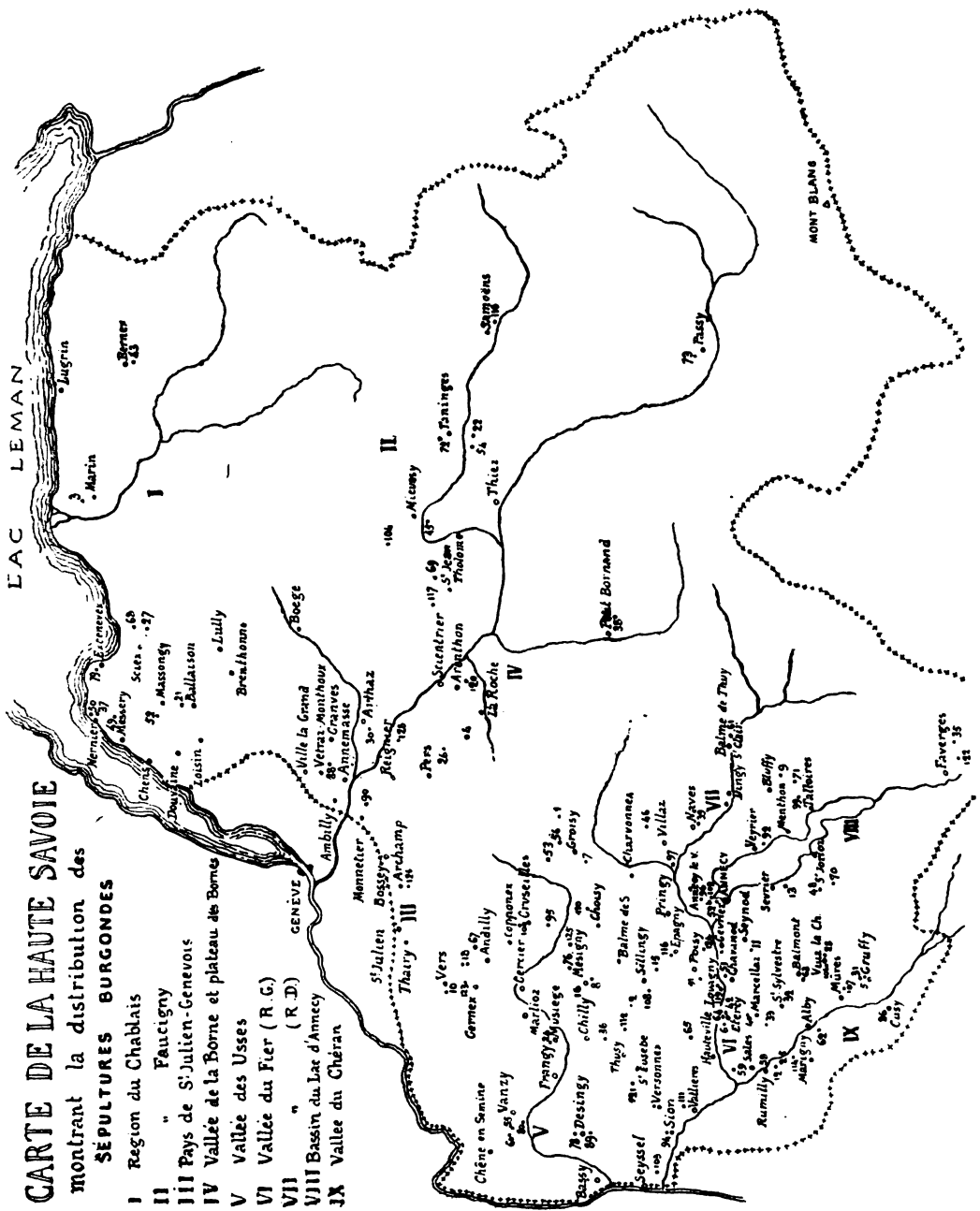
1. A. G., vol. I, p. 236.

2. M. PROU : *Catal. des Monn. mérov. de la Bib. nationale.*

CARTE DE LA HAUTE SAVOIE

montrant la distribution des
SEMPULTURES BURGONDES

- I Région du Chablais
- II " Faucigny
- III Pays de S-Julien-Genève
- IV Vallée de la Borne et plateau de Borne
- V Vallée des Usses
- VI Vallée du Fier (R.G.)
- VII " (R.D.)
- VIII Bassin du Lac d'Annecy
- IX Vallée du Chéran



(Rev. sav.)

trouvé dans un champ et acheté par E. Serand (ms. cit.). Tête de l'empereur, DN JVL MAJORIANVS PF AVG. R̄ Une croix dans une couronne ; en exergue, GONOB.

Poisy. — Trouvaille faite au cours des travaux du chemin de fer, le 22 avril 1862, à l'entrée du tunnel de Brassilly ¹. Tiers de sou d'or. Buste couronné à droite, MATAϕCONE///. R̄ IVSE MONETARIVS ; dans le champ : croix sur un globule accosté des lettres M A ². Frappée à Mâcon.

Valloires, au village des *Vernets* (canton de Saint-Michel de Maurienne. — Tiers de sou d'or ; poids : 1^{gr}10. (Musée d'Annecy, n° 6676.) Buste diadémé à gauche, M AVRIE NNA. R̄ † CHIϑCO///I entre un cercle lisse et un cercle perlé ; croix accostée de M et de A. Diff. de la pièce n° 1664, *Catalogue des Monnaies mérovingiennes*, par M. Prou ³.

Enfin, une monnaie d'or de Bourgogne (?), frappée à Sion, fut mentionnée autrefois par Revon, sans autre description ⁴, comme ayant été trouvée dans la Haute-Savoie.

RÉPERTOIRE DES LOCALITÉS

La carte ci-contre étant à une échelle très réduite, les lieux dits et hameaux n'ont pu y être inscrits ; mais leur situation exacte peut être repérée à l'aide des numéros qui correspondent à ceux de la nomenclature par ordre alphabétique des localités. — Les noms entre () de cette table sont ceux des communes dont elles dépendent. Pour les recherches, le lecteur est prié de se reporter à la table alphabétique de ces communes qui mentionne la pagination.

| | Numéros | | Numéros |
|---------------------------------|---------|--|---------|
| Aires (Groisy) | 1 | Chamarande (Mésigny) | 16 |
| Arzy (Sillingy) | 2 | Charly (Andilly) | 18 |
| Avonay (Marin) | 3 | Châtelard (Ballaison) | 21 |
| Balme [la] (La Roche) | 4 | Chauffa (Taninges) | 22 |
| Beauregard (Gruffy) | 5 | Chessenax (Chêne-en-Semine) | 23 |
| Biolley (Etercy) | 6 | Chena [la] (Musiège) | 24 |
| Boisy (Groisy) | 7 | Chéran [bords du] (Marigny) | 25 |
| Bornachon (Mésigny) | 8 | Chevrier (Pers) | 26 |
| Bosson (Bluffy) | 9 | Choisy (Sciez) | 27 |
| Bracossou (Vers) | 10 | Cimetière (Viuz-la-Chiésaz) | 28 |
| Branchy (Seynod) | 11 | Cimetière des Païens (Arthaz) | 30 |
| Broise (Rumilly) | 12 | Cobliet (Gruffy) | 31 |
| Brouillet (Sevrier) | 13 | Combaix [champ] (St-Sylvestre) | 32 |
| Ceiçolax (Sillingy) | 15 | Contentenax (Marcellaz) | 33 |

1. E. SERAND : Ms. cit.

2. M. PROU : *Monn. mérov.*, n° 238.

3. Cp. aussi VALLIER : *Société d'hist. et d'arch. de la Maurienne*, vol. IV, p. 308.

4. *Rev. sav.*, 1870, p. 50.

| | | | |
|--|----|---|-----|
| <i>Cons S^e Colombe (Faverges)</i> | 35 | <i>Martray (Etercy)</i> | 81 |
| <i>Coucy (Chilly)</i> | 36 | <i>Martray (Epagny)</i> | 83 |
| <i>Crémur (Nernier)</i> | 37 | <i>Meurot [chez] (Cusy)</i> | 86 |
| <i>Crét (Petit-Bornand)</i> | 38 | <i>Monthoux (Vetraz-Monthoux)</i> | 88 |
| <i>Crêts [aux] (Naves)</i> | 39 | <i>Mont-Sablon (Desingy)</i> | 89 |
| <i>Crét Dieu (Marcellaz)</i> | 40 | <i>Mornex (Monnetier)</i> | 90 |
| <i>Cretax [la] (Etercy)</i> | 42 | <i>Moiry (Poisy)</i> | 91 |
| <i>Creux d'Anières (Bernex)</i> | 43 | <i>Morat (Veyrier)</i> | 92 |
| <i>Croix de Pierre (Annecy)</i> | 44 | <i>Morts [vers les] (Sion)</i> | 94 |
| <i>Dessy (Mieussy)</i> | 45 | <i>Noiret (Gruseilles)</i> | 95 |
| <i>Disonche (Villaz)</i> | 46 | <i>Novel (Annecy-le-Vieux)</i> | 96 |
| <i>Epagny (St-Jorioz)</i> | 48 | <i>Onnex (Villaz)</i> | 97 |
| <i>Esserts [mas des] (Messery)</i> | 49 | <i>Perroix (Talloires)</i> | 99 |
| <i>Esserts [plateau des] (Nernier)</i> | 50 | <i>Petits-Bois (Copponex)</i> | 100 |
| <i>Esti [crét d'] (Chavanod)</i> | 51 | <i>Petits-Salomons (Annecy)</i> | 102 |
| <i>Etraç [sous] (Massongy)</i> | 52 | <i>Prairod (Seyssel)</i> | 103 |
| <i>Flagy (Groisy)</i> | 53 | <i>Quincy (Mieussy)</i> | 104 |
| <i>Flérier (Taninges)</i> | 54 | <i>Ravoire [la] (Viuz-la-Chiésaz)</i> | 106 |
| <i>Folatières (Chêne en Semine)</i> | 55 | <i>Rippes [mas des] (Mûres)</i> | 107 |
| <i>Fontaine-Vive (Groisy)</i> | 56 | <i>Rippes [les] (Sillingy)</i> | 108 |
| <i>Gay [chez les] Rumilly</i> | 58 | <i>Ronxy (Lovagny)</i> | 109 |
| <i>Germinai (Sales)</i> | 59 | <i>Rossy (Choisy)</i> | 110 |
| <i>Girod (Chêne en Semine)</i> | 60 | <i>Sables [vers les] (Vallières)</i> | 111 |
| <i>Granchamp (Balme de Thuy)</i> | 61 | <i>Sallongy (Thusy)</i> | 112 |
| <i>Granges (Alby)</i> | 62 | <i>St-Hilaire (Groisy)</i> | 113 |
| <i>Gravière (Balmont)</i> | 63 | <i>St-Marcel (Marigny)</i> | 114 |
| <i>Gravannes ou Granliauda (Etercy)</i> | 64 | <i>St-Paul (Epagny)</i> | 116 |
| <i>Hautevillette (Hauteville)</i> | 65 | <i>Savernax (St-J. de Tholome)</i> | 117 |
| <i>Jussy (Andilly)</i> | 67 | <i>Secouen (Samoëns)</i> | 118 |
| <i>Jussy (Sciez)</i> | 68 | <i>Tattes (Lovagny)</i> | 119 |
| <i>Lachat (St-J.-de-Tholome)</i> | 69 | <i>Thévely (Arenthon)</i> | 120 |
| <i>Machevaç (St-Jorioz)</i> | 70 | <i>Thusel (St-Eusèbe)</i> | 121 |
| <i>Malcorran (Talloires)</i> | 71 | <i>Verchères (Faverges)</i> | 122 |
| <i>Marcelly [M'] (Taninges)</i> | 72 | <i>Vertioç (Cernex)</i> | 123 |
| <i>Marlioç (Passy)</i> | 73 | <i>Vernod (Poisy)</i> | 124 |
| <i>Massy (Mésigny)</i> | 76 | <i>Véry (Choisy)</i> | 125 |
| <i>Marterey (Desingy)</i> | 78 | <i>Vigne des Morts (Archamp)</i> | 126 |
| <i>Marterey (Excenevex)</i> | 79 | <i>Villy (Reignier)</i> | 128 |
| <i>Marterey (Vanzy)</i> | 80 | | |

TABLE ALPHABÉTIQUE DES COMMUNES

| | Pages | | Pages |
|----------------------------------|----------|----------------------------|-------|
| Alby | 276 | Annemasse | 131 |
| Ambilly | 131 | Archamp | 131 |
| Andilly | 140, 259 | Arenthon | 130 |
| Annecy | 271 | Arthaz | 130 |
| Annecy-le-Vieux | 265 | Ballaison | 37 |

| | | | |
|------------------------------|----------|---------------------------------|-----|
| Balme-de-Sillingy | 268 | Mésigny | 261 |
| Balme-de-Thuy | 264 | Messery | 35 |
| Balmont | 276 | Mieussy | 37 |
| Bassy | 260 | Monnetier | 133 |
| Bernex | 34 | Musiège | 260 |
| Bluffy | 271 | Mûres | 275 |
| Bossey | 131 | Nâves | 265 |
| Brenthonne | 37 | Nernier | 35 |
| Cercier | 140 | Passy | 130 |
| Cernex | 260 | Pers | 133 |
| Charvonnex | 265 | Petit-Bornand | 132 |
| Chavanod | 263 | Poisy | 266 |
| Chêne-en-Semine | 261 | Pringy | 265 |
| Chens-Cusy | 36 | Reignier | 133 |
| Chilly | 261 | Rumilly | 276 |
| Choisy | 267 | Sales | 276 |
| Copponex | 138 | Samoëns | 37 |
| Cranves | 130 | Saint-Eusèbe | 269 |
| Cruseilles | 134 | Saint-Jean de Tholome | 130 |
| Cusy | 274 | Saint-Jorioz | 271 |
| Desingy | 260 | Saint-Julien | 131 |
| Dingy-Saint-Clair | 264 | Saint-Sylvestre | 276 |
| Douvaine | 36 | Scientrier | 130 |
| Epagny | 265 | Sciez | 36 |
| Etercy ou Etassy | 264 | Sévrier | 271 |
| Excenevex | 36 | Seynod | 262 |
| Faverges | 270 | Seyssel | 270 |
| Frangy | 261 | Sillingy | 268 |
| Gévrier | 203 | Sion | 269 |
| Groisy | 134 | Talloires | 270 |
| Gruffy | 274 | Taninges | 38 |
| Hauteville | 269 | Thairy | 132 |
| La Roche-sur-Foron | 132 | Thiez | 130 |
| Loisin | 37 | Thusy | 269 |
| Lovagny | 269 | Vallières | 269 |
| Lugrin | 34 | Vanzy | 260 |
| Lully | 37 | Vers | 260 |
| Marigny | 276 | Versonnex | 269 |
| Marin | 34 | Vetraz-Monthoux | 131 |
| Marcellaz | 276 | Veyrier | 270 |
| Marlioz | 140, 260 | Villaz | 264 |
| Massongy | 37 | Ville-la-Grand | 131 |
| Menthon | 271 | Viuz-la-Chiésaz | 275 |

M. LE ROUX et CH. MARTEAUX.

JACQUES DE SAVOIE

DUC DE GENEVOIS-NEMOURS

Instruction et Discours sur le fait du Gouvernement

(Suite et fin.)

Si vous combattez des Suisses qui sont gens qui combattent le plus furieusement en campagne de toutes les nations et qui font plus grand choq tant contre la cavallerie que l'infanterie parce qu'ilz combattent de course, fauldra avec force harquebuziers à cheval faisant tirer dans leur bataille les tracter le plus que pourrez devant que venir aux mains. Et quand serez contraint d'y venir, fauldra avoir deux grosses troupes de lances et force bons harquebuziers par les deux costés qui donnent par les flancs quand ilz commenceront à courre pour donner à vostre teste, et s'il est possible estants prests à donner, leur faire tirer une vollée d'artillerie dedans eulx : car c'est ce qu'ilz craignent le plus, j'entendz n'ayant qu'à combattre les Suisses seuls. Et si vous avez des Suisses aussy avec vous, garnissez les de bons harquebuziers et de lances par les flancqs, pour leur donner avantage sur les aultres.

Fault aussy qu'ung cappitaine prenne garde, apres avoir combattu s'il se trouve victorieux sur la place, de ne s'arrester là ains qu'il face suivre la victoire par gens desbandéz et cinq ou six cents chevaux qui les suivent serréz, et que luy mesme marche, avec cavallerie et infanterie et quelque piece d'artillerie, si d'avanture ilz se mettoient en quelque lieu fermé à leur devotion, pour rompre une muraille et les enserrer la dedans, et aussy pour les garder de se remettre ensemble et retourner sur les gens desbandéz, s'ils n'estoient point suivis davantage. Et par ce, fault bien regarder comme l'on suit une victoire.

Fault se souvenir que les grands cappitaines ont fui les batailles en leur pays et les ont cherché sur l'aultruy comme conquerans et deffendants ilz ont regardé de ne combattre qu'avec trop d'avantage.

Si vous assaillez une ville, fault que vous preniez garde à trois choses principales : c'est à loger vos gens seurement en voz trenchées, ne mettre point vos bons soldats à tous les jours

et les garder pour ung assault, et la troisieme de ne degarnir jamais tant voz trenchées que ceulx de dedans vous les puissent forcer, et que à la saillie qu'ilz feront vous ne soyez assez fort pour entrer pesle-mesle avec culx ou les tailler en pieces jusques dedans le fossé. Puis, fault que vous preniez garde à vostre logis, si la ville que vous assaillez peult separer vostre logis en deux ou en trois, et ne se pouvant secourir l'ung l'autre, que chascun logis soit pour le moins aussy fort trois ou quatre fois que ceulx de dedans et bonne garde; car ceulx de dedans estants forts pourroient la nuict vous enlever ung logis ou bien ceulx qui viendroient pour vous faire lever le siege.

Si venez à assaillir une grande ville qui n'ait point de rempart et qui n'ait qu'une muraille et là où il y ait des gens de bien dedans, faudra planter vostre artillerie à l'aube du jour, la couvrant le mieulx que vous pourrez et essayer ce jour mesme d'y faire bresche et d'y donner l'assault. Car si vous ne la prenez de cette façon, vous trouverez le lendemain au matin qu'on aura fait la nuict ung retranchement et se renforcera de jour en jour, y ayant beaucoup de gens dedans, et trouverez tousjours un rempart nouveau comme j'ay [veu] à Metz ¹, au siege, que nous n'avions ni fossé ni rempart derriere la muraille: pour nous avoir donné le loisir de faire ung petit retranchement nous avons tenu trois ou quatre mois l'empereur Charles avec soixante et dix mille payes, qu'il ne nous a jamais rien sceu faire que perte de gens inestimable.

Mais si vous assaillez une ville bien remparée et bien fortifiée avec de bons bastions, faudra y aller d'une autre façon, car il faudra aller pied à pied comme pour battre la pointe d'ung bastion et les flancs qui le gardent, gaingner par trenchées le bord du fossé ou battre leur flanc et le millieu de la courtine et gaingner ainsy par trenchées le millieu de vostre fossé. Car, l'ayant gaingné et battu les flancs, encore que vous ne les gardiez point de jouer, vous pouvez trencher le fondz du fossé et relever la terre des deux costéz pour vous garder que ce qui restera des flancs ne vous puisse nuire, et irez gaingner le milieu de la courtine, et avec la sappe, mantelets ou mine vous irez loger dans le rempart pied à pied. Ainsy pourrez faire de la pointe du bastion pour vous loger dans le bastion. Car aujourd'huy on deffend si bien les places par retrenchement et autres choses que par furie d'artillerie il ne demeure tousjours quelque chose derriere Ainsy les fault gaingner pied à pied et

1. En 1552.

ne trouve plus beau moyen de gaingner les rempars que celui que je vous dy. Je l'ay veu par experience et croy qu'il n'a encore esté fait qu'en ung lieu où je me suis trouvé qui estoit à Thionville ¹ où nous gaingnames le rempar par ce moyen là, qui fut cause de la prinse de la ville. Toutesfois nous ne tranchames que d'ung costé, mais par là je m'imaginay que nous en pourrions faire en grand ce que nous faisons en petit : et c'est là où je l'ay apprins.

Fault que le cappitaine general prenne bien garde, quand il vient à son ennemy des forces nouvelles qui le peuvent rendre plus fort que luy, de mettre peine selon les forces qu'il a luy mesme de ne laisser joindre les deux forces ensemble, mais se mettre entre deux pour combattre une troupe ou l'autre, premier qu'ilz soient jointcs ensemble, ou bien s'il est assez fort pour faire teste aux ungs et envoyer combattre les aultres, qu'il le face. Car il n'y a rien qui estonne plus une armée qui attend des forces pour executer son desseing que de luy veoir rompu et hors d'esperance de se pouvoir renforcer.

J'ay mis en ma façon de combattre trois reings de cavallerie doubléz parce que j'ay cognu par experience que les esquadrons quarréz tant de reistres que de lances, comme est l'ordonnance des Flammans, qu'il n'y a jamais aux reistres que deux reings ou trois qui puissent faire effect, car le reste sont vallets, et tournent le costé et coulent le long des reings pour faire tirer leurs flancs, qui fait bien de mal. Et les lances, n'y a jamais que le premier et second reing qui jouent à la charge, parce qu'estans tant de reings l'ung sur l'aultre si presséz, l'homme d'armes ne peult faire jouer la lance et ne peult mettre l'espée au poing, de façon que quand il est chargé et que l'on entre dedans ses reings, il est forcé qu'il se desbarate ; mais à trois reings ensemble, comme ilz vont à la charge, ilz se mettent tous en une troupe et se secourent l'ung l'autre. Mais fault bien prendre garde que les premiers reings soient de la meilleure cavallerie que vous ayez.

J'ay mis des files d'harquebuziers avec tous les esquadrons de cavallerie parceque je veulx que venans à s'affronter, toute l'harquebuzerie tire devant que la cavallerie charge, pour espouvanter l'ennemy, et soudain avoir tiré, ilz se retirent au bataillon de gens de pied et à l'artillerie.

J'ay separé l'artillerie en quatre parts parceque, n'estant qu'en ung lieu toute ensemble, elle ne tire qu'en ung lieu et je

1. Cet événement eut lieu en 1558.

veux qu'elle serve à toutes les troupes au combat et voudrois que les mousquetaires comme les harquebuziers soient separéz par files au flancs de la cavallerie, que à chascune teste il y eut quelques mousquetaires, sans toutesfois en degarnir tant le nombre qui y sera que vous n'en ayez assez pour envoyer avec quelque cavallerie gaingner une haye, ung bois et des maisons qui seront sur les flancs où vous devez combattre pour estre toujours couvert et tirer par flanc dans les batailles de voz ennemys, qui est chose qui nuict bien à vostre ennemy et qui le faict quelquefois haster de venir à la charge en desordre, pour n'endurer point cette harquebuzerie là.

Fault quelquefois que le cappitaine face semblant de se retirer et monstrier d'avoir pœur, pour attirer son ennemy en lieu desavantageux pour combattre, et toutesfois faisant ce mouvement se mettre en meilleur ordre de combattre, j'entendz s'il ha loisir, car il pourroit estre si pres de l'ennemy que, pensant faire une chose, il en feroit une aultre et se pourroit mettre en desordre. Et fault surtout que le general de l'armée veoye toujours en personne et lasse cinq ou six chevaulx estant pres de l'ennemy pour veoir où il doit combattre et là où il doit faire combattre ses troupes, où est son artillerie, si ses gens de pied sont bien et donner ordre partout qu'il soit diligent et ne perde jamais une occasion si elle se presente, qu'il se couche tard et se leve matin, que l'armée soit toujours preste à marcher à l'aube du jour. Car tant plus on arrive de bonne heure, on soulage mieulx son armée et trouve on plustost l'ennemy.

Qui voudra faire une entreprinse pour lever ung logis de nuict, qu'il prenne garde de mettre à la teste ceulx tant de la cavallerie que fanterie qu'il cognoistra les plus determinéz et experimentéz, car ilz y feront aller les aultres d'autant que la nuict n'ha point de honte et si la teste tourne, tout s'en va. Et fault donner ordre que les premiers qui marchent chargent tout ce qu'ilz rencontreront sans rien marchander, d'autant que la nuict ne donne pas loisir de recognoistre l'ennemy, et qui charge le premier ha grand avantage. Et s'il veult donner dans une armée, qu'il ne die jamais aux cappitaines ni aux soldats ce qu'il veult faire jusques à ce qu'il soit prest à combattre. Et aussy quand il veult desrobber une ville, de peur d'ung advertissement que quelques ungs desdicts soldats pourroient bailler s'ilz le sçavoient.

Fault qu'ung colonel de la cavallerie legere commande bien expressément à tous les cappitaines ung pour ung de tenir la

main que les soldats jamais n'abandonnent leur cornette, marchant pour aller aux villes, cassines ou aultre part.

Souvenez vous de mettre à la balance la trop grande haste d'ung costé et le trop de negligence de l'aultre ; car il n'y a rien qui ruine plus ung prince en choses d'importance que de se haster trop, ni aussy qui luy face plus de dommage que d'estre trop tardif. Et fault, s'il est sage et prudent qu'il combatte les deux si mesurement que l'une ne luy rompe le cou par faulte de jugement et que l'aultre ne le face trouver de peu de vailleure et pusillanime.

Et parce que en nostre combat peinct cy apres je l'ay estendu en la mesme forme que je voudrois combattre en pleine campagne, mettant l'avant garde et la bataille l'une à main droicte et l'aultre à main gauche en cette mesme façon de combattre à l'égal l'une de l'aultre et rendre les chefs tant de l'avant garde que de la bataille si capables et si bien instruits de la forme de combattre que, encore que les ennemys se trouvassent marchans, pourveu que la campagne fust large, comme j'ay dict, ils s'attendissent l'ung l'autre pour se trouver au mesme ordre que j'ay dict. Et si l'avant garde trouvoit les ennemys plustost que la bataille ou la bataille premier que l'avant garde comme j'ay veu arriver, je voudrois que l'ung et l'aultre eussent si bien en memoire ce mesme ordre de combattre qu'ilz le gardassent aussy bien l'ung sans l'aultre, comme estans tous ensemble. Et pour se garder de tel inconvenient, ne fault jamais que l'avant garde marche qu'elle ne sçaiche si la bataille la suit, affin qu'ilz ne soient si loing qu'ilz ne se puissent secourir l'ung l'aultre, car pour tel desordre j'ay veu arriver beaucoup d'inconveniens.

Et d'autant qu'il se dresse peu d'armées en ce temps ci par ces grands roys qui ont le moyen de les mettre en campagne où il ne se trouve de chascun costé huict ou dix mille reystres, lesquelz comme j'ay dict combattent en bataillon carré et sont toujours ensemble sans se desbander. ou qu'ilz chargent ou qu'ilz se retirent, parce que venans au combat, la teste tire et puis tourne le costé et coule, si bien que ceulx qui les chargent tous en une troupe ne peuvent entrer dedans, tellement qu'ilz se peuvent retirer sans grande perte de gens, je les voudrois combattre de cette façon.

Je voudrois mettre une teste de cavallerie doublée de deux reings seulement, de la largeur de la teste de leur esquadron carré et deux files d'harquebuziers des deux costéz qui tire-

roient en salve dedans leurs troupes de cinquante pas, puis se retireroient à l'artillerie et au bataillon de gens de pied. Et voudrois aux deux costéz des harquebuziers deux bonnes troupes de cavallerie de cinq cents chevaux chascune ou selon le nombre qui y seroit, lesquelles deux troupes suivroient cette premiere teste, laquelle donnant, soudain apres donneroit l'autre troupe, au temps qu'ilz tournent le costé par le flanc pres de la teste, et l'autre plus bas vers le milieu, qui auroient commandement d'ouvrir la troupe par là où ilz donneroient tournant le costé et s'opiniastrent de demeurer dedans pour les contraindre de se separer. Car encore que toute une troupe seule [se lance] dedans et qu'elle y entre, ilz sont si accoustuméz de se rallier qu'ilz se trouvent tous ensemble en ung instant bien loing de là, et c'est à recommencer. Et en cecy j'entendz que ces trois troupes soient commandées de n'avoir affaire qu'aux reistres et à l'endroit où ilz seront. Et pour combattre les aultres cavaleries, je n'en diray aultre chose que ce que j'en ay dit cy devant.

LES CHANSONS POPULAIRES DE LA HAUTE-SAVOIE

(Suite.)

Rossignolet du Bois joli.

La mélodie a été chantée par M^{me} Jacquet (voir page 214), mais sa mémoire lui faisant défaut pour quelques couplets, nous publions la version recueillie en Tarentaise par M. Julien Tiersot.

1.

Rossignolet du bois joli,
Toi qui chantes le jour, la nuit,
Oh ! le joli chant,
Oh ! qu'il est charmant ;
Voici le printemps,
Belle, il vous faudra changer d'amant.

2.

Comment, comment changer d'amant,
Moi qui en ai un qui est si charmant ?
Je lui ai donné
Ma fidélité.
S'il en est content,
Nous nous marierons fidèlement.

3.

Et vous, fillettes de quinze ans,
Qui n'avez pas encor d'amants,
Vous les y verrez,
Vous les entendrez
Battre les pavés,
Belles, il faut vous consoler.

4.

Et vous, fillettes de vingt ans
Qui avez déjà eu des amants,
Nous vous apportons
La collation
De ces bons garçons
Avec le son du violon.

| | |
|---|---|
| 5. Et vous, filles de trente ans, Vous avez passé votre temps. Vous l'avez passé, Vous le passerez Sans vous marier. Belles, il faut vous consoler. | 6. Jouons, jouons du violon : En attendant, nous buvons. C'est à la santé De nos bien-aimées Qu'il faut commencer. Belles, il faut se marier. |
|---|---|

7.
— Amant qui êtes à la fenêtre,
Je vous prie de vous retirer,
 Car la nuit s'en va,
 Et le jour viendra,
 Maman grondera.
Amant, retirez-vous de là.

BERCEUSE, de François Agnellet

(PATOIS DE THÔNES)

Traduite par M. Aimé Constantin.

(Air du *Roi Dagobert.*)

Les chansons de Béard et d'Agnellet peuvent être considérées comme de véritables chansons populaires.

Depuis de longues années, elles se chantent dans la plupart des communes de notre département et, le plus souvent, on ignore le nom de l'auteur. Nous avons surtout fait cette observation pour les chansons d'Agnellet qui se rapprochent davantage de celles chantées par nos grand'mères. On en jugera par la *Berceuse* que nous donnons ci-après.

1.
Alin, m'n ênfan, dromi ;
T' sà bin com' ton père é rinmi.
Sê t' n'é pâ diên l' toutou,
È nou fwètèrà tò lou dou.
 Prên dan ton nènë,
 U tê-lò, mon çhë.
 Tantou nè di mò,
 T'aré dou cocò.
A ! dromé, mon Joson !
Toutou..., lë nané..., lë brisson !
*Allons, mon enfant, dormir ;
Tu sais bien comme ton père est gron-
Si tu n'es pas dans le berceau, [deur.
Il nous fouettera tous les deux.*

*Prends donc ton sein,
Ou tiens-le, mon chat (ou je le donne
Tantôt ne dis mot, [au chat).
Tu auras deux œufs.
— Ah ! dors, mon petit Joseph !
Dodo, bonne nuit, le petit berceau !*

2.
Mon Diu, qê d'uvrà d'é l
Dê nè sé pâ can d'aré fé.
Va, i è càc-rên d'ablii.
D' croqê qê n' fan q'éfartalii.
 I fò, diantrò sé,
 Mtâ partò lou dê ;
 Piêrò n'a jhin d' bē,
 Tò va dê travé.

A ! dromê, mon Joson !
 Toutou..., lê nané..., lê brisson !
*Mon Dieu, combien j'ai d'ouyrage !
 Je ne sais pas quand j'aurai fini.
 Va, c'est quelque chose d'habiller
 Des marmots qui ne font que déchirer.
 Il faut, diantre soit,
 Mettre partout les doigts.
 Pierre n'a point de bout (ne vient à
 Tout va de travers. [bout de rien),*

3.

On viajhô, s' t'êtâ gran,
 D'êri dē momèn su lou çhan.

Arê-jhō cé plési ?

I ên vindrà mé pē t' rênplaci.

Mon ptîou inocèn,
 I ê-t na péstâ q' cên.
 Sê d' mē tranpō pâ,
 Dê t'ê jhâ tranpâ.

A ! dromê, mon Joson !

Toutou..., lê nané..., lê brisson !
*Un jour, si tu étais grand,
 J'irais par moments sur les champs.
 Aurai-je jamais ce plaisir ?
 Il en viendra de nouveau (en = des en-
 [fants) pour te remplacer.*

*Mon petit innocent,
 C'est une peste que ça (d'avoir enfant
 Si je ne me trompe pas, [sur enfant).
 Je t'ai déjà trompé (je suis de nouveau
 [enceinte).*

4.

Sê fliê d'êtôû rēstâ,
 Dê n' sari pâ tan tormētâ ;
 Mé, côm' noutrâ Maïon,
 Ênvarnâ d'êtôû d' n' avé ion.

Fliê d' quinze à vên-t an,
 N' vou prēssâ pâ tan.
 Can on-n ê mariâ,
 I ê pâ tō socrà.

A ! dromê, mon Joson !

Toutou..., lê nané..., lê brisson.
*Si fille j'étais restée,
 Je ne serais pas tellement tourmentée ;
 Mais, comme notre Marie,
 J'étais possédée du désir d'en avoir un.
 Filles de quinze à vingt ans,
 Ne vous pressez pas tant.
 Quand on est mariée,
 Ce n'est pas tout sucré.*

5.

D' vèiô q' t'â mjâ ton su,
 Tou ju sê frēmân à çhâpu,
 Mé dē sé désolâ

A ton tèn dē n' pocô alâ.

Apré l'Acénchon,
 D' livrê na dvôchon,
 Câr dē contiô bin
 Q' t'â l' mâ d' Sin-t-Arbin.

A ! dromê, mon Joson !

Toutou..., lê nané..., lê brisson !
*Je vois que tu as mangé à ton soûl,
 Tes yeux se ferment peu à peu ;
 Mais je suis désolée
 Qu'à ton âge tu ne marches pas encore.
 Après l'Ascension,
 Je lèverai une dévotion (je ferai un
 [pèlerinage),
 Car je compte bien (je crois)
 Que tu as le mal de Saint-Urbain (le
 [rachitisme).*

Berceuse.



Do-do, pe - ti - te, Sain-te Mar-gue - ri - te, En-dor-mez mon



p'tit en-fant, Jus-qu'à l'à - ge de quinze ans. Quand quinze ans se-

ront pas-sés, Il fau-dra la ma-ri-er Dans u-ne chambre

plei-ne d'a-man-des, Un marteau pour les cas-ser [Et Pier-re pour

les manger. Et Pier-re pour les man-ger.

*On recommence
et, si l'enfant dort,
on termine parfois par*

Ronde patoise.

Allegretto.

È sè marïon tò çhu no Ar-mi mè qè d'méne l'à-ne, È sa-ra

bin on viajh' mon to, mén'ra l'à-ne kwi vö-dra. Tra la la la la

la Tra la la la la la la Tra la la la la la Tra la

la la la la la.

*(Ils se marient tous chez nous,
Sauf moi qui conduis l'âne,
Mon tour viendra bien une fois,
Conduira l'âne qui voudra.)*

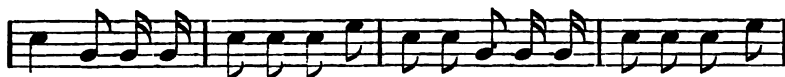
Chantée par M. Provent.

Autre Ronde.

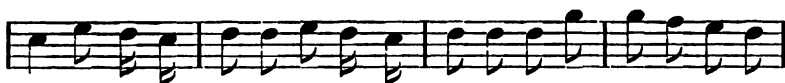
Allegro.

Dieu nous a mis sur cet-te ter-re Pour ma-ri-er tous nos en-

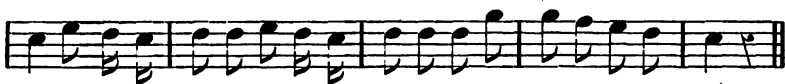
1. Ou tout autre nom.



fants, Sans pro - cu - reur et sans no - tai - re, On les ma - rie à chaque ins-



tant. Vous qui vou - lez vous mettre en mé - nage En-trez en danse et choi - sis-



sez, Vous donne - rez un baiser pour gage Et le con - trat se - ra si - gné.

*
* *

Nous avons jugé inutile de donner la musique et les paroles des rondes enfantines communes à toute la France, nous bornant à citer les plus connues dans notre département : *Sur le pont d'Avignon*. — *Nous n'irons plus au bois*. — *Il pleut, il pleut, bergère*. — *A mes côtés, j'ai un rosier*. — *Ah ! mon beau château !* — *La tour, prends garde*. — *Il était une bergère*. — *Il était un p'tit homme qui s'ap'lait Guilleri*. — *Prom'nons-nous dans le bois pendant que le loup n'y est pas*. — *Mon père vendait de l'avoine*. — *Oh ! gros Guillaume, as-tu bien déjeuné ?* — *Rondin, picotin, la Marie a fait son pain, pas plus gros que son levain, Piii !* — *La plus aimable, à mon gré, je vais vous la présenter*. — *Combien vendez-vous vos oignons ?* — *Où vas-tu donc, bel' boîteuse*. — *Mon père m'a donné des rubans, des rubettes*. — *Il était un avocat*. — *Giroflée, Girofla*. — *Le furet du bois joli*. — *Qu'est-ce qui passe ici si tard, compagnons de la Marjolaine ?* — *J'aimerais qui m'aime*. — *Gentil coquelicot*. — *Il était une dame Tartine dans un palais de beurre frais*, etc., etc.

Jean RITZ.

GLANES

☞ A l'occasion de l'inauguration prochaine du monument de Pierre Dupont, le *Caveau Lyonnais* ouvre les concours suivants :

I. CONCOURS DE POÉSIE. — Sujet imposé : *Une Ode en l'honneur de Pierre Dupont* (maximum : 100 vers).

II. CONCOURS DE PROSE. — Sujet imposé : *Une étude sur l'œuvre et sur la vie de Pierre Dupont*.

Ces concours seront clos le 28 Février 1899.

Il sera attribué au Concours de poésie une somme de 300 francs (prix unique) ; au concours de prose, une Médaille d'or (prix unique).

Les œuvres devront être rigoureusement inédites et non signées. Les envois seront adressés sous pli cacheté et affranchi à Monsieur Camille ROY,

Président du Caveau Lyonnais, 74, Cours de la Liberté, à Lyon. L'enveloppe extérieure portera comme indications : *Concours du Caveau Lyonnais*, et la section choisie par le concurrent ; une autre enveloppe, renfermée dans la première, devra contenir ses noms, prénoms et adresse, ainsi qu'une devise répétée sur le manuscrit.

AVIS IMPORTANT. — Les manuscrits ne seront pas rendus, et ceux couronnés seront la propriété absolue du CAVEAU LYONNAIS.

Les Concurrents qui se seront fait connaître seront exclus du concours. Ces concours seront absolument gratuits.

REVUE ANNUELLE BIBLIOGRAPHIQUE des travaux intéressant la Savoie

Rev. mens. de l'École d'Anthrop., 15 mai 1898. — Dans son article *Le Préhistorique suisse*, G. de Mortillet est amené à démontrer que le paléolithique ancien fait complètement défaut en Haute-Savoie. C'est dans le post-glaciaire complet que se trouvent les premières traces de l'homme, au pied du Salève, dans de puissants éboulis calcaires. Cette station est magdalénienne et bien postérieure à la fonte des glaciers qui, dans leur dernier mouvement d'extension, recouvraient ce lieu d'une épaisseur de 1,000 mètres de glace. Passant à l'étude des trois dolmens relevés en Haute-Savoie, il pense que celui de Saint-Cergues doit descendre en plein dans l'âge du bronze.

Id., 15 juillet 1898. — M. E. Pitard étudie 59 crânes valaisans de la vallée du Rhône. Ce travail a une grande importance au point de vue des comparaisons à établir avec les crânes savoyards, qui paraissent avoir beaucoup d'affinités avec ceux du Valais. L'auteur conclut que ces derniers crânes font partie de ce qu'on appelle les Celtes alpins ; que la forme globuleuse n'est pas très fréquente, mais que cela n'influence pas la brachycéphalie qui est élevée ; que les anciennes populations celtiques se sont répandues dans toute la région alpine et, s'il y avait avant elle des populations habitant ce sol, elles les ont refoulées ou anéanties.

Revue du Siècle. — Sous ce titre *En Savoie*, M. Corcelle étudie Xavier de Maistre poète, ses études scientifiques, sa philosophie. Il ajoute des renseignements intéressants sur Ducis et son pays d'origine, la vallée de Beaufort-sur-Doron. Un des derniers représentants de la famille du grand écrivain était l'abbé Ducis, ancien archiviste de la Haute-Savoie, qui fut

pendant de longues années vice-président de la Société Florimontane.

Le Globe, *journal géographique de Genève*, bulletin de février-avril 1898. — MM. Duparc et Mrazec font une communication sur la structure du Mont-Blanc. Ils élucident la question importante des relations entre les granites et les schistes et de l'âge des plissements. Le massif actuel est le résultat d'une série de plissements commencés dès la période précambrienne et poursuivis avec intermittences, pendant de longues périodes à une même place. Les auteurs expliquent par l'histoire géologique certains détails topographiques. Les deux chaînes d'aiguilles déchiquetées sont formées de protogine plus granitique. Le centre le plus schisteux a donné par érosion les grands cirques de nevés des glaciers d'Argentière, de Talèfre et du Géant. Les pentes extérieures sont arrondies parce qu'elles sont entièrement schisteuses. Tous les cols sont dans des zones plus schisteuses ou à des points de contact entre granites et schistes.

Id., 1897. — *Note sur la Faune des Vertébrés du Salève*, par M. E. Pitard. C'est principalement en ce qui concerne les oiseaux que cette montagne présente de l'intérêt. Compris entre la zone alpine et la zone jurassique, le Salève donne asile en hiver à des *espèces erratiques* qui, habitant les hautes altitudes pendant toute l'année, en sont chassées au temps des neiges et des grands froids (accenteur des Alpes, bruant des neiges). Quelques oiseaux lui arrivent des régions septentrionales (le faucon émerillon, la buse pattue), où ils vivent à l'état sédentaire. La faune éteinte découverte dans les grottes et les éboulis est représentée par le Lagopède et parmi les mammifères il faut citer : le Wapiti ou cerf du Canada, le Bouquetin, le *Bos longifrons*, le Lynx, le Renne, etc. Ces espèces étaient très nombreuses à l'époque magdalénienne. Dix espèces de Poissons vivent dans les affluents de l'Arve qui descendent du Salève, dans les rivières qui coulent à son pied ou dans quelques étangs.

Les Amphibiens sont représentés par onze espèces.

Parmi les Reptiles on y rencontre accidentellement l'Elaphe d'Esculape et la Cistude européenne ; les espèces ordinaires sont au nombre de onze.

Le groupe des Oiseaux est de beaucoup le plus important, cent onze espèces y ont été capturées. Il est à remarquer que

deux ou trois espèces ont déserté cette région (en tant qu'espèces nicheuses), exemples : le catharte alimoche et l'aigle Jean-le-Blanc ; ce dernier oiseau si abondant dans les autres parties de la Haute-Savoie.

La liste des Mammifères comprend seulement vingt-huit espèces. Les grottes du Salève recèlent un grand nombre de chauves-souris, sur lesquelles il n'existe jusqu'à présent aucune étude systématique. Il en est de même des musaraignes.

Id., 1898. — *Les Lacs français*. M. Delebecque vient d'étendre à tous les lacs de France les études consciencieuses qu'il avait faites du Léman, et des lacs d'Annecy et du Bourget. Il a déterminé les lois qui régissent leur alimentation, l'écoulement, le niveau, les températures, la couleur, la transparence de leurs eaux, les matières qu'elles tiennent en dissolution et en suspension. C'est dans les Alpes et les Pyrénées que se rencontrent, ceux que M. Delebecque appelle lacs à type polaire, profonds, limpides et entourés de neiges (les Sept-Laux, la Girotte, le lac d'Oo).

Soc. vaudoise des Sc. naturelles, séance du 6 avril 1898. — M. Lugeon a eu l'idée de construire un relief idéal représentant la surface structurale d'un terrain. La région choisie a été prise dans les Bauges. Ce *strato-relief*, que l'auteur a déposé au Musée géologique de Lausanne, a été exécuté au 1/50,000. L'examen de ce relief montre une concordance manifeste entre les variations d'axes des plis et l'emplacement des vallées. Celles-ci, lorsqu'elles sont transversales, occupent presque sans exception les points les plus bas des synclinaux transversaux, suivant la loi énoncée par l'auteur et par M. E. Ritter.

Id., séance du 18 juin 1898. — M. Lugeon présente la *Carte géologique d'Albertville* (feuille n° 169^{bis}) à laquelle il a collaboré pour toute la région des Bauges, le massif de la Tournette, et celui de Sulens célèbre par des dislocations d'une extrême puissance. Le mémoire sur le massif du Mont-Blanc fait connaître les grands plis couchés dont cette région est formée ; les amorces de ces plis forment une série de bandes parallèles descendant au S-W, vers la Maurienne. M. Lugeon indique en outre quels sont les divers plis qui forment les Bauges, plis remarquables par leur simplicité et leur obliquité vis-à-vis de la direction générale de la chaîne.

Archives des Sc. phys. et nat. de Genève, 15 septembre. — Revue de Géologie : M. E. Ritter a étudié la tectonique des

plis de la bordure S-W et N-W du Mont-Blanc. Partant du synclinal de Chamonix, dont il montre la jonction avec celui de Courmayeur et le plongement du massif cristallin sous la nappe sédimentaire qui suit les digitations du massif, l'auteur s'arrête au Mont-Joly (plis droits et couchés de Lias et de Trias) qui correspond au Prarion, d'où se développe plus loin le massif des Aiguilles-Rouges. Les replis superposés du Lias et du Trias qui forment une nappe sur le terrain cristallin de Megève, s'abaissent vers l'E, pour plonger sous la série jurassique et crétacique de Platé. Comme cette nappe de Platé représente également une série de plis couchés, dont deux sont visibles à la cascade d'Arpennaz, il est évident que les contours convexes des plis du Mont-Joly sont les noyaux anticlinaux *triasiques* de ces plis *jurassiques* situés plus au N. Les replis répétés qui se trouvent dans le jurassique et le néocomien de la Pointe-Percée, correspondant aux plis crétaciques situés au N d'Arpennaz, doivent donc être considérés comme les anticlinaux crétaciques dont les racines ou noyaux triasiques sont au Mont-Joly. D'après M. Haug, les Préalpes du Chablais seraient sur l'emplacement d'un géosynclinal liasique, ayant un géanticlinal dans son milieu (couches à mytilus et brèche du Chablais). Chaque klippe serait sur l'emplacement d'une partie de ce géanticlinal transformé par surrection en éventail imbriqué ou en pli champignon.

Annales de l'Université de Lyon. — *Etudes sur les Terrains tertiaires du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse occidentale.* Dans cet important travail, M. Douxami donne une carte très précise des anticlinaux et synclinaux de la région comprise entre Grenoble et Genève ainsi qu'un schéma de la limite du géosynclinal de la formation nummulitique alpine. Il étudie : 1° l'Eocène inférieur et moyen (lacustre et continental); 2° les terrains nummulitiques embrassant des couches d'âge Eocène moyen (partie supérieure), Eocène supérieur et tout l'Oligocène (dépôts marins intimement liés les uns aux autres); 3° les terrains miocènes; 4° le Pliocène. Il ressort de ce travail une classification des terrains nummulitiques des Bauges qui est définitivement établie de la manière suivante de bas en haut: BARTONIEN. Conglomérat et calc. à *Num. perforata*, *aturica*, *Lucasana* (couches à gr., Numm., 1^{er} niveau à Nummulites).

PRIABONIEN. Flysch calcaire, calcaire schistoïde à écailles de poissons avec intercalations de :

- a) Couches saumâtres à *Cerithium Diaboli*, *Cyrena convexa*, *Cytherea Villanovae* ;
- b) Calcaire à polypiers et à *Natica vapincana* ;
- c) Calc. et grès à petites Nummulites striées, avec *N. striata*, *variolaria*, *Boucheri*, *Guettardi* et des *Pectens* (2^e niveau à Nummulites).

TONGRIEN. Flysch gréseux à écailles de poissons et fucoïdes avec niveau calc. à *Natica aff. crassatina* des Déserts et Poudingue des Voirons.

TONGR. SUP. OU AQUITANIEN INF^r. Grès supérieurs (fausse molasse) à petits Lamellibranches (*Cyrènes* et *Nucules*) passant à :

AQUITANIEN. Molasses gréseuses avec lits marneux bariolés de la vallée des Aillons, des Déserts et de la base des Voirons.

L'auteur décrit ensuite les allures de la formation molassique dans la vallée de Rumilly et dans tout le Genevois. Il termine par une étude paléontologique des mammifères trouvés dans l'aquitanien de Challonges et par la description de la faune du niveau d'Aoste (étage Vindobonien).

G. DE MORTILLET : **Anthropologie de la Haute-Savoie**, avec 9 phototypies, don de l'auteur. — Les caractères sont étudiés sur le vivant. Pour les cheveux, la couleur châtain est de beaucoup la plus répandue, plus de 50 %. Le reste se partage à peu près entre les blonds et les bruns, ces derniers sont les moins nombreux. Le gris est la couleur la plus fréquente pour les yeux, 43 %. Les yeux châtains forment un peu plus du quart. On peut constater comme caractères anthropologiques bien nets : l'inclinaison des épaules et le développement des seins chez les hommes ; la largeur de la taille dans les deux sexes.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Traité de Méthodologie appliquée à l'enseignement du français aux étrangers, par F.-M. BRUN, professeur au 1^{er} Gymnase de Varsovie, in-16, p. xvi-172.
— Annecy, Niérat, 1897.

Il est des ouvrages qui, par la nature même du sujet qu'ils traitent, ne s'adressent qu'à un nombre limité de lecteurs, mais

parfois ces livres franchissent le cercle restreint des spécialistes par la manière heureuse avec laquelle l'auteur a présenté son sujet et énoncé ses idées.

Le *Traité de Méthodologie* que vient de publier M. Brun est de ce nombre. A proprement parler, il ne traite à fond qu'une seule branche d'enseignement, mais une branche qui est aujourd'hui d'une grande importance pour nous — l'enseignement du français aux étrangers.

A ce point de vue, cet ouvrage mériterait déjà d'être signalé aux jeunes professeurs, comme une œuvre très utile ; mais, par le charme d'un style coulant, simple et clair — qualités rares dans les traités de ce genre, — par l'abondance des renseignements qu'il renferme sur les différentes méthodes qui ont été employées depuis le xvii^e siècle jusqu'à nos jours, il se recommande à tous ceux qui veulent avoir une idée nette sur cette question.

Devant les exigences toujours croissantes de la vie moderne, devant la concurrence sans merci que l'Angleterre et l'Allemagne font à notre commerce et à notre influence, l'enseignement des langues vivantes devient une nécessité chez nous, mais qu'on se garde de les enseigner comme des langues mortes. Si les procédés que vous emploieriez à cet effet ne développent pas l'esprit des élèves au même degré que ceux adoptés pour le grec et le latin, consacrez-y d'abord autant de temps que pour les langues classiques, et vous verrez ensuite si, par le seul avantage de parler facilement une langue étrangère et d'en lire couramment les écrits anciens et modernes, vos élèves — devenus hommes faits — n'auront pas un esprit plus ouvert et plus développé que ceux qui ne peuvent recourir à cette source. En Suisse, en Allemagne et en Russie, on a depuis longtemps adopté ces vues et les résultats obtenus montrent clairement que ces pays ont le pas sur nous.

La méthode que propose M. Brun est justement basée sur ces principes et sur les résultats d'une longue expérience. On peut avoir une opinion différente de la sienne sur quelques points de détail, mais dans l'ensemble on ne peut que le louer et recommander son *Traité*, qui remplit une lacune dans notre littérature pédagogique.

A. CONSTANTIN.



TABLE DES MATIÈRES POUR 1898

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans le procès-verbal des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

| | |
|--|-----|
| BRUCHET. Photographie des bas-reliefs de l'église du Bourget..... | 88 |
| — Monuments historiques..... | 215 |
| CAMUS J. Les épées de Bordeaux en Guyenne et en Savoie. | 93 |
| LE ROUX. Sur une intaille de la Renaissance | 6 |
| — Un bracelet de l'âge du fer..... | 7 |
| — Sur une pendeloque en bronze..... | 90 |
| LE ROUX et MARTEAUX. Les sépultures burgondes : histoire, anthropologie et mobilier funéraire.. 11, 130, | 259 |
| MARTEAUX. Fouilles dans les Fins..... | 3 |
| — Trouaille monétaire aux Fins..... | 5 |

BIBLIOGRAPHIE.

| | |
|---|-----|
| CONSTANTIN. <i>Traité de Méthodologie appliquée à l'enseignement du français aux étrangers</i> , par F. Brun .. | 298 |
| DESORMAUX. <i>Jehan de Boyssoné et le Parlement français de Chambéry</i> , par F. Mugnier..... | 82 |
| MUGNIER. F. <i>Revue bibliographique savoisienne</i> | 145 |
| <i>Revue bibliographique annuelle des travaux concernant la Savoie</i> | 294 |

BIOGRAPHIE.

| | |
|--|---------|
| MIQUET. Les Savoyards au XIX ^e siècle : Quelques types d'officiers. — Les artistes..... | 60, 160 |
|--|---------|

GRAVURES.

| | |
|--|------------|
| Bracelet préhistorique (par Marc Le Roux)..... | 7 |
| Inscription burgonde (cliché Allart)..... | 35 |
| Mobilier funéraire (par M. Le Roux). 38, 137, 163, 267, 273, | 275 |
| Plaque de ceinturon (cliché Allart) (<i>hors texte</i>)..... | 39 |
| Cloches et carillons (clichés Allart)..... | 69, 70, 71 |
| Pendeloque préhistorique en bronze (par Marc Le Roux). | 90 |

| | |
|---|-----|
| Portrait de Jacques de Savoie (<i>hors texte</i>)..... | 103 |
| Carte de la Haute-Savoie montrant la distribution des sépultures burgondes (par Marc Le Roux)..... | 279 |

HISTOIRE.

| | |
|---|--------------------|
| BRUCHET Max. Les comptes des châtellemes de Savoie aux Archives camérales de Turin | 40 |
| — Jacques de Savoie, duc de Genevois-Nemours. Ins- tructions de ce prince..... | 103, 122, 178, 284 |
| — Notes et documents sur la vie privée en Savoie sous l'ancien régime. (Testament de François de Menthon). | 207 |
| — Un calendrier du XVIII ^e siècle..... | 3 |
| — Minutaires des archives de Genève intéressant la Savoie..... | 9 |
| — Portrait de Jacques de Savoie-Nemours..... | 87 |
| GONTHIER. La Caille (<i>suite et fin</i>)..... | 44 |
| — Les deux « Jacques de Savoie », abbés de Talloires... .. | 140 |
| — Le Regeste genevois | 156 |
| — Incendie à Annecy en 1726 | 154 |
| PERRIN A. Les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal au château de Duingt..... | 205 |

INDUSTRIE.

| | |
|-------------------------------------|----|
| ALLART A. Fonderies de cloches..... | 66 |
|-------------------------------------|----|

MÉTÉOROLOGIE.

| | |
|--|----|
| GUERBY. Notes sur les phénomènes météorologiques dans l'année 1897..... | 72 |
|--|----|

PHILOGIE ET FOLKLORE.

| | |
|--|-----|
| DESORMAUX. Pastenade et Pasnalie..... | 54 |
| MARTEAUX. Sur le sort des latins <i>via</i> et <i>planum</i> | 216 |
| PASCALIN et MARTEAUX. Une étymologie de <i>Moëllesulax</i> . | 257 |
| RITZ J. Chansons populaires de la H ^{te} -Savoie. 77, 143, 209, | 289 |

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

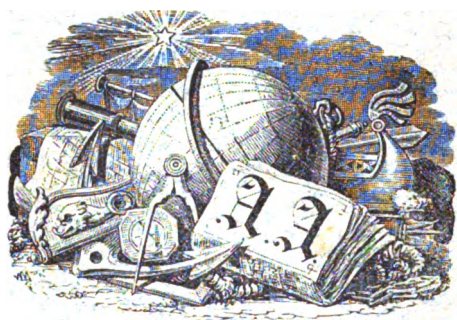
| | |
|--|--------------|
| Liste des membres | v |
| Liste des sociétés savantes qui échangent leurs publica- tions avec la <i>Revue savoisienne</i> | viii |
| Extrait du règlement de la bibliothèque | x |
| Ouvrages reçus pour la bibliothèque. 1, 3, 5, 87, 89, 91, 151, 215, | 216 |
| Acquisitions de la bibliothèque de la ville et du Musée... .. | 3, 4, 5, 10 |
| | 92, 215, 217 |

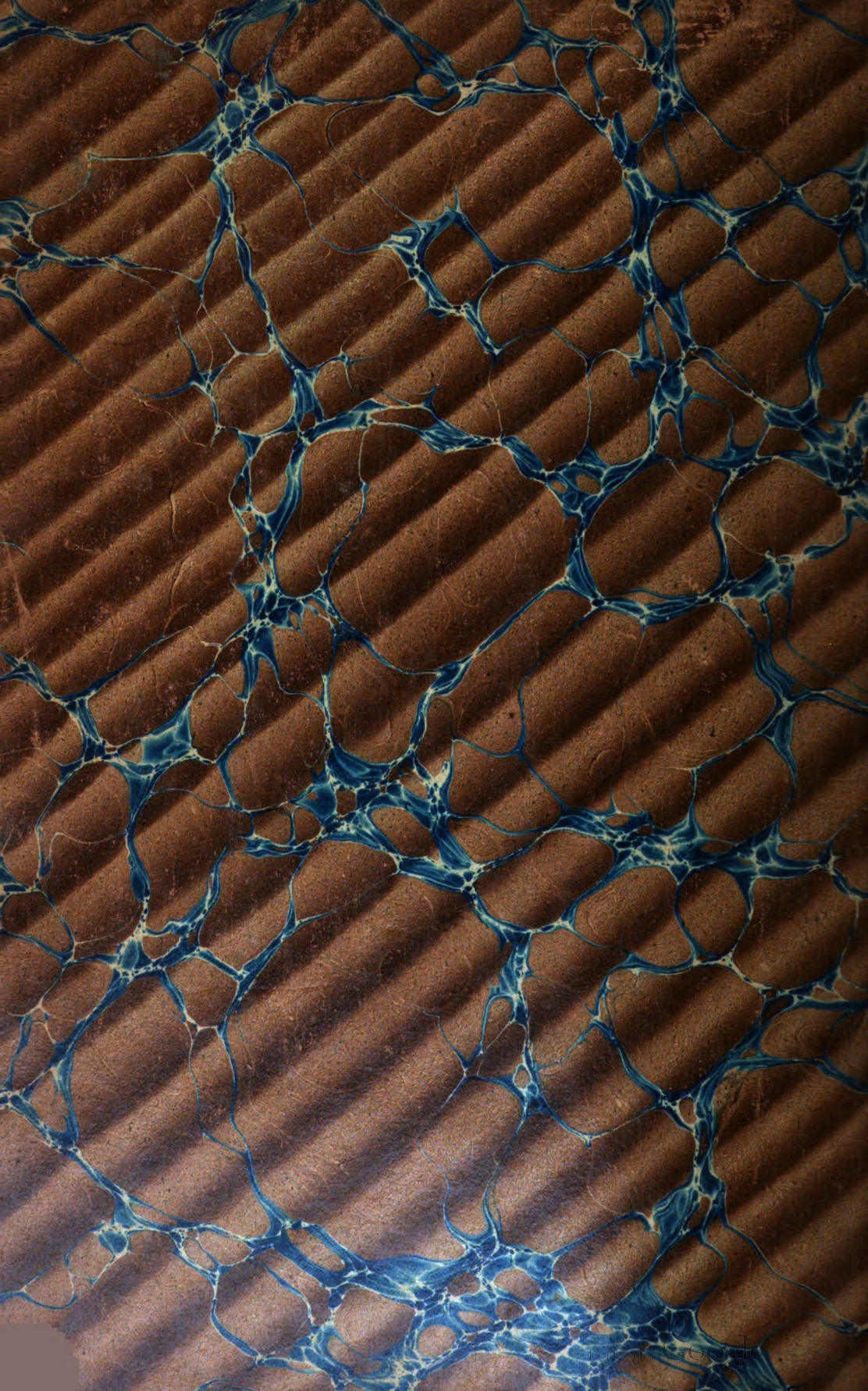
| | |
|---|------------|
| Compte-rendu financier de l'année 1897..... | 1 |
| Distinctions obtenues par les membres de la Société..... | 1, 2 |
| Démission..... | 2 |
| Admission de MM. FONTAINE, GUINIER, DUMONT et D' FOUQUET.. | 2, 92 |
| Legs fait à la Société par M. MELVILLE-GLOVER..... | 4, 87, 151 |
| Actes de règlement intérieur de la Société..... | 2 |
| Nécrologie : MELVILLE GLOVER, MANGÉ, DE MORTILLET. | 4, 88, 284 |
| Projet de réunion du XVI ^e Congrès des Sociétés savantes de la Sa- voie à Annecy et nomination des secrétaires..... | 154, 155 |
| Election des membres du bureau..... | 219 |
| Concours de 1898 : | . |
| — Nomination des Commissions..... | 218 |
| — Rapport de M. DESORMAUX sur le concours de poésie. | 219 |
| — Rapport de M. BRUCHET sur le concours d'histoire... | 241 |
| — Nom des lauréats..... | 218 |
| Programme du concours de poésie de 1899..... | 247 |
| Glanes | 81, 293 |

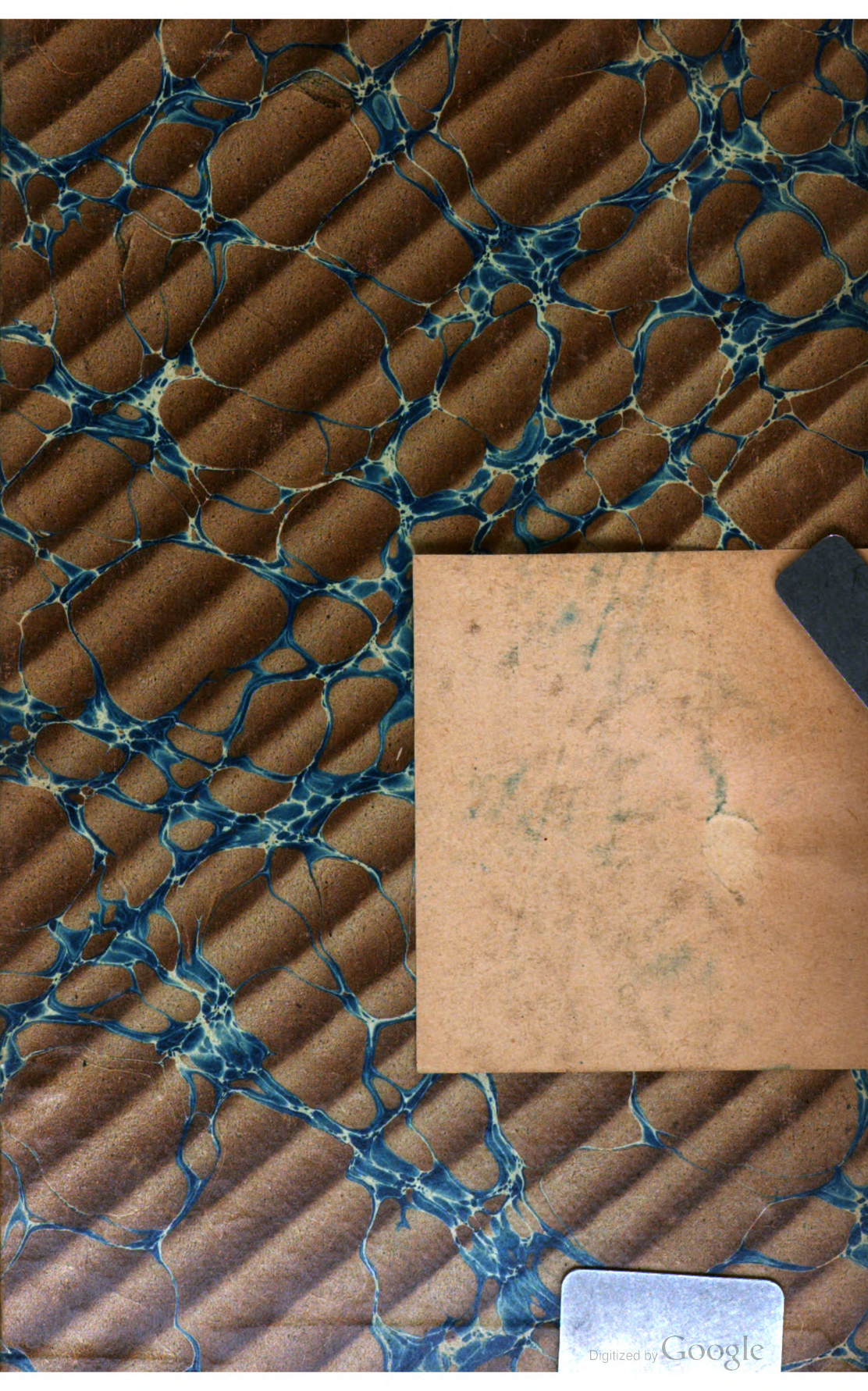


Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

4676. — Annecy. Imprimerie ABRY.







Widener Library



3 2044 105 522 403

